

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

Annexe au procès verbal de la séance du 30 mai 1992.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom des délégués élus par le Sénat (1) sur les travaux de la Délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours de la 42^e session ordinaire (1990-1991) de cette Assemblée, adressé à M. le Président du Sénat, en application de l'article 108 du Règlement.

Par M. Louis JUNG,

Sénateur.

(1) La délégation du Sénat était composée, pendant la 42^e session ordinaire, de MM. Adrien Cousteyron, Louis Jung, Henri Collette, Jacques Thyraud, Pierre Jeambrun, Robert Pontillon, délégués titulaires et MM. Pierre Croze, Mabel Abouele, André Buhl, Jean François Le Grand, Jean Roger, Jean-Pierre Mavret, délégués suppléants.

Conseil de l'Europe. - Austral. - Autriche. - Belgique. - Bulgarie. - Canada. - Charte sociale européenne. - C.S.C.E. - Education. - Environnement. - Europe centrale et orientale. - Espagne. - Finlande. - Hongrie. - Immigration. - Italie. - Minorités. - Moyen-Orient. - O.C.D.E. - Pologne. - Produits alimentaires. - Radio locales. - Républiques baltes. - République démocratique allemande. - Roumanie. - Tchécoslovaquie. - Tourisme. - Tadjikistan. - Traductions. - Travailleurs frontaliers. - Union soviétique. - U.S.A. - Yougoslavie.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
● Composition de la Délégation	5
● Structures du Conseil de l'Europe	7
● Présentation de la 42 ^e session ordinaire	13
 CHAPITRE PREMIER. — La participation de la Délégation française aux travaux de l'Assemblée parlementaire	 15
<i>Section I. — La première partie de la 42^e session ordinaire (7-11 mai 1990)</i>	15
A. — Allocution de M. Pierre LAGORCE à l'ouverture de la session	16
B. — Application de la charte sociale (rapport de M. André BOHL)	19
C. — Coopération éducative avec les pays d'Europe centrale (interventions de MM. Roland BÉDÉ et Jacques BAUMEL)	20
D. — Politique générale du Conseil de l'Europe — Relations avec les Etats d'Europe centrale (interventions de MM. Jean-Marie CARO, Jean VALLEIX, Xavier HUNAULT, Jacques BAUMEL et Adrien GOUTEYRON)	22
E. — Nouveaux pays d'immigration (interventions de MM. Jacques THYRAUD et Jean-Pierre WORMS)	31
F. — Situation en R.D.A. (intervention de M. Jean SEITLINGER)	35
G. — Relations avec les U.S.A. et le Canada (interventions de MM. Jacques BAUMEL, Jean-Marie CARO et Paul DHAILLE)	38
H. — Financement de l'enseignement supérieur et de la recherche (rapport de M. Philippe BASSINET)	46
I. — Situation en Andorre (rapport de M. Robert PONTILLON)	49
J. — Déclaration au sujet de la profanation d'un cimetière israélite (interventions de MM. Robert PONTILLON et Louis JUNG)	53
<i>Section II. — Session d'été (Innsbruck - 29 juin au 3 juillet 1990)</i>	54
<i>Section III. — La deuxième partie de la 42^e session ordinaire (26 septembre au 4 octobre 1990)</i>	55
<i>Paragraphe premier : Le débat sur la C.S.C.E. (26-27 septembre 1990)</i>	56
1. Rapport sur les structures de la coopération européenne	56
2. Le Conseil de l'Europe et l'avenir du processus C.S.C.E. (interventions de MM. Jean-Marie CARO, Pierre LAGORCE, Jean-Pierre MASSERET, Jean VALLEIX, Jean-Pierre FOURRÉ, Jacques BAUMEL et Jacques THYRAUD)	57
<i>Paragraphe 2 : Les débats de l'Assemblée parlementaire (28 septembre-4 octobre 1990)</i>	81

	Pages
	-
A. - Vie de l'Organisation	82
B. - Environnement (intervention de M. Charles PISTRE)	82
C. - Politique européenne du tourisme (interventions de MM. Charles PISTRE et Xavier HUNAULT)	85
D. - La crise du Golfe (interventions de MM. Jean-Marie CARO, Jacques BAUMEL, Jean-Pierre FOURRÉ et Xavier HUNAULT) ..	88
E. - La situation en Roumanie (interventions de MM. Jean-Pierre FOURRÉ et Paul DHAILLE)	96
F. - Les droits des minorités (interventions de MM. Jacques BAUMEL et Jean-Pierre WORMS)	99
G. - Adhésion de la Hongrie au Conseil de l'Europe (intervention de M. Jean VALLEIX)	103
H. - La traduction littéraire (intervention de M. Jacques THYRAUD)	103
I. - Adhésion de la Pologne au Conseil de l'Europe (intervention de M. Robert PONTILLON)	106
J. - Rapport sur les activités de l'O.C.D.E. (intervention de M. Jean VALLEIX)	108
K. - Les privatisations (interventions de M. Jean VALLEIX)	113
L. - Les politiques européennes à l'égard de l'alcool (intervention de MM. Louis JUNG et Jean SEITLINGER)	114
M. - Abus et trafic illicite de drogue (intervention de M. Philippe BASSINET)	117
<i>Section IV. - La troisième partie de la 42^e session ordinaire (28 janvier-1^{er} février 1991)</i>	120
A. - La nouvelle Europe (C.S.C.E., C.E.E., Conseil de l'Europe) (interventions de MM. Jean-Marie CARO et Jacques BAUMEL)	121
B. - Les réformes économiques en Europe centrale (interventions de MM. Jean-Pierre MASSERET et Jean VALLEIX)	125
C. - Transferts de technologie vers l'Europe centrale	128
D. - Adhésion de la République fédérative tchèque et slovaque (rapport de M. Jacques BAUMEL et interventions de MM. Raymond FORNI et Georges LEMOINE)	128
E. - Changement de l'environnement mondial - science et démocratie (intervention de M. Claude BIRRAUX)	137
F. - Situation dans les Républiques baltes (intervention de M. Jean-Marie CARO)	140
G. - Situation des radios locales (interventions de MM. Paul DHAILLE, Georges LEMOINE, Jean SEITLINGER et Roland BEIX)	142
H. - Etiquetage des produits alimentaires de qualité (intervention de M. Jean ROGER)	148
I. - Relations entre l'élevage et l'environnement (interventions de MM. Xavier HUNAULT et Paul DHAILLE)	151
J. - Situation des populations et travailleurs frontaliers (rapport de M. François GRUSSENMEYER et interventions de MM. Claude BIRRAUX et Jean SEITLINGER)	154

	Page
K. - Suites de la Conférence de Vienne sur l'environnement en Europe (interventions de MM. Georges LEMOINE, Claude BIRRAUX et Charles PISTRE)	160
L. - Abus et trafic de drogue	165
M. - Déclaration sur Israël	165
CHAPITRE II. - Les principaux discours prononcés devant l'Assemblée pendant la 42^e session ordinaire et les questions posées par les députés français	166
<i>Section I. - Première partie de la 42^e session ordinaire (7-11 mai 1990)</i>	<i>166</i>
A. - Allocution de M. Mauno KOFVISTO, Président de la République de Finlande	166
B. - M. Vaclav HAVEL, Président de la République fédérative tchèque et slovaque (question de M. Jacques BAUMEL)	173
C. - M. Janez DRNOVSEK, Président de la Présidence de la République socialiste fédérative de Yougoslavie (question de M. Jean VALLEIX)	187
<i>Section II. - Débat C.S.C.E. (26-27 septembre 1990)</i>	<i>196</i>
A. - M. VITALONE, secrétaire d'Etat italien aux Affaires étrangères, représentant la Présidence de la C.E.E.	196
B. - M. Felipe GONZALEZ, Président du Gouvernement espagnol	198
<i>Section III. - Deuxième partie de la 42^e session ordinaire (26 septembre-4 octobre)</i>	<i>205</i>
A. - M. Edward FENECH-ADAMI, Premier ministre de Malte	205
B. - Mme Catherine LALUMIÈRE, Secrétaire général du Conseil de l'Europe	212
C. - M. Jozsef ANTALL, Premier ministre de la Hongrie (questions de MM. Jean VALLEIX et Louis JUNG)	220
<i>Section IV. - Troisième partie de la 42^e session ordinaire (28 janvier-1^{er} février 1991)</i>	<i>227</i>
A. - Communication du Comité des ministres à l'Assemblée, présentée par M. Fernandez ORDONEZ, ministre des Affaires étrangères d'Espagne (question de MM. Roland BEIX, Xavier HUNAUT et Jean-Pierre WORMS)	227
B. - M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie (questions de M. Jean-Pierre FOURRÉ)	235
C. - Exposé de M. Letzek BALCEROWICZ, ministre des Finances de Pologne (question de M. Jean VALLEIX)	241
D. - Exposé de M. Franz VRANITZKY, Chancelier fédéral de la République d'Autriche	243
E. - Exposé de M. Jiri DIENSTBIER, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République fédérative tchèque et slovaque	246
F. - Exposé de M. Jeliu JELEV, Président de la République de Bulgarie (question de M. Jacques BAUMEL)	248
ANNEXES :	
- Principales recommandations et résolutions adoptées au cours de la 42 ^e session ordinaire	257
- Liste des textes adoptés par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours de la 42 ^e session ordinaire	305

INTRODUCTION

Le présent rapport retrace les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours de sa 42^e session ordinaire dont les trois parties se sont tenues à Strasbourg du 7 au 11 mai 1990, du 26 septembre au 4 octobre 1990 et du 28 janvier au 1^{er} février 1991.

A ces trois parties de session, s'ajoutent les réunions conjointes de toutes les commissions qui se sont tenues à Innsbruck, en session d'été, du 29 juin au 3 juillet 1990.

Cette introduction a pour objet de rappeler les principaux sujets à l'ordre du jour au cours de cette période, qui a vu se poursuivre, avec les profondes mutations du paysage européen, l'élargissement du Conseil de l'Europe, et de retracer la participation des membres de la Délégation française à ces travaux.

Dans une *première partie*, une analyse détaillée des débats fera notamment apparaître les interventions des délégués français qui ont été nombreuses et ont porté sur la plupart des sujets inscrits à l'ordre du jour. Une *deuxième partie* sera consacrée aux discours les plus marquants de cette session accompagnés, le cas échéant, des questions des délégués français. On trouvera, enfin, en *annexe* au rapport le texte des principales recommandations et résolutions adoptées par l'Assemblée parlementaire.

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

La Délégation française était ainsi composée :

— pour l'Assemblée nationale

Délégués titulaires : MM. Philippe BASSINET (S.), Jacques BAUMEL (R.P.R.), Roland BEIX (S.), Jean-Marie CARO (U.D.F.), Adrien DURAND (U.D.C.), François FILLON (R.P.R.), Raymond FORNI (S.), Jean-Pierre FOURRÉ (S.), Robert GALLEY (R.P.R.), Jean ŒHLER (S.), Jean SEITLINGER (U.D.F.), Théo VIAL-MASSAT (C.). *Délégués suppléants* : MM. René ANDRÉ (R.P.R.), Jean-Pierre BALLIGAND (S.), Claude BIRRAUX (App. U.D.C.), Paul DHAILLE (S.), François GRUSSENMEYER (R.P.R.),

Xavier HUNAULT (App. U.D.F.), Emile KŒHL (U.D.F.), Pierre LAGORCE (S.), Georges LEMOINE (S.), Charles PISTRE (S.), Jean VALLEIX (R.P.R.), Jean-Pierre WORMS (S.).

Les modifications suivantes sont intervenues depuis dans la composition de la Délégation :

— M. Jean VALLEIX a été nommé, le 28 novembre 1991, membre titulaire en remplacement de M. François FILLON, démissionnaire.

— M. Jean de GAULLE a été nommé, le 29 novembre 1991, membre suppléant en remplacement de M. Jean VALLEIX, devenu membre titulaire.

— M. Claude GAITS (S.) a été nommé le 25 avril 1992 membre suppléant en remplacement de M. Jean-Pierre BALLIGAND (S.), démissionnaire.

— pour le Sénat

Délégués titulaires : MM. Henri COLLETTE (R.P.R.), Adrien GOUTEYRON (R.P.R.), Pierre JEAMBRUN (R.D.E.), Louis JUNG (U.C.), Robert PONTILLON (S.), Jacques THYRAUD (U.R.E.I.).

Délégués suppléants : MM. Michel ALLONCLE (R.P.R.), André BOHL (U.C.), Pierre CROZE (U.R.E.I.), Jean-François LE GRAND (R.P.R.), Jean-Pierre MASSERET (S.), Jean ROGER (R.D.E.).

A la suite du décès de M. Robert PONTILLON, le Sénat a élu, dans sa séance du 15 avril 1992, M. Jean-Pierre MASSERET, qui devient délégué titulaire, et M. François AUTAIN, délégué suppléant.

Le Bureau de la Délégation française était ainsi composé :

Président : M. Jean-Pierre FOURRÉ, député (S.).

Vice-présidents : MM. Louis JUNG, sénateur (U.C.), Jean SEITLINGER, député (U.D.F.), Robert PONTILLON, sénateur (S.).

Secrétaire général : M. Jean VALLEIX, député (R.P.R.).

Secrétaires généraux adjoints : MM. Adrien DURAND, député (U.D.C.), et Pierre JEAMBRUN, sénateur (R.D.E.).

M. Robert PONTILLON, sénateur, vice-président de la Délégation, est décédé le 20 mars 1992.

M. Jean-Pierre FOURRÉ, député, président de la Délégation française aux Assemblées du Conseil de l'Europe et de l'U.E.O., a rendu hommage à son œuvre européenne en ces termes :

« Avec Robert PONTILLON, disparaît un grand parlementaire européen qui a joué un rôle éminent au sein de la Délégation française tant à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dont il était le vice-président, qu'à l'Assemblée de l'U.E.O. qu'il présidait depuis juin 1990 et à laquelle il apportait sa riche expérience des affaires internationales et en particulier des questions relatives à la sécurité...

« Au Conseil de l'Europe, Robert PONTILLON se fit le défenseur des droits de l'Homme.

« Ses vues réalistes et constructives sur l'avenir du continent après les bouleversements intervenus en Europe centrale et orientale avaient en outre marqué les débats de l'Assemblée parlementaire.

« Sa disparition est ressentie avec émotion par tous ses collègues qui appréciaient ses grandes qualités humaines et sa connaissance approfondie des questions européennes et internationales. »

ÉTAT DES DEMANDES D'ADHÉSION ET D'OCTROI DU STATUT D'INVITÉ SPÉCIAL

Le Conseil de l'Europe compte aujourd'hui 27 Etats membres depuis l'adhésion de la Bulgarie le 7 mai 1992, représentés à l'Assemblée par 210 représentants titulaires et 210 suppléants. Le Conseil de l'Europe devrait, dans un proche avenir, accueillir les trois Etats baltes, ce qui portera à 30 le nombre de ses membres.

Le statut d'invité spécial auprès de l'Assemblée parlementaire a par ailleurs montré son utilité. Il facilite la transition vers l'adhésion. Huit Etats bénéficient actuellement de ce statut : l'Albanie, la Croatie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Russie et la Slovénie. Une décision de suspension du bénéfice de ce statut a été prise à l'égard de la Yougoslavie.

L'état des demandes d'adhésion et d'obtention du statut d'invité spécial est le suivant (au 7 mai 1992) :

I. — Albanie (4 membres).

Adhésion : Demande non encore renvoyée par le Comité des ministres à l'Assemblée.

Statut d'invité spécial : obtenu par l'Assemblée populaire d'Albanie le 25 novembre 1991.

II. — Bulgarie (pour mémoire) (6 membres).

Adhésion : déclaration d'intention présentée par M. Boyko DIMITROV, ministre des Affaires étrangères, le 3 mars 1990.

Demande renouvelée le 17 janvier 1991 par M. Victor VALKOV, ministre des Affaires étrangères.

Avis de l'Assemblée adopté le 5 mai 1992 :

— Commission des questions politiques, rapporteur : M. M.A. MARTINEZ (Espagne, socialiste).

— Commission des relations avec les pays européens non membres, rapporteur pour avis : M. T. RATHBONE (Royaume-Uni, conservateur).

— Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur pour avis : M. D. COLUMBERG (Suisse, démocrate chrétien).

— Cérémonie officielle d'adhésion le 7 mai 1992 à Strasbourg.

Statut d'invité spécial : obtenu par la Grande Assemblée nationale bulgare le 3 juillet 1990.

III. — Estonie (3 membres).

Adhésion : demande présentée par M. Lennart MERI, ministre des Affaires étrangères, le 13 septembre 1991.

Avis de l'Assemblée en cours d'élaboration :

— Commission des questions politiques, rapporteur : M. J. BRATINKA (Hongrie, démocrate européen).

- Commission des relations avec les pays européens non membres, rapporteur pour avis : M. J. SÄRKIJÄRVI (Finlande, démocrate européen).

- Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur pour avis : M. R. BINDIG (Allemagne, social-démocrate).

Statut d'invité spécial : obtenu par le Conseil suprême d'Estonie le 18 septembre 1991.

IV. - *Hongrie (pour mémoire)* (7 membres titulaires, 7 suppléants).

Adhésion : demande présentée par M. Gyula HORN, ministre des Affaires étrangères, le 16 novembre 1989.

Avis de l'Assemblée adopté le 2 octobre 1990 :

- Invitation à adhérer décidée par le Comité des ministres le 17 octobre 1990.

- Cérémonie officielle d'adhésion le 6 novembre 1990 à Rome.

Statut d'invité spécial : obtenu par l'Assemblée nationale hongroise le 8 juin 1989.

V. - *Lettonie* (3 membres).

Adhésion : demande présentée par M. Jānis JURKĀNS, ministre des Affaires étrangères de Lettonie, le 13 septembre 1991.

Avis de l'Assemblée en cours d'élaboration :

- Commission des questions politiques, rapporteur : M. O. ESPERSEN (Danemark, socialiste).

- Commission des relations avec les pays européens non membres, rapporteur pour avis : M. D. LAMBIE (Royaume-Uni, travailliste).

- Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur pour avis : M. F. VOGEL (Allemagne, démocrate-chrétien).

Statut d'invité spécial : obtenu par le Conseil suprême de Lettonie le 18 septembre 1991.

VI. — Lituanie (4 membres).

Adhésion : demande présentée par M. Valdemaras KATKUS, premier vice-ministre des Affaires étrangères de Lituanie, le 18 septembre 1991.

Avis de l'Assemblée en cours d'élaboration :

— Commission des questions politiques, rapporteur : M. T. BANKS (Royaume-Uni, travailliste).

— Commission des relations avec les pays européens non membres, rapporteur pour avis : M. D. TARSCHYS (Suède, libéral).

— Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur pour avis : M. W. OEHRYS (Liechtenstein, Parti populaire européen).

Statut d'invité spécial : obtenu par le Conseil suprême de Lituanie le 18 septembre 1991.

VII. — Pologne (pour mémoire) (12 membres titulaires et 12 suppléants).

Adhésion : demande présentée par M. Krzysztof SKUBISZEWSKI, ministre des Affaires étrangères, le 23 janvier 1990.

Avis de l'Assemblée adopté le 2 octobre 1990.

Le 6 novembre 1991, le Comité des ministres a invité la Pologne à adhérer au Conseil de l'Europe.

La cérémonie d'adhésion a eu lieu le 26 novembre 1991 à Strasbourg.

Statut d'invité spécial : obtenu par le Parlement polonais le 8 juin 1989.

VIII. — Roumanie (10 membres).

Adhésion : déclaration d'intention présentée par M. Sergiu CELAC, ministre des Affaires étrangères, le 16 mars 1990.

Demande renouvelée par M. Adrian NASTASE, ministre des Affaires étrangères, le 19 décembre 1991.

Avis de l'Assemblée en cours d'élaboration :

- Commission des questions politiques, rapporteur : M. F. KÖNIG (Autriche, démocrate-chrétien).

- Commission des relations avec les pays européens non membres, rapporteur pour avis : M. J.P. MASSERET (France, socialiste).

- Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur pour avis : M. G. JANSSON (Finlande, libéral).

Statut d'invité spécial : obtenu par le Parlement roumain le 1^{er} février 1991.

IX. — République fédérative tchèque et slovaque (pour mémoire)
(8 membres titulaires et 8 suppléants).

Adhésion : demande présentée par M. Jiri DIENSTBIER, ministre des Affaires étrangères, le 6 avril 1990.

- Avis de l'Assemblée adopté le 30 janvier 1991.

- Adhésion le 21 février 1991.

Statut d'invité spécial : obtenu par l'Assemblée fédérale le 7 mai 1990.

X. — Ex-U.R.S.S., Républiques de la Communauté d'Etats indépendants (C.E.I.).

Adhésion : néant pour la C.E.I.

La République d'ARMÉNIE a demandé l'adhésion au Conseil de l'Europe le 9 octobre 1991.

La République d'AZERBAÏDJAN a demandé l'adhésion au Conseil de l'Europe le 24 janvier 1992.

La Fédération de RUSSIE a demandé l'adhésion au Conseil de l'Europe le 7 mai 1992.

Statut d'invité spécial : obtenu par le Soviet suprême de l'U.R.S.S. le 8 juin 1989 et retiré le 14 janvier 1992, l'U.R.S.S. ayant cessé d'exister.

- Obtenu par le Parlement de la FÉDÉRATION DE RUSSIE le 14 janvier 1992 (18 membres).

- La République d'ARMÉNIE a demandé le statut d'invité spécial le 22 décembre 1991.

- La République d'AZERBAÏDJAN a demandé le statut d'invité spécial le 24 janvier 1992.

- La République de BELARUS a demandé le statut d'invité spécial le 18 décembre 1991.

- La République de MOLDAVIE a demandé le statut d'invité spécial le 30 janvier 1992.

- La République d'UKRAINE a demandé le statut d'invité spécial le 27 janvier 1992.

XI. - *Ex-Yougoslavie.*

Adhésion : demande présentée le 5 février 1990 par M. Budimir LONCAR, ministre des Affaires étrangères.

Avis de l'Assemblée en cours d'élaboration.

- Commission des questions politiques, rapporteur : M. M.A. MARTINEZ (Espagne, socialiste).

- Commission des relations avec les pays européens non membres, rapporteur pour avis : M. J. SEITLINGER (France, démocrate-chrétien).

- Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme, rapporteur pour avis : M. B. STEGAGNINI (Italie, démocrate-chrétien).

Les trois rapporteurs ont effectué une visite sur place en septembre 1990.

- Demande d'adhésion de la SLOVÉNIE présentée le 29 janvier 1992 par M. Dimitrij RUPEL, ministre des Affaires étrangères.

Statut d'invité spécial : obtenu par l'Assemblée de la R.S.F. de Yougoslavie le 8 juin 1989 et suspendu par le Bureau élargi le 25 novembre 1991.

- Demande de statut d'invité spécial de la République de SLOVÉNIE le 18 mars 1991, renouvelée le 4 septembre 1991. Le Parlement de la SLOVÉNIE a obtenu le statut d'invité spécial le 3 février 1992 (3 membres).

- Demande de statut d'invité spécial de la CROATIE le 6 décembre 1991. Statut obtenu le 4 mai 1992.

- Demande de statut d'invité spécial de la MACÉDOINE le 30 décembre 1991.



Ainsi le Conseil de l'Europe est-il devenu en moins de trois années une organisation véritablement paneuropéenne, appelée à regrouper l'ensemble des Etats de la nouvelle Europe sur les valeurs et les références communes de la démocratie, telles que les exprime le statut.

La coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale va devoir s'accroître dans d'importantes proportions. Les problèmes comme celui, particulièrement grave, des minorités devront trouver une solution. Une convention sur le droit des minorités est en préparation.

Cependant, une évolution de cette ampleur suppose un accroissement significatif des moyens financiers de l'organisation. La délégation française est particulièrement sensibilisée à cette question cruciale.

La France dispose de nombreux atouts, à commencer par le siège dans cette ville symbole qu'est Strasbourg. Il est souhaitable que le Gouvernement s'engage à donner davantage de moyens au Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe a vocation à être le creuset de la future Confédération européenne, pour reprendre l'expression utilisée par le Président François MITTERRAND.

APERÇU DE LA 42^e SESSION

Ouverte le 7 mai 1990 par M. Pierre LAGORCE, député (S.), président d'âge, la 42^e session a été présidée par M. Anders BJORCK (Suède, conservateur), dont le mandat a été renouvelé le même jour.

M. Robert PONTILLON, sénateur (S.), a été réélu vice-président de l'Assemblée parlementaire (1). Trois commissions étaient présidées par des délégués français - *commission des questions économiques et du développement* : M. Jean VALLEIX, député (R.P.R.) - *commission du budget et du programme de travail Intergouvernemental* : M. Jean OEHLER, député (S.) - *commission de la science et de la technologie* : M. Philippe BASSINET, député (S.). Au cours de cette session, les débats de politique générale ont porté sur les relations entre le Conseil

(1) M. Robert PONTILLON est décédé le 20 mars 1992.

de l'Europe et les pays d'Europe centrale et orientale et sur la crise du Golfe qui a été au centre des travaux du Conseil de l'Europe en janvier 1991.

Un débat parlementaire sur la sécurité et la coopération en Europe, élargi à des représentants d'Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki, mais non membres du Conseil de l'Europe, s'est déroulé les 26 et 27 septembre 1990. La résolution adoptée demandait « une participation parlementaire permanente au processus de la C.S.C.E. par l'intermédiaire d'une Assemblée de l'Europe (établie sur la base de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) ».

L'Assemblée parlementaire avait insisté, au début de la session, sur la nécessité d'éviter les doubles emplois et de tenir compte de l'expérience acquise par le Conseil de l'Europe, en particulier dans la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie. Les pays d'Europe centrale et orientale se sont d'ailleurs immédiatement tournés vers le Conseil de l'Europe pour qu'il les aide à mettre en place un Etat de droit, marquant ainsi leur adhésion au modèle européen de démocratie parlementaire représentative.

Intervenant le 10 mai 1991 devant l'Assemblée parlementaire, le Président de la République fédérative tchèque et slovaque M. Vaclav HAVEL devait évoquer la perspective d'une Confédération européenne telle que la propose le Président François MITTERRAND. Le débat sur la Confédération et sur le rôle du Conseil de l'Europe en tant que creuset de cette nouvelle entité devait se poursuivre tout au long des sessions ultérieures de l'Assemblée parlementaire. Parmi les autres débats de cette session, on retiendra les relations entre l'Europe et les Etats-Unis et le Canada, le droit des minorités, discussion qui fut l'amorce des travaux en cours en vue de l'élaboration d'une Convention européenne sur le droit des minorités, les changements de l'environnement mondial dus notamment aux conditions climatiques et les radios locales.

Des débats d'actualité ont également eu lieu sur la situation en Roumanie et dans les Républiques baltes.

L'Assemblée parlementaire a également abordé de nombreux sujets concernant aussi bien les problèmes de société (lutte contre l'alcool et la drogue) que les questions relatives à l'enseignement supérieur, à la traduction littéraire ou aux travailleurs frontaliers.

Fidèle à sa tradition d'accueil de hautes personnalités extérieures, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avait invité plusieurs chefs d'Etat.

On trouvera au chapitre II du présent rapport le texte des principales allocutions prononcées à Strasbourg à cette occasion ainsi que les questions des parlementaires français aux personnalités invitées à l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

CHAPITRE PREMIER

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE - LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

SECTION I

La première partie de la quarante-deuxième session ordinaire (7 au 11 mai 1990).

L'Assemblée a tenu à Strasbourg, du 7 au 11 mai 1990, la première partie de sa 42^e session ordinaire.

L'Assemblée a tout d'abord procédé à la désignation de son bureau, réélisant M. Anders BJÖRCK (conservateur, Suède) pour un second mandat de président, ainsi que M. Robert PONTILLON (sénateur, S.), premier vice-président (M. Robert PONTILLON est décédé le 20 mars 1992).

Fidèle à son rôle moteur en faveur de l'organisation démocratique du continent européen, l'Assemblée a accueilli des délégations des Parlements de Tchécoslovaquie et de République démocratique allemande (six membres pour chacun), le bureau ayant décidé le 7 mai, avant l'ouverture de la session, d'accorder à ces pays le statut d'« invité spécial », à l'instar de ce qui avait déjà été fait pour l'U.R.S.S., la Pologne, la Hongrie et la Yougoslavie, le 8 juin 1989. (cf. actualisation ci-dessus).

Au cours de cette session, les commissions de l'Assemblée parlementaire ont procédé au renouvellement de leurs bureaux. Ont été réélus : M. Jean CEHLER, président de la Commission du budget et du programme de travail intergouvernemental, et M. Jean VALLEIX, président de la Commission des questions économiques et du développement.

A. - Allocution de M. Pierre LAGORCE.

A l'ouverture de sa quarante-deuxième session ordinaire, l'Assemblée parlementaire a entendu une allocution de son doyen d'âge, M. Pierre LAGORCE (député, S.), qui après avoir souligné que le Conseil de l'Europe est arrivé « à un tournant décisif de son histoire » a estimé que, face aux bouleversements qui affectent les pays de l'Est, il peut saisir l'opportunité inespérée de devenir l'instrument privilégié du dialogue et — pourquoi pas ? — de la préparation à une certaine forme de convergence des sociétés européennes de l'Est et de l'Ouest.

« Le Conseil de l'Europe a été conçu, à la base, pour réaliser une union plus étroite entre les démocraties parlementaires d'Europe. Il n'a pas cessé de promouvoir la défense et la propagation de valeurs aussi essentielles que le respect et le développement des droits de l'Homme. Il s'est efforcé également d'harmoniser la politique des Etats membres dans de nombreux domaines aussi fondamentaux que l'environnement et la lutte contre la pollution, l'éducation, le sport, la santé, sans oublier, bien sûr, la culture. La sauvegarde du patrimoine culturel européen a toujours été, en effet, une des grandes préoccupations du Conseil de l'Europe.

« Le Conseil de l'Europe a pris très vite conscience de la nécessité de donner la parole et la possibilité d'agir aux instances régionales et locales. Il l'a fait par l'intermédiaire de la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe — la C.P.L.R.E. — qui émane de lui. Il a également contribué à mettre l'Europe à la dimension et à la portée des individus.

« C'est en fonction de son rôle de forum européen et de garant des valeurs essentielles de démocratie et de liberté que je vois le Conseil de l'Europe devenir, demain, un espace unique de dialogue et de réflexion sur l'avenir de ce que l'on pourra peut-être un jour appeler la société européenne.

« Il peut, sans aucun doute, assumer, de par ses attributions et sa composition élargie, la responsabilité de donner à notre vieux continent le véritable projet de société qui lui manque. Il représente en quelque sorte le point d'intersection des trois cercles chers à Jacques DELORS et il donne à l'idée de confédération européenne, telle que la préconise le Président François Mitterrand, toute sa signification.

« Pourtant, la dénomination structurelle de l'ensemble envisagé ne constitue pas l'essentiel du débat de fond que soulève le revirement de situation dans les pays de l'Est. Comme je viens de l'indiquer — et j'insiste là-dessus — le vrai débat se situe au niveau de la définition d'un

véritable projet européen de société, capable de transcender les idéologies et les comportements acquis, pour faciliter la convergence de sociétés initialement opposées enfin réunies autour d'un même idéal.

« En effet, le Conseil de l'Europe permet, et permettra de plus en plus, à toutes les nations européennes, donc à toutes les idées et à toutes les formes de gouvernement des peuples, de s'exprimer, de se confronter et, par conséquent, de s'enrichir mutuellement de leurs différences. Connaître les autres, là est l'essentiel, ce qui a été trop souvent négligé et oublié jusque-là. Cela s'avère indispensable si l'on est appelé à vivre ensemble sous le même « toit européen » dont parlait ADENAUER.

« C'est en cela que les événements récents survenus à l'Est me semblent aussi importants, dans la mesure où ils nous interpellent directement sur le type de société — sociétés de démocratie pluraliste et de liberté dans lesquelles nous, Européens de l'Ouest, nous vivons. Ils nous donnent ainsi l'occasion de faire le point, de réfléchir sur le présent et de nous interroger sur notre avenir.

« Certes, les valeurs essentielles de démocratie et de liberté qui sont les nôtres recueillent l'adhésion et guident l'action de nos voisins, à l'Est. Mais l'image de sociétés de surconsommation, résolument individualistes, animées par une quête effrénée de confort, de loisirs et de profit, semble aussi provoquer chez eux des réactions mitigées qui se traduisent souvent par le désir de trouver une alternative à ce modèle.

« Ces réactions salutaires correspondent, en fait, au débat qui s'est engagé dans nos pays par l'intermédiaire des formations politiques, visant à rechercher et à proposer une forme de vie susceptible de mobiliser et de rassembler les énergies. Cependant, le poids des atavismes et des intérêts personnels suffit parfois à ralentir une réflexion qui s'avère maintenant déterminante.

« En la matière, le Conseil de l'Europe peut intervenir en définissant, après confrontation des idées en présence, un véritable projet de société, destiné à donner un sens à la construction européenne, autre que celle de l'Europe des capitaux, et susceptible d'influencer les unités nationales dans la conception et la mise en œuvre d'une société à visage humain.

« J'attribue au Conseil la possibilité et l'ardente obligation d'impulser une véritable dynamique de l'interaction entre les sommets et la base d'un ensemble européen élargi. C'est là que se situe son rôle primordial et irremplaçable : définir et éventuellement tenter de jeter les fondements d'une « nouvelle société européenne » reposant sur des valeurs aussi sûres que le devoir, la responsabilité, le respect de soi et d'autrui, le goût de l'effort et de l'entreprise, l'humanisme au sens large du terme.

« Voilà un ensemble de valeurs qui pourraient constituer l'idéal commun, le « corps constituant » du projet social, capable d'entraîner

dans son sillage toutes les énergies. Sur ce point précis, la Charte sociale élaborée par le Conseil de l'Europe garde toute sa valeur, actuelle et future.

« De cet idéal commun, de la capacité du Conseil de l'Europe à mobiliser les volontés d'aboutir et à susciter l'enthousiasme, dépend l'avenir de notre vieux continent, car des sociétés européennes démobilisées, préoccupées uniquement par l'attrait du gain et du confort matériel, ne sont pas prêtes à affronter les enjeux de demain. Sans projet et sans idéal, on voit mal comment elles résisteront aux chocs répétés du terrorisme, de l'intégrisme, des nationalismes, de la drogue, et aux défis de la pauvreté, de la pollution, de la prolifération des armements, de la surpopulation et de l'endettement.

« Sans projet et sans idéal, elles subiront un destin qu'elles n'auront pas choisi. Renonçant à assurer leur défense, elles en laisseront le soin à d'autres, compromettant leur liberté. Incapables de tendre la main à leurs exclus ainsi qu'aux peuples qui refusent de vivre à genoux, elles seront submergées par ceux-là mêmes qui n'auront d'autre solution que de prendre de force ce qu'on ne leur aura pas donné de bon gré.

« Teiles sont pour moi les sombres perspectives qui menacent le devenir de nos sociétés, si nous persistons à traiter uniquement en techniciens les problèmes fondamentaux qu'elles ont à affronter. Seule une réflexion de fond, engagée à l'échelle de l'Ancien Continent et à tous les niveaux, par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe, nous permettra d'aborder le vingt et unième siècle en décideurs et non en sujets d'un ordre que nous n'aurons pas contribué à élaborer.

« Sans méconnaître l'importance des considérations économiques dans nos sociétés occidentales — l'Europe des Communautés en est un exemple — c'est au Conseil de l'Europe, plus qu'à toute autre institution, que revient l'impérieuse nécessité de définir ce projet européen de société, fondé sur des valeurs solides, porteur d'un idéal adapté à la période de transition que nous vivons et qui redonnera à nos populations, particulièrement à nos jeunes, le goût de vivre et d'entreprendre.

« En outre, ce projet constituera un fil directeur permettant à chaque nation d'Europe d'aborder ses problèmes internes ou externes avec plus de sérénité et de recul, leur évitant ainsi de choisir des solutions partielles ou temporaires aux grandes questions qui leur sont, chaque jour, posées et que je rappelle une fois de plus : immigration et intégration, délinquance, drogue, constitution de quarts mondes dans nos environnements d'abondance, aggravation générale de situations déjà désespérées dans ces pays que l'on nomme « moins avancés », ce qui est un euphémisme propre à nous donner bonne conscience.

« Notre institution doit ainsi devenir la véritable organisation des nations unies d'Europe que nos peuples appellent de leurs vœux. C'est

au sein de cet espace privilégié de réflexion et de création qu'aura lieu la confrontation verticale et horizontale des propositions sur la société européenne pour donner le jour à ce projet, dont je viens de parler, capable de confédérer toutes les énergies de l'Ancien Continent.

« C'est, enfin, par l'élargissement du rayon de réflexion et d'action des cercles de la communauté des Etats européens que cet idéal, défini par le Conseil de l'Europe, sera tout naturellement mis au service du traitement des grands problèmes internationaux.

« Ainsi, grâce à l'espérance dont ce projet de société sera porteur pour notre Europe — l'espérance, cette petite fleur si fragile qui a surgi des décombres de la guerre et dont parle Charles Péguy, un poète de mon pays, tombé en pleine jeunesse, en 1914, sur le champ de bataille — c'est, dis-je, grâce à cette espérance que la génération qui nous suit relèvera le défi que ma génération lui a lancé et réalisera « ce grand rêve qui plane depuis des siècles sur notre vieux continent occidental » : la construction de l'Europe.

« Gardant présente à l'esprit l'importance de ce rôle moteur éminent qu'aura plus que jamais le Conseil de l'Europe, je voudrais, en terminant, parodier — qu'il m'en excuse — un autre poète français, Paul Fort, en invitant, comme lui, toutes les filles d'Europe et du monde, tous les gars d'Europe et du monde, à se donner la main, simplement, pour faire autour du monde — en partant bien sûr de l'Europe — la ronde de la liberté, de la justice et de la paix, cette paix sur la Terre, promise depuis deux mille ans aux hommes de bonne volonté. »

B. — Application de la Charte sociale européenne. Rapport de M. André BOHL.

Entamant ses travaux délibératifs, l'Assemblée a pris acte du rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente (rapporteur : M. Gerhard Reddeman, République fédérale d'Allemagne, C.D.U.-C.S.U.). Elle a également adopté sans débat le projet d'avis présenté par la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille sur l'application de la Charte sociale du Conseil de l'Europe — dixième cycle, phase 2, présenté par M. André BOHL (sénateur U.C.) déjà rapporteur par le passé de plusieurs adaptations de la Charte sociale (Doc. 6201 et Avis 149).

Il était, en effet, prévu que ce texte fasse l'objet d'une adoption sans débat, avec l'accord de la commission compétente, puisque son principal objectif politique est de souligner et d'actualiser le message des résolutions antérieures 915 et 931 (1989), c'est-à-dire de demander l'adhésion de la Communauté européenne à la Charte sociale du Conseil de

l'Europe, les efforts déployés au sein de la Communauté pour élaborer une « charte communautaire » ayant semblé devoir rester infructueux. Le projet d'avis de M. BOHL décrivant les efforts et les réactions successives qu'ils ont suscitées de la part de l'Assemblée parlementaire a été adopté par l'Assemblée selon la procédure prévue.

C. — Coopération éducative pratique avec les pays d'Europe centrale et orientale.

Puis, toujours dans sa séance du 7 mai 1990, l'Assemblée a examiné le rapport de Mme Leni FISCHER, Allemagne (C.D.U.-C.S.U.).

On constate, en Europe centrale et orientale, une pénurie grave de ressources en matière d'éducation, et ceci à tous les niveaux, de l'école primaire à la recherche universitaire. Or, l'éducation est responsable de la formation des nouveaux citoyens dans cette partie de l'Europe.

Le rapport souligne le caractère urgent d'une assistance dans ce domaine. Celle-ci doit provenir de tous les échelons et être encouragée par les gouvernements, tant en ce qui concerne la coopération entre parlements, écoles et universités que le jumelage des collectivités locales.

Cependant, le développement des rapports avec l'Europe centrale et orientale appelle naturellement des mesures à plus long terme. Une évaluation et une planification sont donc indispensables aux niveaux bilatéral aussi bien que multilatéral. Le Conseil de l'Europe est en mesure de faire participer les pays d'Europe centrale et orientale directement à ses propres programmes de coopération dans les domaines de la culture et de l'éducation.

Dans le débat qui a suivi la présentation de ce rapport, M. Roland BEIX (député, S.) est intervenu, pour formuler trois observations, en ces termes : « D'abord, je tiens à approuver l'abondance des propositions que contient ce rapport sur les instruments financiers de la coopération culturelle. En la matière, nous ne pouvons que nous féliciter des nombreuses et multiples initiatives prises par plusieurs institutions en faveur d'une coopération accélérée et accrue avec nos amis de l'Europe centrale. Elles relèvent soit de la coopération bilatérale — cela vaut pour mon pays : initiatives France-Pologne, France-Hongrie, renforcement des moyens du Centre culturel de la République démocratique allemande — soit d'initiatives communautaires : programmes Tempus, Erasmus, Comett, Lingua, Spes.

« Dans ces initiatives internationales et multilatérales, on peut

également ranger deux initiatives importantes et claires du Conseil de l'Europe : les programmes "Démosthène" et "For East".

« Ces initiatives sont tellement nombreuses que nous n'y voyons parfois plus très clair. Rendons-les lisibles et évitons au moins d'ajouter à notre heureuse bonne volonté une confusion regrettable pour ceux qui reçoivent l'aide.

« Je sais que certaines de nos délégations amies ont pu se plaindre à certains moments et à certains endroits de ce que cette abondance avait parfois de prodigue, mais surtout de confus dans ses conséquences. Permettons à ceux qui reçoivent notre aide d'y voir clair, Mme FISCHER l'a souligné comme il se devait.

« Ensuite, c'est avec beaucoup de raison, madame le rapporteur, que vous avez également insisté sur la nécessité d'intervenir dans des domaines très concrets. Vous avez notamment évoqué la pénurie évidente en moyens pédagogiques ; pourtant, les écoles, quel que soit leur niveau, et les universités en ont grand besoin. Cette pénurie constitue un obstacle de taille à l'introduction de techniques nouvelles, d'enseignements nouveaux pour les jeunes et de formations de formateurs.

« Vous avez souligné que beaucoup de ces pays manquent d'ordinateurs de bonne capacité, de télécopieurs, autant de moyens dont l'absence est peut-être regrettable. Mais d'autres moyens aussi font cruellement défaut, en ce qui concerne le matériel pédagogique. Je veux parler de moyens modernes pourtant simples : photocopieurs, vidéoprojecteurs, enseignement par télévision, voire livres, dont l'enseignement de l'Histoire, notamment, a très fortement besoin.

« Pour le reste, laissons les gouvernements démocratiquement élus définir librement les orientations éducatives qu'ils entendent prendre. C'est sur ce point que je veux formuler ma troisième observation en relevant dans votre rapport, madame le rapporteur, une phrase qui a de quoi m'étonner sinon me choquer. Vous avez, en effet, laissé écrire — peut-être est-ce un égarement de la plume — que les enseignants respectueux de la ligne du parti — je suppose qu'il s'agit du parti communiste — doivent cesser d'exercer leurs fonctions et non pas simplement voir diminuer leur importance. Cela interpelle le démocrate que je suis.

« M. Pierre LAGORCE, qui a présidé le début de la séance, a indiqué que le Conseil de l'Europe devait bâtir un véritable projet de société. Or, quel projet de société aurions-nous si celui-ci devait commencer par l'exclusion, par l'exclusive ou par l'interdit de quelques-uns ?

« La démocratie, vous le savez mieux que tout autre, est pluraliste. Les pays de l'Europe centrale se sont heureusement dotés, après un demi-siècle d'années de plomb, d'institutions pluralistes. Ils autorisent donc le vote démocratique en faveur des anciennes formations politi-

ques, y compris celles — comme les partis communistes qui, pendant des années, ont géré ces pays de la façon qui a provoqué les contestations et conduit à l'ouverture que nous connaissons aujourd'hui.

« Comment oserions-nous être plus restrictifs dans le domaine professionnel que ces nouvelles démocraties le sont elles-mêmes dans le domaine institutionnel ?

« Cette phrase malheureuse ne saurait traduire l'esprit dans lequel agit le Conseil de l'Europe. La liberté politique que ces pays viennent de redécouvrir ne peut accepter sans risque la limitation de la liberté et de la confrontation des idées, quel qu'en soit le champ d'action. »

M. Jacques BAUMEL (député, R.P.R.) ayant déposé un amendement au projet de recommandation, tendant à faciliter l'octroi de visas aux chercheurs en provenance d'Europe centrale et orientale, il est revenu à M. Roland BEIX de le présenter, ce qu'il fit en ces termes : « L'affaire paraît évidente et repose sur une réflexion présentée à l'occasion d'un colloque, largement répercutée par la presse. M. Stefan ZIOLKOWSKI, président de l'International Business School de Varsovie, avait, en effet, souligné que, afin de développer les relations interuniversitaires, les échanges entre l'Est et l'Ouest dans les deux sens, il y aurait tout intérêt à ce que l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe et les invités spéciaux prennent des dispositions juridiques pour permettre l'attribution de visas.

« M. BAUMEL propose des visas "annuels plurientrées". On pourrait presque ajouter "pluriannuels" si nous pouvions sous-amender son texte.

« Il est absolument nécessaire, en effet, de disposer des instruments juridiques qui offrent à tous les "échangistes" universitaires la possibilité d'aller et venir, sans avoir, à chaque fois, à demander l'obtention, toujours un peu procédurière et longue, d'un visa particulier. »

Mis aux voix, l'amendement a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée, ainsi que la recommandation ainsi modifiée. (Rapport 6200 et recommandation 1123).

D. — Politique générale du Conseil de l'Europe — Relations avec les pays d'Europe centrale et orientale.

● Le mardi 8 mai, l'Assemblée a débattu de *la politique générale du Conseil de l'Europe - Relations avec les pays d'Europe centrale et de l'Est*. Rapports de M. Soares COSTA (Portugal, Social dem.) au nom de la commission des Questions politiques et rapport pour avis de

Mme Loyola PALACIO (Espagne, parti populaire) au nom de la commission des Relations avec les pays européens non membres.

Le rapport fait brièvement l'inventaire de la situation dans les neuf pays de l'ancien « bloc socialiste » et analyse les résultats de la réunion spéciale du Comité des ministres organisée récemment à Lisbonne.

Il soutient l'appel des ministres en faveur de la protection des droits des minorités, tout en insistant sur la nécessité de garantir la reconnaissance des rôles complémentaires respectifs des principales organisations concernées (Conseil de l'Europe, Communauté européenne, C.S.C.E.) avant que le sommet de la C.S.C.E., qui devrait avoir lieu avant la fin de l'année, ne clarifie la nouvelle « architecture de la coopération ». La création de nouvelles organisations ne semble ni nécessaire ni souhaitable.

Alors que le processus de la C.S.C.E. est assuré d'un regain d'importance, l'Assemblée doit se préparer à servir de plus en plus de « dimension parlementaire » à ce processus, par exemple en créant un nouveau statut de membre associé pour la C.S.C.E., accordant aux parlementaires des 35 Etats membres signataires des accords d'Helsinki le droit de vote complet dans les débats spéciaux que l'on propose d'organiser tous les ans.

Plusieurs membres de la délégation française sont intervenus dans le débat qui s'ouvrait ensuite :

M. Jean-Marie CARO (député, U.D.F.) a tout d'abord rappelé le rôle du Conseil de l'Europe dans le passé et face aux bouleversements en cours : « En 1949, lorsque le statut du Conseil de l'Europe a été signé à Londres, nous avons eu une révélation : alors que tout était déchiré et divisé au lendemain de la guerre, que tout laissait supposer qu'à la suite des affrontements sanglants nous allions retomber dans une opposition irréductible entre deux idéologies — l'idéologie de la liberté, au nom de laquelle sont morts et mourront encore ceux qui la défendent, et l'idéologie totalitaire qui, après avoir aidé à abattre le totalitarisme nazi, a instauré le totalitarisme aveugle du collectivisme, opprimant peuples et nations, coupant en deux une Europe qui aspirait à la liberté et à la paix après des années de dévastations, de meurtres et de désordre —, alors naissait le Conseil de l'Europe, dans la foulée du Congrès de La Haye du Mouvement européen, en 1948.

« Qu'a fait le Conseil de l'Europe ? Il a, bien entendu, pris le chemin de la concorde et de l'entente, mais il a installé ce qui n'existait pas avant la guerre, c'est-à-dire un mode nouveau de coopération internationale et intergouvernementale. Il est devenu une institution durable et démocratique, plongeant les racines de sa vocation dans un statut ratifié par tous les pays membres et s'organisant de telle sorte qu'en dépit des balbutiements du lendemain de la guerre il puisse exercer

un contrôle démocratique, ancré sur la légitimité nationale et issu des parlements nationaux. Sa légitimité démocratique lui donne un pouvoir de décision fondé sur la souveraineté nationale des gouvernements, mais répondant à l'œuvre commune définie par le statut.

« Il a ensuite mis en place un secrétariat général assurant la permanence et chargé de conseillers, d'informer et de permettre aux deux organes, ministériel et parlementaire, de s'adapter en permanence à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle. Lequel d'entre nous pourrait nier la valeur des fonctionnaires du secrétariat général qui, grâce aux informations et à leur formation, ont permis au Conseil de l'Europe de rester toujours à jour, alors que les parlementaires et les ministres éprouvent les plus grandes difficultés à se recycler et à s'adapter aux évolutions ? C'est la raison pour laquelle le secrétariat général du Conseil de l'Europe est, aux termes du statut, un organisme institutionnel équivalant à celui du Comité des ministres et de l'Assemblée parlementaire.

« Nous avons évolué et, avant les événements de liberté survenus en Europe centrale et orientale, avec l'adhésion de la Finlande, toute l'Europe libre était regroupée derrière ce même statut du Conseil de l'Europe.

« L'objectif était double : la paix, l'harmonisation des législations pour assurer une plus grande conformité aux idéaux et, en même temps, l'unité européenne à travers une institution afin d'éviter de retomber dans les drames d'antan.

« C'est de ces débats que sont nées les institutions communautaires. C'est dans cette Assemblée du Conseil de l'Europe que se sont fait entendre les plus grandes voix, notamment celles des pères de l'Europe, dont Jean MONNET. C'est par le Conseil de l'Europe qu'est née la Convention européenne des droits de l'homme.

« Dois-je rappeler à mes collègues — en prenant chaleureusement et cordialement à partie nos amis grecs — que le Conseil de l'Europe, à propos duquel on raconte tant de choses ou tellement peu de choses, jusqu'à l'oublier parfois, a été la seule organisation internationale — je dis bien la seule — à avoir le courage moral et politique d'exclure de son sein un pays qui avait tourné le dos à la démocratie pour s'adonner au totalitarisme militariste ?

« Nous avons mis à la porte la Grèce des colonels et, lorsque la Grèce a retrouvé la liberté et la démocratie, elle est revenue au Conseil de l'Europe dont elle a, par le cœur et par son peuple, toujours fait partie. Quelle autre organisation internationale a été capable de prendre une mesure aussi courageuse au nom de la morale des droits de l'homme et de la démocratie ?

« Nous devons à tout prix maintenir cette vocation, perpétuer cette force morale qui est celle du Conseil de l'Europe à travers tous les parlements pour pouvoir insufler, dans les efforts qui sont actuellement menés en faveur du nouvel ordre de paix et de sécurité en Europe, non seulement l'idée d'une conférence diplomatique bien menée, mais également l'indispensable volonté politique pour régler des affaires qui ont entraîné depuis la dernière guerre mondiale et qui se sont complètement dévaluées dans l'opinion publique pendant les quarante années d'obscurantisme du communisme international en Europe. Restent l'imagination politique et la volonté politique ! Elles sont ici, mes chers collègues. Nous devons savoir nous transformer et répondre à ceux qui, de l'autre côté, se sont réveillés à la liberté. Ils savent ce que sont les valeurs de l'humanité ; ils se sont battus pour elles alors que nous les avons conservées. A nous de devenir avec eux des combattants.

« Je souhaite de tout cœur que nous ne confondions pas diplomatie et politique. Nous sommes des responsables politiques. Nous devons aider la diplomatie de nos pays, mais l'avenir de l'Europe va au-delà des règlements et des conférences internationales. Nous sommes l'institution de l'unité européenne et de la paix. »

M. Jean VALLEIX (député, R.P.R.), intervenait à son tour en ces termes, saluant la coïncidence de dates, le débat s'ouvrant un 8 mai : « Ce matin, l'éditorial d'un journal français avait ce titre : "Triple anniversaire". Il s'agissait d'une excellente idée.

« Le 8 mai, en effet, c'est d'abord la victoire sur le nazisme.

« Ensuite, nous pouvons y associer une sorte d'anniversaire récent, celui de la *perestroïka* qui a introduit un mode d'équilibre nouveau à l'Est, et dont nous traduisons aujourd'hui les faits les plus marquants.

« Enfin, troisième anniversaire, après la victoire sur la guerre froide, voici celle sur les conflits de chancellerie intervenus ces dernières années à propos des rivalités d'économie d'Etat et d'économie de marché, avec — pourquoi ne pas le rappeler, car c'est l'essentiel — le succès de la liberté et de la démarche démocratique pluraliste sur des systèmes collectivistes et dictatoriaux.

« Tout cela est merveilleux, et l'on peut être optimiste. Il convient toutefois de garder les yeux grands ouverts, car les risques seront encore nombreux dans la vie quotidienne au cours des deux, cinq, voire dix prochaines années.

« Il convient donc d'essayer de voir où nous allons. Comment maîtriser, par exemple, le réveil du nationalisme qui concourt à cette évolution heureuse ? Nous devons en tout cas nous garder de ce que j'appellerai des travers, à savoir une nouvelle balkanisation de l'Europe, et éviter certains risques de tension à l'intérieur même de tel ou tel des

pays concernés. En effet, tout cela peut se traduire par des réactions, des contrecoups et, pour ne parler que de l'un de ces pays, par l'empire éclaté ; car, si les problèmes ont toujours été traités avec beaucoup de mesure et de responsabilité, ils demeurent ; je veux parler de la question balte en Union soviétique.

« Un autre risque est celui d'une démarche qui ne serait pas parallèle entre l'avance démocratique et un réveil économique, car, si la démocratie devait progresser en même temps que les files d'attente devant les magasins, je craindrais pour la démocratie ! Nous avons donc une action déterminante à conduire sur ce plan en conseils, en échanges et en contacts. Rendez-vous, si je puis dire, à Budapest dimanche prochain, puisque la commission que j'ai l'honneur de présider y tiendra un colloque important sur le thème : Défi à l'Europe — De la réforme économique entre l'Est et l'Ouest.

« Il existe d'autres dangers. Comment équilibrer les relations entre l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie ? Cette question nous conduit à aborder les problèmes de la C.S.C.E.

« Je pense, monsieur le Rapporteur général, que vous avez tapé dans le mille — si vous me permettez l'expression — car nous sommes en plein dans l'actualité. Je suis de ceux qui pensent que l'institution du Conseil de l'Europe, de par son organisation même — juridique, institutionnelle, internationale, structurée — à un autre poids que les accords ou conventions qui — nous en connaissons beaucoup — se sont entassés dans l'Histoire sans forcément perpétuer les objectifs pour lesquels ils avaient été instaurés.

« L'institution du Conseil de l'Europe est en cela tout à fait irremplaçable et adaptée. Elle a donc son mot à dire en cette affaire et c'est pourquoi je soutiens sans réserve la recommandation de nos rapporteurs.

« Quelles conclusions tirer de ces rapides réflexions ?

« La première est qu'il faut nous donner des moyens ; la recommandation évoque avec raison ce problème pratique, matériel, mais nécessaire.

« La deuxième conclusion est que le Conseil de l'Europe comprend des délégations nationales.

« Cela représente une réponse au souci d'entretiens de peuples rassemblés qui forment des nations et, par conséquent, d'une expression nationale au sein de notre structure quasi fédérale.

« Enfin, en ces temps d'exception, notre mission est de sauvegarder la dignité de l'homme et de la servir. Elle nous commande aussi de contribuer à une paix toujours plus fraternelle. Cette mission-là, aux

dimensions de l'Europe: d'abord, à celles du monde ensuite, est plus vraie que jamais. C'est aussi ce qui la rend si exaltante. »

M. Xavier HUNAULT (député, apparenté U.D.F.) a tenu à intervenir pour souligner deux points :

« Le premier point porte sur les relations avec la Communauté européenne et sur le soutien à notre secrétaire général. Dans un passage du rapport, il est clairement fait état de la divergence fondamentale existant entre le président de la Commission des Communautés européennes et le secrétaire général de notre organisation.

« M. Delors ne déclare-t-il pas, en effet, que "la C.E.E. doit être le pivot de la grande Europe", alors que Mme le secrétaire général affirme que "le Conseil de l'Europe est l'organisation autour de laquelle peut et doit se construire la future confédération européenne ?"

« Cette divergence de vues fondamentale me paraît préjudiciable à la démarche en cours pour notre Europe. Bien sûr, nous soutenons totalement Mme le secrétaire général. Mais *Quid* de l'attitude de la Commission des Communautés européennes ?

« Le second point est relatif à la 86^e réunion du Comité des ministres, qui doit se tenir le 10 mai 1990.

« Le passage en cause indique que :

« L'Assemblée devrait saisir cette occasion... d'inviter le Comité des ministres... à veiller à ce que :

« — aucune organisation internationale nouvelle ne soit créée pour exécuter des tâches qui peuvent être efficacement menées par des organisations existantes."

« Cela est certes fondamental, mais j'aurais aimé que figure, en corollaire, le souhait que notre Assemblée devienne l'Assemblée constituante de l'Europe. Elle a vocation pour cela, avec ses vingt-trois Etats membres et six autres. Les yeux de toutes les populations d'Europe centrale et orientale sont tournés vers notre Assemblée. »

M. Jacques BAUMEL (député, R.P.R.), prenant la parole à son tour, a évoqué trois questions primordiales : « Quelle architecture politique nouvelle pour l'Europe ? Quelle charte de sécurité pour cette Europe ? Quel avenir pour le Conseil de l'Europe ?

« Quelle architecture politique nouvelle ? C'est le grand sujet. Il est évident que le nouveau décor que nous avons sous les yeux rend un peu obsolètes les différentes institutions auxquelles nous avons apporté notre soutien depuis quarante ans. Certes, il y a les Douze, peut-être élargis aux Treize, mais, aujourd'hui, tout le problème de l'Europe nouvelle se

situé en dehors de ce noyau dur qui doit lui-même trouver une plus grande unité et une plus grande efficacité politique.

« Il y a l'U.E.O., l'A.F.L.E., mais pour ce qui concerne la nouvelle architecture européenne, nous devons nous tourner résolument vers une réflexion concernant la C.S.C.E. C'est finalement dans cette direction que l'Europe globale, "l'Europe des deux côtés d'hier", pourrait trouver une solution politique acceptable.

« Comment essayer de mettre en œuvre cette réflexion ? Ce n'est pas en cinq minutes que je pourrai le faire, mais je tiens à appeler l'attention des différents *leaders* responsables politiques de cette Assemblée — je m'adresse également à Mme le secrétaire général qui nous fait l'honneur d'assister à nos débats et qui se montre si active — sur le fait que nous devons essayer de formuler nous-mêmes un certain nombre de propositions. C'est l'avenir du Conseil de l'Europe qui retrouve, dans cette circonstance, une deuxième jeunesse et a la possibilité de repartir avec une mission dont nous n'espérons pas la réalisation il y a deux ou trois ans.

« Quelle architecture politique européenne, donc ?

« Nous devons d'abord faire face à un problème très dangereux qui est la remontée des irrédentismes et des nationalismes. Je résumerai cette crainte par une phrase : il est bon de tourner le dos à Yalta, à condition de ne pas retrouver Sarajevo. Nous avons là un énorme travail à accomplir, et le Conseil de l'Europe est mieux placé que d'autres pour le mener à bien.

« Que serait cette architecture européenne si elle n'était pas assortie d'une sorte de charte de sécurité collective ? Les pactes vont connaître une évolution indiscutable. La menace s'atténue, apparemment ; il n'en reste pas moins qu'il y a encore des puissances très fortes, notamment l'U.R.S.S. qui, malgré l'effondrement du Pacte de Varsovie, restera encore longtemps une puissance militaire et nucléaire de premier plan. Il est donc nécessaire de prévoir, bien que cela ne relève pas de notre compétence, une sorte de nouveau système de sécurité collective allant au-delà de l'OTAN qui, manifestement, est dépassée tant dans ses structures que dans sa doctrine de riposte flexible ou de bataille de l'avant.

« Il faut s'orienter vers une formule de charte de sécurité collective européenne dans laquelle l'U.R.S.S. aura sa place, afin d'éviter qu'elle ait l'impression d'être de nouveau repoussée par une coalition quelconque. Le rôle du Conseil de l'Europe devrait être également de pousser dans cette direction.

« Aucune de ces deux tentatives ne serait valable sans un immense plan de relance économique de cette Europe de l'Est qui est dans un état de délabrement dramatique. A cet égard, nous devons aussi, en accord

avec les gouvernements des Etats qui composent l'Europe occidentale, avoir une réflexion sur les possibilités d'aide, non seulement financière et monétaire, mais également d'ouverture à une économie de marché et de formation technique de nombreux cadres qui n'ont pas été éduqués dans cet esprit depuis quarante ans.

« Quel avenir pour le Conseil de l'Europe ?

« Il dépend de nous en grande partie. Nous pouvons être une assemblée qui, soit continuera, soit essaiera de saisir au vol cette occasion qui lui est offerte d'être, finalement, la représentation parlementaire globale de l'Europe dans une C.S.C.E. qui ne serait plus un processus, mais qui deviendrait une institution.

« Or, la C.S.C.E. est aujourd'hui grevée de deux graves inconvénients : le souci du consensus qui paralyse son action, et le fait qu'elle est un processus et non une institution. C'est là que nous avons une action très importante à mener. »

Puis M. Adrien GOUTEYRON (sénateur, R.P.R.), avant de s'interroger sur les réponses possibles aux défis que lancent aux institutions les événements de l'Europe de l'Est, s'est arrêté un instant sur l'année 1989 : « C'est bien évidemment le destin individuel de plusieurs des nations de l'Ancien Continent qui s'est trouvé brusquement changé, mais c'est aussi toute l'architecture politique européenne qui doit être repensée. Une page est tournée, définitivement espérons-nous.

« Pour autant, tous les éléments anciens de l'équilibre européen doivent-ils être remis en cause ? Sans doute devons-nous prendre acte de l'évolution de la position américaine, à la recherche d'un équilibre, dans un certain allègement de ses charges militaires, et de l'affirmation de son rôle aux côtés des Etats de l'Europe occidentale. De même, nous devons prendre en considération la vraisemblable, l'inévitable évolution du Pacte de Varsovie.

« Révolution donc de régimes politiques naguère tenus pour immuables et évolution incertaine des équilibres institutionnels : tels sont les éléments du défi auquel il nous faut répondre.

« Toutes les organisations vouées à la coopération européenne doivent repenser leur rôle face à l'évolution de l'Europe centrale et orientale, qu'il s'agisse de l'Union européenne occidentale, de l'Association européenne de libre-échange, du Conseil de l'Europe et même de la C.E.E. La Communauté économique européenne a certes pour tâche prioritaire de réussir la réalisation du Marché unique d'ici à 1993. Tel est l'objectif qu'elle s'est fixé avant d'envisager de nouveaux élargissements.

« Mais doit-on, au nom de cette priorité, rester sourds aux demandes pressantes de coopération émanant de nations qui se sont libérées,

ou se libèrent, et veulent rejoindre au plus tôt le concert des Etats européens ? N'incombe-t-il pas à notre organisation d'être la structure d'accueil des Etats d'Europe centrale et orientale, lorsqu'ils répondent aux critères politiques de notre statut ?

« Ainsi, l'adhésion au Conseil de l'Europe marquerait à la fois la consécration de la révolution pacifique vers la démocratie accomplie par ces Etats et l'étape sans doute nécessaire vers une intégration économique qui ne peut être que plus lointaine.

« Ce défi lancé aux organisations de coopération intra-européenne vise également la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Sans doute ce cadre offre-t-il l'avantage d'inclure, dans ses domaines de compétences, des garanties réciproques de sécurité auxquelles vient de faire allusion mon collègue et ami Jacques BAUMEJ., mais il a, jusqu'à présent, un caractère strictement intergouvernemental. Or, ainsi que cela a été souligné par un excellent orateur, il est indispensable d'associer à l'édification du nouvel équilibre européen les peuples et leurs représentants élus ; il faut une dimension parlementaire au processus.

« Comment accepter, en effet, que cette révolution faite par les peuples eux-mêmes ne trouve sa traduction institutionnelle que dans des négociations d'état-major, sans participation des représentants naturels des nations que sont les élus ? Le Conseil de l'Europe est évidemment la structure d'accueil naturelle qui s'élargira aux Etats d'Europe centrale et orientale, lorsqu'ils se seront dotés de parlements librement élus.

« Sans doute conviendra-t-il de rechercher un mode d'association des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et n'appartenant pas au Conseil de l'Europe, à savoir les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. Mais c'est en Europe même et dans la tradition, plus vivante que jamais, de la démocratie parlementaire qu'il convient de bâtir le nouvel équilibre européen. Le cadre le plus approprié — cela a été dit pratiquement par tous les orateurs — semble être, comme l'a affirmé notre secrétaire général à de nombreuses reprises, le Conseil de l'Europe. L'expérience ancienne au service de la démocratie et des droits de l'homme, le rôle pilote déjà assuré à l'égard de l'Europe centrale et orientale et la souplesse de notre organisation la désignent tout naturellement pour devenir le cadre de cette coopération étendue à l'Ancien Continent, à l'ensemble de l'Ancien Continent enfin réconcilié avec lui-même. »

A l'issue de ce débat, le projet de recommandation (n° 1124) est adopté à l'unanimité (rapports 6216 et 6220).

Par cette recommandation, l'Assemblée demande notamment au Comité des ministres de faire en sorte, dans le contexte des préparatifs de la prochaine réunion au sommet de la C.S.C.E., que toute nouvelle tâche soit, dans la mesure du possible, menée à bien par des institutions

existantes pour éviter la création de nouvelles, qu'il soit pleinement tenu compte de la structure originale (intergouvernementale et parlementaire) et de l'expérience particulière que possède le Conseil de l'Europe dans l'ensemble de ses activités, et en particulier dans les domaines de la promotion de la démocratie parlementaire et de la protection des droits de l'homme.

E. — Nouveaux pays d'immigration.

Le mercredi 9 mai 1990, l'Assemblée a débattu des problèmes que posent aux Etats du sud de l'Europe (Italie, Espagne, Portugal et Grèce), anciens pays d'émigration, l'arrivée croissante d'immigrants, candidats à un séjour de plus en plus prolongé sur leur sol.

En effet, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, anciens pays d'émigration, se sont transformés ces dix dernières années en pays d'immigration. A titre d'exemple, on comptait en Italie, fin 1988, 300 000 à 450 000 immigrants clandestins.

Originaires du tiers-monde, ces migrants se sont heurtés aux mesures restrictives instaurées par les pays industrialisés du Nord Ouest et au contrôle renforcé des frontières. Ils s'établissent aujourd'hui sur des terres qui, par le passé, ne constituaient que des lieux de passage et contribuent au développement d'une économie dite « submergée » (le travail au noir).

Ce problème d'immigration, nouveau pour les pays méridionaux, n'est pas abordé de manière cohérente. Chaque administration agit en ordre dispersé et le flou des compétences est souvent utilisé pour justifier l'absence d'action.

L'expérience des pays de l'Europe du Nord en matière de politique d'immigration pourrait inspirer les autorités des nouveaux pays d'accueil. Ils ont proposé que le Conseil de l'Europe facilite ce transfert d'expérience et permette une concertation pour lutter contre l'immigration clandestine. Cette action devrait permettre également la mise en œuvre d'un plan européen de lutte contre le racisme et la xénophobie.

M. Jacques THYRAUD (sénateur, U.R.E.I.) est intervenu dans le débat qui a suivi la présentation du rapport de M. CUCO pour souligner qu'il avait le mérite de parfaitement décrire la situation dans plusieurs Etats de l'Europe méridionale : « Ils affrontent, à leur tour, le phénomène de l'immigration. Alors qu'ils ont été exportateurs de main-d'œuvre, alors qu'ils étaient et restent, en partie, des pays de transit, notamment vers la France, ils deviennent des pays d'installation sans l'avoir souhaité.

« Devenus ainsi pays d'accueil, ils mesurent tout le poids d'une population à laquelle il faut donner les moyens de vivre, de se scolariser et de se soigner.

« Le rapport souligne la diversité d'origine des nouveaux immigrants. Le projet de recommandation souhaite que des pays situés plus au nord, plus familiers des mécanismes migratoires, fassent profiter les autres de leur expérience et de leur solidarité.

« Je dois indiquer à notre Assemblée que l'expérience française est loin d'être achevée. Alors que l'immigration d'origine européenne, qui a précédé et suivi la Seconde Guerre mondiale, a été pour la France un enrichissement certain, l'immigration d'aujourd'hui est mal acceptée par une partie de l'opinion publique.

« Chacune des deux assemblées du Parlement français a créé une mission d'information sur ce thème. Elles analysent le contrôle du flux, les déviations du droit d'asile, les mesures à prendre pour éviter les ghettos, les moyens d'une formation professionnelle effective, les possibilités de l'exercice de la liberté de conscience pour les musulmans.

« Le sujet est si vaste qu'il exigerait, pour être bien traité, de longs développements. Je formulerai simplement quelques observations, inspirées du projet de recommandation soumis à notre discussion.

« Notre distingué rapporteur voit dans le travail clandestin la cause première de l'immigration. Il est vrai qu'il constitue un appel. En France, le travail clandestin est souvent organisé par des immigrés, eux-mêmes en situation régulière, qui font venir leurs compatriotes par des filières qu'ils ont créées. La lutte contre de telles pratiques, qui privent l'individu de sa dignité, de ses droits sociaux et d'une juste rémunération, doit être une priorité. A supposer qu'elle réussisse, elle n'arrêterait pas le flux que facilitent les nouveaux moyens de communication. Tanger est à quelques dizaines de minutes de la Sicile, et Alger à une heure de Marseille.

« Je crois personnellement que la solution du problème de l'immigration se trouve en amont. Les images de la civilisation occidentale atteignent les pays les plus défavorisés et exercent une fascination sur leurs populations. Dans ces pays, un phénomène d'urbanisation accélérée fait des paysans transplantés dans les faubourgs des villes des exilés dans leur propre pays. Si défavorables que soient les conditions qu'ils trouvent en Europe, elles sont encore préférables à celles qu'ils connaissent chez eux.

« Si l'Europe ne prend pas conscience de ses devoirs vis-à-vis des pays sous-développés, notamment ceux d'Afrique, il ne faudra pas s'étonner si elle est submergée par des vagues migratoires qui obéiront à une forte pression démographique. Dans trente ans, l'Afrique comptera deux milliards d'habitants. A la même époque, les pays du nord de

la Méditerranée représenteront, comme aujourd'hui, 190 millions d'habitants, tandis que les pays de la bordure sud de la Méditerranée en auront 340 millions.

« Dans l'enthousiasme très légitime de l'ouverture à l'Est, les relations Nord-Sud ont été quelque peu oubliées. Les États-Unis, nation pourtant généreuse, ont choisi de soutenir d'autres matières premières que celles produites par l'Afrique. Si les Européens veulent éviter la faillite de ce continent, avec les conséquences migratoires qui en résulteraient, ils doivent s'associer dans un vaste mouvement de coopération.

« Lorsque l'immigration est un fait acquis, elle devient irréversible, car le retour dans le pays d'origine ne se fait plus qu'à l'occasion des vacances. Les liens subsistent avec les pays d'origine, grâce aux techniques de communication, ne font plus de la naturalisation un objectif poursuivi pas les émigrés qui, de plus en plus, tiennent à conserver leur identité.

« Si l'intégration est encore possible, elle ne s'improvise pas ; il faut l'organiser. C'est dans ce domaine que nous pourrions confronter utilement les résultats obtenus dans nos pays respectifs.

« Je sais que, dans le passé, les recommandations émises dans le cadre du Conseil de l'Europe en vue d'une coordination effective sont souvent restées sans effet. Je crois cependant que les choses sont en train de changer. Une telle coordination s'imposera dans le cadre des Communautés européennes.

« Les Accords de Trévi tendent à une politique commune en matière de visas et de droit d'asile. Lorsque des structures existeront dans un tel cadre, il sera possible de les étendre à tous les pays d'Europe. »

Approuvant toutes les conclusions proposées par le rapporteur, M. Jacques THYRAUD a conclu que « c'est un bien cruel paradoxe que, au moment où l'Europe de l'Est brise ses chaînes, au moment où les frontières à l'intérieur de l'Europe communautaire disparaissent, le regard que nous portons sur d'autres régions du monde nous inspire les plus vives inquiétudes sur les mouvements de populations qu'elles connaîtront. »

M. Jean-Pierre WORMS (Député S.) est intervenu à son tour dans ce débat, en ces termes, approuvant l'analyse contenue dans le rapport :

« En ce qui concerne d'abord le diagnostic, il a mis l'accent sur les différents éléments qui expliquent un phénomène tout à fait nouveau, mais très important, à savoir cette inversion des flux migratoires sur le continent européen.

« Par ailleurs, on relève un ralentissement, sinon un arrêt, de l'immigration à partir des pays en voie de développement vers les pays de l'Europe du Nord, ainsi qu'un reflux — j'allais dire un renvoi de ces populations vers l'Europe du Sud.

« Le deuxième élément est l'arrêt de l'immigration originare de l'Europe du Sud, c'est-à-dire de pays d'émigration, et le retour vers leur pays d'origine de nombreux émigrants venus de ces pays de l'Europe du Sud.

« Le troisième élément est évidemment le développement économique qui a repris depuis quelques années, de façon accélérée, dans les pays de l'Europe du Sud et l'attraction d'une nouvelle immigration en provenance des pays en voie de développement vers ces pays de l'Europe du Sud, notamment l'Italie et l'Espagne.

« Quelles en sont les causes ? Elles tiennent très clairement tant à la politique conduite par les pays de l'Europe du Nord pour freiner, sinon arrêter, les flux migratoires qu'aux besoins de main-d'œuvre qui se manifestent dans les pays de l'Europe du Sud.

« La première conséquence est le développement extrêmement inquiétant de tout un secteur d'économie souterraine, cause de phénomènes d'immigration clandestine représentant près de la moitié des nouveaux flux migratoires. Cela provoque une exploitation sociale et humaine qui a été suffisamment dénoncée ici même pour que je ne m'y étende pas.

« Une autre conséquence est la naissance ou la renaissance inquiétante du racisme et de la xénophobie. A ce propos, j'approuve tout à fait les recommandations, présentées par M. Cucó, pour que l'on mette en place au-delà d'une politique de plus grands contrôles aux frontières, une politique globale d'immigration. Il faut que l'ensemble des pays européens développent une politique d'intégration à la fois économique, sociale et culturelle, et que l'Europe tout entière élabore un plan de lutte contre le racisme et la xénophobie.

« Il s'agit d'un véritable appel à la solidarité européenne, qui doit être entendu.

« Je tiens toutefois à souligner que, au-delà de ces recommandations très utiles, ce problème nous appelle à mettre en relief des aspects sous-jacents du phénomène. Je ne reviendrai pas sur tout ce qu'a fort bien exprimé mon collègue, M. Thyraud, car je ne ferais que répéter des choses essentielles. Je veux, en revanche, mettre en évidence deux autres aspects de la question qui me semblent importants.

« Je crois d'abord que l'on peut voir également dans cette inversion des flux migratoires un phénomène lié à la mise en place du marché unique qui pourrait être très grave.

« Nous risquons, en effet, d'assister à la mise en œuvre progressive de deux modes de développement relativement différents entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud.

« Il y aurait une certaine segmentation du marché du travail, qui aboutirait à la concentration, en Europe du Nord, des activités faiblement utilisatrices de main-d'œuvre non qualifiée, mais fortement utilisatrices de capitaux et d'investissements immatériels, de formations de haut niveau, d'investissements, en intelligence, alors que l'Europe du Sud serait poussée à se spécialiser dans des activités employant beaucoup de main-d'œuvre, notamment sous-qualifiée. Cela ferait courir le risque d'une tension très grave au sein du continent européen.

« L'appel à la solidarité européenne doit jouer sur l'ensemble du territoire européen en matière de politique d'aménagement du territoire mais principalement en direction des pays de l'Europe du Sud pour la politique de formation de haut niveau.

« La deuxième réflexion qui me vient à l'esprit en lisant le rapport de M. Cucó c'est que ces phénomènes de racisme ou de xénophobie nous renvoient non pas aux problèmes ou aux spécificités des populations qui en sont les victimes, mais bien aux problèmes et aux spécificités de nos propres pays dans lesquels ils naissent.

« A travers le racisme et la xénophobie, en effet, est en cause notre propre incapacité à intégrer ceux de nos concitoyens qui sont le plus gravement ébranlés par les phénomènes de crise et par la rapidité des mutations, qui se sentent fragilisés, de sorte qu'ils cherchent, dans le racisme et la xénophobie, l'explication d'une situation d'anomalie au sein de leur propre pays.

« De même qu'il faut consentir un effort considérable en faveur des pays en voie de développement pour les aider à conserver, chez eux, les possibilités de développement de leur propre population, il est indispensable d'agir afin d'éviter la marginalisation croissante d'une fraction de nos populations, car elle les pousse vers ces phénomènes de racisme et de xénophobie qui constituent la plaie du monde moderne. »

Proposée dans le rapport n° 6211, la recommandation a finalement été adoptée à l'unanimité (n° 1125).

F. — Situation en République démocratique allemande.

Ce débat de l'Assemblée parlementaire sur la situation en République démocratique allemande a été l'occasion d'examiner, d'une part, la question de l'unification allemande et, d'autre part, la demande de la

République démocratique allemande de bénéficier du statut d'invité spécial auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le rapport de M. LAMBIE (Travailleuse - G.B.) ainsi que la position de la Commission des relations avec les pays européens non membres à l'égard de ces questions ont été élaborés après la visite de la sous-commission en République démocratique allemande (19-21 avril).

M. Jean SEITLINGER (député, U.D.F.) est intervenu dans ce débat, prenant la parole tour à tour en langue allemande et en français. Il s'est tout d'abord attaché à marquer cette date du 9 mai :

« Qu'il me soit permis aujourd'hui, 9 mai 1990, quarante ans jour pour jour après l'initiative historique de Robert SCHUMAN, de rendre hommage au travail de cet éminent homme d'Etat français, originaire comme moi de Lorraine. Je me réjouis aussi de la présence dans l'hémicycle, pour la première fois, de nos collègues est-allemands, les délégués de la Chambre du peuple. Je leur souhaite une cordiale bienvenue. Nous les avons rencontrés il y a quelques semaines à Berlin. Nous espérions alors certes les voir siéger prochainement à nos côtés, mais nous n'étions pas sûrs que cela se ferait aussi rapidement. Nous nous en réjouissons sincèrement.

« On ne cesse de dire que les événements en Europe de l'Est se sont produits à une vitesse surprenante. C'est oublier que les citoyens de la République démocratique allemande ont eu à porter un lourd fardeau pendant plus d'un demi-siècle, au cours duquel ils sont tombés de Charybde en Scylla : après douze années difficiles, n'en ont-ils pas connu quarante-cinq autres plus sombres encore, sans transition, sans éclaircie ? Tant d'années aussi noires ! Il était plus que temps — est-il d'ailleurs jamais trop tôt ? — que ce peuple retrouve enfin le chemin de la liberté et de la démocratie.

« J'ai eu la chance de me trouver à Berlin au bon moment. La visite que j'y ai effectuée avec MM. Peter SAGER, président de la commission, et David LAMBIE, que je félicite pour son excellent rapport auquel je souscris évidemment sans réserves, m'a profondément marqué. Sans vouloir répéter ce qu'a dit tout à l'heure David LAMBIE, nos entretiens à Berlin et à Dresde m'ont donné la certitude que votre contribution à la construction de l'Europe, chers collègues de la République démocratique allemande, sera des plus fécondes. Permettez-moi de vous souhaiter, une fois encore, la bienvenue et de vous remercier du fond du cœur d'enrichir ainsi notre débat.

« A présent, en qualité de membre de la délégation française, je me réjouis sans réserve de l'entrée de plus de seize millions d'allemands de l'Est dans notre grande communauté européenne. Nous avons suffisamment condamné le mur de Berlin, érigé en 1961, pour ne pas nous féliciter de son effondrement intervenu le 9 novembre 1989.

« Il est certain que les initiatives européennes et la réconciliation franco-allemande ont constitué le noyau des faits qui ont provoqué ce bouleversement. La construction européenne, la liberté à l'Ouest, les progrès économiques et sociaux que nous avons enregistrés ont exercé cette attraction sur les peuples opprimés et asservis. Les Allemands de l'Est ont droit, au même titre que les autres peuples de l'Europe centrale, à la liberté sans condition. Nous ne pouvons prétendre qu'ils n'ont droit à la liberté qu'à condition de rester séparés de leurs frères de l'Ouest. Ils ont ce droit !

« Je suis moi-même un homme de la frontière. La Sarre est allemande, l'Alsace-Lorraine est française. Ce sont des évidences qui s'imposent aux Etats. Il ne faut pas créer des situations artificielles. Qui pourrait un instant imaginer que l'on puisse, par exemple, construire durablement un mur à Paris, place de l'Etoile, et décréter que l'avenue des Champs-Élysées est un Etat, l'avenue de la Grande-Armée un autre Etat ? Cette fantaisie n'aurait aucune crédibilité.

« Il en va de même en ce qui concerne cette situation qui, hélas, n'avait que trop duré et cela vaut également pour la Lituanie qui a une légitimité forte à revendiquer son indépendance.

« Nous n'avons pas à aider tel ou tel homme politique. Nous devons aider les peuples, être au service de la morale internationale qui est supérieure aux habiletés tactiques. Or, qui dit autodétermination dit aussi souveraineté. Il n'est pas d'unification possible avec une souveraineté limitée.

« La neutralité de l'Allemagne unifiée sonnerait le glas de la construction européenne. Nous devons sauvegarder l'Alliance atlantique et affirmer que les Etats-Unis doivent rester une puissance européenne — au sens large du terme, bien évidemment. Nous devons bâtir un pilier européen, une Alliance atlantique rénovée en refusant le découplage entre unité et souveraineté.

« La conclusion simultanée des deux processus — interne et externe — est indispensable pour ne pas laisser la place à l'insécurité. Le traité interallemand sur l'union économique, monétaire et sociale est pratiquement prêt. Dans le domaine des frontières, des garanties sont données et seront très certainement confirmées pour la ligne Oder-Neisse.

« Quant au statut politico-militaire de la future Allemagne unifiée, qui est un problème plus complexe, je ne voudrais pas échafauder des modèles. Je fais confiance à l'imagination des diplomates pour inventer des formules qui aboutissent, ainsi que l'a dit M. CHEVARDNADZE, à des solutions mutuellement acceptables. Les réunions de juin à Berlin, de juillet à Paris et de septembre à Moscou ne manqueront pas d'y contribuer.

« En conclusion, je suis convaincu que nos collègues d'Allemagne de l'Est et le peuple de la République démocratique allemande apporteront une contribution novatrice, non pour créer des tensions, mais, au contraire, pour assurer la stabilité de l'Europe et renforcer la paix en Europe. » A l'issue de ce débat, est adoptée, sur le rapport n° 6219, la résolution n° 942.

G. — Relations entre l'Europe et les Etats-Unis et le Canada dans les années 90.

Les Etats-Unis et le Canada, du fait de leur pleine participation au processus d'Helsinki, sont des composantes naturelles de la structure internationale et politique de l'Europe.

Pour le rapporteur, il est évident que l'importance du processus de la C.S.C.E. croît régulièrement. Ce processus peut être encore renforcé si on lui ajoute la dimension parlementaire manquante. L'organe naturel pour fournir une telle assise parlementaire est l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

On renforcera encore le rôle de l'Assemblée dans ce domaine en institutionnalisant, sous une forme ou sous une autre, les rencontres avec les membres du Congrès des Etats-Unis et du Parlement canadien. Les débats annuels sur la C.S.C.E. créeraient aussi un forum où l'on pourrait discuter de tous les problèmes posés par l'établissement de relations plus étroites entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

Le rapport presse l'Europe de reconnaître que l'attitude nord-américaine des dernières années a contribué à créer des conditions favorables à l'œuvre réformatrice entreprise en Europe de l'Est. Il souligne également que la coopération de l'ensemble du Nord industrialisé sera nécessaire pour résoudre les problèmes de la pauvreté et de l'explosion démographique dans le Sud.

Le second rapport est consacré essentiellement aux négociations du nouveau cycle G.A.T.T., exprimant à la fois le souhait qu'elles réussissent, mais aussi que soit améliorée la coordination des politiques macro-économiques, que soit bannie toute anarchie commerciale dans le souci de développer tant le commerce Nord-Sud que les échanges en voie de libéralisation entre l'Est et l'Ouest.

M. Jacques BAUMEL (député, R.P.R.) est intervenu dans ce débat pour souligner les incertitudes pesant sur la situation du Conseil de l'Europe : « La création du Conseil de l'Europe a coïncidé avec une certaine structure politique de notre continent. Aujourd'hui, il constitue la plus grande assemblée de la grande Europe avec vingt-trois membres.

Il correspondait au contexte d'une époque que nous avons bien connue, dans laquelle il lui fallait défendre son originalité face à d'autres institutions, notamment par rapport au Parlement européen.

« Les événements qui viennent de se dérouler avec une extraordinaire rapidité en Europe de l'Est donnent à notre Assemblée sa deuxième chance. Encore faut-il pouvoir la saisir ! Nous devons opérer un choix déterminant dans les deux ans qui viennent, sinon nous passerons à côté de l'opportunité d'être l'Assemblée parlementaire de la grande Europe. En l'occurrence, nous sommes confrontés à une double difficulté.

« La première tient au fait que si nous sommes heureux d'accueillir de plus en plus de délégations de pays de l'Est devenus démocratiques, d'abord comme invités spéciaux, puis, très vite, comme membres à part entière de notre Assemblée — ce qui va élargir le Conseil de l'Europe —, nous devons, dans un souci d'équilibre, rechercher l'approfondissement et le renforcement de nos liens avec les Etats d'Amérique du Nord. C'est ce que nous essayons de faire.

« La sous-commission a tenté de l'expliquer il y a quelques semaines à des collègues américains et canadiens, mais nous nous trouvons confrontés à une situation particulière.

« D'abord — je le regrette beaucoup — l'opinion publique, évidemment, mais aussi la classe politique américaine ne connaissent pas le Conseil de l'Europe parce que ce dernier n'a, en plus de quarante ans d'existence, consenti aucun effort en ce sens. Il n'a jamais ouvert un seul bureau d'information dans ce centre du monde qu'est Washington aux Etats-Unis.

« Aujourd'hui, nombre d'Américains confondent encore, en toute innocence, le Parlement européen et le Conseil de l'Europe, au point que les documents remis à de nombreuses délégations du Conseil de l'Europe nous traitent de « Parlement européen ». En effet, le Parlement européen, qui dispose de moyens considérables, sait mener des actions de publicité et de relations publiques. Il a des représentants permanents aux Etats-Unis et, tout naturellement, pour les Américains, l'Europe c'est le Parlement européen et non le Conseil de l'Europe.

« Ensuite, lorsque nous allons voir nos collègues américains pour leur proposer de participer au Conseil de l'Europe, ils nous demandent : " Sous quelle forme et avec quelles responsabilités, quels pouvoirs ? " Ils estiment qu'ils ne sauraient être, Américains ou Canadiens, de simples invités spéciaux, sans pouvoir de vote, sans réelles responsabilités ou autorité au sein du Conseil de l'Europe. Compte tenu de notre statut et du Règlement de notre Assemblée, nous nous trouvons ainsi confrontés à de grands problèmes.

« En conséquence, il est, dans l'immédiat, très difficile d'envisager une participation statutaire et institutionnelle de parlementaires américains et canadiens au Conseil de l'Europe en dehors d'une participation plus active de ces parlementaires qui sont trop souvent absents lors des sessions auxquelles ils sont invités, notamment celles où nous parlons de l'O.C.D.E. Cela serait pourtant nécessaire, sinon il y aurait une sorte de déséquilibre involontaire dans l'action que nous pouvons mener.

« Alors, on se tourne vers la C.S.C.E., mais je crois que l'on confond un peu les genres. Quelques précisions s'imposent à ce sujet. La C.S.C.E. ne peut pas être confondue avec telle ou telle mission du Conseil de l'Europe. Il ne faut pas s'illusionner, la C.S.C.E. ne sera pas, sauf changement profond, l'autorité institutionnelle de la grande Europe que nous souhaitons pour des raisons que l'on a répétées dix fois, cent fois, mille fois.

« D'abord, elle est paralysée par le consensus, c'est-à-dire par la nécessité de l'unanimité. Or, on ne peut pas avoir une assemblée politique responsable et efficace avec le *liberum veto*. La Pologne, dans toute son histoire, a souffert du *liberum veto* de la Diète, lequel, par deux fois, a fait tuer la Pologne.

« Ensuite, la C.S.C.E., pour l'instant, n'est qu'un processus et les juristes de l'Assemblée sauront faire la différence entre un processus et une institution.

« Enfin, la C.S.C.E. ne comprend aucune représentation parlementaire. Elle est un dialogue intergouvernemental qui a ses limites, même s'il a apporté beaucoup et s'il a permis d'accomplir un travail formidable.

« Au-delà d'une simple déclaration verbale, on ne saurait appréhender ce que pourrait être l'avenir du Conseil de l'Europe.

« Au-delà des débats, nous devrions constituer un organisme de réflexion comprenant des membres des diverses commissions du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire créer un groupe de travail qui nous permettrait d'aboutir à des conclusions pratiques. Le temps presse et il faut agir parce que nous avons besoin d'avoir avec nous les Etats-Unis et le Canada, qu'il s'agisse de politique, d'économie ou de sécurité. Sans le nécessaire contrepois de la puissance transatlantique, l'Europe est déséquilibrée face à l'U.R.S.S.

« Dans ces conditions, nous devons approuver le rapport de notre ami M. SAGER, le remercier de son travail, et pousser plus loin nos réflexions, car il nous propose en fait un début de travail. Il convient de préciser les choses et de le faire vite, car le temps presse. »

Puis, M. Jean-Marie CARO (député, U.D.F.) est intervenu à son tour dans le débat en ces termes : « Les rapports dont nous débattons apportent un complément absolument indispensable aux réflexions

auxquelles nous nous sommes livrés, remarquablement illustrées par les discours présidentiels yougoslave, finlandais, tchécoslovaque et par celui de notre président du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

« Je partage totalement le point de vue et la finalité des rapports, notamment de celui de M. SAGER.

« J'insisterai sur un point. Le Conseil de l'Europe est une institution permanente que nous devons être capables d'adapter aux changements politiques pour les accompagner, voire, si possible, pour influencer leur convenable développement. Nous disposons de suffisamment de méthodes de travail adéquates pour y parvenir.

« Les relations avec les Etats-Unis d'Amérique sont, pour nous, essentielles, fondamentales. Le fondement de l'organisation occidentale au lendemain de la guerre n'a pu s'établir que dans une étroite coopération avec les Etats-Unis d'Amérique, aussi bien pour gagner la paix et empêcher la guerre que pour permettre le progrès de nos populations après les meurtrissures de la Seconde Guerre mondiale.

« Le Conseil de l'Europe a pour objectif deux vocations complémentaires que je veux rappeler, car elles sont à la base de ma réflexion sur le rôle du Conseil de l'Europe élargi aux invités spéciaux, aux observateurs, à l'ensemble des participants à la C.S.C.E., comme le suggère M. SAGER.

« Le statut du Conseil de l'Europe répond, en effet, à deux vocations : l'une est de tendre vers l'unité européenne, conformément à l'article premier, qui est à cet égard tout à fait éloquent. C'est en fonction de cet article que tout le reste s'est construit en Europe depuis 1949. La seconde vocation est de promouvoir l'harmonisation des législations, dans le respect d'une donnée également fondamentale : la Convention européenne des droits de l'homme.

« En fonction de ces deux vocations, nous avons été le bastion de la défense de la démocratie parlementaire, des droits de l'homme et des peuples. Nous ne devons pas pour autant oublier la marche vers l'unité européenne. Sans aucune crainte ni aucune timidité, nous pouvons dire aussi que nous ne devons pas effectuer cette démarche sans les Etats-Unis d'Amérique, afin que, grâce à leur présence, nous puissions éviter que le dialogue entre les deux superpuissances ne passe au-dessus de nos têtes. Nous restons ainsi dans la foulée de l'Histoire.

« Devrais-je rappeler qu'en 1948, lorsqu'il y eut le plan MARS-HALL, ce fut à l'initiative des Etats-Unis d'Amérique que les Européens s'unirent pour organiser et répartir l'aide américaine ? Ce fut la naissance de l'O.E.C.E. qui devint plus tard l'O.C.D.E.

« Dois-je rappeler également que lorsqu'il s'est agi, face au problème de l'Est communiste, d'assurer la défense de l'Occident à travers

le Pacte atlantique, lorsqu'il s'est agi de résoudre le problème difficile de l'armement de l'Allemagne de l'Ouest, ce fut à la demande même des Etats-Unis d'Amérique que les Européens s'unirent pour organiser entre eux un système de défense permettant d'intégrer la République fédérale d'Allemagne, donnant ainsi naissance au projet de la Communauté européenne de défense, puis, après son échec, à l'Union de l'Europe occidentale ?

« Donc, à toutes les phases de développement de l'union européenne, indépendamment des crises que nous avons vécues, indépendamment de la volonté politique des Européens eux-mêmes, notamment des pères de l'Europe, nous constatons que les Etats-Unis ont suivi avec un souci particulier les efforts des Européens à s'unir, tout en étant, disons le mot, nettement vigilants pour éviter que ne surgisse une troisième force risquant de déséquilibrer ce qui pour nous demeure fondamental : l'Alliance atlantique.

« Je pense donc que si nous voulons éviter que la C.S.C.E. ne devienne un dialogue entre les deux superpuissances par-dessus la tête de tous les Européens qui s'y retrouveront, nous avons intérêt à la préparer, à l'organiser en étroite coopération avec les Etats-Unis d'Amérique, dans le cadre, bien entendu, du Conseil de l'Europe. Cela paraît tout à fait conforme à l'Histoire.

« Cela veut dire également que nous devons être capables de nous remettre en cause. Le Conseil de l'Europe, après son 40^e anniversaire, le Conseil de l'Europe de 1990, ne sera plus, n'est déjà plus, le Conseil de l'Europe des années précédentes et encore moins celui de l'année 1949. Nous avons déjà changé. Nos mentalités ont changé. Nous devons nous remettre en cause, de sorte que nous soyons capables d'organiser nous-mêmes la doctrine politique européenne des relations nouvelles qui s'instaurent.

« Helsinki, la nouvelle conférence pour la paix et la sécurité en Europe seront des moments essentiels de ce grand tournant. Comme le disait le chancelier KOHL il y a quelques jours, l'après-guerre commence seulement maintenant.

« Comme nous le rappelait le Président HAVEL, quarante-deux années d'obscurantisme totalitaire ont occulté la plupart des problèmes fondamentaux.

« Nous n'avons pas à recommencer l'Histoire aujourd'hui, sous prétexte que certains n'ont pu y participer jusqu'à présent. Nous devons reconstruire sur cette Histoire et développer ce que nous avons déjà fait.

« Compte tenu des excellentes observations du rapport de M. SAGER — je me réfère en particulier au paragraphe 75 —, le Conseil de l'Europe pourrait très bien, le moment venu, grâce à ses relations particulières avec toutes les nations non représentées, qui engloberont

le cercle de la C.S.C.E., organiser un débat général de confrontation avec les représentations parlementaires légitimes des pays européens démocratiques et pluralistes siégeant au Conseil de l'Europe, à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale et au Parlement européen.

« C'est d'une façon détendue que le Conseil de l'Europe doit s'intégrer autant que possible dans le processus en cours de la C.S.C.E., tout en gardant à l'esprit sa vocation fondamentale : celle d'assurer l'unité européenne et de promouvoir à chaque fois que cela est possible les institutions capables de la renforcer. L'assurer avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada est une nécessité absolue, pour éviter d'être noyés dans un dialogue entre superpuissances et pour permettre à l'Union soviétique de se rendre compte que cette Europe en construction est une Europe durable, qu'elle a intérêt à s'y associer en faisant tout pour répondre aux objectifs du statut du Conseil de l'Europe. Voilà qui me paraît être le fondement de notre action.

« Notre débat, depuis quelques jours, est fondamental. La confiance dans le Conseil de l'Europe a été affirmée, reconnue. Notre confiance en nous-mêmes, je le pense, est totale. Il s'agit maintenant de nous organiser, et, à travers les deux rapports dont nous avons été saisis hier et aujourd'hui, de permettre au Conseil de l'Europe de lancer enfin son projet, celui qui pourra servir de cadre aux moments historiques qui vont se dérouler d'ici à la fin de l'année. »

Enfin, M. Paul DHAILLE (député, S.) devait à son tour prendre la parole dans cette discussion, pour développer la question des rapports entre la C.S.C.E. et le Conseil de l'Europe, « qui sont traités d'une manière très intéressante, même si nous sentons que l'accélération du processus historique que connaît l'Europe depuis quelques mois nous oblige à une certaine prudence devant les évolutions en cours.

« En effet, toute l'organisation politique de notre continent était fondée sur l'existence de deux blocs antagonistes et sur l'appartenance à des systèmes idéologiques distincts en fonction desquels s'organisaient les rapports, en particulier de sécurité, en Europe et même dans le monde. C'est pourquoi il faut souligner le caractère novateur des dispositions implicitement contenues dans le paragraphe 77 de l'exposé des motifs du rapport.

« De manière générale, le projet de recommandation tend à faire du Conseil de l'Europe l'assemblée parlementaire de la C.S.C.E., sans qu'à aucun moment cette perspective ne soit clairement exprimée puisqu'on y parle de fournir la "dimension parlementaire".

« Ainsi, toujours dans le paragraphe 4 du projet de recommandation, il est écrit que le Conseil de l'Europe doit devenir « l'organe compétent pour certains domaines de la C.S.C.E. », sans que ces domaines soient précisés.

« Le paragraphe 75 de l'exposé des motifs semble, quant à lui, dessiner la ligne de partage puisque le Conseil aurait toutes les compétences, hormis les questions de sécurité envisagées sous l'angle de la sécurité militaire et du désarmement qui restent de la compétence de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie. Cependant, les questions de désarmement ne sont pas du ressort de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie, mais bien de la C.S.C.E. en tant que telle. Ainsi, les F.C.E. II qui se dérouleront à trente-cinq auront également compétence pour définir le futur système de sécurité européen.

« Je me suis alors demandé si nos rapporteurs n'avaient pas l'ambition d'englober la C.S.C.E. dans le Conseil de l'Europe, ce qui n'est pas en soi critiquable, mais appelle deux remarques.

« Sur le plan de la première corbeille de la C.S.C.E., on ne peut distinguer la sécurité au sens politique de la sécurité au sens militaire. En effet, une mesure de désarmement ne peut se résumer à son seul aspect technique et elle ne peut se concevoir que dans l'architecture d'un système de sécurité au sens politique du terme. D'ailleurs, comment pourrait-on expliquer autrement les difficultés rencontrées à l'heure actuelle dans les F.C.E. I, sinon par les bouleversements géopolitiques qui se sont déroulés après l'ouverture des négociations ?

« Par ailleurs, et tant que l'Union soviétique restera une puissance militaire dominante en Europe, on ne pourra écarter les Etats-Unis des discussions sur la sécurité en Europe. Or, la confédération européenne, si elle devait se constituer, aurait-elle, par nature, vocation à englober les Etats-Unis et le Canada ? Aussi est-il préférable d'écarter les thèmes faisant l'objet du débat de la première corbeille de la C.S.C.E. du domaine de compétence de la future confédération C.S.C.E.

« En revanche, les deuxième et troisième corbeilles perdront de leur objet au fur et à mesure que les nouvelles démocraties émergeront à l'Est avec des parlements librement élus. Dans le même temps, se fera sentir le besoin d'intégrer ces nouvelles démocraties au Conseil de l'Europe et celui de traiter des questions des deuxième et troisième corbeilles dans une tout autre optique que le cadre de la C.S.C.E., c'est-à-dire dans celle du Conseil de l'Europe.

« L'idée développée d'une intégration européenne lente au sein du Conseil de l'Europe — par opposition à l'intégration rapide de la C.E.E. — est intéressante. Mais l'émergence du Conseil de l'Europe ne doit pas s'opérer au détriment de l'intégration rapide de la C.E.E. De même, on ne saurait refuser à la C.E.E. des compétences en matière économique à l'égard des pays qui n'y appartiennent pas. En effet, pour rester un système dynamique et ouvert, la C.E.E. ne peut se refuser à agir envers les pays membres du Conseil de l'Europe, mais non membres de la C.E.E., comme elle agit envers d'autres pays.

« C'est donc à une nouvelle configuration des différents organismes politiques de l'Europe que nous devons réfléchir dès aujourd'hui car l'évolution géopolitique ne permet pas de laisser en l'état le système actuel.

« Il nous faut aussi envisager la place des Etats-Unis et du Canada dans les nouveaux rapports qui vont se développer dans les années à venir. En effet, s'il convient de ne pas sous-estimer le rôle de la politique menée par les Etats-Unis dans l'évolution européenne récente, encore ne faudrait-il pas lui accorder une importance primordiale.

« Ainsi, le paragraphe 99 de l'exposé des motifs indique que " les réformes entreprises en Europe centrale et orientale sont dues davantage à l'attitude américaine qu'au renforcement de la Communauté européenne intervenu depuis 1984 ". Même si cela n'est pas précisé, il s'agit, bien sûr, de la politique américaine de défense. Cependant, je pense, comme beaucoup d'autres, que les tentatives soviétiques pour suivre la course à l'armement avec les Américains ne suffisent pas à expliquer l'épuisement de l'économie soviétique.

« Course à l'armement ou pas, je crois que le Président GORBATCHEV aurait, de toute manière, dû engager la *perestroïka*. La courbe de croissance du budget de la défense américain, depuis le début des années soixante, ne montre pas une progression continue, mais une succession de montées en puissance du budget militaire, suivies de stagnations. Le Président REAGAN n'a pas échappé à cette règle et le budget de la défense des Etats-Unis stagne depuis 1984.

« Ces quelques considérations trop rapides et bien sûr schématiques me conduisent à penser que c'est dans un cadre européen que doit être opérée cette nouvelle configuration des instances, tant économiques que de défense. Nous devons y associer les Etats-Unis et le Canada, sans oublier que si certains de nos intérêts sont complémentaires depuis très longtemps, ils sont parfois opposés, en particulier en matière d'échanges commerciaux.

« Si l'Europe centrale et orientale connaît des bouleversements considérables, nous devons penser les rapports de notre vieux continent de manière nouvelle, dans le cadre de rapports transatlantiques, eux aussi, redéfinis. »

Sur les rapports n^{os} 6217 et 6206, l'Assemblée a finalement adopté une résolution (n^o 943) et une recommandation (n^o 1126).

H. — Financement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Rapporteur : M. Philippe BASSINET, député (S.).

M. Philippe BASSINET, déjà rapporteur à plusieurs reprises de questions relatives à la recherche et à l'enseignement, a présenté son rapport, au nom de la commission de la Culture et de l'Éducation, en ces termes : « La commission de la Culture et de l'Éducation s'est penchée sur les difficultés et les besoins immenses de financement des universités. En effet, l'impossibilité d'avoir des financements publics suffisants pose des problèmes en raison de l'accroissement du nombre des étudiants et de l'importance accrue prise par l'enseignement supérieur. Les travaux de la sous-commission de la politique universitaire, puis ceux d'un colloque dans lequel la commission de la Culture et de l'Éducation était partie prenante à Barcelone, enfin de longs débats en commission ont montré l'importance qu'attachaient tous les membres de cette dernière à ce sujet.

« Il est certain que le niveau de l'enseignement supérieur, sa qualité, les services qu'il dispense et les travaux de recherche qu'il mène pâtissent des restrictions budgétaires opérées dans de trop nombreux pays. L'évolution de cet enseignement supérieur pose ainsi des problèmes à la fois quantitatifs et qualitatifs, d'autant que l'accroissement des ressources fournies par les pouvoirs publics a des limites.

« La notion d'université est perçue d'une manière très différente d'un pays à l'autre c'est pourquoi nous avons préféré traiter dans ce rapport de l'enseignement supérieur plutôt que de parler des universités : l'enseignement supérieur dans l'esprit des principes fondamentaux énoncés dans la *Magna Charta* des universités européennes. L'université y est décrite comme " une institution autonome qui, de façon critique, produit et transmet la culture à travers la recherche et l'enseignement ".

« Nous n'avons pas voulu limiter les problèmes de l'enseignement supérieur aux seules difficultés de financement, qui en aurait donné une vision caricaturale. L'objet de ce rapport est de dresser un premier bilan et d'ouvrir quelques pistes de réflexion. Par ailleurs, un rapport sur le financement de l'enseignement supérieur serait incomplet sans le point de vue des étudiants. C'est pourquoi je tiens à préciser que notre commission a, au cours d'une réunion du mois de novembre, invité des représentants du Bureau ouest-européen pour l'information des étudiants, de l'Union internationale des étudiants et de la Fédération internationale des jeunesses libérales et radicales.

« Quelle est la situation actuelle ?

« L'augmentation constante du nombre des étudiants et la modification des sources de financement sont les problèmes essentiels.

« L'augmentation constante du nombre des étudiants tient à plusieurs raisons.

« La première est le rôle croissant joué par la science et les techniques qui nécessitent une formation préalable spécialisée.

« J'y ajoute, de manière paradoxale, le développement du chômage qui incite des étudiants et des étudiantes à rester plus longtemps en période de formation.

« Il y a enfin le souci de démocratisation de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire l'accès de couches de la population de plus en plus nombreuses, du moins d'un pourcentage de plus en plus élevé à l'intérieur d'une couche.

« Quant à l'évolution des moyens de financement, elle se caractérise à la fois — au vu des quinze dernières années — par un désengagement financier progressif des pouvoirs publics et par le développement de nouvelles sources de financement. On peut dire, en caricaturant, que dans la quasi-totalité des pays, jusque dans les années soixante-dix, les pouvoirs publics ont assumé les dépenses liées à l'accroissement du nombre des étudiants en augmentant leur apport de fonds.

« Il est cependant bien évident que la crise économique a conduit tous les Etats membres à opérer des restrictions budgétaires en raison des difficultés économiques. Des secteurs comme l'enseignement secondaire et plus encore l'enseignement supérieur en ont beaucoup pâti.

« L'accroissement du nombre des étudiants, du coût de l'enseignement et de la recherche en raison de la complexité des techniques et des équipements nécessaires, les ressources en diminution, tous ces facteurs ont conduit les universités à chercher de nouvelles sources de financement pour éviter une dégradation de la qualité tant de l'enseignement que de la recherche.

« Les contrats de recherche ont été le moyen le plus utilisé et le plus efficace pour donner de nouvelles sources de financement aux universités. Cependant, seuls certains secteurs, en particulier le domaine des sciences exactes, sont toujours favorisés par rapport aux sciences dites humaines et sociales. Cela ne vaut donc pas pour l'ensemble du champ de la connaissance.

« Par ailleurs, si cela favorise les liens entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, ces sources de financement ont leurs limites. Il ne faudrait pas que la recherche en vienne à être pilotée "par l'aval", selon l'expression consacrée.

« Enfin, les universités se sont lancées dans la formation professionnelle permanente, cherchant à remplir un rôle nouveau et à trouver des ressources nouvelles. Ainsi, notre commission a identifié trois modèles de financement liés à ce qui vient d'être dit : des subventions générales provenant des pouvoirs publics — Etat ou région —, la vente de services universitaires et ce que nous avons appelé les budgets par objet de dépense.

« Nous nous sommes inquiétés, émus même, de constater que, dans nombre de pays, les droits d'inscription des étudiants augmentaient. S'ils représentent une part de plus en plus grande de la ressource des universités — ce qui se comprend —, leur accroissement peut être un frein à la démocratisation de l'enseignement et peut constituer un barrage pour les enfants issus des milieux les plus défavorisés.

« Il est vrai que certains pays ont mis en place des systèmes de prêts que votre commission a regardés de manière favorable.

« Quelles sont les questions à résoudre ?

« L'avenir des universités est un enjeu essentiel pour chaque Etat membre et pour l'ensemble de l'Europe, pour le progrès scientifique et pour le progrès intellectuel. Il est bien évident que la qualité de nos sociétés dépend pour beaucoup de la qualité d'un enseignement supérieur dans lequel sont liés enseignement et recherche, c'est-à-dire l'avancée du front des connaissances.

« Nous n'avons évidemment pas donné dans le ridicule en proposant des solutions définitives ou des solutions miracles. Nous avons voulu nourrir le débat sur quelques points sensibles et nous avons surtout tenu à appeler l'attention sur une situation parfois trop méconnue, ou mal connue, dont les implications seront sensibles pendant longtemps.

« Votre commission souhaite un réengagement plus important des pouvoirs publics. Toutefois, nous savons bien, nous qui votons chaque année les budgets dans nos parlements nationaux, que, si ce vœu est ardent, il se heurte parfois à de très grandes difficultés.

« Par ailleurs, nous pensons qu'il faudrait se pencher de manière plus approfondie sur les relations entre l'université et la société. Il y a une vingtaine d'années, cela faisait la une de tous les journaux. Aujourd'hui, l'université doit de nouveau évoluer pour s'adapter aux exigences d'un monde qui évolue lui-même. Ce n'est pas simplement un souhait ; c'est une nécessité et, si cette évolution n'est pas opérée de manière réfléchie, elle interviendra brutalement.

« L'adaptation des structures universitaires nous paraît être un point auquel il faut réfléchir. Nous avons relevé, en particulier au cours des auditions auxquelles nous avons procédé, la nécessité pour les

universités d'avoir des administrateurs et des gestionnaires qui soient des professionnels et non des amateurs.

« Par ailleurs, l'internationalisation de l'enseignement supérieur a des conséquences, qu'elles tiennent au marché unique de 1992 ou à la tendance aux déplacements et à la mobilité de l'ensemble des jeunes. En conséquence, une mise à niveau de l'enseignement supérieur dans l'ensemble des pays européens est nécessaire, ce qui pose et repose aussi le problème de l'équivalence des diplômes entre les enseignements dispensés d'un pays à l'autre.

« Pour ce qui est de la gratuité de l'enseignement supérieur, la démocratisation nécessaire et croissante de ce dernier nous oblige à multiplier les aides aux étudiants avec deux possibilités : soit le soutien individuel, soit le financement direct d'œuvres sociales universitaires auxquelles il faut ajouter les prêts financiers pour les études que j'ai évoqués, voire le parrainage d'entreprises privées ou publiques.

« Le dernier point sur lequel la commission a insisté est la nécessité d'avoir une évaluation de l'effort consenti. En effet, dans ce domaine comme dans d'autres, nos parlements sont confrontés à trop de demandes qui sont légitimes et prioritaires mais ils ne disposent pas toujours des éléments objectifs de choix et d'analyse. Telles sont les observations que je voulais formuler au nom de notre commission.

« L'enseignement supérieur est une priorité et un droit pour tous les citoyens. L'Etat en est l'ultime responsable et garant. Il est primordial que notre Assemblée se prononce sur ce rapport ce matin. »

M. Philippe BASSINET (député, S.) a ensuite répondu à plusieurs questions portant sur l'autonomie des universités, leur financement, les aides aux étudiants, indiquant cependant à un intervenant qui avait posé le problème de la sélection que cette question, pour importante qu'elle soit, n'avait pas fait l'objet de développement dans le rapport.

A l'issue de ce débat, la proposition de résolution (n° 945) contenue dans le rapport (n° 6152) de M. Philippe BASSINET a été adoptée par l'Assemblée parlementaire à l'unanimité.

I. — Situation en Andorre.

Rapporteurs : MM. Robert PONTILLON (1) et de PUIG.

Corapporteur au nom de la commission des questions politiques, M. Robert PONTILLON (sénateur, S.) s'était particulièrement impliqué pour l'évolution des relations avec Andorre.

(1) M. Robert PONTILLON est décédé le 20 mars 1992.

Il devait présenter son rapport en ces termes : « La commission des questions politiques tient son mandat d'une proposition de résolution contenue dans le document 5742 adoptée par cette Assemblée, sur proposition de notre collègue M. ELMQUIST, mandat qui précisait que nous devions, tout en reconnaissant les efforts déjà amorcés, inviter les coprinces d'Andorre, ainsi que les autorités andorranes, à réformer les institutions politiques de façon à faire d'Andorre un Etat de droit moderne, reconnaissant à ses citoyens les droits civiques et politiques définis dans les instruments nationaux, notamment dans la Convention européenne des droits de l'homme.

« Saisie au fond, la commission a d'abord désigné notre collègue M. CUCÒ, puis M. de PUIG et moi-même, comme rapporteurs. Deux de nos collègues ont été nommés rapporteurs pour avis : notre ami, M. STEGAGNINI, d'Italie, au titre de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, et M. EISMA, des Pays-Bas, au titre de la commission des relations avec les pays européens non membres. Voilà comment nous sommes devenus, moi en tout cas, les experts supposés de la chose andorrane.

« Dans l'exercice de ce mandat, nous nous sommes rendus en Andorre du 27 au 29 avril 1989 pour des contacts approfondis avec les représentants des coprinces et des autorités andorranes, les viguiers, les syndicats, et — *last but not least* — tous ceux qui voulaient profiter de notre présence pour nous saisir de leurs préoccupations et de leurs contestations, et ils furent nombreux !

« Il ne vous intéresserait guère, mes chers collègues, que je résume de nouveau ce qui est excellemment développé dans le rapport : les constats que nous avons faits, les enseignements que nous en avons tirés et les suggestions que nous souhaitons vous soumettre. Je précise à cet égard que le rapport fera, dans sa rédaction définitive, l'objet de quelques remaniements ponctuels pour tenir compte des observations, suggestions et corrections formulées par les autorités andorranes.

« A ce point de mon exposé, je souhaiterais, en quelques traits, restituer le cadre andorran dans sa réalité contemporaine, au risque de ruiner l'image folklorique et anachronique que certains entretiennent à propos de ce magnifique pays pyrénéen.

« Andorre n'est plus cet Etat médiéval et féodal que certains imaginent encore. En l'espace de trente ans, la principauté est passée d'un état de sous-développement à dominante rurale à celui d'Etat moderne. La population a crû pendant la même période de six mille à cinquante-cinq mille habitants dont 17 % d'Andorrans, 54,7 % d'Espagnols et 5,7 % de Français.

« Il était dès lors inévitable que cette évolution et cette accélération fassent quelque part éclater les structures anciennes, inadaptées et effectivement sclérosées.

« Ma deuxième remarque est que cette évolution, encore inachevée, mais déjà bien engagée — j'y reviendrai —, s'est opérée sans que naissent des problèmes affectant les droits de l'homme. Andorre ignore l'arbitraire. Il reste, en revanche, des problèmes de promotion des droits des citoyens au niveau de l'expression politique et de l'expression sociale.

« Troisième remarque : Andorre est aussi une construction singulière et spécifique. Elle est le produit de huit siècles de cohabitation entre un pasteur, l'évêque d'Urgel, et des souverains temporels, le comte de Foix et ceux qui sont aujourd'hui ses héritiers, c'est-à-dire les présidents successifs de la République française.

« Cet héritage détermine donc une sensibilité, un souci de préserver la spécificité de son statut, que nous devons, mes chers collègues, prendre en compte et, en tout cas, ne pas remettre en cause par des manifestations intempestives ou imprudentes.

« Ma quatrième remarque est que certes, comme je le disais, cette irruption dans la modernité reste à parfaire dans certains domaines, tels ceux des droits sociaux et syndicaux qui appartiennent au patrimoine historique du Conseil de l'Europe, du système électoral, de la représentation des minorités — qui sont parfois des majorités — et l'accélération du processus d'acquisition de la nationalité andorrane.

« Le mouvement est en cours. Il est singulièrement engagé depuis janvier 1981, à l'initiative des deux coprinces, et il se poursuit activement.

« Ainsi, le code administratif, issu d'une féconde réflexion dans la concertation, a pu être publié en mars dernier. La juridiction administrative et fiscale viendra rapidement compléter ce volet important de la réforme. La loi sur les droits de la personne, promulguée simultanément avec le code administratif, a incorporé dans le système juridique d'Andorre les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Des dispositions particulières doivent encore préciser l'exercice de ces droits. Les renseignements reçus ce matin même, au cours d'une réunion de travail de vos rapporteurs avec les représentants des coprinces, français et épiscopal, et du conseil général des vallées — dont je souhaiterais, Monsieur le Président, saluer la présence dans les tribunes de cette Assemblée — nous ont apporté, sur ce plan, des indications singulièrement encourageantes.

« L'ensemble de ces dispositions fait donc que l'on peut assurer dès maintenant que tous ceux qui vivent en terre andorrane seront, à terme, bénéficiaires de ces avantages et de ces évolutions. Tous ceux qui contribuent à son bien-être et à sa prospérité pourront espérer le plein

bénéfice des libertés fondamentales, indissociables du respect des obligations sociales, sans lesquelles il n'est pas de véritable progrès économique.

« Il reste un dernier volet à parfaire, celui de la délimitation des compétences entre les deux pouvoirs qui se partagent la souveraineté andorrane pour ce qui est tant du droit interne que du domaine international.

« Cette évolution nous concerne directement, Monsieur le Président, en ce sens qu'elle déterminera les formes de la collaboration que le Conseil de l'Europe aura désormais avec la principauté.

« Mes chers collègues, les hautes vallées d'Andorre se sont ouvertes à leur environnement. La jeunesse revendique davantage de modernité avec l'impatience qui est dans sa nature. Ce mouvement nous paraît — à notre collègue, M. de PUIG, et à moi-même en tout cas — irréversible et incontournable. Une certaine dynamique est en marche. Je vais essayer de la résumer dans une formule : ou l'indépendance avec les coprinces, ou l'indépendance sans les coprinces, c'est-à-dire un choix de pleine souveraineté.

« La principauté, ai-je cru comprendre, perdrait sans doute dans cette dernière formule un peu de son âme et de sa souveraineté, voire, à terme, son indépendance.

« Il est un autre choix, celui de la souveraineté partagée dans la confiance.

« Il ne nous appartient pas à nous, mes chers collègues, dans cette enceinte, de trancher sur ce point qui relève en fait de la souveraineté populaire et de la libre expression du peuple andorran. Ce qui est clair, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est que la promotion démocratique est bien engagée dans la principauté d'Andorre.

« Tel est le témoignage, sinon le message, de ce rapport, que M. de PUIG et moi-même vous soumettons ; M. de PUIG va du reste ajouter son propre commentaire.

« Je veux, en terminant, souligner que ce rapport serait incomplet s'il ne rendait *in fine* hommage à ceux qui ont aidé à son élaboration : MM. les représentants des coprinces, MM. les membres du conseil des vallées et du Gouvernement andorran, les associations et les individualités andorranes qui ont nourri notre information, et enfin les collaborateurs de la commission des Affaires politiques qui ont fait le reste, c'est-à-dire finalement l'essentiel. »

Répondant à certains orateurs, soucieux d'une évolution démocratique plus marquée, tant au niveau constitutionnel que des libertés

publiques, M. Robert PONTILLON avait tenu à préciser sa position ainsi :

« Je ne voudrais pas, en effet, que ce débat puisse laisser singulièrement à nos amis andorrans le sentiment qu'aucune forme de collaboration n'existe avec le Conseil de l'Europe ; compte tenu de l'accélération de l'évolution juridique en Andorre, nous devons pouvoir trouver, dès maintenant, des formules permettant aux représentants légitimes du peuple andorran d'être associés à notre institution.

« Il se peut, certes, d'un point de vue purement formel, que l'adhésion soit retardée et attende quelques mois encore, mais rien ne s'y oppose vraiment.

« Du reste, le représentant du coprinced français a déclaré, à l'occasion de la remise de la *quèstia* le 17 novembre 1989, qu'il était prêt à répondre aux aspirations profondes de tous les Andorrans en ce qui concerne tant le droit interne que le domaine international. »

A l'issue du débat, l'Assemblée a adopté, sur le rapport n° 6146, les résolutions n° 946 et 947 ainsi que la recommandation n° 1127.

*
* *

Lors de cette dernière séance de la première partie de la 42^e session ordinaire, le 11 mai 1990, M. Robert PONTILLON (1) (sénateur, Soc.) a pris la parole pour communiquer à l'Assemblée la Déclaration écrite (n° 196) à laquelle s'étaient joints plusieurs autres membres, relative à la profanation du cimetière juif de Carpentras.

M. Robert PONTILLON devait s'exprimer en ces termes : « Mon intervention s'appuie sur la déclaration écrite n° 196 signée par un certain nombre de nos collègues le 8 mai dernier.

« Il est toujours fécond le ventre d'où est sortie la bête immonde » ; l'avertissement que lançait Bertolt BRECHT dans *la Résistible Ascension d'Arturo Ui* nous interpelle douloureusement aujourd'hui. Un acte que l'on n'ose qualifier tant il répugne vient d'être commis dans mon pays, la France, au cimetière juif de Carpentras, crime perpétré au lendemain même du quarante-cinquième anniversaire de la victoire sur le nazisme.

« Nous invitons l'Assemblée à condamner avec nous un geste odieux qui nous atteint tous en particulier, nous qui appartenons à cette maison du Conseil de l'Europe qui a si souvent mis en lumière la contribution de la culture juive à la civilisation européenne.

(1) M. Robert PONTILLON est décédé le 20 mars 1992.

« Nous invitons les Gouvernements des Etats membres, au nom même de cette dimension essentielle de notre patrimoine commun, à lutter contre la résurgence de l'antisémitisme responsable de tant de crimes, à rétablir inlassablement la vérité historique contre les falsifications révisionnistes et à poursuivre, par tous les moyens de droit, non seulement les auteurs directs du geste odieux commis à Carpentras, mais aussi tous ceux qui l'ont inspiré par leurs propos racistes.

« Ainsi que le rappelait récemment un philosophe français, André GLUCKSMANN, la culture européenne n'existe que lorsqu'elle saisit à bras-le-corps ce qui la nie ou ce qui la conteste : l'intolérance, le meurtre, l'esprit totalitaire. »

M. Louis JUNG (sénateur, U.C.) prend la parole à son tour pour exprimer son émotion en ces termes : « Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens à m'associer à l'hommage que vient de rendre mon ami, M. PONTILLON, et à cette souffrance qu'il a exprimée, car je ne peux taire la mienne en voyant bafouer ce pourquoi je lutte depuis plus de quarante ans, c'est-à-dire le respect de toutes les races, le respect de toutes les religions et surtout le respect de nos amis juifs.

« Moi, qui représente une région dans laquelle les juifs ont tant souffert et où j'ai perdu tant d'amis, je ne peux aujourd'hui me taire et m'empêcher de crier qu'il est scandaleux, dans la société actuelle, de devoir encore vivre de tels moments.

« Je souhaiterais, Monsieur le Président, que vous demandiez à tous nos collègues de s'associer à cette protestation. »

SECTION II

La session d'été à Innsbruck (29 juin au 3 juillet 1990).

Les réunions d'été du Bureau, de la Commission permanente et des commissions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se sont tenues à Innsbruck (Autriche) du 29 juin au 3 juillet 1990.

La Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée parlementaire, a adopté le 3 juillet les textes suivants :

— avis (n° 150 et rapport n° 6197) sur les textes adoptés lors de la 25^e Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (C.P.L.R.E.) ; avis sur les comptes généraux et les budgets du Conseil de l'Europe relatifs aux exercices 1988, 1990 et 1991 ; avis sur

le budget-programme relatif au fonctionnement de l'Assemblée en 1991 :

- recommandation (n° 1128) relative à l'état des populations de poissons d'eau douce en Europe (rapport n° 6207) ;

- résolution (n° 948) relative à l'« Uruguay Round » - perspectives et obstacles (rapport n° 6253) ;

- directive (n° 453) relative aux compétences de l'Assemblée en matière budgétaire (rapport n° 6255 et avis n° 151 et 152), directive relative à la représentation des jeunes au niveau national.

Ont participé à ces travaux MM. Jean-Pierre FOURRÉ (député, S.), président de la délégation française, Michel ALLONCLE (sénateur, R.P.R.), Philippe BASSINET (député, S.), Jacques BAUMEL (député, R.P.R.), Roland BEIX (député, S.), Claude BIRRAUX (député, app. U.D.C.), André BOHL (sénateur, U.C.), Jean-Marie CARO (député, U.D.F.), Henri COLLETTE (sénateur, R.P.R.), Pierre CROZE (sénateur, U.R.E.I.), Adrien DURAND (député, U.D.C.), Xavier HUNAULT (député, app. U.D.F.), Pierre JEAMBRUN (sénateur, R.D.E.), Louis JUNG (sénateur, U.C.), Eimile KÖHL (député, U.D.F.), Pierre LAGORCE (député, S.), Georges LEMOINE (député, S.), Jean-Pierre MASSERET (sénateur, S.), Jean CHELLER (député, S.), Charles PISTRE (député, S.), Robert PONTILLON (sénateur, S.), Jean SEITLINGER (député, U.D.F.), Jean VALLEIX (député, R.P.R.), Théo VIAL-MASSAT (député, C.) et Jean-Pierre WORMS (député, S.).

SECTION III

La deuxième partie de la quarante-deuxième session
(26 septembre au 4 octobre 1990).

La session d'automne de l'Assemblée parlementaire, outre les interventions de personnalités invitées et les délibérations sur les questions inscrites à l'ordre du jour, a revêtu un caractère tout à fait exceptionnel puisqu'elle a fait place, les 26 et 27 septembre 1990, à un débat élargi sur les futures structures institutionnelles de l'Europe. Ce débat, dont le principe avait été adopté à Innsbruck, a réuni, outre des membres de l'Assemblée, des délégations signataires de l'Acte final d'Helsinki non membres du Conseil de l'Europe.

On retracera tout d'abord ce débat, bien qu'il se soit ouvert alors que la session était déjà formellement commencée, puis les travaux de l'Assemblée parlementaire proprements dits.

Parallèlement aux débats de « prospective institutionnelle » dont elle a été la pionnière, l'Assemblée du Conseil de l'Europe a très concrètement contribué à dessiner les nouvelles structures du Vieux Continent, en enregistrant l'évolution démocratique de certains pays d'Europe centrale accueillis comme membres à part entière ou admis au bénéfice du statut d'invité spécial.

Paragraphe premier.

Le débat parlementaire sur la sécurité et la coopération en Europe (26-27 septembre 1990).

a) *Le débat préparatoire au sein de l'Assemblée (26 septembre 1990).*

La toute première séance de la session d'automne fut consacrée à la présentation de deux rapports de la Commission politique, exposant l'approche de l'Assemblée du Conseil de l'Europe vis-à-vis des structures de coopération à mettre en place pour associer aux Etats de l'ouest du continent tous les Etats d'Europe centrale et orientale sur le chemin de la démocratie.

Ces rapports furent présentés devant les seuls membres de l'Assemblée, avant qu'elle ne s'ouvre aux délégués des pays de la C.S.C.E., mais le débat qui s'ensuivit ne serait pas intelligible si on l'en détachait.

On résumera donc brièvement ces rapports avant de retracer le débat C.S.C.E. proprement dit.

1. *Rapport sur les structures de la coopération européenne (n° 6287).*

(Rapporteur : Manuel SOARES COSTA, Portugal, social-démocrate.)

L'évolution rapide de la situation politique de l'Europe a fait apparaître la nécessité de réévaluer les rôles et les structures des organisations européennes et atlantiques existantes. Le rapport a pour objet d'exposer dans leurs grandes lignes les principales idées et propositions qui ont été formulées quant à ces organisations, c'est-à-dire les alliances militaires (Pacte de Varsovie et O.T.A.N.), l'Union de l'Europe occidentale, la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe.

Le Rapporteur constate qu'au plus haut niveau, à l'Est comme à l'Ouest, de nouveaux soutiens se manifestent en faveur de la proposition de l'Assemblée tendant à la création d'un organisme parlementaire ayant logiquement pour base celui du Conseil de l'Europe à Strasbourg, qui rassemble déjà des parlementaires de trente pays sur les trente-cinq participant aux travaux de la C.S.C.E.

2. Le Conseil de l'Europe et l'avenir du processus de la C.S.C.E. (n° 6284).

(Rapporteur : sir Geoffrey FINSBERG, Royaume-Uni, conservateur.)

Le rapport analyse les propositions relatives au rôle du Conseil de l'Europe qui ressortent des réunions de Copenhague (sur la « dimension humaine » en juin 1990), Londres (Sommet de l'O.T.A.N. en juillet 1990) et Vienne (réunion de la Commission préparatoire du Sommet de Paris) et insiste sur la nécessaire dimension parlementaire.

Le Rapporteur ajoute cependant que les réponses extrêmement prudentes du Comité des ministres contrastent très vivement avec les documents précités de Copenhague et de Londres. Or, le soutien ministériel est d'autant plus important qu'il y a lieu de lever certaines ambiguïtés, notamment dans la version française officielle de la Déclaration de Londres.

A l'issue de la présentation de ces deux rapports, l'Assemblée a suspendu ses travaux jusqu'au vendredi 28 septembre 1990 pour faire place au débat parlementaire sur la sécurité et la coopération en Europe auquel ont participé, outre des membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe désignés par les délégations nationales, la Délégation française ayant droit à dix-huit représentants, des délégations parlementaires des autres Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki (à l'exception, notable, des U.S.A.).

Purent ainsi participer à ce débat des délégations de Bulgarie, du Canada, de Tchécoslovaquie, de la R.D.A. (à la veille de l'unification), de Hongrie, de Pologne, de Roumanie, d'U.R.S.S., de Yougoslavie, du Saint-Siège, et, à titre d'observateur, d'Albanie, au lendemain de la signature de l'Acte d'Helsinki.

Le débat a été divisé en trois parties faisant l'objet de trois rapports : aspects politiques de la sécurité ; questions économiques ; domaine humanitaire.

— Au cours de la première séance du mercredi après-midi 26 septembre 1990, portant sur les aspects politiques et de sécurité, la conférence, après avoir été ouverte par M. Anders BJÖRCK, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a entendu des exposés de MM. LAPTEV (U.R.S.S.), Claudio VITALONE, secrétaire

d'Etat italien aux Affaires étrangères et représentant de la Communauté européenne. Dans le débat qui devait suivre, M. Jean-Marie CARO (député, U.D.F.) a pris la parole en ces termes :

« A mon tour, je me félicite de ce débat dont l'importance n'échappe à personne. Je joins également ma voix à celle de tous ceux qui ont voulu insister, avec talent et des arguments parfaitement justifiés, sur l'importance que le Conseil de l'Europe doit revêtir dans les circonstances actuelles. Si personne ne nie l'importance du Conseil de l'Europe, tout le monde est-il certain de vouloir se servir du Conseil de l'Europe comme il a servi lui-même l'Europe et l'Histoire de l'après-guerre, sans désespérer, quelles qu'aient été les difficultés ? Oui, si l'on parle d'une assemblée européenne, d'une Europe en train de se reconstruire, de se réunifier, avec le souci de la sécurité, de la paix et de la liberté.

« A-t-on vraiment politiquement le droit de ne pas estimer que les fondements de cet édifice se situent ici, au sein de cette assemblée ? Cette assemblée n'a-t-elle pas été, en réalité, la mère des parlements européens, de tous les parlements européens sans aucune exception ? C'est de cette assemblée — la première qui a été créée après la guerre — que sont issues toutes les autres assemblées institutionnelles qui ont vu le jour, qu'il s'agisse de la Communauté du charbon et de l'acier, qu'il s'agisse de l'assemblée des Communautés, qu'il s'agisse de l'assemblée qui a examiné le projet de la défunte Communauté européenne de défense, celle qui, sur la base de ce traité qui n'a pas été ratifié, a élaboré le premier projet d'unification politique de l'Europe, est resté lettre morte jusqu'à maintenant du fait de l'échec de la C.E.D.

« C'est au sein de cette assemblée qu'est née l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, quelques semaines après l'échec de la Communauté européenne de défense. C'est également au sein de cette assemblée qu'a eu lieu le forum d'échanges avec nos amis américains, et d'autres sur tous les problèmes de développement et de coopération économique, notamment avec l'O.C.D.E. C'est enfin cette assemblée qui, à travers cette histoire maintenant fort longue, a accumulé le capital de la mémoire politique de l'Europe. Tout ce qui s'est fait en Europe a été mémorisé par les débats, les interventions et les passages de tous les hommes d'Etat, pratiquement sans exception, devant les parlementaires européens. Cette mémoire, cette richesse, ce savoir-faire, cette objectivité dans le jugement politique ont fait du Conseil de l'Europe l'autorité morale reconnue par tous dans le monde. N'avons-nous pas été les seuls à avoir pris des décisions dramatiques à l'égard de tel ou tel Etat membre qui ne souscrivait pas aux objectifs majeurs du statut du Conseil de l'Europe ? N'est-ce pas en vertu de ce statut que nous exigeons que tous ceux qui adhèrent au Conseil de l'Europe se conforment aux objectifs que nous avons toujours défendus ? N'est-ce pas Strasbourg, avec le Conseil de l'Europe, qui a été le symbole de tout ce qui vient de se passer

dans une atmosphère d'enthousiasme, de crise, et à la limite de la déstabilisation ? Quel a été le ferment de la stabilisation des événements de 1989-1990 ? Le Conseil de l'Europe ! Rappelons-nous les propos émouvants tenus devant notre assemblée par le Président Vaclav Havel déclarant combien l'emblème du Conseil de l'Europe et de ses douze étoiles avait été, pour lui, le symbole vers lequel son pays devait se diriger.

« Nous avons donc non seulement la capacité mais également le devoir de dire aux gouvernants et à l'opinion publique : Venez et travaillons ensemble ! Il n'est pas question de se considérer plus important que d'autres mais c'est en vertu de ce capital de confiance que les parlements des Etats membres ont toujours donné au Conseil de l'Europe, quels qu'aient pu être les lazzis historiques dont nous avons été l'objet — mais quand on fait de la politique, le lazzi fait partie de l'environnement — que nous avons très bien tenu le coup et avons su prévoir. La réunion d'aujourd'hui est historique car elle précède, en temps voulu, la conférence qui aura lieu à Paris. N'est-ce pas un signe de savoir-faire politique et d'anticipation sur l'événement ? Je souhaite vivement que tous les hommes d'Etat se rendent compte que l'Europe enferme en elle-même tous les ferments de son développement, toutes les capacités de son organisation, toutes les virtualités de son imagination créatrice, pour autant que chacun veuille bien jouer le jeu.

« Le maître d'ouvrage de l'opération paneuropéenne doit être européen. Que ceux qui veulent se joindre à nous pour capitaliser l'effort qui est en train de s'accomplir et avoir, au-delà de notre continent et de nos ethnies européennes, le soutien de puissances qui n'ont pour seul objectif que la paix en Europe et dans le monde — je pense en particulier à nos amis des Etats-Unis d'Amérique et d'Union soviétique — doivent comprendre que le label européen naît de cette assemblée du Conseil de l'Europe. Répétons-le encore, à l'origine de tout ce qui s'est fait, elle devrait être à l'origine de tout ce qui se fera dans quelques mois, dans une coopération loyale, dans une organisation intelligente et équilibrée, et sans oublier les liens fondamentaux qui existent entre tous nos participants, avec les Etats, les parlements nationaux, liens sans lesquels aucun relais ne pourra être efficace dans chacun de nos pays. Il est indispensable que l'opinion publique veuille bien nous aider dans cette tâche. Je crois qu'elle est tout à fait à même de le faire et je compte à cet égard beaucoup sur tous les médias qui suivent avec passion et intérêt l'action que nous menons. Nous ne pourrons pas, à nous seuls, les politiques, réaliser notre ambition. Nous devons avoir l'opinion publique avec nous. Le Conseil de l'Europe a fait ce qu'il fallait dans ce domaine. »

M. Pierre LAGORCE (député, S.) devait également intervenir dans cette première partie du débat en ces termes :

« En raison même de la complexité du nouveau paysage international, et de la rapidité de certaines mutations essentielles, je crois en la nécessité d'une tentative de systématisation et de clarification des structures existantes ou à venir, cela en fonction de l'originalité des processus européens ou paneuropéens qui ont été engagés.

« Pour ce faire, il faut partir du principe que les dynamiques d'intégration ouest-européennes et de concertation paneuropéenne ne s'excluent nullement, mais peuvent au contraire se compléter. On peut alors envisager l'existence de deux structures, répondant à des besoins différents mais néanmoins complémentaires : d'un côté, une fédération ouest-européenne relativement homogène qui semble vouloir aller vers une intégration accrue, de l'autre et simultanément, une confédération paneuropéenne regroupant plus largement des acteurs aux moyens disproportionnés.

« Pour éviter alors la confusion ou la collision des processus, il semble important de les doter d'institutions répondant à leurs objectifs.

« Si le but véritable de la Communauté est de se transformer en fédération des Etats-Unis d'Europe, il lui faudra se doter d'institutions supranationales. Quant à la confédération paneuropéenne, si son but est de faire dialoguer l'ensemble des pays européens, il lui faudra un cadre suffisamment flexible pour ne pas devenir contraignante.

« L'essentiel, me semble-t-il, est de sauvegarder l'originalité de la dynamique des deux processus, en évitant que l'un n'absorbe l'autre ou ne fasse voler l'ensemble en éclat.

« Je ne disserterais pas sur l'aspect futur des institutions communautaires ; en revanche, j'insisterai sur le fait qu'il faut doter l'Europe occidentale d'un système intégré de défense. Il n'est pas besoin de revenir sur la raison de cette affirmation. Nos économies dépendent, pour leur survie, d'une source d'énergie qui se trouve dans l'un des endroits les plus instables de la planète. Cet intérêt essentiel que nous partageons, lié à notre incapacité à réagir seuls aux agressions, devrait déjà nous inciter à concevoir une esquisse de politique commune de sécurité.

« On peut ainsi concevoir un nouveau système de sécurité pour les pays occidentaux, qui pourrait progressivement remplacer l'O.T.A.N. Formé autour du « noyau dur » de défense que constitue l'U.E.O., il regrouperait des Etats dont les valeurs, les institutions, les modes de vie et de production seraient semblables. Il pourrait s'associer à l'organisation des Etats d'Amérique du Nord, les deux organisations restant souveraines dans leur zone d'influence.

« On pourrait concevoir, en outre, un conseil de sécurité qui, rassemblant les principaux participants des deux associations, serait chargé de la coordination des politiques de sécurité, en fonction de

l'évolution internationale. « *L'indépendance dans l'interdépendance* », telle pourrait être la philosophie du projet.

« Cette conception géopolitique part du constat d'existence de deux zones majeures de libre-échange, partageant certains intérêts communs de sécurité : l'une située sur le continent nord-américain, — qui pourrait d'ailleurs s'étendre à la partie sud du même continent — et l'autre constituée par la Communauté européenne. Ainsi, tout en préservant une certaine indépendance dans les deux zones, il serait possible de sauvegarder l'existence de liens privilégiés entre les deux continents. Cette option permettrait peut-être aussi d'accélérer la constitution d'ensembles géopolitiques cohérents, mieux à même, en raison de leur puissance et de leur dynamisme, d'affronter les enjeux de demain.

« Pour faire en sorte que nos voisins de l'Est puissent se sentir épaulés, dans l'épreuve que constitue la transition vers la démocratie et l'économie de marché, il est indispensable de trouver le cadre institutionnel le plus performant.

« Lorsqu'on examine les compétences de la C.S.C.E., on s'aperçoit qu'elle se proclame compétente sur les trois grands sujets qui préoccupent tous les Européens : aspects politiques et de sécurité, questions économiques et domaine humanitaire.

« Sauf pour la sécurité, la compétence de la C.S.C.E. est à peu près la même que celle du Conseil de l'Europe. On peut alors se poser la question de l'utilité d'avoir deux organismes semblables ou presque. La C.S.C.E., groupant un plus grand nombre d'Etats, et ayant, en plus du Conseil de l'Europe, compétence en matière de sécurité, ne finirait-elle pas par "marginaliser" le Conseil de l'Europe, et cela d'autant mieux qu'on veut la doter d'un secrétariat, sans doute "léger" à l'origine, mais qui aura inévitablement vocation à s'accroître et à prendre de l'importance ?

« Il s'agit là d'un problème sans doute délicat à résoudre. Personnellement, je pense qu'on peut difficilement faire abstraction de l'incomparable expérience acquise par le Conseil de l'Europe depuis plusieurs décennies. Mais je pose la question de l'existence, dans le contexte d'une confédération paneuropéenne, de deux assemblées si proches l'une de l'autre.

« Quoi qu'il en soit, il faut que soit mis en place un dispositif permanent de dialogue, qu'il y ait une ou deux assemblées, permettant aux deux Europe et aux supergrands de communiquer. Toutefois, pour éviter toute collision entre les intérêts des participants, il serait bon de limiter les prérogatives de cet ensemble paneuropéen, à celles dont jouit actuellement le Conseil de l'Europe et de ne concevoir aucun processus contraignant.

« Telle est la vision, certes très incomplète, que l'on peut avoir d'une possible évolution des institutions européennes. Elle répond en tout cas au désir profond de voir coexister, dans un premier temps, Fédération et Confédération européennes, et plus tard — pourquoi pas ? — dans un ensemble plus élargi, tous les Etats de l'Europe, enfin maîtres de leur destin.

« N'est-ce pas là l'idéal, le but suprême de tous les Européens qui aspirent à habiter ensemble cette "maison commune" de notre vieux continent, dans la paix, la justice et la liberté. »

Puis la conférence a abordé le second thème, les questions économiques.

En raison de l'organisation du débat et du grand nombre d'orateurs inscrits, M. Xavier HUNAULT (député, app. U.D.F.) n'a pu remettre qu'une brève contribution écrite, selon laquelle : « Les structures actuelles — C.E.E., C.O.M.E.C.O.N., U.E.O., Pacte de Varsovie... — sont inadaptées à la profonde évolution que vit l'Europe.

« Il est donc nécessaire et urgent de mettre en place une nouvelle architecture institutionnelle.

« L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a vocation pour devenir l'Assemblée constituante européenne.

« Il faut qu'elle le devienne sans plus tarder. »

M. Jean-Pierre MASSERET (sénateur, S.) devait pour sa part intervenir en ces termes : « Entre le 1^{er} août 1975, date de la signature de l'Acte final d'Helsinki, et aujourd'hui, l'Europe a changé de visage. A une situation de division, de guerre froide, de lourdes menaces, a succédé une période de détente, de dialogue et aujourd'hui d'entente et de coopération.

« A une Europe morcelée, il faut substituer une Europe rassemblée, modernisée et organisée.

« L'enjeu est exaltant : il nous revient l'honneur et la charge de favoriser la construction d'une Europe démocratique, solidaire ; une Europe du progrès économique et du progrès social, une Europe des droits de l'homme et du citoyen.

« Personne ne conteste le rôle positif joué au cours de cette période par le processus C.S.C.E.

« La C.S.C.E. a favorisé le dialogue et a permis les rapprochements. L'instrument s'est révélé efficace parce que ses principales qualités ont été la souplesse et le pragmatisme.

« Faut-il aller plus loin avec la C.S.C.E. ? Il est juste et normal de l'envisager. Mais pour aller vers l'idéal que constitue une Europe unie, prospère et démocratique, il convient de s'appuyer sur le réel.

« Pour avancer, nous disposons de plusieurs instruments :

« -- la C.S.C.E. ;

« - le Conseil de l'Europe ;

« - la Communauté économique européenne,

sans parler des alliances militaires, ni de l'U.E.O.

« Notre devoir est de rendre compatibles ces éléments, pour choisir la meilleure voie possible.

« En matière de sécurité, il ne peut y avoir de sécurité en Europe sans que les Etats-Unis soient associés au processus de défense.

« S'agissant des échanges économiques, l'Europe doit s'organiser elle-même, tout en ayant des relations étroites, privilégiées, fortes avec le continent nord-américain.

« Concernant les structures que l'Europe nouvelle doit se donner, elle ne doit le faire qu'en comptant sur elle-même, si elle veut tenir sa place dans le monde, dans tous les domaines : politique, diplomatique, militaire.

« Tout cela ne se fera pas par un coup de baguette magique.

« Quelle méthode adopter ?

« Institutionnaliser le processus C.S.C.E. est nécessaire, mais en protégeant ce qui a fait le succès de ce processus : la souplesse et le pragmatisme.

« Faut-il une aile parlementaire à la C.S.C.E. ? Oui, je le crois. En démocratie, l'action parlementaire est essentielle. Elle garantit le dynamisme, l'intérêt général, le respect des citoyens et des personnes.

« Que sera cette aile parlementaire ? Le débat est ouvert. Je comprends que le Conseil de l'Europe, redoutant la concurrence de la C.S.C.E., souhaite être le modèle ou la base de la future assemblée. Pourquoi pas ? Mais il est clair que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ne peut pas être comme telle assemblée de la C.S.C.E. Par contre, que le Conseil de l'Europe soit le pivot fonctionnel de l'assemblée de la C.S.C.E., pourquoi pas ? On peut également envisager d'autres formules pratiques, par exemple une assemblée dans laquelle chaque Etat serait représenté à parité.

« En tout cas, il ne paraît pas possible que la future assemblée de la C.S.C.E, quelle qu'elle soit, puisse s'appeler Assemblée de l'Europe, car la présence au sein de cette institution de nos amis nord-américains ne le permet pas. C'est du moins mon avis.

« Quelle doit être la place du Conseil de l'Europe ? Le Conseil de l'Europe joue un rôle capital aujourd'hui. C'est vers lui que se sont tournés les pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale.

« La compétence du Conseil de l'Europe dans des domaines pertinents pour la démocratie parlementaire, pour la défense des droits de l'homme, est unanimement reconnue.

« Le Conseil de l'Europe est appelé à jouer un rôle privilégié dans la perspective de la confédération européenne ou de la grande maison commune.

« Reste à examiner le rôle de la C.E.E. dans le processus de la construction d'une nouvelle Europe.

« Pour moi, la C.E.E. constitue le socle, le noyau dur, autour duquel la nouvelle Europe pourra exister. La C.E.E. offre toutes les garanties. Elle rayonne en Europe et dans le monde. Elle présente un réel pouvoir d'attraction. Elle doit poursuivre sur la voie de l'union politique et de l'union économique monétaire.

« L'union politique appelle des réponses claires à trois questions importantes : les institutions de la C.E.E., la diplomatie et la sécurité. Peu à peu, les pays de l'Est et de l'Europe centrale y trouveront leur place à condition de leur proposer de vrais accords d'association.

« Puis viendra le temps de la confédération ou de la maison commune. Cette construction se fera d'abord grâce à l'entente des hommes, ensuite autour de projets concrets mobilisateurs, répondant à de réels besoins. Les instruments existent déjà ; sachons les saisir et les faire vivre.

« Nous voulons une Europe forte et démocratique, exemplaire pour qu'elle puisse tenir sa place, toute sa place, pour traiter les questions du monde.

« Nous pouvons réussir. Nous devons réussir. Nous avons les instruments. Nous devons savoir conjuguer souplesse et pragmatisme, esprit créatif et prudence.

« Quoi qu'il en soit, soyons certains que notre Assemblée du Conseil de l'Europe sera au cœur de toute évolution. »

Enfin, toujours dans le débat sur les aspects économiques, M. Jean VALLEIX (Député, R.P.R.) devait prendre la parole en ces termes : « Mes chers collègues de la C.S.C.E. et du Conseil de l'Europe, il est

vrai que notre rencontre a lieu en un moment unique de notre histoire européenne et même, sans doute, mondiale, puisque, dans cette Europe réunie, les démocraties semblent marcher à pas de géant. Ainsi, le 3 octobre les deux Allemagne se réunifieront. Hélas, ce concert exaltant est accompagné d'événements inquiétants puisque le spectre de la guerre sur fond de barbarie est actuellement l'histoire quotidienne dans le golfe Persique.

« Ce rapprochement, cette concomitance ont une signification. Sans aucun doute, le processus de la C.S.C.E. a contribué à l'effritement du mur d'incompréhension, du mur tout court. Le Conseil de l'Europe a également eu sa part dans cette évolution puisque, par ses pays limitrophes, il était confronté à l'Europe de l'Est, se trouvant ainsi en première ligne, si je puis dire, de la guerre froide.

« Nos efforts — semble-t-il communs — trouvent aujourd'hui leur justification.

« La crise du Golfe illustre une nouvelle fois un phénomène dont prennent de plus en plus conscience les opinions publiques et nos esprits : l'imbrication étroite du politique et de l'économique. Nous sommes ainsi confrontés à la fois à des espérances démocratiques et à des risques mondiaux.

« Les conséquences immédiates de la crise du Golfe sur nos pays industrialisés sont déjà ressenties, y compris par nos concitoyens. Cependant je rejoins entièrement les propos de mon collègue, M. AARTS, pour souligner combien nous devons aussi penser au déséquilibre accru qui va en résulter pour les pays du tiers-monde. La récente réunion traitant de la situation des pays les moins avancés en est, ô combien, significative.

« En tant que président de la commission économique de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, je suis peut-être plus que d'autres sensible à cette imbrication, mais nul ne peut ignorer ou sous-estimer les liens étroits entre économie et politique. Il ne saurait y avoir de démocratie sans une économie d'un bon niveau et sans un certain niveau de vie, il faut l'ajouter. Inversement, il ne peut exister d'économie véritablement libre et efficace sans support politique démocratique.

« Les bouleversements politiques et économiques que connaît notre Europe actuellement, notamment à l'Est, sont étroitement mêlés et nous sommes là pour en traiter.

« Notre préoccupation commune, pour l'Est comme pour l'Ouest d'ailleurs, est de répondre à cette double exigence : sortir d'un désastre économique sans précédent et y consolider la démocratie. Notre Assemblée, au travers de sa commission des questions économiques, a organisé, au mois de mai 1990, un colloque interparlementaire Est-

Ouest sur le sujet « Les réformes économiques en Europe centrale et de l'Est : un défi pour toute l'Europe ». Tous les participants se sont accordés sur la nécessaire solidarité entre gens de l'Est et de l'Ouest. Cette solidarité doit être notre mot clé et je salue à cette occasion la contribution spéciale de Dame Peggy FENNER qui a été le rapporteur de ce colloque.

« Économie et démocratie, oui, mais quelle économie ? Il doit s'agir de l'économie de marché et je m'en remets, à cet égard, à l'analyse excellente de notre collègue, M. UNLAND, qui tirera ce soir les conclusions du débat pour cette deuxième corbeille. Je n'entrerai pas davantage dans les détails, sauf pour rappeler les propos de M. Vaclav HAVEL que nous avons reçu dans cette salle au mois de mai dernier. Il a déclaré qu'il choisissait l'économie de marché parce qu'elle était celle qui rendait son sens au travail de l'homme. Cela rejoint les réflexions sur une certaine querelle de l'homme que le général de GAULLE, en France, a laissé dans les mémoires.

« L'économie doit avoir une dimension d'abord humaine de justice, mais il faut aussi qu'elle soit ouverte sur la culture. Par conséquent, il ne saurait s'agir de n'importe quelle économie. A cet égard, je tiens à souligner que le Conseil de l'Europe a, depuis toujours, eu cette optique en mettant en œuvre des pratiques et des méthodes qu'il est peut-être utile de rappeler en ce qui concerne sa disponibilité vers l'Est. Il y a d'abord eu la pratique d'invités spéciaux que nous avons mise en œuvre à une époque où l'on pouvait encore s'interroger, et nous nous interrogeons. Nous n'avons qu'accompagné l'Histoire.

« Une autre pratique a été celle des conventions, par exemple celle des droits de l'homme et la Charte sociale. Il s'agit de pratiques souples auxquelles l'Europe de l'Est peut aujourd'hui parfaitement s'adapter. Elle entre d'ailleurs dans ce concept.

« La dimension parlementaire est également proposée par le Conseil de l'Europe, par sa structure même, d'où l'intérêt de notre rencontre depuis hier. A ce propos, je me tourne vers notre éminent collègue, M. CLIFFORD, pour remercier nos amis canadiens d'être présents. Je dois d'ailleurs souligner qu'à mon avis, la pratique de dialogue parlementaire que nous avons instaurée avec l'O.C.D.E. est certainement saine et qu'elle peut nous guider dans notre démarche d'aujourd'hui. Cette grande rencontre annuelle avec l'O.C.D.E. et le Conseil de l'Europe aura lieu dans cette salle la semaine prochaine, le 3 octobre.

« Je veux également relever un point évoqué ce matin.

« N'oublions pas que nos partenaires de l'Est ont certainement des choses à nous dire et des expériences à nous apporter. A l'Ouest, plus anciens dans notre pratique démocratique, nous avons probablement des

lourdeurs, syndicales et éducatives par exemple. En ces domaines, pour ne citer que ces deux-là, l'expérience de l'Est peut nous être extrêmement utile grâce à une approche nouvelle, afin que nous fusionnions nos actions au service de la démocratie et d'une économie plus avancée.

« Face à nos pratiques de vieux pays un peu traditionnels, ils seront peut-être avant-gardistes en réinventant ou en inventant, tout simplement, la démocratie.

« L'Assemblée de l'Europe, dans ces conditions, cher collègue M. CLIFFORD, a toutes les raisons d'être et de se renouveler. Le Conseil de l'Europe n'a fait que prendre une initiative et c'est d'un commun accord que nous siégeons aujourd'hui ensemble. Sans la C.S.C.E., sans vous, mes chers collègues, il n'y aurait pas d'Assemblée de l'Europe. Nous devons cheminer de concert pour consolider à des fins institutionnelles et structurelles les progrès en cours et les organiser.

« Nous devons d'ailleurs agir dans des conditions assez pragmatiques et ouvertes pour prendre le mouvement en compte sans le figer. En effet, nous n'avons pas fini d'évoluer, je l'ai déjà indiqué, et je souhaite que nos démocraties occidentales continuent de le faire. Je pense aussi que l'Est va nous apporter beaucoup. Par conséquent, organisons-nous sans nous figer d'autant qu'il nous reste à penser à l'échelle mondiale, puisque l'Europe démocratique, donc à finalité humaine et de fraternité, a son mot à dire et surtout son concours à apporter dans le développement tant de la démocratie que du niveau de vie, car il reste tant à faire, notamment en faveur du tiers-monde.

« Voilà en quoi notre mission n'est pas terminée. Elle ne doit pas se figer, mais elle est plus éloquente et surtout plus exaltante que jamais. »

Enfin, le 27 septembre 1990, la Conférence abordait le dernier thème inscrit dans ce débat C.S.C.E. : les domaines humanitaires.

M. Jean-Pierre FOURRÉ, président de la Délégation française (député S.), rapporteur de ces questions, a tout d'abord exposé la substance de son rapport (doc. Conseil de l'Europe C.S.C.E.-1990-2) après s'être réjoui de cette « rencontre historique » décidée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

« La tenue d'une Conférence parlementaire pour l'Europe, réunissant des représentants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et ceux des pays membres de la C.S.C.E n'appartenant pas à l'organisation des Vingt-trois, me paraissait être, en effet, d'une importance exceptionnelle à ce stade de l'évolution particulièrement profonde et rapide qui bouleverse le continent européen.

« Je ne reviendrai pas sur les thèmes déjà traités — aspects politiques et questions économiques — observant cependant que la question

de la dimension humaine a pris — et nous nous en réjouissons tous — une importance nouvelle après la Conférence de Copenhague de juin 1990, dont tous les observateurs s'accordent à souligner la portée historique.

« Notre débat d'aujourd'hui se situe donc dans une période charnière, après la Conférence de Copenhague et avant le sommet qui réunira les chefs d'Etat et de gouvernement de la C.S.C.E. du 19 au 22 novembre prochain à Paris.

« Dans le nouveau paysage qui se dessine en Europe, le sommet de Paris avancera probablement dans la voie de l'institutionnalisation, mais nous demandons, quant à nous, que les missions de coopération accomplies par les institutions existantes, tout particulièrement par le Conseil de l'Europe depuis quarante ans dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme, non seulement continuent d'être effectuées, mais connaissent un essor et un développement nouveaux à la mesure de la situation entièrement nouvelle dans les pays de l'Europe centrale et orientale.

« Dans le rapport présenté hier par notre collègue, Sir Geoffrey FINSBERG sur le Conseil de l'Europe et l'avenir du processus de la C.S.C.E., de nombreuses déclarations gouvernementales faites lors de l'ouverture de la Conférence de Copenhague sont citées, notamment celle du représentant de la France, M. Thierry de BEAUCÉ, qui a opportunément rappelé que le Conseil de l'Europe existait déjà et qu'il traitait de nombreuses questions relevant de la Conférence.

« J'en viens maintenant au document de travail n° 3 consacré aux domaines humanitaire et autres, que je m'efforcerai de synthétiser afin d'ouvrir plus aisément la discussion de cet après-midi.

« Ainsi que je l'ai indiqué il y a un instant, la Conférence de Copenhague a incontestablement marqué un tournant décisif sur les problèmes constituant ce qu'il est convenu d'appeler la troisième corbeille de la C.S.C.E.

« On peut observer que lors de la réunion de Paris de juin 1989, aucune proposition n'avait pu recueillir de consensus, alors que le document final adopté à Copenhague contient plus de dix-huit pages, reposant en grande partie sur les propositions présentées à Paris.

« A Copenhague, pour la première fois, les Etats de la C.S.C.E. ont tracé, à l'aide de formules directes et parfois vigoureuses, l'esquisse d'une construction véritablement démocratique pour l'ensemble des trente-cinq Etats participants. Tel est en particulier le cas pour les chapitres reposant sur les propositions intitulées « Etats de droit et de démocratie » et « Droit de la personne et contacts humains ».

« On ne peut manquer alors d'être frappé par le fait que cette Conférence se tenait à un moment privilégié de l'histoire de l'Europe, alors même que presque tous les pays d'Europe centrale et orientale organisaient leurs premières élections libres après une très longue période de contrainte. »

« Qu'il me soit permis à ce sujet de rendre hommage au rôle joué par notre Assemblée parlementaire, qui a envoyé dans ces pays, lors de ces élections, des observateurs dont les conclusions ont fait autorité. »

« S'agissant de la Conférence elle-même, je n'analyserai pas, paragraphe par paragraphe, le document final, particulièrement dense et riche. On peut le résumer par les groupes de propositions qui en sont issus, en premier lieu, celles qui concernent l'Etat de droit, la démocratie et les élections libres. »

« Ce chapitre, qui reflète très clairement la nouvelle situation européenne, est le principal aboutissement de la Conférence de Copenhague. Il a été possible de parvenir à un consensus, sans les controverses de type traditionnel, sur des conditions et des fondements très importants pour les sociétés démocratiques, reposant sur le droit. »

« Le texte établit que le fondement des Etats doit être l'Etat de droit, ce qui est exprimé d'une multitude de façons : claire séparation des pouvoirs en premier lieu entre l'Etat et les partis politiques ; les forces militaires et la police doivent être placées sous le contrôle de l'autorité civile ; devoir des pouvoirs publics de se conformer à la constitution et d'agir d'une manière compatible avec la loi ; droits juridiques individuels pour toute personne arrêtée ou détenue. »

« On observera avec intérêt que ce texte donne des indications très précises sur la manière de conduire les élections : tous les partis politiques doivent avoir libre accès aux médias durant les campagnes électorales ; ils ne doivent être soumis à aucune intimidation ; les candidats qui obtiennent le nombre nécessaire de voix doivent être dûment investis, etc. »

« La déclaration de Copenhague affirme également que dans une forme de gouvernement de type représentatif, « le pouvoir exécutif est responsable devant le parlement élu ou le corps électoral », autant de dispositions qui ne peuvent que recueillir l'assentiment unanime de notre Assemblée du Conseil de l'Europe, particulièrement soucieuse quand il s'agit du bon fonctionnement de la démocratie. N'a-t-elle pas récemment apporté une contribution nouvelle dans ce domaine grâce à l'excellent rapport de notre collègue M. STEGAGNINI sur le financement des partis politiques, pierre angulaire de la démocratie parlementaire ? »

« Le chapitre consacré aux droits de la personne et aux contacts humains énumère une série de droits et libertés considérés comme »

traditionnels mais qu'il est bon de voir une fois de plus rappelés : liberté d'expression, de réunion et de manifestation pacifique, droit d'association, droit de former un syndicat et d'y adhérer librement, droit de grève, liberté de pensée, de conscience et de religion, droit de quitter son pays et d'y revenir.

« Sans doute ces droits et ces libertés ont-ils été mentionnés dans d'autres documents internationaux, mais ils sont réaffirmés ici dans un contexte politique très particulier et souvent avec beaucoup de précisions et de détails.

« De même nous réjouissons-nous que les restrictions apportées au droit de quitter librement son pays " auront un caractère tout à fait exceptionnel et ne seront jugées nécessaires que si elles répondent à un besoin public spécifique, si elles visent un objectif légitime et sont proportionnées à cet objectif et s'il n'en est pas fait un usage abusif ou arbitraire ". Le droit déjà établi à Helsinki en 1975 " de reconnaître les droits de l'homme et les libertés fondamentales et d'agir en conséquence " est donc ici très sensiblement amplifié, et je m'en réjouis.

« Par ailleurs, les Etats participants qui ne l'ont pas encore fait " envisageront d'adhérer " à la Convention sur les droits de l'enfant ainsi qu'à la Convention sur le transfert des personnes condamnées et à la Convention contre la torture. La question de l'interdiction de toutes les formes de torture est traitée en détail. Cet appel direct aux Etats à adhérer aux instruments juridiques les plus protecteurs des droits de l'homme est un élément nouveau particulièrement positif dans les textes de la C.S.C.E.

« D'autres questions sont abordées, notamment celles de la peine capitale, de l'objection de conscience au service militaire ainsi que la question des travailleurs migrants. De même sont mentionnés les droits économiques, sociaux et culturels, référence étant faite à un engagement de la Conférence de Bonn de " promouvoir la justice sociale et d'améliorer les conditions de vie et de travail ".

« La " limitation des restrictions " prévue dans les documents internationaux, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Déclaration universelle des droits de l'homme " auront un caractère exceptionnel ", affirme le document final de Copenhague. Les droits de l'homme devront par ailleurs être respectés pendant la durée d'un état d'urgence.

« S'agissant de la coopération dans le domaine des valeurs et des pratiques démocratiques, on notera que la coopération entre les parlementaires des Etats participants est encouragée.

« L'importance de l'expérience du Conseil de l'Europe est explicitement reconnue dans le domaine des droits de l'homme. Les Etats participants conviennent ainsi d'examiner les voies et moyens pour

permettre au Conseil d'apporter une contribution à la dimension humaine de la C.S.C.E.

« Nous voici donc, mes chers collègues, au cœur de notre débat qui permettra, j'en suis convaincu, de faire progresser notre réflexion commune sur les multiples questions qui nous préoccupent.

« Je voudrais évoquer ici le douloureux problème des minorités nationales qui est sans doute l'un des plus importants de l'heure en Europe centrale et orientale. C'est ce qui explique les difficultés rencontrées sur le texte dégagé sur ce point à la Conférence de Copenhague. Néanmoins, le document final contient des explications détaillées sur différents droits des minorités.

« Lorsqu'il s'est agi du droit d'établir des " institutions... éducatives, culturelles et religieuses, qui peuvent... solliciter des contributions financières... ", il a fallu cependant ajouter " conformément à la législation nationale " pour parvenir à un consensus sur le texte.

« En outre, le texte est très complexe sur le droit d'apprendre et d'utiliser sa " langue maternelle ". Quant à la création " d'administrations autonomes " elle n'a été obtenue qu'au prix de sérieuses restrictions.

« Un appel général est néanmoins lancé pour le renforcement de la coopération entre les Etats participants sur les questions relatives aux minorités nationales. Il va sans dire que cette question si importante pour l'avenir du nouvel équilibre européen continuera d'être traitée par notre Assemblée parlementaire.

« Nous nous félicitons de la condamnation vigoureuse faite pour la première fois dans ce cadre de " la haine raciale et ethnique, de l'antisémitisme et de la xénophobie... "

« Enfin, je voudrais, en conclusion et avant de reprendre la parole à la fin de ce débat, dire quelques mots sur le " mécanisme de la dimension humaine ", expression quelque peu obscure, on l'avouera, pour les non-initiés.

« Le document de Vienne de 1989 a introduit ce mécanisme, système par lequel les Etats participants à la C.S.C.E. peuvent adresser des plaintes à d'autres Etats en cas de soupçons ou d'informations concernant des violations des droits de l'homme. Ce mécanisme a souvent été utilisé pendant la majeure partie de l'année 1989, mais il ne l'a guère été ensuite.

« Or, des propositions ont été formulées à ce sujet à Copenhague tendant à renforcer le mécanisme existant, notamment par la nomination de rapporteurs et l'envoi d'observateurs. Sur ce plan, cependant, la Conférence n'a pas été aussi loin qu'on aurait pu l'espérer dans une

conjuncture aussi favorable. Sans doute a-t-elle voulu attendre le sommet de Paris où il sera beaucoup question, comme au cours de ces deux journées dans cet hémicycle, de la " nouvelle architecture européenne ".

« Deux choses me paraissent certaines : d'une part le rôle éminent, qu'en égard à son expérience et à son passé, doit jouer le Conseil de l'Europe dans le domaine de la " dimension humaine " ; d'autre part le fait que la sauvegarde des droits de l'homme et la promotion de la démocratie sont des éléments déterminants de la nouvelle construction européenne.

« C'est dire l'importance historique de notre débat d'aujourd'hui. Puisse-t-il contribuer efficacement à la réflexion engagée sur l'avenir de nos institutions, dans le cadre de l'organisation future de l'Europe. »

Dans le débat qui a suivi la présentation de son rapport par M. Jean-Pierre FOURRÉ, M. Jacques BAUMEL (Député, R.P.R.) est intervenu en ces termes : « Le grand intérêt de ce débat réside dans le fait qu'il se situe à quelques jours de ce fameux sommet de Paris, car à cette occasion, il serait opportun, au-delà des plaidoyers d'autosatisfaction que j'entends depuis hier sur le rôle du Conseil de l'Europe dans la future C.S.C.E., d'essayer de déterminer quelles pourraient être les contributions utiles du Conseil de l'Europe à ce prochain sommet et sa place éventuelle dans l'architecture de la future C.S.C.E.

« Il est d'abord évident, en ce qui concerne la C.S.C.E., que la future Europe, celle que nous espérons voir naître, ne pourra retenir la totalité des institutions de la C.S.C.E. telle qu'elle a été créée dans une première période de confrontation, celle d'Helsinki I. A moins de se payer d'illusions, on ne peut nier qu'aucune architecture européenne ne pourra être gérée par un processus, même institutionnel, dans lequel le veto paralyserait toute décision politique.

« Je ne vois pas très bien comment on peut envisager une construction politique européenne sérieuse en maintenant le processus du consensus nécessaire qui a empêché, hier, certaines prises de position de la C.S.C.E., notamment lors de la Conférence de Madrid, ou qui a retardé, pendant trois semaines, en raison de l'obstination de telle ou telle petite nation, le communiqué final.

« Ensuite, il est indéniable que la C.S.C.E. postule une participation effective des Etats-Unis. Leur absence, aujourd'hui, est regrettable.

« Par ailleurs, la prochaine C.S.C.E. doit déterminer sa représentation parlementaire. En la matière, cessons de croire au miracle ! Il est certes souhaitable, pour nous, que le Conseil de l'Europe devienne cette assemblée de l'Europe, mais cela n'est pas encore tout à fait acquis, ne nous y trompons pas. Si le Conseil de l'Europe souhaite être cette

institution parlementaire européenne, il doit réfléchir à des modifications, à des transformations et à de nouvelles responsabilités.

« Il s'agit d'un problème très sérieux, essentiel, car si le Conseil de l'Europe n'est pas retenu comme une sorte de couverture parlementaire de la future C.S.C.E., que deviendra-t-il sinon une sorte d'institut honorable pour la défense des droits de l'homme sur un plan académique ? Il est donc primordial que nous essayions de jouer ce rôle, mais cela dépend de nous. Il ne suffit pas de faire de beaux discours ; il faut aussi essayer d'apporter des contributions positives. Nous les cherchons, nous essayons de les mettre au point, mais beaucoup de travail reste à faire.

« Dans les trois volets de la C.S.C.E., figure celui des " dimensions humaines " dont vient de parler avec beaucoup de compétence notre ami rapporteur M. FOURRÉ. En ce domaine existent des chantiers très utiles à pousser, notamment celui des minorités, il l'a souligné. Cela n'est pas très facile et la solution, mon cher collègue, n'est pas l'Europe des régions en faveur de laquelle vous avez plaidé parce que l'Europe est composée de vieilles nations, d'Etats, et il est quelque peu illusoire de penser que l'on pourra artificiellement créer une Europe des régions.

« Il convient d'être plus près des réalités et de permettre à l'Europe de lutter contre le démon des nouveaux nationalismes, du retour à l'Europe du passé, en proposant un cadre à l'échelle du Conseil de l'Europe et de la future C.S.C.E., celui d'un véritable statut du droit des minorités, complétant, affermissant et renforçant le domaine des droits de l'homme qui est notre création. Je m'en tiens là car, malheureusement, le temps m'est compté.

« La deuxième contribution utile du Conseil de l'Europe se situe dans le vaste domaine de l'information, de la communication et de la culture. L'action du Conseil en la matière est méritoire, notamment en ce qui concerne l'information de grande surface avec laquelle — nous pouvons peut-être le regretter — nous entrons dans l'Europe sans frontières des télévisions et des radios.

« Par conséquent, nous devons apporter une suite à l'excellent travail — trop peu compris — qui a déjà été accompli par notre Assemblée, par ses organismes spécialisés et par ses conférences qui ont déjà eu lieu sur les problèmes de l'audiovisuel.

« Je terminerai en évoquant une troisième contribution, même si elle doit être perçue comme une sorte d'appendice inutile : la contribution pour la sécurité.

« En effet, il n'y aura pas d'Europe, il n'y aura pas de C.S.C.E. valable sans une telle contribution, c'est-à-dire une contribution pour la défense. L'Europe sans politique de sécurité serait une manchote. Elle

ne peut avoir de réalité qu'avec deux bras : l'union politique qui doit s'accompagner d'une union de la défense.

« Les événements du Golfe prouvent à quel point, dans cette affaire, l'Europe est terriblement faible, divisée, incertaine, ambiguë. Nous devons donc plaider pour doter la future architecture européenne de tout un volet de sécurité. Puisque déjà une ébauche, l'U.E.O. montre, même actuellement, son intérêt, il ne faut pas craindre de parler de cette institution dans la construction de la future Europe dans le cadre de la C.S.C.E.

« L'U.E.O. n'est pas le pilier européen de l'O.T.A.N. et ne doit pas l'être. L'U.E.O. est une construction spécifique européenne de sécurité et de défense.

« Je tiens encore à préciser, pour terminer, mais d'autres plus compétents que moi pourraient le faire, que, dans la pensée du gouvernement français et du chef de l'Etat, il n'est pas du tout question de déménager le siège ou tel ou tel organisme européen et de choisir Prague, encore que nous apprécions tous vivement la qualité de cette ville et l'intérêt politique que représentent la république fédérative tchèque et slovaque et sa capitale. C'est un abus d'interprétation que de critiquer ce qui a pu apparaître comme des paroles de bienvenue et de souhait du Président de la République française à Prague mais qui ne traduit nullement une décision définitive. »

M. Jacques THYRAUD (Sénateur, U.R.E.I.) a pris la parole à son tour dans ce débat sur les domaines humanitaires de la coopération européenne, dans les termes suivants, se réjouissant que ce débat ait lieu, non pas seulement entre les représentants des pouvoirs exécutifs, mais entre ceux des parlements nationaux, ce qui est un progrès.

« Le Conseil de l'Europe », a-t-il poursuivi, « était et restera la seule organisation internationale ayant vocation à accueillir une telle rencontre.

« Ma contribution au débat sera l'expression d'une crainte et la formulation d'une espérance. Au moment où, grâce à la détente, l'Organisation des Nations unies acquiert une nouvelle crédibilité, il serait regrettable qu'une autre institution lui fasse, en quoi que ce soit, concurrence.

« Le fait que l'assise territoriale de la C.S.C.E. serait différente ne ferait qu'accentuer l'opposition Nord-Sud si les activités des deux organisations étaient similaires.

« Monsieur le président du gouvernement espagnol a, ce matin, formé le vœu que l'Europe dépasse ses frontières. C'est une nécessité. Par l'intermédiaire de la Turquie, l'Europe, au sens où nous l'entendons déjà dans cette Assemblée, a des frontières communes avec l'Irak.

« Aujourd'hui, nous sommes trente-cinq. Combien serons-nous dans un proche avenir et où s'arrêtera l'Europe si le processus d'indépendance engagé dans plusieurs républiques d'Union soviétique se poursuit et s'achève ? La révolution des communications établit également de nouveaux rapports de proximité dont il faudra bien tenir compte.

« Pour laisser à l'Organisation des Nations unies la plénitude de ses compétences, la C.S.C.E. ne doit pas se créer sur une base exclusivement territoriale. Elle doit être fondée, non seulement sur la géographie, mais surtout sur la reconnaissance de valeurs communes.

« C'est ainsi que s'est formé le Conseil de l'Europe. Son Assemblée n'a pas de pouvoirs législatifs, ce qui ne diminue en rien son influence. A travers la Convention européenne des droits de l'homme et par l'intermédiaire de multiples recommandations, elle a bouleversé les pratiques et les législations nationales des Etats membres.

« Son œuvre, dans le cadre de l'approfondissement des libertés fondamentales, constitue un fonds commun dans lequel les nouvelles démocraties puiseront avec profit. Ces démocraties, lorsqu'elles auront atteint le stade le plus complet de leur évolution, comprendront que l'œuvre n'est jamais achevée.

« Le philosophe Michel SERRES considère que les dangers auxquels l'homme sera de plus en plus exposé sont : l'Administration, les médias et les sciences.

« Même dans les démocraties les plus achevées, il existe des lois qui oppriment, si elles sont l'instrument d'un pouvoir administratif sans contrôle.

« L'information est partout. Les peuples qui ont été si longtemps privés de la liberté d'expression apprendront que ses nombreux supports présentent des risques de conditionnement.

« Le développement des sciences est prodigieux, mais il existe parfois, chez les chercheurs, une tentation à jouer les apprentis sorciers. Les sciences de la vie, les études sur le génome paraissent devoir être la pierre philosophale du XXI^e siècle.

« Il s'agit donc aussi de questions politiques.

« Sans négliger pour autant l'importance de la sécurité et de l'économie, je crois que l'union des bonnes volontés est nécessaire pour dégager une morale internationale et tendre à l'harmonisation des législations en fonction des règles qu'elle dégagera.

« Pour conclure, je souhaite que nos gouvernements fassent en sorte que la C.S.C.E. ne soit pas prisonnière de la géographie. Elle provoquerait alors des exclusions regrettables.

« Dans l'esprit des principes exprimés lors de la réunion de Copenhague, nos gouvernements doivent placer au premier rang de leurs priorités l'épanouissement des individus qui, tous ensemble, constituent l'espèce humaine.

« De mon point de vue, il n'existe pas de meilleur cadre pour conduire une telle entreprise que le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire, ici à Strasbourg. »

M. Jean-Pierre FOURRÉ, président de la délégation française (Député, S.), rapporteur du thème « Domaines humanitaires », a alors repris la parole pour répondre à certains intervenants : « J'ai essayé en début de séance de décrire l'importance de ce troisième débat, l'intérêt d'apprécier, dans un processus engagé depuis plusieurs années, mais qui, d'une façon assez extraordinaire, exceptionnelle, est devenu sans doute l'événement historique de ce siècle, comment l'aspect humanitaire, la dimension humaine, devaient prendre place dans notre réflexion.

« Chacun des intervenants qui m'ont succédé cet après-midi l'ont relevé avec beaucoup de détermination, avec également la volonté de souligner que nous étions arrivés à un moment important, mais qu'il y avait encore quelques lacunes.

« Certes, ces lacunes ne remettent pas en cause ce qui peut nous permettre, du moins je l'espère, d'aller vers un consensus, mais elles montrent la nécessité d'approfondir notre réflexion sur deux points particuliers : la restriction apportée au droit de quitter librement son pays et le droit des minorités nationales. Ces sujets devront faire l'objet, au-delà de notre réflexion, de nos analyses et de propositions dans les mois, dans les années qui viennent.

« Nous nous sommes engagés dans une voie, considérée comme sans retour, vers une Europe démocratique. J'ai eu grand plaisir à être celui qui avait cette chance de relever l'importance du principe même de la démocratie dans la constitution de cette nouvelle Europe.

« La troisième corbeille d'Helsinki, les principes mêmes du troisième rapport, ne constituent-ils pas les bases de ce que nous sommes au sein du Conseil de l'Europe et de ce que nous défendons, chacun dans nos commissions et en permanence dans cette assemblée ? Malgré cela, le problème est encore posé de savoir si le Conseil de l'Europe doit, dans l'avenir, se limiter à ce type d'intervention.

« Nous sommes aujourd'hui, sans doute, à un moment important de notre réflexion sur ce dossier, mais nombre des membres de cette assemblée se souviennent des discussions en commission et en assemblée plénière pour tenter de rappeler que, par la tradition de ses pratiques, le Conseil de l'Europe devait occuper une place privilégiée. Le débat n'est donc pas encore tranché et la question reste sans doute

la plus prioritaire, comme nous l'avons constaté dans toutes les interventions et pas seulement au cours de cette discussion sur le troisième rapport.

« La question ou les questions peuvent peut-être se résumer ainsi : dans le cadre de la procédure C.S.C.E., y a-t-il nécessité d'une participation parlementaire ou bien le Conseil de l'Europe ne doit-il pas, au-delà de ses prérogatives actuelles, devenir l'Assemblée de l'Europe avec des compétences nouvelles, politiques, économiques et éventuellement en matière de sécurité, à condition que tous les pays européens soient présents parce que adhérant à ce qui fait la base même du fondement du Conseil de l'Europe : la démocratie et les droits de l'homme ?

« Cette question que je pose à nouveau à cette occasion semble relancer le débat alors que nous sommes, en fait, au terme d'un long échange qui devrait déboucher sur la recherche d'un consensus. Si je la soulève, c'est aussi parce que le débat fait apparaître encore quelques divergences autour de ce thème et parce que je considère que, sans engager déjà la réflexion sur notre projet de résolution, la proposition présentée est peut-être celle qui nous permet de mieux respecter l'avenir en donnant au Conseil de l'Europe une place privilégiée en la matière.

« Le débat n'est pas tranché et des observations diverses ont été formulées dont certaines dégagent des tendances pour l'avenir. Ainsi, plusieurs collègues ont relevé l'absence des Etats-Unis ; pour d'autres, elle semble signifier que la solution que nous privilégions ne serait pas acceptée par eux.

« Le futur siège de l'Assemblée européenne a suscité certaines réflexions comme si nous en étions déjà à discuter de l'implantation d'une institution qui n'existe pas. De ce point de vue, qu'il me soit permis de reprendre ce qu'ont dit quelques intervenants, non plus en ma qualité de rapporteur mais en tant que président de la délégation française.

« En effet, on a trop vite interprété les propos du Président de la République française qui a parlé de recevoir des institutions permanentes futures. Or, chacun sait que, dans le domaine de la construction de l'Europe, ces institutions restent encore à créer.

« En ce qui concerne l'initiative propre du Conseil de l'Europe, la tenue de cette réunion démontre que nous pouvons aller très loin et très fort pourvu que nous en ayons la volonté. De ce point de vue, nous devons remercier le président de notre Assemblée mais également notre secrétaire général pour les efforts permanents déployés en ce domaine, lesquels ont abouti à cette rencontre, à cet échange et, je l'espère, au vote de la résolution proposée.

« Bossuet, natif du même pays que moi, disait que les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre utilement. Au

vu de l'Histoire, les événements importants de la construction européenne, le sommet d'Helsinki en particulier, nous font espérer qu'au-delà des réunions de Copenhague et de Paris nous enregistrons encore de mauvais succès et que, de mauvais succès en mauvais succès, nous bâtissons l'Europe, notre Europe, celle des libertés, des droits de l'homme et de la démocratie.

« C'est ce que nous devons retenir de cette réunion d'aujourd'hui qui, à cet égard, me paraît historique aussi. »

Après la présentation du projet de résolution finale par Sir Geoffrey FINSBERG, M. Jean-Pierre FOURRÉ (Député, S.) est intervenu pour demander des précisions sémantiques, en fait déterminantes quant à la place de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans la future architecture de la coopération européenne :

« Je souhaite revenir sur la divergence d'interprétation du texte qui peut intervenir entre le document en langue anglaise et celui en français qui évoque "une participation parlementaire permanente au processus de la C.S.C.E. par l'intermédiaire d'une assemblée de l'Europe établie sur la base de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe".

« A ce propos, je veux interroger Sir Geoffrey sur le sens qu'il donne aux mots "sur la base", car je crois que tout le problème est là. Je me permets de lui poser cette question parce que j'ai le souci, comme les intervenants précédents, que nous votions ce texte à une majorité supérieure aux deux tiers, j'allais dire à l'unanimité.

« Or, comment cela serait-il possible si nous restions sur une ambiguïté ? Certes cette ambiguïté peut être levée demain, mais pourquoi ne pas le faire aujourd'hui si cela est possible afin d'aboutir à l'unanimité ?

« En revanche, il faudra définir demain le rôle du Conseil de l'Europe dans cette entité. Soyons clairs, sinon je crains que la majorité que nous souhaitons ne soit fondée sur des arguments divers qui ne seraient pas les véritables arguments. »

Plusieurs délégués français partageant l'opinion que l'affirmation du rôle du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire, tout particulièrement, comme institution de base de l'architecture de la nouvelle Europe n'était pas assez claire, lors du vote de la résolution finale, adoptée par 241 voix contre 13 (et 13 abstentions), les voix de la délégation française se sont partagées entre 8 votes favorables et 10 opposés.

M. Jean-Marie CARO (Député, U.D.F.) a tenu à clarifier les raisons de cette attitude par une brève explication de vote : « Nous avons été un certain nombre de parlementaires français à voter contre le texte et je dois donc une explication à l'Assemblée.

« Nous avons défendu, tout au long de ce débat comme partout ailleurs, le principe selon lequel le Conseil de l'Europe, de par son histoire, avait vocation à devenir, lorsque l'Histoire lui en donnerait la chance et l'occasion, l'Assemblée constituante de l'Europe de demain. Nous sommes prêts à accepter n'importe quelle formulation qui aille dans ce sens.

« Nous avons cependant relevé que le dernier paragraphe du projet de résolution, c'est le moins que l'on puisse en dire, comportait un certain nombre d'équivoques dont le président de notre délégation a fait état tout à l'heure à la tribune, lesquelles permettaient peut-être à chacun d'y trouver son compte.

« Nous avons tenu à marquer, par notre vote contre, notre souci de continuer à défendre la primauté du Conseil de l'Europe. Grâce à l'exemple qu'il vient de donner ici même, grâce à cette réunion qui s'est tenue sur la base du Conseil de l'Europe, nous souhaitons sincèrement que, demain, les gouvernements qui vont se réunir dans le cadre de la C.S.C.E., rendent un juste tribut à l'œuvre historique du Conseil de l'Europe pour lui dire qu'il lui appartient de réunir cette Assemblée de l'Europe de demain avec l'appui et le soutien de tous les gouvernements.

« Notre vote n'avait que ce sens-là, et nous espérons que notre voix portera ».

Cette résolution devait être adressée, ainsi que les conclusions adoptées aussitôt après les travaux parlementaires par le bureau de l'Assemblée et les chefs de délégations nationales participantes, au comité préparatoire du sommet de la C.S.C.E. à Paris à l'automne 1990.

On trouvera la résolution finalement adoptée à l'issue de ce débat parlementaire élargi en annexe, ainsi que les principales allocutions ministérielles, dans la seconde partie du présent rapport.

La session peut reprendre normalement son cours après ces deux journées consacrées au débat parlementaire élargi aux autres Etats de la C.S.C.E., sans changer cependant de thème, puisque la première séance du vendredi 28 septembre 1990 a été occupée par la discussion de deux rapports (6287 et 6284) de la commission politique (cf. ci-dessus), portant respectivement sur les structures de la coopération européenne et sur la nécessité et la coopération en Europe ; l'avenir du processus C.S.C.E.

M. Jean-Marie CARO (Député, U.D.F.) est intervenu dans ce débat en ces termes :

« Je tiens d'abord à remercier nos rapporteurs, M. Soares COSTA et sir Geoffrey FINSBERG, et à leur dire combien je suis d'accord avec leur réflexion et leurs conclusions. Je souhaite également indiquer à mon ami sir Geoffrey FINSBERG combien j'ai été impressionné par les

efforts qu'il a déployés hier, en qualité de rapporteur, au cours de la séance sur la C.S.C.E. Je précise que je lui apporte non seulement tout mon soutien, mais que si, par des votes qui ont un caractère maximaliste, je pensais pouvoir rappeler un objectif que nous défendons je crois à l'unanimité, c'était pour l'aider et certainement pas pour compliquer sa tâche. Que madame le secrétaire général soit, quant à elle, assurée que nous sommes des combattants, mais que nous nous tenons à ses côtés.

« Cela étant, nous sommes des parlementaires et notre rôle est d'exercer la pression et de provoquer le débat.

« Je réaffirme que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est en mesure de prendre en charge l'organisation de la participation parlementaire au processus de la C.S.C.E. Il faut lui faire confiance. C'est avant tout un problème politique et non un problème technique. Tout est là. Nous l'avons montré hier, et il n'y a aucune raison de chercher des formules ou des allures plus ou moins diplomatiques pour essayer de faire passer le Conseil de l'Europe par la petite porte. Notre dignité ne saurait se satisfaire de ce genre de comportement. Si des gouvernements sont encore hésitants, c'est le moment ou jamais de faire pression sur eux.

« J'estime que le débat d'aujourd'hui nous permet également, en tant qu'Assemblée parlementaire, de lever une équivoque : celle de la non-participation de quelques membres sur la totalité de ceux que nous représentons — comme vous l'avez redit tous les deux, messieurs les rapporteurs — et de poser le problème des compétences ; je pense bien entendu à la sécurité. Les annales parlementaires, notamment parlementaires internationales et spécialement européennes, sont riches d'exemples historiques dans lesquels nous pouvons puiser des leçons. Je le fais aussi fréquemment que possible, car on n'invente jamais rien.

« Je rappelle qu'à l'époque du développement de la Communauté européenne, au moment où l'on passait tout doucement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier vers des efforts d'Europe politique, notamment à travers la C.E.D. (Communauté européenne de défense), sans aucune ratification de la part des Etats d'un texte quelconque mis au point par les ministres des Affaires étrangères, nous avons purement et simplement créé ici à Strasbourg, c'était dans l'ancien bâtiment du Conseil de l'Europe, une "Assemblée *ad hoc*" — titre ô combien banal — reconnue par les gouvernements et chargée de préparer le traité d'union politique européenne. Pas de ratification dans les parlements, pas de décision mirobolante d'institutionnalisation comme on essaie de le faire avec la C.S.C.E., mais un organe qui siégeait et auquel on a fait confiance ! Pourquoi ne nous ferait-on pas confiance aujourd'hui ? Pourquoi ne pourrait-on pas demander au Conseil de l'Europe de refaire qu'il a fait ces derniers jours et de se réunir en assemblée élargie aux Trente-cinq, assemblée élargie qui pourrait être, à ce moment-là, appelée "Assemblée de l'Europe" ?

« Le cœur de l'opération, c'est tout le capital historique, démocratique et de sagesse que nous avons accumulé. Ce capital, nous n'allons pas le vendre aux enchères pour des opérations minorées par des intérêts que nous ne pouvons pas maîtriser. Nous sommes des parlementaires, nous siégeons dans cette enceinte parce que nous y croyons. Nous avons une vocation à défendre : celle du Conseil de l'Europe qui a travaillé patiemment pendant quarante ans avec l'espoir — et combien étions-nous parfois pessimistes ! — de voir un jour se produire ce qui arrive aujourd'hui.

« C'est pourquoi, tout en regrettant les malentendus qui ont pu surgir et, surtout, des interprétations erronées sur une prétendue désolidarisation avec le travail de nos rapporteurs, je tiens à affirmer ma solidarité absolue avec tout ce qui a été fait ici, mais avec l'exigence dont je suis porteur et porte-parole d'aller aussi loin que possible. Notre problème est de dire notre droit ; les diplomates, c'est autre chose ! Nous sommes ici pour dire le droit du Conseil de l'Europe.

« S'agissant de traiter de la sécurité, l'affaire est simple. Il est inutile de parler de compétence. Si nous nous situons dans le cadre d'une Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe élargie, se réunissant en tant qu'Assemblée de l'Europe, nous pourrions exercer toutes les compétences de la C.S.C.E. sans avoir à nous livrer à des batailles juridiques que l'opinion publique ne comprendrait pas. Notre problème, c'est notre représentativité dans ce qui se fait vers l'objectif précis que nous voulons atteindre.

« Je terminerai en remerciant mon ami ATKINSON pour son amendement — je sais que notre rapporteur en est d'accord — tendant à préciser que c'est bien à Strasbourg que doit continuer cette affaire. Cela va droit au cœur des Français et tout particulièrement des Alsaciens. »

A la suite de ce débat, l'Assemblée a adopté la recommandation n° 1129, non sans avoir adopté auparavant un amendement de M. ATKINSON (Royaume-Uni), précisant que l'Assemblée parlementaire à instituer pour la Grande Europe devrait siéger à Strasbourg.

Paragraphe 2.

Les autres délibérations de la deuxième partie de la 42^e session ordinaire (28 septembre au 4 octobre 1990).

Après ce double débat, à la fois au sein de l'Assemblée et en formation élargie aux délégations des autres Etats de la C.S.C.E.,

l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a repris le cours de ses travaux.

A. — Vie de l'organisation.

La séance du vendredi 28 septembre après-midi a été consacrée à la présentation de la communication du Comité des ministres à l'Assemblée (*discussion de la communication sur les activités du Comité des ministres. Doc. 6291 et addenda*); puis de la Communication du secrétaire général du Conseil de l'Europe, Mme Catherine LALUMIÈRE (*cf. texte de son intervention dans la deuxième partie du présent rapport*); et enfin du rapport d'activité du bureau et de la commission permanente (Doc. 6279 et *addenda*), débouchant sur l'adoption du projet de résolution contenu dans le Doc. 6279 (Résolution 949).

B. — Débat sur l'environnement.

La seconde partie de cette séance a été consacrée à un large débat sur plusieurs aspects de la protection de l'environnement.

Les débats portaient sur les trois rapports suivants :

Politique de l'environnement en Europe. (Rapporteur : Victor RUFFY, Suisse, socialiste.)

Le monde scientifique interpelle quotidiennement la conscience des individus, des décideurs et des milieux économiques sur la dégradation de notre environnement. Que ce soit pour la couche d'ozone, les changements climatiques ou la pollution des mers et des fleuves, il est impératif que le processus de dégradation de notre environnement soit enrayé dans un avenir très proche.

Charte et convention européennes sur la protection de l'environnement et le développement durable. (Rapporteur : Michael FRENDU, Malte, chrétien démocrate.)

Le rapporteur et la commission sont convaincus de la nécessité d'une convention internationale sur la protection de l'environnement et le développement durable telle que celle proposée par la Commission mondiale de l'environnement et du développement des Nations unies.

Le rapporteur propose qu'un instrument conçu dans le même esprit soit élaboré au niveau européen. L'adoption d'une telle charte et

convention s'accompagnerait de la création d'une Commission pan-européenne de l'environnement créée sur le modèle du Comité européen pour la prévention de la torture.

Protection de la mer du Nord et de la façade atlantique. (Rapporteur : Karl AIRENS, Rép. féd. d'Allemagne, socialiste.)

La pollution de la mer du Nord a pris des dimensions alarmantes et n'a pas été stoppée en dépit de nombreuses conventions internationales et la tenue de conférences ministérielles des Etats riverains.

Le rapporteur estime que, pour être vraiment efficace, le système de protection de la mer du Nord contre la pollution doit disposer d'un appareil de surveillance internationale pouvant signaler les infractions aussi bien aux instances nationales qu'internationales. Un dernier maillon dans le système de protection serait un système de sanctions réelles et adaptées à la gravité des dommages causés que la communauté des Etats riverains devra encore élaborer dans les années à venir.

M. Charles PISTRE (Député, S.) est intervenu dans ce débat, et après avoir félicité les rapporteurs tant pour le diagnostic que pour les propositions, comparant même des réalisations concrètes, a souhaité formuler quelques remarques sur des points essentiels : « En premier lieu, il est clair que l'une des notions les plus importantes est celle de l'intégration de l'écologie dans l'économie. Je dirai même qu'il faut faire de l'écologie le centre de la croissance économique.

« En effet, l'écologie ne peut être ni un retour au passé — je n'ai pas besoin de l'expliquer — ni une vision dans laquelle le développement économique pourrait faire abstraction du fait que nos ressources sont limitées et que la planète elle-même est limitée. Il est évident que l'écologie ne peut pas être non plus une somme d'égoïsmes locaux particuliers en contradiction avec l'intérêt collectif, qu'il soit local, national ou international.

« Nous devons donc désormais concevoir l'économie non seulement au regard du présent, mais peut-être davantage encore en fonction du futur. Il faut aller sans doute plus vite dans la protection de l'environnement, dans la mesure où les progrès, qui peuvent être parfois destructeurs, vont de plus en plus vite.

« D'ailleurs, la conjonction des deux éléments peut amener des succès communs et une valorisation mutuelle. Je ne prendrai qu'un seul exemple pour bien me faire comprendre.

« Lorsque nous avons essayé d'économiser l'énergie dans la consommation des automobiles, nous avons, en même temps, limité de fait les rejets polluants. Il ne faut pas l'oublier : l'écologie est un facteur de développement et d'équilibre économique.

« En deuxième lieu, je veux évoquer la nécessaire coexistence entre une politique de l'environnement et une politique sociale progressistes. Là encore, je citerai quelques exemples pour bien me faire comprendre.

« Souvent, les inégalités écologiques sont doublées d'inégalités sociales, car il est évident que notre cadre de vie est souvent fonction de nos capacités contributives et de nos ressources. Plus on a d'argent, plus le cadre dans lequel on vit est agréable et protégé. Si nous voulons avoir une politique écologique efficace, elle ne peut s'appuyer que sur une politique sociale efficace.

« Par ailleurs, M. RUFFY a fait référence à l'Amazonie. Or, nous ne réussirons pas à protéger la forêt amazonienne tant que les auteurs de brûlis, dont ils ont besoin pour semer et pour manger, ne trouveront pas d'autres solutions. En l'occurrence, pour protéger l'environnement, il faut d'abord donner les capacités de vivre à ceux qui sont dans les zones éventuellement susceptibles d'être défavorisées du point de vue de la protection de l'environnement, car la protection et le partage des ressources équitables sont indissolublement liés. L'Europe et les propositions de nos rapporteurs peuvent nous y aider.

« En troisième lieu, je traiterai de l'harmonisation des politiques en faveur de l'environnement.

« La prolifération des législations est à la mesure de leur inefficacité. Il vaut mieux coordonner que multiplier. La protection de l'environnement est tirée vers le bas par ceux qui consentent le moins d'efforts, ce qui peut provoquer des trafics des plus protégés vers les moins protégés, des moins défendus vers les moins défendables.

« Dans ces conditions, l'harmonisation est très importante. Sans doute, la création de l'Agence européenne de l'environnement est-elle un des moyens essentiels pour y arriver, mais sa limitation au niveau européen diminuera son importance, puisque nombre de problèmes sont mondiaux et leurs solutions planétaires. La coopération est donc indispensable. Elle doit se traduire par des lois, si possible communes ou cohérentes, et par des financements.

« J'ai lu et entendu que l'environnement a un prix et il est indéniable que celui-ci est élevé.

« Ma quatrième et dernière remarque aura trait à l'information et à la formation.

« Mobiliser la population implique à la fois la transparence, la création de filières techniques, la création de métiers nouveaux — celui d'éco-conseiller, par exemple — et cela doit permettre la mobilisation de la conscience collective, l'engagement d'actions comprises, la mise en œuvre de politiques d'envergure, le déblocage de crédits.

« J'en arrive à ma conclusion.

« Il me semble, en schématisant beaucoup, que l'histoire de l'humanité peut être divisée en trois parties. D'abord, il y a eu la survie de l'homme face à une nature qui a été dominatrice, sinon hostile. Puis, l'homme a pu domestiquer, dominer, utiliser et surutiliser cette nature. Nous en sommes arrivés à la troisième étape dans laquelle l'équilibre est nécessaire entre les besoins des hommes, la croissance nécessaire et l'équilibre de la protection de l'environnement, à court, à moyen et à long terme.

« Cela signifie que la notion de développement durable, comme le disait M. RUFFY, doit s'appuyer sur le fait que l'économie doit être dépendante de l'écologie et non l'inverse.

« Cela signifie également que les choix planétaires que nous devons opérer peuvent s'appuyer sur une Europe qui s'organise, d'une part parce qu'elle veut donner l'exemple, parce qu'elle est à l'origine de beaucoup de difficultés et de pollutions, d'autre part parce que nous avons l'opportunité de trouver en nous-mêmes la possibilité de faire un exemple de la coopération entre l'Est et l'Ouest, parce qu'elle pourra ainsi développer une politique qui sera suivie par ailleurs. »

A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté deux recommandations (n^{os} 1130, 1131 et 1132).

C. — Vers une politique européenne concertée du tourisme

(29 septembre 1990).

(Rapports 6270, 6273, 6283 et 6300.)

L'industrie du tourisme est devenue un secteur clé de l'économie mondiale, créatrice d'emplois et d'investissements et aidant au développement régional. Le tourisme peut aider à la sensibilisation des populations à leur patrimoine culturel et naturel et à la promotion de la compréhension internationale. Toutefois, le tourisme peut également devenir synonyme de surcharge des équipements, encombrement des voies de communication, dégradation des sites et pollution de l'environnement.

En cette année du tourisme 1990, les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient tendre à la définition d'une politique européenne concertée du tourisme afin de promouvoir un tourisme de qualité, facteur de progrès et de développement, surtout en cette période d'ouverture des frontières de l'Europe centrale et orientale.

Des études multidisciplinaires sont nécessaires pour une meilleure compréhension du tourisme dans tous ses aspects.

Dans le débat qui a suivi, M. Charles PISTRE (Député, S.) a pris la parole pour soutenir les orientations des rapporteurs en faveur d'un « tourisme intelligent » : « J'ai sous les yeux la brochure que le Conseil de l'Europe a publiée, il y a quelques mois, lorsqu'il a affiché qu'il prenait la défense d'un tourisme intelligent.

« La discussion que nous avons aujourd'hui pose la question de savoir dans quelles conditions bâtir ce tourisme intelligent.

« Je m'efforcerai, dans cette intervention, de relever les déséquilibres qui existent encore et qui nous obligent à assurer un suivi des études engagées.

« Premier déséquilibre : il a été dit que trop de tourisme tue le tourisme. Je considère, quant à moi, qu'il tue plus sûrement encore les équilibres locaux. La spéculation foncière, comme je l'ai lu dans un rapport où il est question de la "bétonisation" — je ne suis pas sûr que ce terme soit bien français, mais il est explicite — le suréquipement coûteux parce qu'utilisé d'une façon très partielle et très courte dans le temps font qu'il faut essayer de contrôler l'évolution du tourisme et qu'il est nécessaire de faciliter la maîtrise des sols, de mettre en place une approche globale des investissements et de veiller à l'organisation cohérente des équipements.

« Il est clair par ailleurs que, depuis la guerre, et en tout cas depuis une génération, le tourisme a changé de forme et qu'il est devenu un tourisme de masse. C'est un fait incontournable, à la fois financièrement, humainement et du fait de l'ouverture des frontières qui nous y pousse.

« J'ajouterai une remarque à ce qu'a dit le rapporteur : on a parfois tendance à opposer le tourisme de masse au tourisme rural. J'appelle l'attention sur le fait que le refus des zones surchargées et l'intérêt nouveau des grands investisseurs et des grosses sociétés de capitaux, un peu déçus parfois par les difficultés du tourisme blanc et du tourisme bleu, les poussent de plus en plus vers le tourisme vert.

« Autrement dit, ce que nous considérons encore aujourd'hui comme un tourisme rural protégé risque fort, dans les prochaines années, de devenir un tourisme à protéger face aux difficultés qui existent déjà dans les autres secteurs et qui menacent de se retrouver bientôt dans le tourisme rural. La prudence nécessaire dans les implantations doit donc être appuyée et éventuellement imposée. La leçon du tourisme côtier ou du tourisme de montagne doit nous donner en effet à réfléchir.

« Par ailleurs, je ne crois pas qu'on puisse opposer tourisme de masse et tourisme doux ou individuel. Certes, la dualité existe et existera. Le succès tient sans doute à la diffusion de l'information et plus encore à la formation. Je reprendrai un peu ce que disait l'un de nos

collègues tout à l'heure. Il est évident que la formation de professionnels s'impose, mais cela vaut également pour la formation au tourisme du touriste. Il faut lui apprendre la rencontre, la recherche et la découverte, et pas simplement la consommation directe, immédiate et sans réflexion.

« Je crois aussi que cela passe par la professionnalisation des bénévoles, c'est-à-dire ceux qui, dans nos divers pays, ont un rôle essentiel à jouer dans l'accueil, en particulier dans les zones à faible capacité contributive et à faible niveau de vie, permettant de surmonter les difficultés financières qui empêchent de recourir à de véritables professionnels.

« Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra conjuguer à la fois qualité et quantité, et promouvoir la pédagogie de la rencontre et de la découverte, opposée à un consumérisme destructeur à la fois pour celui qui reçoit et pour celui qui est reçu.

« Enfin, je traiterai en quelques mots du problème du tourisme social.

« La spéculation foncière dont je parlais tout à l'heure et les prix surévalués par la nécessité de percevoir sur deux mois les revenus d'une année entière font que le tourisme social tend à être exclu. Des ghettos ont même tendance à se créer.

« Là encore, les Etats ou les organismes spécialisés doivent mobiliser les aides à l'investissement et, plus encore peut-être, intervenir sur le fonctionnement de ce type de tourisme, de façon que ne soient pas réduites ses possibilités pour les populations à niveau de vie limité.

« Après avoir entendu les rapporteurs et certains intervenants, il me semble, effectivement, qu'expatrier nos touristes pour rapatrier nos bénéfices ne soit pas la meilleure des solutions pour avoir des relations équilibrées entre le Nord et le Sud.

« Il faut être conscient que le tiers-monde est plus fragile et que l'explosion des échelles de valeurs des populations mises directement et brutalement en contact avec un tourisme destructeur de l'organisation sociale, économique et parfois politique de ces pays doit nous poser problème et nous amener à réfléchir à la façon dont nous pouvons proposer des solutions.

« Nous parlons aussi de vision globale. Il me semble que celle-ci ne doit pas s'arrêter à l'Europe : il faut qu'elle intègre nos relations avec nos partenaires du Sud.

« En fait, si je devais caractériser en deux mots ce qui me paraît être le tourisme intelligent, dont le Conseil de l'Europe est le défenseur, je dirais qu'il doit s'agir d'un tourisme à dimension humaine, c'est-à-dire un tourisme dans lequel l'homme, sa culture et son patrimoine sont

privilegiés par rapport aux raisons, parfois financières, qui motivent l'organisation du tourisme dans nos pays et, au-delà, nos relations avec les pays du tiers-monde. »

A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté une recommandation (1133) et une directive (455) sur laquelle M. Xavier HUNAULT (député, app. U.D.F.) a souhaité expliquer son vote, ce qu'il a fait dans les termes suivants : « Tourisme et agriculture ? D'accord ! Encore faut-il qu'il y ait des agriculteurs. Or, certaines régions françaises, de l'Ouest en particulier, à vocation laitière et d'élevage bovin et ovin connaissent actuellement, du fait de la sécheresse — pour la deuxième année consécutive — et de la chute des cours, une situation dramatique.

« A défaut de mesures sociales et économiques adoptées rapidement, la désertification de ces régions est inévitable.

« C'est sous cette réserve que j'ai voté pour l'adoption des conclusions des excellents rapports qui nous ont été soumis et aux auteurs desquels il m'est agréable de rendre hommage. »

D. — La crise du Golfe (Débat d'actualité). Doc. 6301 et 6309.

Comme le Bureau l'avait décidé au début de cette partie de session, l'Assemblée a consacré un débat d'actualité à la crise du Golfe, à partir d'un rapport de la Commission des questions politiques et d'un avis de la Commission des migrations. Plusieurs délégués français sont intervenus dans ce débat et notamment M. Jean-Marie CARO (député, U.D.F.) qui s'est exprimé en ces termes, après avoir dit son approbation à l'égard des propositions du rapport, approbation partagée par « la très large majorité du groupe démocrate chrétien » :

« Dans ce genre d'affaire de nature éminemment politique, tout se règle par un rapport de forces. Il faut savoir montrer sa force pour être plus fort que l'adversaire et, surtout, lorsqu'il s'agit de forces militaires, faire tout ce qui est possible pour ne pas avoir à s'en servir.

« Dans le contexte actuel, il faut rendre hommage d'une façon tout à fait objective, mais avec beaucoup de fermeté, à la réaction immédiate des Etats-Unis d'Amérique. Je regrette que, par une sorte de pudeur qui semble de mise, on ne parle pas suffisamment des Etats-Unis : serait-ce par crainte de minimiser les efforts des autres ? En l'occurrence, si les Etats-Unis n'avaient pas réagi le lendemain par l'envoi massif de troupes pour montrer à Saddam HUSSEIN que le coup d'arrêt était possible, toutes les autres déclarations de fermeté quelles qu'elles aient été pour obliger l'Irak à retirer ses troupes du Koweït n'auraient été sans doute que des vœux pieux.

« Il faut — hélas ! — montrer à ces dictateurs, et notamment à Saddam HUSSEIN, qui rappelle des dictatures dont nous avons en mémoire les tristes méfaits destructeurs et déstabilisateurs, qu'il n'est pas permis de porter atteinte à l'Etat de droit.

« L'Anschluss, l'esprit de Munich, nous connaissons cela en Europe. Nous avons décidé une fois pour toutes, au lendemain de la guerre, que nous n'accepterions plus jamais cela. A une époque où l'ordre de paix semble se rétablir avec l'Union soviétique, et où nous voyons un consensus se réaliser aux Nations unies, je tiens aussi à rendre hommage, bien entendu, à l'effort des Européens, à ce qu'ils ont fait en tous domaines, singulièrement à l'égard de mon propre pays, mais également aux Etats-Unis d'Amérique sans lesquels, je le pense, nous aurions été engagés dans des processus plutôt confus.

« L'Europe a manifesté sa solidarité avec les Nations unies, aussi rapidement que possible, en se servant de tous les moyens à sa disposition.

« Elle est à l'origine de ce consensus et de la volonté de l'action humanitaire. Sans doute, monsieur le président, si jamais cette situation devait s'éterniser, pour accroître le poids de l'Europe, nous pourrions nous aussi, au Conseil de l'Europe, envisager d'autres initiatives. Je me demande en particulier, me référant à cette remarquable session sur la C.S.C.E. que nous venons d'avoir, si nous ne pourrions pas — cela ne pourrait-il pas être nécessaire pour l'Europe ? — prévoir une grande réunion commune, une sorte d'assemblée de l'Europe, où nous pourrions siéger en commun, les trois institutions européennes qui travaillent ensemble, c'est-à-dire l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Parlement européen et l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

« Je pense que la fermeté à l'égard du blocus est obligatoire. Nous devons déclarer, si nécessaire au nom des nations unies, que le recours à la force serait envisageable dans le cadre de cette solidarité qu'elles ont exprimée à travers le monde entier pour porter secours à l'Etat de droit mis en péril par l'action pernicieuse de M. Saddam HUSSEIN qui, en fait, a pris le peuple irakien en otage.

« Monsieur le président, je me félicite de ce rapport, du projet de résolution, et je souhaite que nous n'oublions pas l'objectif final que nous avons toujours défendu ici : le droit est le même pour tout le monde et nous avons le devoir de le défendre partout où il est attaqué. »

M. Jacques BAUMEL (député, R.P.R.) s'est à son tour exprimé en ces termes : « Si nous sommes unanimes à nous féliciter de la ferme position des Nations unies et des décisions prises à l'unanimité au Conseil de sécurité, nous devons tout de même, surtout dans cette enceinte, nous interroger sur le rôle réel de l'Europe.

« A travers ce concert de louanges, d'applaudissements, que nous entendons, il est permis à un observateur, peut-être plus lucide et plus critique, de constater que l'Europe, malheureusement, dans cette affaire est beaucoup trop faible, beaucoup trop divisée, beaucoup trop lente. »

« Dans cette région du monde, l'Europe, la France, la Grande-Bretagne, notamment, ont des intérêts spécifiques dus à l'Histoire. Donc, s'il est une région du monde où l'Europe aurait dû affirmer une position plus nette, c'est bien celle-ci, à l'occasion de l'affaire du Golfe.

« D'abord, l'Europe aurait dû affirmer une position politique plus nette. Or, nous avons laissé les Etats-Unis prendre les premiers les décisions qui s'imposaient et affirmer, plus que tout autre, leur position. Dieu merci, d'ailleurs ! Car s'il n'y avait pas eu les Américains, ce n'est pas la poussière de petites bateaux européens que nous avons envoyés dans les mers du Golfe, dans la mer Rouge, qui aurait pu empêcher une invasion de l'Arabie Saoudite.

« Ensuite, nous agissons modestement et en ordre dispersé. Les uns envoient une corvette, les autres quelques avions, d'autres encore quelques moyens sanitaires ou de l'intendance. En fin de compte, en dehors de la France et de la Grande-Bretagne, l'Europe se manifeste d'une façon extrêmement modeste. Sans parler même d'un certain pays européen qui, au nom de sa Constitution, n'envisage d'apporter qu'une aide financière à une grande opération internationale.

« C'est une grande erreur et d'abord une grande erreur politique. En effet, l'Europe a intérêt à montrer sa différence. Ceux-là mêmes qui refusent cet effort européen sont ceux qui critiquent l'alignement systématique sur les Etats-Unis.

« Cependant, il y a une contradiction fondamentale. Si nous ne voulons pas apparaître comme alignés sur les Etats-Unis, il faut véritablement que nous existions et que nous prenions nos responsabilités.

« Enfin, vis-à-vis du monde arabe et du tiers-monde, nous devons avoir le souci de maintenir les liens d'amitié qui existent. Au milieu de tout cela, je le reconnais, l'affaire est très délicate, très difficile.

« Cependant, nous aurions pu aller un peu plus loin, notamment dans le projet de résolution qui nous est présenté. Je regrette vivement que, parmi tous les paragraphes que M. le rapporteur a fait approuver par la Commission des questions politiques, celui relatif à l'action de l'U.E.O. ait été finalement abandonné sous la pression de quelques représentants de pays nordiques.

« Dans une assemblée européenne, il aurait été souhaitable de témoigner de la participation de l'Europe sous la forme de l'U.E.O. alors qu'il y a un silence total dans ce texte.

« J'ajoute, avant de terminer, car je ne veux pas abuser, que nous avons des responsabilités vis-à-vis d'un certain nombre de pays de la région.

« J'ai lu ce matin dans un grand journal une interview du Président MOUBARAK. Nous avons également des responsabilités considérables à l'égard d'autres pays, notamment Israël. Il est nécessaire que cela soit affirmé.

« Pour terminer, j'estime que nous devons considérer comme nécessaire une position coordonnée de l'Europe, de toute l'Europe, par rapport aux conséquences énergétiques, économiques et financières qui ne manqueront pas de se produire à la suite de cette crise, quelle que soit son issue.

« Enfin, une dernière fois, je veux souligner qu'il est bon de crier sur tous les toits :

« "L'embargo, tout l'embargo, rien que l'embargo !" Qu'il soit cependant permis à quelques esprits peut-être un peu curieux de se poser une question : et si l'embargo ne réussissait pas ? Quelle serait la responsabilité des pays européens ? Que devraient-ils faire en face d'une intervention, probablement inévitable, et d'autant plus nécessaire que nous venons d'écouter la voix autorisée du ministre des Affaires étrangères soviétique, M. CHEVARDNADZE, qui, il y a deux jours à peine, a indiqué que l'U.R.S.S. était, dans certaines circonstances et sous l'égide des Nations unies, prête à apporter son appui à une intervention dans le Golfe ?

« Cela pose problème pour l'Europe, pour les pays européens que nous sommes, non seulement pour les pays qui sont déjà engagés sur ce théâtre, mais pour l'ensemble des pays européens.

« Permettez-moi d'indiquer en conclusion qu'il est bon de rêver à la C.S.C.E., à la grande confédération européenne, au nouvel ordre européen. Mais que sera l'Europe si elle n'a pas les deux bras qui lui permettent d'exister : l'union politique d'un côté, la défense commune de l'autre ? Sans défense commune européenne — ce qui ne signifie pas une défense forcément liée au système actuel de l'O.T.A.N. — l'Europe sera un manchot. Elle n'aura pas d'existence, de poids réel dans l'ordre mondial de demain. Il faut y réfléchir à l'occasion de ce débat. »

M. Jean-Pierre FOURRÉ, président de la délégation française (député, S.), a fait quant à lui la déclaration suivante : « A l'heure où tous les commentateurs s'accordent à penser que nous entrons dans une phase décisive de la crise du Golfe, il est particulièrement important que notre Assemblée parlementaire puisse débattre aujourd'hui de la grave situation qui prévaut dans cette région du monde.

« Elle le fait sur la base de l'excellent rapport de notre collègue M. Soares COSTA, présenté au sein de la Commission des questions politiques.

« Je ne reviendrai pas sur les observations et sur les considérants que contient le document qui est pour nous un élément de réflexion des plus utiles.

« Comment ne pas être frappé par le caractère quasi théâtral que revêt cette crise majeure, et ce depuis son déclenchement le 3 août ? Tout se passe comme si le principal acteur Saddam HUSSEIN poursuivait avec obstination ses objectifs sans se soucier des réactions de l'opinion mondiale et en utilisant avec habileté l'extraordinaire puissance des médias. De ce point de vue, cette crise présente des aspects particuliers et doit conduire les responsables politiques que nous sommes à des réflexions approfondies, en particulier sur le rôle nouveau de la télévision dans les conflits de notre époque.

« La crise du Golfe a fait surtout apparaître l'autorité retrouvée de l'Organisation des Nations Unies et ce malgré l'échec, hélas prévisible, de la mission de paix de son secrétaire général, M. Pérez DE CUELLAR, qui désespère d'entendre trop de cliquetis d'armes et pas assez de mots de dialogue et de paix. Je souhaiterais que notre Assemblée lui rende un hommage particulier, car c'est largement à ses qualités humaines exceptionnelles, à son courage et à ses talents de diplomate que l'Organisation des Nations Unies doit aujourd'hui de pouvoir parler d'une seule voix.

« L'Organisation des Nations Unies le doit également à la fin du conflit Est-Ouest, elle-même largement redevable au courage et à la clairvoyance de quelques hommes que l'Histoire saura certainement distinguer.

« Désormais, on peut enfin parler sans se référer à quelque utopie du règne de la loi internationale. C'est là un fait majeur de la nouvelle décennie qui s'ouvre et l'on peut dire sans crainte de se tromper cette fois-ci qu'après la crise du Golfe rien ne sera plus comme avant dans le domaine du règlement des conflits internationaux et de la mise en œuvre des conditions nécessaires au règne de la paix dans le monde.

« Bien entendu, la communauté internationale a aussitôt réagi à l'invasion du Koweït par l'Irak. L'Organisation des Nations Unies a adopté neuf résolutions relatives à la crise. Appui de la Communauté européenne, coordination au sein de l'U.E.O., solidarité de la communauté internationale. Mais où en sommes-nous ?

« Nous le savons aujourd'hui, jamais, depuis l'existence de l'Organisation des Nations Unies, un blocus aussi efficace n'a été organisé.

« Les dures conséquences s'en font désormais sentir chaque jour davantage pour la population irakienne. Ceci contribue à rendre des plus urgente une réflexion sur les conditions d'un dénouement pacifique de la crise. C'est ce à quoi s'est attaché le Président François MITTERRAND dans le discours qu'il a prononcé le 24 septembre dernier devant l'Assemblée générale des Nations unies.

« Avant de rappeler les grandes lignes du plan d'ensemble qu'il a proposé devant les représentants de la communauté internationale, et qui me semble de plus en plus d'actualité, je voudrais me référer aux travaux que notre Assemblée a conduits, dans le cadre de sa commission des questions politiques, sur la situation du Moyen-Orient, et en particulier à la conférence de Strasbourg à laquelle ont participé les représentants des différents partis en cause.

« Nous avons incontestablement une responsabilité à l'égard de la situation palestinienne. On peut regretter aujourd'hui que la proposition alors avancée en faveur de la tenue d'une conférence pour la paix n'ait pas pu se concrétiser.

« On peut d'autant plus le regretter que Saddam HUSSEIN ne manque pas d'inclure la situation de conflit qui règne autour de la Palestine dans la panoplie des armes psychologiques qu'il utilise, et cela affaiblit les chances d'une solution possible du problème au sein du monde arabe. »

« Je pose simplement cette question : la mise en œuvre des propositions faites à Strasbourg n'aurait-elle pas permis une solution plus rapide à la crise actuelle ?

« Aujourd'hui, rien n'est plus urgent que de régler la crise pacifiquement. Car échec ou victoire militaire, rien ne sera comme hier et les problèmes de fond ne seront pas réglés.

« Pierre MENDÈS FRANCE nous a appris, en France, qu'aux guerres il fallait opposer des débats politiques, des conférences internationales, pour apporter, par le dialogue, des solutions aux situations de crise.

« La logique de guerre dans laquelle nous sommes engagés implique que nous soyons particulièrement offensifs dans la recherche du dialogue. C'est pourquoi je voudrais rappeler à ce sujet quatre propositions faites par le Président François MITTERRAND à l'Organisation des Nations Unies, propositions présentées, il faut le souligner, en l'absence de solutions proposées par les pays du monde arabe.

« Nombreux sont ceux qui avaient espéré "une solution arabe" à la crise. Force est de constater qu'aucune condition n'est actuellement en vue pour amorcer ne serait-ce qu'un dialogue vers la paix.

« La France, pour sa part, demande dans une première étape que l'Irak affirme son intention de retirer ses troupes et libère les otages.

« "Tout devient possible si ces deux actes sont accomplis", a affirmé le Président MITTERRAND.

« Dans un deuxième temps, la communauté internationale garantirait le retrait militaire, la restauration de la souveraineté du Koweït et l'expression démocratique des choix du peuple koweïtien.

« Alors pourrait s'ouvrir une troisième étape, une "dynamique de bon voisinage", conduisant à une conférence internationale.

« Une quatrième étape pourrait s'attacher à la réduction mutuelle et consentie des armements dans cette région, à l'amorce d'une large coopération allant du Moyen-Orient à l'Atlantique, ouvrant la voie à la stabilité et à la prospérité de toutes les nations arabes appelées à exercer l'influence qui leur revient dans les affaires du monde.

« Je crois profondément que la voie est ainsi tracée vers un règlement pacifique de cette crise extrêmement grave qui met en péril des équilibres essentiels. Notre Assemblée parlementaire se devait d'en débattre largement et d'apporter la contribution de son prestige et de son autorité morale en faisant entendre sa voix.

« Puisse ce débat fournir l'occasion aux peuples d'Europe de l'Ouest, comme de l'Est, représentés ici même, d'apporter leur contribution au retour à la paix dans une région dont ils sont si proches par la raison et par le cœur ! »

M. Xavier HUNAULT (député, app. U.D.F.) a fait quant à lui la déclaration suivante : « Qui fait quoi ? Pourquoi ? Comment ? L'Europe ? Quelle Europe ? »

« L'Europe de la défense, dont l'Union de l'Europe occidentale est l'organe institutionnel ?

« La Communauté économique européenne, celle des Douze ? Celle du Traité de Rome, de l'Acte unique aujourd'hui, dont l'unification allemande vient modifier, l'avenir nous apprendra dans quelle mesure, la situation existante ?

« Le Conseil de l'Europe, celui des vingt-cinq, des trente demain ? Le nombre des Etats qui le composent lui donne à l'évidence une vocation à être la structure de base des institutions dont l'Europe a un urgent besoin.

« La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dont nous avons débattu mercredi et jeudi dernier ? Le sort de l'Europe est certes intimement lié à ses rapports avec les Etats-Unis et le Canada.

« Ce qui se passe dans le Golfe en ce moment en est l'illustration, mais l'Europe sauvegarderait-elle son identité dans l'hypothèse où cette démarche aboutirait à la création d'une assemblée distincte de celle du Conseil de l'Europe, qui perdrait alors tout le capital qu'elle a accumulé durant les quarante années de son existence ? Son existence même serait remise en question. Sa disparition ferait perdre aux ressortissants des Etats de l'Europe centrale et orientale le "phare" qu'elle représente pour ces populations qui sortent à peine de la nuit noire des décades qu'elles viennent de vivre si douloureusement.

« C'est pourquoi ce débat sur la crise du Golfe nous donne l'occasion de rappeler la nécessité et l'urgence de doter l'Europe (de l'Atlantique à l'Oural) d'institutions nouvelles et adaptées dont le Conseil de l'Europe (incluant les droits de l'homme) est et doit être la pierre angulaire. »

Au terme de ce débat d'actualité, M. Jean-Pierre FOURRÉ (député, S.) devait reprendre la parole en ces termes : « A la suite de notre collègue sir Dudley SMITH et approuvant le sens de ses propos, il serait intéressant de rappeler que, dans toute situation de crise, et particulièrement celle-ci, on peut encore garder l'espoir.

« Les propositions de M. le Président Mitterrand, de ce point de vue, permettent peut-être d'espérer au-delà de ce que chacun de nous sent bien comme un élément déstabilisant et inquiétant pour l'avenir.

« Je voulais simplement intervenir pour rappeler la difficulté que vous avez à gérer un tel débat et établir une liste qui nous permette de respecter le temps imparti. J'avais cru comprendre, en effet, que l'Assemblée appliquait certaines règles que la présidence a d'ailleurs rappelées à un autre intervenant.

« J'ai malheureusement constaté que tel n'a pas été le cas à l'égard du président socialiste de la délégation française. Je tenais donc à en faire l'observation, car je regrette vraiment de n'avoir pu intervenir dans ce débat pour défendre une position identique à celle de nombreux collègues. Une prise de position française, exprimée officiellement à cette occasion, aurait été de bon aloi... »

A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté la résolution 950 (cf. texte en annexe).

E. — Situation en Roumanie (rapport 6992).

(Rapporteur : René NOERENS, Belgique, Libéral.)

Des élections qualifiées de « généralement libres » se sont tenues le 20 mai 1990 et ont doté le pays d'institutions stables. C'est M. Pierre JEAMBRUN (sénateur, R.D.E.) qui avait été désigné comme observateur du Conseil de l'Europe lors de ces élections pour lesquelles il établit un rapport. Toutefois, malgré les assurances données par le Gouvernement roumain sur son engagement sur la voie de la démocratie (audition sur la Roumanie, Innsbruck, 29 juin 1990), de nombreuses interrogations subsistent :

- le risque de reconstitution de la Securitate ;
- la tendance du Gouvernement à monter une partie de la population contre l'autre (événements de Tirgu Mures en mars et de Bucarest en juin 1990) ;
- la situation des droits de l'homme ;
- la sauvegarde du patrimoine historique et culturel ;
- le respect des droits de toutes les minorités.

Avant que ses instances compétentes ne se prononcent sur l'attribution du statut d'invité spécial, l'Assemblée est invitée à demander à ses commissions compétentes d'effectuer une visite sur place pour obtenir les garanties nécessaires.

M. Jean-Pierre FOURRÉ, président de la délégation française (député, S.), est intervenu dans ce débat en ces termes, après avoir félicité le rapporteur pour un document qui « relate des faits, porte peu d'appréciations personnelles sur ces événements, ce qui nous permet, peut-être à la différence d'autres documents qui ont circulé, d'apprécier pleinement ce qui s'est passé dans ce pays en cette période aussi difficile.

« En revanche, je tiens à lui exprimer ma déception de trouver un projet de résolution qui ne me semble pas tout à fait conforme au contenu même de ce rapport — j'y reviendrai — ce qui m'a conduit à présenter quelques amendements.

« Nul n'ignore qu'en Roumanie l'évolution démocratique est celle qui, parmi les pays de l'Europe de l'Est, s'accompagne d'événements douloureux, parfois très critiquables. Ils nous conduisent à nous interroger nous qui, au sein du Conseil de l'Europe, devront être vigilants sur

le respect des droits de l'homme et sur le nécessaire soutien à toute évolution démocratique.

« Pourtant, après cette période difficile qu'a connue la Roumanie, lorsque tout habitant qui souhaitait obtenir un poste à responsabilité était pratiquement contraint d'être membre du parti communiste et de soutenir le dictateur CEAUCESCU, et malgré toutes ces contraintes et ces éléments, nous avons été nombreux, sinon unanimes, à nous féliciter de cette révolution qui a fait disparaître le dictateur.

« Nous avons également été heureux de constater que, dès les premières réformes à la fois du Gouvernement et du Parlement, certaines correspondaient à ce qui fait notre personnalité, à nos obligations de pays démocratiques, à notre idéal commun au sein de ce Conseil de l'Europe. Je ne reprendrai pas tous ces thèmes, mais je me permets de demander à nos collègues qui sont encore réticents quant à l'octroi du statut d'invité spécial à la Roumanie de se reporter au paragraphe 14 du rapport de M. NOERENS.

« Certes, il est vrai que le chemin parcouru n'est pas suffisant et qu'il reste encore beaucoup d'efforts à accomplir. Notre Rapporteur rappelle d'ailleurs, dans le paragraphe 7 du projet de résolution, certaines des obligations que nous devons présenter au Gouvernement roumain. Ce dernier a d'ailleurs déjà répondu à quelques-unes, sans doute parfois en affirmant seulement des intentions ! Mais peut-on demander à ce Gouvernement, à ce Parlement, lequel au-delà de sa majorité souhaite que l'Europe accompagne le pays dans son évolution démocratique, de réaliser en un mois de travail parlementaire une réforme globale qui a nécessité plusieurs décennies dans nos Parlements ?

« Non ! Il faut savoir apprécier les choses objectivement. Or, l'objectivité, en l'occurrence, commande de rappeler – certains intervenants l'ont déjà fait – que nous avons accordé ce statut d'invité spécial à d'autres Etats qui ne s'étaient nullement encore engagés dans la voie déjà empruntée par la Roumanie, qui n'avaient certainement pas engagé les réformes sur lesquelles ce pays travaille actuellement.

« Il convient, certes, de demeurer très vigilant. Il ne s'agit pas d'affirmer aujourd'hui que tout va bien en Roumanie et que nous soutenons son Gouvernement dans toutes ses réformes. Loin de là ! Mais, au-delà de la vigilance, nous devons faire preuve d'honnêteté vis-à-vis tant de nous-mêmes et de nos obligations que de la place que nous souhaitons prendre dans la création de cette nouvelle Europe.

« En effet, si nous traitions différemment des pays qui ont la volonté de venir nous rejoindre dans cette grande communauté, nous porterions une responsabilité énorme devant l'Histoire, d'autant – cela a également été souligné – qu'il ne s'agit nullement d'une demande d'adhésion réclamant alors d'être beaucoup plus attentifs.

« S'agissant du statut d'invité spécial, mes chers collègues, admettons tout simplement que la meilleure aide possible que nous puissions donner à la Roumanie est d'être présents à ses côtés, aux côtés du peuple roumain, de leur réserver cette place qui leur est indispensable et d'éviter toute injustice au sein du Conseil de l'Europe. »

M. Paul DHAILLE (député, S.), a soutenu plusieurs amendements, déposés avec M. Jean-Pierre FOURRÉ (député, S.), dont plusieurs sont adoptés, sans que la « tonalité plus positive » que certains de ces amendements voulaient imprimer au projet s'y retrouve finalement totalement.

M. Paul DHAILLE (député, S.), a enfin soutenu un amendement déposé par M. Jean-Pierre FOURRÉ (député, S.) qui tendait à insérer un nouveau paragraphe précisant que l'Assemblée « rappelle la décision de la C.E.E. d'aider économiquement les pays d'Europe centrale et orientale, et souhaite que les Etats membres du Conseil de l'Europe n'appartenant pas à la Communauté s'associent à cette démarche. Elle exprime son souhait que les conditions pourront être favorables à l'octroi du statut d'invité spécial à la Roumanie lors de la session de janvier 1991. »

Il en a présenté ainsi la justification :

« Il est bon de souligner la décision de la Communauté européenne d'aider les pays d'Europe centrale et orientale, et de souhaiter que les autres pays s'associent à cette aide économique et humanitaire pour tous ces pays.

« Il ne faut pas reporter aux calendes grecques l'examen de l'octroi de ce statut d'invité spécial à la Roumanie. L'Assemblée peut exprimer le souhait que les conditions soient réunies, pour notre prochaine session de janvier 1991, afin que cette question soit à nouveau examinée, même si je regrette que l'amendement n° 13 n'ait pas été adopté. Cela peut être un élément positif dans les décisions que nous allons prendre.

« Il m'apparaît, à la lecture de ce rapport et au vu des amendements, adoptés ou non, que l'on traite la Roumanie de manière plus dure que nombre d'autres pays d'Europe centrale et orientale. On lui impose des conditions qui ne l'ont pas été à tout le monde. A la lecture des journaux, il me semble pourtant que la situation dans certains autres pays est aussi inquiétante et que l'on n'en a pas tenu tout à fait compte.

« Je souhaite donc que l'amendement n° 18 de M. FOURRÉ soit adopté, pour bien marquer notre désir que le statut d'invité spécial soit octroyé à la Roumanie dans des délais raisonnables. »

Au terme de ce débat, l'Assemblée a adopté une résolution (951) qui énonce les réformes nécessaires pour que l'Assemblée puisse consi-

dérer comme satisfaites les conditions de l'octroi du statut d'invité spécial, auquel elle n'a, par conséquent, pas pu donner, en l'état, un avis favorable (le Parlement roumain a finalement obtenu le statut d'invité spécial le 1^{er} février 1991).

F. — Les droits des minorités.

(Rapporteur : Joseph BRINCAT, Malte, socialiste.)

(Doc. 6294 et 6302).

Au cours de cette même séance du 1^{er} octobre 1990, l'Assemblée a entendu la présentation du rapport qui met en évidence les multiples problèmes de minorités dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats d'Europe centrale et orientale et préconise :

— l'adoption et la mise en œuvre effective de dispositions juridiques adéquates pour la protection des minorités par le biais d'un protocole à la convention européenne des droits de l'homme ou d'une convention spéciale du Conseil de l'Europe ;

— l'organisation d'un symposium ou d'une conférence parlementaire chargée de définir de manière plus précise les principes relatifs aux droits des minorités pouvant être inclus dans un tel instrument.

M. Jacques BAUMEL (député, R.P.R.), rapporteur pour avis de la Commission des questions politiques, est intervenu dans ce débat dans les termes suivants, en présentant son rapport : « Si nous pouvons nous féliciter du fond du cœur des bouleversements qui ont permis à des peuples de retrouver leur liberté en Europe de l'Est, nous devons également considérer que ces événements peuvent avoir comme conséquence la renaissance d'un certain nombre d'activités que nous avons connues dans un temps passé et qui avaient été étouffées sous une véritable chape de plomb totalitaire.

« Par conséquent, nous devons nous préoccuper du retour des vieux démons de l'histoire de l'Europe. Parmi ceux-ci, l'un des plus dangereux est la renaissance des nationalismes et des irrédentismes. Pour prendre une formule choc que j'aime souvent utiliser : il est heureux que l'Europe ait quitté Yalta, mais ce n'est pas pour retrouver Sarajevo.

« S'il est un endroit en Europe où le cas des minorités doit faire l'objet de travaux et de recherches vigilantes, c'est bien le Conseil de l'Europe, gardien des droits de l'homme et des libertés démocratiques.

« Des minorités existent dans toute l'Europe, d'abord dans un certain nombre de pays membres du Conseil de l'Europe, mais également dans d'autres Etats que nous invitons à rejoindre le Conseil de

l'Europe comme invités spéciaux ou, demain, comme membres à part entière.

« Ce n'est pas sans une curieuse coïncidence que ce débat sur les droits des minorités suit celui sur la Roumanie, un des pays les plus frappés par ce phénomène des minorités. Il ne faut pas oublier qu'à la suite du traité de paix de 1919 deux millions et demi de Hongrois ont été d'autorité rattachés à un Etat roumain dans lequel ils continuent de tenter d'exister. Il ne faut pas oublier non plus qu'à l'origine des événements qui ont conduit à la révolution roumaine il y a eu l'agitation de la minorité hongroise à Timisoara. Je l'ai vue sur place.

« Ce problème se pose donc dans toute une série de pays. Je peux ainsi citer le cas de la Bulgarie où des incidents très sérieux ont provoqué les événements que vous connaissez.

« Je ne reprendrai pas l'excellent exposé de mon collègue M. BRINCAT et je me bornerai à donner l'avis de la Commission des questions politiques. Bien entendu, nous approuvons le rapport et le projet de recommandation sur les droits des minorités.

« J'insiste beaucoup sur le fait que, dans ce domaine, il faut agir avec circonspection, car nous avons des gouvernements en face de nous. Nous avons vu quelle fut l'attitude prudente et réservée de certains d'entre eux, notamment lors de la dernière conférence de Copenhague. Il est évident que les gouvernements voient toujours d'un œil méfiant les activités de minorités au sein de leur unité nationale.

Cependant, nous devons exiger des gouvernements, quels qu'ils soient, le respect des droits essentiels ; droits à la langue, à la religion, à l'enseignement, à la juste représentation dans les administrations publiques, bref, tout ce qui fait l'essentiel des libertés publiques.

« Pour terminer, car je ne veux pas retenir longtemps votre attention, j'estime qu'il faut soutenir cette idée que j'ai retrouvée dans différents écrits : ajouter à la Convention européenne des droits de l'homme, que nous avons réussi à faire établir au plan européen, une véritable convention des droits personnels de l'homme, il y a aussi les droits des minorités. En effet, s'il existe les droits des minorités qui impliquent liberté et respect des originalités de telle ou telle minorité.

« Je suis certain que ce débat va nous permettre d'affirmer notre accord profond sur les dispositions qui nous sont proposées. Puisque je dois donner l'avis de la Commission des questions politiques, j'indique qu'elle a approuvé le rapport de notre collègue, M. BRINCAT, à l'unanimité. »

M. Jean-Pierre WORMS (député, S.) est intervenu à son tour dans les termes suivants, après avoir félicité M. BRINCAT pour son rapport au nom de la commission juridique, pour avoir traité de façon "parfaite-

ment cohérente et complète un problème extraordinairement difficile". Se limitant donc « à présenter quelques réflexions sur ce qui fait, aujourd'hui, l'actualité et l'importance du problème des minorités en Europe.

« Deux facteurs expliquent cette émergence des problèmes des minorités, indépendamment même des événements qui se sont produits tout récemment en Europe centrale et en Europe de l'Est.

« Le premier est l'histoire des Etats européens et de leurs rapports.

« L'histoire de la constitution des Etats-nations en Europe est tumultueuse, avec des frontières incertaines, souvent disputées et qui ont, par la suite, beaucoup fluctué. Si elles se sont finalement stabilisées, chacun conviendra que ce n'est pas toujours en fonction de l'homogénéité ethnique, culturelle ou religieuse des populations concernées. De ce fait, la stabilisation des frontières et de la légitimité du pouvoir des Etats s'est construite tout naturellement en mettant l'accent sur ce qui unit plutôt que sur ce qui divise, c'est-à-dire sur les règles et obligations communes aux dépens de l'expression des spécificités et des diversités internes. L'unité politique des Etats-nations s'est souvent construite en s'identifiant à l'uniformité administrative.

« Cette logique uniformisante des Etats, qui a broyé les différences et les identités ethniques, culturelles et religieuses des minorités, a été renforcée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale par la division de notre continent en deux blocs antagonistes.

« La logique de la confrontation et du risque extérieur a, de toute évidence, renforcé l'exigence d'homogénéité à l'intérieur. Cela fut particulièrement flagrant en Europe centrale et orientale.

« Ce bref rappel historique permet de mesurer ce qui a changé dans la façon dont se pose aujourd'hui le problème des minorités.

« Les frontières des Etats-nations ne sont plus, en règle générale, contestées et tout ce qui pourrait les remettre en cause voit immédiatement se dresser l'unanimité internationale. Qu'on se souvienne simplement que l'unification allemande, que nous avons célébrée cet après-midi, n'aurait pas été concevable sans la garantie effective des frontières de l'Etat allemand nouveau. Pour que des frontières ne soient pas menacées, il faut des pressions internes pour l'uniformité moins nécessaires et moins ressenties.

« Ce qui est vrai pour les Etats-nations l'est encore plus à l'échelle du continent européen. Ce n'est certainement pas un hasard si la diminution des tensions entre les deux blocs a abouti à une résurgence des mouvements "nationalitaires".

« Le deuxième facteur, très important également, est beaucoup plus général. Il tient à l'évolution socio-culturelle en Europe. Nous avons affaire à des citoyens mieux informés, mieux éduqués, de ce fait plus désireux et plus capables d'autonomie. Il en découle la perte de légitimité de toutes les grandes structures collectives qui fabriquaient et garantissaient les identités individuelles et collectives, qu'il s'agisse tant des partis ou des syndicats que des Etats et des structures des Etats.

« Dans le même temps, les citoyens rejettent d'une certaine façon ces facteurs uniformisants que sont les structures de gestion administrative et les appareils d'Etat. Les hommes et les femmes, qui appartiennent à une culture internationale avec une diffusion de la communication instantanée et mondiale, se sentent dépourvus de racines : d'où un retour vers la recherche de racines, la recherche d'une identité de base et de principes identitaires très forts. Il y a ainsi un retour des sentiments minoritaires, d'appartenance à des nations minoritaires.

« Ne pas reconnaître la légitimité de ces aspirations, chercher à les broyer par un droit uniformisant et, *a fortiori*, par la violence ou la répression n'est ni acceptable sur le plan des principes — et c'est toute la démonstration du rapport de notre collègue BRINCAT — ni réaliste. Il en résulte la nécessité d'assurer, aujourd'hui, par des principes clairs et internationalement garantis, ces droits des minorités et de les harmoniser de la façon la plus sûre avec les obligations de la citoyenneté.

« C'est cet équilibre très fin qui a été parfaitement illustré par le rapport de M. BRINCAT. Il en va de la dignité des minorités comme de la dignité des majorités. Il en va surtout de la paix civile à l'intérieur des Etats et de la paix entre les Etats. »

L'Assemblée a adopté une recommandation (1133) et une directive (456).

M. Jacques BAUMEL (député, R.P.R.) est intervenu à son tour dans ce débat, après avoir rappelé l'étude de M. STEINER, président de la Commission des questions politiques, sur les différentes dispositions souhaitables à l'égard des minorités, dans les termes suivants : « Je considère que ce problème doit être porté à la connaissance du prochain sommet de la C.S.C.E. Il a d'ailleurs déjà été évoqué dans plusieurs conférences, notamment à Copenhague, et il appartiendra au Conseil de l'Europe, particulièrement à son secrétaire général, Mme LALUMIÈRE, d'insister vivement, à l'occasion du prochain sommet de la C.S.C.E., pour que soit abordée la question des minorités et que soient prévues des dispositions juridiques et institutionnelles européennes qui permettraient de mieux défendre encore les minorités dont nous avons parlé abondamment cet après-midi en soulignant leur importance et le souci de les respecter. »

A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté une recommandation (1133) et une directive (456).

**G. — Adhésion de la Hongrie au Conseil de l'Europe :
avis de l'Assemblée.**

(Rapporteur : Peter SCHIEDER, Autriche, socialiste.)

(Doc. 6288 et 6366.)

Au cours de la même séance du mardi 2 octobre 1990, l'Assemblée a entendu une allocution de M. Jozsef ANTALL, Premier ministre de la Hongrie, sur ce rapport.

La Hongrie est le premier des anciens membres du « bloc de l'Est » à demander son adhésion au Conseil de l'Europe, et il appartient à l'Assemblée parlementaire de donner son avis au Comité des ministres avant que celui-ci ne communique une invitation.

Le rapporteur fait un bilan du succès avéré de la Hongrie dans l'adoption de structures pleinement démocratiques et d'une importante législation nouvelle.

M. Jean VALLEIX (député, R.P.R.) et Louis JUNG (sénateur U.C.) ont interrogé M. J. ANTALL qui leur a répondu (cf. l'allocution de M. ANTALL et ces questions, ci-dessous, dans la deuxième partie du présent rapport).

A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté, à l'unanimité, l'avis recommandant au Comité des ministres d'accueillir la demande d'adhésion de la Hongrie au Conseil de l'Europe, appelée à devenir ainsi le premier Etat de l'Europe centrale libérée du communisme, membre plénier du Conseil de l'Europe qui voit s'ouvrir la perspective d'une réunion progressive de tous les Etats démocratiques du Vieux Continent au sein de l'organisation de Strasbourg. C'est le 6 novembre 1990 que la Hongrie a formellement adhéré au Conseil de l'Europe.

H. — Traduction littéraire.

(Rapporteur : Ragnar ARNALDS, Islande, Alliance du peuple.)

Les littératures européennes sont écrites dans une cinquantaine de langues. La majorité de ces langues ne sont connues et utilisées que par un pourcentage infime de la population de l'Europe.

Le défi auquel nous sommes confrontés consiste à faire en sorte que ce patrimoine linguistique non seulement survive mais qu'il continue à se développer dans la tradition et la créativité.

La difficulté réside dans le fait que les littératures écrites dans des langues minoritaires sont en grande partie inaccessibles. Pire encore, on peut imaginer que les auteurs de langue minoritaire utilisent de plus en plus les grandes langues mondiales pour leurs œuvres originales, profitant ainsi de débouchés tout de suite plus larges, mais au détriment de la qualité de leur écriture.

Le Conseil de l'Europe, selon le rapport, se doit d'encourager la traduction littéraire, dans le cadre d'une politique générale de promotion de la littérature et de la diversité linguistique, en mettant l'accent sur la traduction de langues minoritaires vers des langues européennes de grande diffusion.

M. Jacques THYRAUD (sénateur, U.R.E.I.) a pris la parole dans ce débat en ces termes : « Mes premiers mots seront pour remercier et féliciter M. ARNALDS de son remarquable rapport. J'adhère pleinement au projet de recommandation.

« De mon point de vue, il n'existe pas de langues mineures, mais des langues minoritaires. Elles sont représentatives d'une identité culturelle qu'il est indispensable de sauvegarder.

« Permettez-moi de citer à ce sujet l'exemple que nous offre l'histoire du Québec. Les soixante mille Français de la Nouvelle-France, isolés dans un monde anglophone, sont maintenant sept millions. Pendant deux siècles, leur langue a été une forteresse intérieure. Elle leur a permis de maintenir leur singularité, leur spécificité. Beaucoup de leurs descendants s'expriment encore avec les mots et l'accent du XVIII^e siècle. Leur langue est un conservatoire vivant du langage qui a maintenu intacte leur identité.

« J'ai le souvenir du patois utilisé dans mon enfance par les paysans de ma région natale, dans le centre de la France. Ce patois a disparu, mais des amateurs de folklore ont rassemblé les chansons, les poèmes, les contes dans lesquels il était employé. Ces œuvres populaires, sauvées de l'oubli, expriment, souvent avec humour, la poésie de la terre et les réalités de la vie quotidienne. »

« L'unité française s'est faite par l'emploi d'une même langue à l'école et dans tous les actes de la vie publique. On découvre maintenant, avant qu'il ne soit trop tard, la richesse linguistique de nos différents terroirs. C'est ainsi que l'enseignement des langues et des cultures régionales est dispensé dans mon pays depuis l'école maternelle jusqu'à l'Université. Il n'est désormais plus contesté qu'il constitue un enrichissement de la culture nationale dans sa diversité d'origine et d'expression.

« Aux efforts consentis par l'Etat s'ajoutent ceux des collectivités territoriales. Le basque, le breton, le catalan, le corse, la langue d'oc, le tahitien, et — sans l'oublier alors que nous sommes les hôtes de l'Alsace — la langue régionale de l'Alsace font l'objet d'une épreuve facultative au baccalauréat. Ces langues sont également admises aux examens pour le professorat.

« La préoccupation exprimée par le rapporteur est que la diffusion des œuvres produites dans des langues minoritaires ne soit pas limitée aux seuls initiés. Il souhaite que des mesures soient adoptées pour encourager leur traduction et pour que la traduction littéraire, en général, soit reconnue comme un art majeur.

« La délégation française partage ce souhait. La traduction littéraire permet le marché commun des idées, de l'imagination et de la sensibilité. Lorsqu'on étudie certains ouvrages, on se demande parfois qui a le plus de talent, de l'auteur ou du traducteur. Très souvent, les talents s'additionnent.

« Il existe maintenant en France un grand prix de la traduction. Beaucoup souhaitent une réforme de la législation sur les droits d'auteur qui tienne mieux compte de la contribution du traducteur au succès d'une œuvre littéraire. Ce serait ouvrir une plus grande diffusion aux ouvrages écrits dans des langues minoritaires ou régionales. Il faudrait cependant éviter les traductions de traductions.

« Je forme le vœu que l'action du Conseil de l'Europe tende à assurer autant que possible une traduction directe, sans recours à une langue-pivot.

« Le rapport qui nous est présenté ouvre de larges perspectives quant à la place de l'écriture dans le monde moderne envahi par l'image. Le problème est celui du temps de lecture dont il faut veiller à ce qu'il ne soit pas davantage restreint.

« Pour conclure, je rends hommage aux travaux antérieurs du Conseil de l'Europe que j'ai découverts, nouveau venu, dans cette Assemblée, grâce à l'excellent rapport de M. ARNALDS. L'action de notre Assemblée dans ce domaine est marquée par la continuité et l'efficacité. Elle mérite pleinement la confiance que lui ont témoignée la Commission et le Parlement européen pour élaborer la charte des langues régionales et minoritaires. »

A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté une recommandation (1135).

I. — Adhésion de la Pologne.

(Doc. 6289 et 6307.)

Le mardi 2 octobre 1990, l'Assemblée a délibéré des propositions contenues dans le rapport de la Commission des questions politiques et dans l'avis de la Commission juridique et des droits de l'homme.

Après la présentation de ces documents, M. Jean-Pierre MASSERET (sénateur, S.) est intervenu, s'exprimant au nom du groupe socialiste de l'Assemblée parlementaire. Il a tout d'abord déclaré que le groupe se ralliait « à la proposition de nos commissions qui recommandent au Comité des ministres d'inviter la République de Pologne à devenir membre du Conseil de l'Europe immédiatement après la tenue d'élections législatives.

« Nous aurions aimé aller plus vite sur la voie de l'adhésion, mais ce pas supplémentaire aurait été contraire au statut et aux principes du Conseil de l'Europe. Nous aurions souhaité faire plus vite, notamment pour reconnaître ce que les Polonais ont accompli afin de retrouver leurs libertés individuelles collectives. Nous aurions ainsi salué leur lutte et leur détermination qui leur ont ouvert le chemin de la liberté.

« Personne ici ne conteste le formidable travail engagé pour reconstruire la Pologne dans tous les domaines — économique, social, politique et institutionnel. Les Polonais ont ouvert de grands chantiers pour faire vivre la démocratie politique et parlementaire. Prochainement, le président de la République de Pologne sera élu au suffrage universel, la nouvelle Assemblée nationale également.

« Le groupe socialiste souhaite ardemment que les Polonais réussissent dans ces entreprises. Cependant, malgré notre désir de favoriser l'adhésion rapide de la Pologne, il nous a paru capital de respecter les conditions juridiques et statutaires que notre Assemblée a établies pour l'adhésion d'un nouveau membre. Telle est la raison de notre ralliement au nouveau projet d'avis.

« C'est en effet par le respect de ces principes que le Conseil de l'Europe trouve sa force. C'est parce qu'elle a toujours été fidèle à ces valeurs et règlements que notre Assemblée a acquis un grand rayonnement et qu'elle est aujourd'hui la pièce maîtresse de la nouvelle architecture européenne.

« Ainsi, le moment venu — et nous souhaitons qu'il soit très proche —, la République de Pologne sera membre du Conseil de l'Europe. Ce sera sans doute un honneur pour la Pologne, mais je suis sûr que ce sera également un honneur pour le Conseil de l'Europe

d'accueillir une grande nation qui a su surmonter les vicissitudes de l'Histoire. »

M. Robert PONTILLON (1) (sénateur, S.) était également intervenu dans ce débat en ces termes : « "C'est en allant vers la mer que le fleuve est fidèle à sa source", disait le grand JAURÈS. C'est en allant vers la construction commune d'une Europe qui soit tout simplement elle-même, sans que l'on soit obligé d'y ajouter un qualificatif tel que "occidentale, centrale, orientale, neutre ou de libre-échange" que l'Europe sera fidèle à son histoire.

« Le processus est maintenant engagé. Je le trouve pour ma part encore timide, sinon même trop réservé. Sans doute — qui pourrait le contester dans cette enceinte ? — cette construction n'est-elle concevable que si cette Europe se fonde sur des institutions démocratiques représentatives élues par un suffrage universel librement exprimé.

« Cependant, la rigueur dans le respect des textes n'exclut pas l'audace et l'imagination. Ainsi, nous avons su innover hardiment l'année dernière en créant le statut d'invité spécial, répondant aux aspirations démocratiques qui se faisaient jour à l'est de l'Europe. Je pense même que notre attitude d'alors a contribué à accélérer des réformes dont nous nous félicitons aujourd'hui.

« Je crains, en revanche, que notre interprétation littérale du calendrier électoral en Pologne ne soit perçue comme une attitude par trop frileuse. Nous avons su, hier, devancer l'Histoire, ne manquons pas aujourd'hui les rendez-vous que nous avons nous-mêmes préparés et voulus.

« Le problème, en vérité, est de savoir qu'elle est notre vraie référence. A mes yeux, ce n'est pas l'exigence d'un calendrier électoral qui prime, c'est la volonté politique qui est en cause. Voilà la fidélité au traité, la logique de son article 5 qui ne retient des candidats que leur capacité "à se conformer aux dispositions de l'article 3" et d'en avoir la volonté. Qui pourrait, dans cette Assemblée, prétendre que la Pologne ne répond pas déjà à cette double prescription ?

« Dans le climat d'incertitude qui caractérise encore l'Europe centrale et orientale, nous devons donner toutes leurs chances, et sans attendre, aux aspirations à la démocratie et à la stabilité institutionnelle. L'ancrage au Conseil de l'Europe en serait le signe évident. Nous ne sommes pas, dans cette enceinte, des notaires de province qui gèrent sans histoire un patrimoine sans ambition.

(1) M. Robert PONTILLON est décédé le 20 mars 1992.

« Dois-je ajouter enfin que, pour les Français, ce rendez-vous avec ce grand pays qu'est la Pologne ne doit pas être manqué une fois encore ? N'attendons pas que soit mis en application le détail du "projet pour un Gouvernement de Pologne" dont parlait jadis Jean-Jacques ROUSSEAU. Accueillons sans plus tarder la Pologne dans le concert européen. Nous contribuerons ainsi aux progrès de la démocratie dans ce pays, et nous nous enrichirons tous de cet apport majeur.

« Je voterai donc la proposition de sir GEOFFREY, avec une certaine résignation, faute de pouvoir aller plus vite, plus loin. »

M. Robert PONTILLON avait encore fait adopter un amendement tendant à faciliter l'admission de la Pologne comme membre à part entière du Conseil de l'Europe, que le projet d'avis soumettait à des conditions, à ses yeux, par trop restrictives.

Ainsi amendé, le projet d'avis est alors adopté à l'unanimité de l'Assemblée, l'adhésion de la Pologne pouvant être décidée, sans nouvelle délibération, dès qu'auront été tenues les élections législatives libres, d'ores et déjà prévues à cette date, mais non encore accomplies. (Cette adhésion est formellement intervenue le 26 novembre 1991, la Pologne devenant le 26^e membre du Conseil de l'Europe (Avis 154).

**J. — Rapport sur les activités de l'O.C.D.E. en 1989 :
évolution récente et défis futurs.**

(Doc. 6252, 6268, 6276 et 6280, 6293 et 6299).

(Rapporteur : Uwe HOLTZ, R.F.A., socialiste.)

Le développement économique général dans la zone O.C.D.E. est globalement dynamique. Toutefois, dans plusieurs pays, le chômage reste élevé de façon alarmante ; l'inflation révèle une tendance générale à la hausse et des déséquilibres des balances des opérations courantes significatifs persistent parmi les acteurs principaux de l'O.C.D.E. Les membres de l'O.C.D.E., et celle-ci en tant que telle, se trouvent confrontés à l'évolution heureuse de l'Europe centrale et orientale, au triste état de nombreux pays en voie de développement et au sérieux défi à l'environnement lancés au monde entier.

Les pays membres de l'O.C.D.E. sont encouragés à poursuivre leurs efforts de réforme structurelle au niveau national et de libéralisation du commerce sur le plan international. La lutte contre le chômage doit revêtir une importance particulière et la bataille contre l'inflation doit continuer. En outre, l'O.C.D.E. est conviée à aider des pays en voie de développement de façon plus importante et plus efficace et à persister dans ses efforts d'assistance aux pays réformistes d'Europe centrale et orientale. Enfin, des mesures déterminées sont demandées dans le domaine de l'environnement.

L'Assemblée a entendu à cette occasion de M. Jean-Claude PAYE, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économique.

C'est M. François GRUSSENMEYER (député, R.P.R.) qui était rapporteur de la Commission des migrations (doc. 6293). Il a présenté son avis en ces termes : « Cet avis, objet du document 6293, contient un bref résumé des activités décrites dans les rapports de l'O.C.D.E. et du S.O.P.E.M.I.

« En ce qui concerne les migrations, le rapport du S.O.P.E.M.I. présente les grandes tendances des migrations internationales en 1989, des notes par pays décrivant les principaux développements survenus en 1989 ainsi que les résultats d'une étude concernant les programmes de régularisation des migrants en situation irrégulière.

« Enfin, une annexe statistique très complète clôt ce rapport.

« En ce qui concerne la démographie, j'ai relevé la conférence d'experts nationaux de l'O.C.D.E. qui s'est tenue en décembre 1989 pour examiner les influences démographiques sur le marché du travail de 1990 à 2020.

« Cette conférence a notamment essayé d'identifier l'ampleur des problèmes que l'évolution de la situation démographique pourrait entraîner sur le marché du travail et les réponses pouvant y être apportées.

« En 1989, la principale constatation faite dans les pays de l'O.C.D.E. a été la reprise des mouvements migratoires, essentiellement dus à l'augmentation du nombre des demandeurs d'asile et de réfugiés.

« Ont également contribué à l'augmentation de ces mouvements les changements politiques intervenus dans les pays d'Europe orientale et centrale. Ces changements ont conduit plusieurs pays membres de l'O.C.D.E. à adopter des politiques plus restrictives afin de limiter l'entrée des demandeurs d'asile.

« Les études publiées par l'O.C.D.E. dans le domaine des migrations et de la démographie sont particulièrement précieuses au moment où un nombre croissant de migrants arrivent dans les pays d'Europe occidentale. Je tiens à saluer la qualité du travail fourni par l'O.C.D.E. ainsi que la participation de ses membres aux travaux de notre Commission.

« Le rapport a été accepté à l'unanimité par la Commission des migrations, des réfugiés et de la démographie. Elle a émis le vœu qu'un certain nombre d'amendements soit accepté par la Commission principale. Je suis heureux que cette Commission ait accepté ces amendements, et je l'en remercie. »

M. Jean VALLEIX (député, R.P.R.) a présenté, quant à lui, le rapport au nom de la Commission des questions économiques, après avoir félicité les autres rapporteurs pour le travail d'analyse des divers aspects couverts par l'O.C.D.E., indiquant qu'il conviendrait encore, peut-être, de mieux associer à ces travaux, « les partenaires d'au-delà des océans ». Puis, il a décrit l'analyse menée, dans les termes suivants : « Cette année, ces travaux seront élargis par rapport aux précédents dans l'attente de la mise en œuvre de la nouvelle procédure, qui ne dépend plus maintenant que de la signature et de l'agrément de deux de nos partenaires, vous le savez. Donc c'est une affaire en cours et prochainement effective. Nous avons déjà préparé les bases pour l'année prochaine d'une participation en amont, et par conséquent plus totale encore, de tous les partenaires de l'O.C.D.E., qu'ils soient membres du Conseil de l'Europe ou non.

« Au passage, encore une fois merci à toutes et à tous de prendre une part toujours plus active à cette réflexion commune. Sur des sujets qui ont toujours été passionnants, l'O.C.D.E., structure intergouvernementale, et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se sont élargies grâce à nos hôtes non membres du Conseil de l'Europe, mais de l'O.C.D.E. : il y a notamment des délégations d'outre-mer, mais aussi, maintenant, du Parlement européen.

« Non seulement nous essayons, en termes économiques, de faire mieux ensemble, mais — et merci d'être là, M. LECZINSKI — je vous prends à témoin au nom de l'O.C.D.E. pour vous déclarer que, grâce à cette rencontre, nous avons ce dialogue exécutif parlementaire.

« En cette période d'élargissement démocratique de l'Europe, de confrontation à des drames internationaux, d'avant-conclusion de l'*Uruguay Round*, il est tout à fait important que nous renforçons ces structures démocratiques et que nous-mêmes, ici au Conseil de l'Europe, berceau de cette conception des droits de l'homme qui s'expriment dans une démocratie parlementaire vivante, nous restions en éveil quels que soient les sursauts de l'Histoire, les uns positifs, les autres inquiétants. Nous nous appliquons à conforter le progrès qui passe par l'économie, mais aussi un progrès démocratique qui passe par conséquent par notre dialogue.

« Les interventions ont été nombreuses et nous nous en réjouissons. Les Commissions nous ont permis, grâce à la qualité de leurs travaux, de réunir leur production respective dans la même résolution, travaux auxquels nous nous sommes appliqués, hier à plusieurs reprises, au long de la journée. Les apports de ce débat, depuis ce matin, auront déjà été à peu près pris en considération au travers de cette résolution que nous vous présentons.

« Je voudrais simplement revenir sur quelques points saillants qui se sont dégagés, me semble-t-il, de nos débats.

« J'insiste bien sur l'environnement, qui, vous l'aurez remarqué, a été évoqué très fréquemment sans que cela mette en cause notre volonté économique d'avancer. Nous n'en sommes plus à la croissance zéro. Nous savons combien le niveau de vie, le bien-être — finalité fondamentale de toute action —, mais aussi, au-delà du bien-être, les possibilités d'expression démocratique dépendent aussi d'un minimum de résultats économiques et, sinon de richesses, au moins d'un minimum de prospérité. L'environnement, c'est aussi une réflexion à laquelle s'associait M. ALPTEMOÇIN à l'instant. Merci, cher collègue. Je le prends à témoin mais il n'est plus là, j'en parlerai avec lui et avec notre collègue M. JESSEL.

« Nous sommes à la recherche d'énergies alternatives, notamment avec les événements du Golfe. Nous avons des approches déjà sérieuses dans ces domaines et à d'autres titres, par exemple avec la connaissance scientifique de l'U.E.O. Je me souviens que nous avons entrepris de nombreuses études et des visites dans le monde. Il est vrai que le nucléaire apporte des maîtrises d'énergie considérables et sûres qui sont toujours à remettre en cause. L'exemple français est sûr, mais il doit toujours être remis en cause et vérifié, l'actualité nous le démontre. Nous sommes en sécurité, c'est vrai ; mais cette solution apporte des possibilités de réponse à des risques éventuels, s'il devait y avoir aggravation de la situation ; bien entendu, il faut que, outre la sécurité, il y ait une exigence totale en matière d'environnement.

« Je prends nos amis italiens à témoin. Ils sont confrontés à des problèmes de chômage technique dans le Piémont ou ailleurs, en haute saison. Ils peuvent être conduits à se poser la question du recours à cette énergie de provenance alternative renouvelable, donc nucléaire.

« Je reprends l'exemple italien. Il y a deux ou trois ans, un référendum avait permis à ce pays de tenter de repartir de l'avant dans ce domaine. Au bout d'un an, la mécanique était cassée. Non pas que les centrales n'ont pas eu le temps de " pousser ", la cause était la détermination populaire.

« Je me réjouis que M. de CLERCQ nous ait rejoints. Je le remercie de sa contribution, de son message des Communautés européennes. Il a souligné certaines inquiétudes concernant le G.A.T.T. Etant donné l'intérêt que nous portons à ce rendez-vous qui doit se conclure dans les quarante jours ouvrables, nous devons veiller à éviter toute mésaventure, voire toute cassure. Je pense que l'O.C.D.E. peut agir.

« Tout urbain que je sois — je veux dire citoyen, ce qui n'empêche pas d'être urbain dans tous les sens du terme —, il est évident que nous

devons veiller à ce que l'agriculture soit pleinement, je dis bien pleinement, prise en compte, car elle est une des pièces maîtresses de cet *Uruguay Round*.

« Mes chers collègues, je relève la mention de notre collègue lord KINNOULL concernant les pêches. Nous ne pouvons pas nous attarder sur chaque point mais, prenant en compte ses observations, j'en profite pour reprendre une réflexion faite hier en commission sur les forêts. Nous avons tout un capital forestier méditerranéen au sud de l'Europe, qui, d'année en année, par suite de sécheresses estivales répétitives au Portugal, en Espagne, en France, malheureusement aussi en Italie, en Grèce et en Turquie, subit une perte gigantesque assortie d'un amincissement et d'un appauvrissement écologique tout aussi considérable.

« Il y a là aussi une action que l'O.C.D.E. pourrait peut-être davantage évoquer dans la mesure où elle entre bel et bien dans les prises en compte du capital économique européen et du développement de la défense écologique.

« Notre collègue Garcia SANCHEZ a traité des réformes structurelles. Nous devons lui en savoir gré car il est évident qu'il reste beaucoup à faire en ce domaine, comme je l'ai d'ailleurs évoqué moi-même ce matin dans la présentation du rapport de notre collègue HOLTZ et comme le souligne notre projet de résolution.

« Je remercie MM. MATSUMOTO, EDWARDS, VENN YOUNG, COUTURE et de CLERCQ, nos hôtes partenaires, pour l'importance de leur contribution au débat.

« Je crois honnêtement et lucidement que le projet de résolution que nous vous présentons va au-devant des vœux de chacun et souligne des points déjà débattus en commission. Il constitue véritablement le produit d'une réflexion associant tous nos partenaires : Conseil de l'Europe et O.C.D.E. Nous nous promettons de faire mieux la prochaine fois grâce à une procédure améliorée — nous n'attendons plus que deux signatures pour la lancer — et aux conclusions que nous allons tirer avec les présidents des délégations extérieures dès demain matin. Je souhaite que ce projet de résolution soit voté ; si il l'était à l'unanimité, ce serait une grande satisfaction, mais, le sujet étant vaste, cela peut paraître difficile.

« Nous attendons de l'O.C.D.E. une contribution toujours égale en qualité et toujours plus dense en production face aux progrès de notre monde démocratique, dont l'évolution passe par une transformation économique considérable, à savoir l'économie de marché, face aussi à la confrontation inattendue et brutale de cette crise du Golfe qui pourrait remettre en cause certains équilibres acquis et, en tout cas, aggraver davantage encore le sort du tiers-monde et le niveau de vie de populations déjà si défavorisées. Je me réjouirais donc vivement de l'adoption

de cette résolution. A cet égard, je remercie l'O.C.D.E. pour son document sur la pauvreté, qui est malheureusement aujourd'hui encore plus vrai qu'il y a deux mois.

« Le vote de cette résolution représenterait une approbation non seulement des propositions de votre commission, mais également des travaux de l'O.C.D.E., pour lui donner — ce qui va dans le sens du dialogue tel que le conçoit son secrétaire général — toute l'autorité nécessaire afin de " piloter " un monde toujours plus démocratique. Ce monde aujourd'hui en marche, ce dont nous nous réjouissons, doit s'accompagner d'un décollage économique à la fois de l'Europe de l'Est et des pays les moins avancés, qui, comme vous le savez sans doute, ont reculé au cours des dix dernières années, notamment le Sahel et l'Afrique.

« Mes chers collègues, il s'agit finalement de notre mission fondamentale. Nous traitons tantôt de structures, tantôt d'économie, tantôt de politique, mais la finalité est le service de l'homme, même de celui que nous ne connaissons pas. Nous devons faire en sorte que les progrès de l'Europe puissent, un jour, s'étendre au monde entier. Il est indispensable, pour ce faire, de passer par un minimum de bien-être, et le champ d'action est alors considérable. »

A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté la résolution 952.

K. — Les privatisations. (Doc. 6274.)

Pour maintenir leurs positions économiques dans un climat de concurrence internationale croissante et d'opérations commerciales et financières de plus en plus mondialisées, la grande majorité des Etats membres du Conseil de l'Europe s'est engagée massivement dans la « privatisation ».

Cependant, le transfert partiel ou total de la propriété et du contrôle des ressources ou des activités du secteur public au secteur privé ne laisse de susciter des interrogations sur les risques de transferts de monopoles, sur le sort des secteurs économiques « vitaux » ainsi que sur l'équité de la redistribution des biens publics, notamment dans le cas des pays d'Europe centrale et orientale.

Le rapporteur invite les Etats membres à fonder leur politique de privatisation sur les principes de la diminution des dépenses de l'Etat et de la protection de l'emploi.

Il encourage les Etats membres à partager leurs expériences dans ce domaine avec les pays réformistes d'Europe centrale et orientale.

M. Jean VALLEIX (député, R.P.R.) a présenté ses observations sur ce rapport, en tant que président de la Commission des questions économiques, soulignant l'extraordinaire accélération de l'histoire en Europe, rendant particulièrement d'actualité la réflexion sur les privatisations, à l'heure de l'écroulement des économies administrées : « Je rappellerai les propos de Václav HAVEL, il y a quelques mois, dans cette enceinte même où il se déclarait partisan d'une économie de marché tirant son sens du travail de l'homme. Il est intéressant de savoir si la privatisation est un des outils qui permettent de mieux rendre son sens au travail de l'homme, tout en débouchant sur une meilleure efficacité.

« L'intervention de notre collègue KORITZINSKY est typique de la qualité de nos débats en commission. Vous avez pu mesurer dans quel esprit nous essayons de nous comprendre et, si possible, de nous rencontrer. C'est pour cette démarche que je voudrais vous dire bravo, Madame le rapporteur. Vous avez été l'auteur de cette recherche et vous nous avez considérablement aidés.

« Je souhaite que l'Assemblée puisse approuver ce rapport, attendu certainement par ceux qui, à l'Est, cherchent à mieux comprendre les bons moyens d'aller de l'avant pour que nous puissions nous-mêmes approfondir cette réflexion afin de les aider et de nous aider dans l'intérêt de nos populations. »

A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté la résolution 953.

L. — Les politiques européennes à l'égard de l'alcool. (Doc. 6250.)

(Rapporteur : Daniel TARSCHYS, Suède, Libéral).

La consommation d'alcool est directement liée, estime le rapport, à un ensemble de grands problèmes de société (les familles, l'automobile, l'emploi et l'économie) et de santé (systèmes cardio-vasculaire et nerveux). Le coût des répercussions sociales et médicales augmente. Aussi les gouvernements européens doivent-ils prendre en compte les intérêts économiques en jeu, sans oublier que l'Etat lui-même perçoit d'importantes recettes fiscales sur la production et la distribution de l'alcool.

Une action utile pourra tout de suite être envisagée par le Conseil de l'Europe en vue d'élaborer une politique coordonnée face à la « surconsommation » et à ses incidences.

Le Comité des ministres devrait envisager une réunion spéciale des ministres responsables des politiques à l'égard de l'alcool.

Plusieurs délégués français sont intervenus dans ce débat à partir d'un rapport fort peu nuancé.

M. Louis JUNG (sénateur, U.C.) a tout d'abord pris la parole en ces termes : « Je suis absolument convaincu que l'alcoolisme est néfaste pour la société et que ses excès nous coûtent horriblement cher.

« J'approuve en partie ce qu'a déclaré notre collègue, M. TARSCHYS, ce matin, mais je suis également d'accord avec sir DUDLEY SMITH qui juge le rapport excessif sous une certaine forme. Il faut garder en mémoire ce que disait TALLEYRAND : "Tout ce qui est excessif est insignifiant." Ce serait dommage qu'un rapport sur un sujet aussi important soit excessif.

« De mon point de vue, cela démontre aussi la faillite de notre éducation. Il est dramatique que, lorsqu'on ne parvient pas à éduquer, on instaure des interdits. Personnellement, je suis très sensible aux interdits. On va beaucoup trop loin. On nous prend pour des irresponsables. Ainsi, sur la question de la vitesse, on affirme : "Vous êtes des fous, vous pourriez aller jusqu'à 400 kilomètres à l'heure, et on limite la vitesse." De même, en ce qui concerne l'alcool, nous devons être des hommes responsables. Et l'on n'y parviendra pas avec des interdits. En France, de nombreux jeunes se tuent sur les routes parce qu'ils ont trop bu. On ne réglera pas ce problème à coups d'interdits. Qu'y a-t-il, en effet, de plus attractif pour la jeunesse que l'interdit ? Il faut faire un effort de formation, d'éducation dans cette direction.

« Monsieur le rapporteur, je suis naturellement d'accord pour retirer mon amendement au profit de l'amendement n° 1, car, en fin de compte, il s'agit du même sujet. Vous comprenez bien que nous ne sommes pas en désaccord sur le fond.

« Je me permettrai encore une remarque très rapide concernant la publicité. Nous avons voté un texte mis en application en 1989 ; aujourd'hui, nous voulons déjà le changer. Je suis absolument contre cette restriction publicitaire, car je ne vois pas pourquoi on ne devrait pas autoriser, sous une certaine forme, la publicité. Certains industriels sont prêts à faire un effort de formation dans le domaine de la publicité.

« Vous penserez sans doute que je représente ici le lobby de l'alcool. Détrompez-vous. J'ai lutté pendant toute ma vie de la manière la plus directe contre l'alcoolisme. J'ai eu la chance de créer une usine de jus de fruits produisant annuellement cent mille hectolitres. Ainsi, les agriculteurs ont eu la possibilité de transformer leurs fruits en jus plutôt qu'en alcool. La production a atteint six millions de bouteilles par an et, maintenant, ils boivent du jus de fruits. Très souvent, ceux qui se battent contre l'alcoolisme sont des pharisiens.

« Je ne suis absolument pas en désaccord sur votre analyse concernant la question de savoir qui des catholiques ou des protestants boivent le plus. Lors d'un voyage me conduisant de Suède en Allemagne, j'ai vu sur le bateau un Suédois remplir une chope de bière avec du cognac. Cela m'a profondément choqué parce qu'aucun Français ne pourrait ingurgiter une telle quantité. Cet exemple illustre bien l'échec d'une éducation.

« Militant farouchement antialcoolique, je fus très surpris, un soir, d'entendre l'éminent Albert SCHWEITZER défendre l'idée que les Africains peuvent boire de la bière car ce serait une forme de promotion pour eux... Ce serait la seule eau distillée qu'ils pourraient boire !

« Sur les effets de l'alcoolisme, je suis d'accord avec sir DUDLEY SMITH. En effet, dans les hôpitaux spécialisés dans les maladies nerveuses, nous trouvons autant de personnes victimes d'abus de médicaments.

« Si vous acceptez les deux amendements relatifs à la publicité et si vous ajoutez le mot "excessif", je voterai en faveur du texte. »

M. Jean SEITLINGER (député, U.D.F.) est intervenu à son tour dans ce débat en ces termes : « Personne ici n'ignore que nous sommes pratiquement unanimes à dénoncer les deux fléaux que sont le tabagisme et l'alcoolisme.

« Nous savons que l'alcoolisme est un fléau social et sanitaire qui, hélas, détruit les individus et attriste souvent les week-ends. Il y a trop de morts sur les routes, trop d'anxieux qui abusent de tranquillisants, trop de malades qui se bourrent de médicaments inutiles, trop de diabétiques qui mangent trop de sucre.

« Mais la vraie question qui se pose est de savoir par quels moyens nous pouvons remédier à cette situation. Certes, un débat contrasté comme celui de ce matin peut y contribuer en enrichissant nos réflexions.

« Après l'intervention de notre collègue, le président Louis JUNG, je tiens à souligner aussi que je ne peux pas être d'accord avec cette description caricaturale de M. TARSCHYS, dans le rapport, indiquant que les pays latins, dont le mien, sont de culture catholique et, par conséquent, ne connaissent pas les mouvements de tempérance. Au surplus, ils traiteraient souvent les problèmes d'alcoolisme graves essentiellement par une hospitalisation de longue durée.

« Oui, il s'agit d'une description caricaturale. Elle ignore totalement l'action de nombreux bénévoles qui, par le biais de la Croix bleue par exemple, accomplissent une œuvre admirable, aident à la réinsertion de ceux qui n'ont pas été en mesure, par leurs propres moyens, de se sortir d'une telle situation.

« Bien entendu, la prohibition n'est pas une solution efficace. Elle peut même inciter à contourner l'interdit. C'est pourquoi il ne faut pas vouloir instaurer un simple ordre moral. Nous devons plutôt préserver la santé et non corseter les comportements.

« Les données essentielles de la lutte contre l'alcoolisme sont la prévention, l'information, la formation, l'éducation et la responsabilisation.

« Ce qui me choque personnellement dans les conclusions du rapport, c'est la publicité. Bien sûr, les entreprises n'investissent pas à fonds perdus. La publicité est un facteur important. Elle est également faite pour améliorer les parts de marché de chaque entreprise, donc elle intervient dans une concurrence interne sur un marché déjà existant. C'est le cas en France, où nous savons, par les statistiques, que la consommation d'alcool diminue systématiquement chaque année.

« Par conséquent, la publicité n'a pas eu pour effet d'augmenter la consommation. Elle a simplement pour objectif de répartir entre les différentes entreprises le marché existant.

« Si vous interdisez toute publicité, comment voulez-vous permettre le lancement de produits nouveaux peut-être moins dangereux ? L'interdiction de la publicité à la télévision ne saurait tenir lieu de politique sanitaire.

« C'est la raison pour laquelle je voterai l'amendement qui tend à la suppression du point 11.a. Sous le bénéfice de ces quelques observations et en fonction de ce vote, je déterminerai mon vote final. »

« MM. Louis JUNG (Sénateur, U.C.) et Jean SEITLINGER (Député, U.D.F.) font adopter des amendements tendant à incriminer la consommation *excessive* et écarter la mesure extrême de prohibition de toute publicité, avant que l'Assemblée n'adopte finalement le texte, ainsi amendé, de la recommandation 1136.

M. — Abus et trafic illicite de drogue (6278, 6290 et 6327).

(Rapporteur : Tim RATHBONE, Royaume-Uni, Conservateur.)

Le rapporteur estime que la légalisation ne saurait être une approche adaptée aux problèmes croissants de l'abus de drogue, de trafic illicite et de la criminalité violente qui les accompagne. Le marché noir existe car la demande existe — et continuera d'exister qu'il y ait ou non légalisation, à moins de faire plus pour réduire la demande ; il est probable que la légalisation entraînera des abus plus fréquents de drogue

avec leur cortège de souffrances physiques et psychologiques, les mêmes qui accompagnent l'abus d'alcool ou de tabac.

Le rapporteur propose que tous les Etats membres présentent à l'Assemblée parlementaire, lors de sa prochaine session, les résultats de l'application de la déclaration de la réunion du Groupe POMPIDOU (Londres, avril 1990).

M. Philippe BASSINET (Député, S.) est intervenu dans ce débat en ces termes : « Ce débat trouve tout naturellement sa place après celui qui vient d'avoir lieu sur l'alcool et l'alcoolisme.

« L'abus et le trafic illicite, plus simplement la consommation de drogue, progressent chaque jour en Europe. C'est un véritable fléau, et la montée du sida, parallèle à la consommation de drogue, est encore un argument de plus pour étayer ce jugement.

« Les saisies de drogue, les interpellations de trafiquants et de revendeurs ont considérablement augmenté. Cela révèle l'efficacité toujours plus grande des services de lutte contre la drogue, mais aussi, malheureusement, l'ampleur croissante du problème.

« Bien sûr, nous sommes encore loin de la situation qui prévaut outre-Atlantique, mais pouvons-nous simplement nous contenter de cela ? C'est maintenant que nous devons réagir, et efficacement.

« Appuyons-nous tout d'abord sur la rationalité, l'intelligibilité du monde qui nous entoure, et refusons le défaitisme. Il faut donc réhabiliter l'interventionnisme.

« Nous ne pouvons accepter de regarder passer le train de la drogue en comptant sur la légalisation et sur une pseudo-régulation du marché pour éviter les déraillements.

« Faut-il pour autant se contenter de proclamer : "Il n'y a qu'à" ? Bien sûr que non. C'est la grande leçon des dix dernières années : les solutions clés en main n'existent pas.

« Alors, réhabilitons tout simplement le pragmatisme tâtonnant, condition de toute intervention aujourd'hui. Pour que ce pragmatisme ne soit pas le simple accompagnement d'une évolution, il implique des objectifs qui doivent être confirmés par des résultats. Voilà pour la méthode qui semble être la seule retenue et la seule praticable.

« Il va de soi, je le pense fortement, que si notre objectif est la réduction drastique de la consommation de drogue, la légalisation de l'usage de celle-ci ne peut en aucun cas être une solution. A la limite, la légalisation pourrait prétendre stabiliser le nombre de consommateurs, si on estimait avoir atteint un seuil de saturation. J'en doute.

Même dans les Etats ou pays où le débat sur la légalisation est avancé, on ne croit pas que cela réduira le nombre d'utilisateurs de drogue.

« Par conséquent c'est contre ces évolutions — celle de la courbe ascendante de la consommation, celle du nombre croissant de consommateurs, celle de consommateurs de plus en plus jeunes — qu'il nous faut lutter. Sinon, nous connaissons des situations qui continueront à se détériorer et nous serons demain confrontés à des situations encore plus difficiles qu'aujourd'hui.

« Faut-il insister sur le fait que l'usage de la drogue détruit tout sentiment d'appartenance à une communauté nationale, à une communauté tout court ?

« Le rapport insiste beaucoup sur la lutte contre la demande, mais je souhaite que l'accent soit mis également sur l'offre, et, par conséquent, sur les moyens de réduction de l'offre. En effet, on ne bloquera jamais autoritairement une demande qui correspond à un plaisir.

« C'est pourquoi j'ai choisi deux axes : pour l'offre, accroître la répression ; pour la demande, développer des politiques de prévention. C'est sur ces deux fronts qu'il nous faut avancer simultanément.

« La répression, cela va de soi, est d'abord une affaire nationale. Elle devient de plus en plus un problème de coopération internationale. Il nous faudra intensifier cette stratégie, continuer à mettre en place les organismes qui permettent de développer celle-ci, d'échanger des informations et de faire participer ceux qui le veulent, d'un pays à l'autre, à la lutte contre l'usage de la drogue.

« En ce qui concerne la prévention, le rapport fait le tour complet des actions à mener et je ne reviendrai que sur quelques-uns des points qui me semblent les plus importants.

« Inutile que l'on s'étende sur l'éducation. C'est à l'école, notamment, que l'on peut faire prendre conscience des risques encourus par les consommateurs de drogue. Au début de ce siècle, dans beaucoup d'écoles, on avait lutté contre l'alcoolisme, et ce qu'il représente et les maîtres étaient chargés de cette mission. Aujourd'hui, il convient que nous retrouvions les mêmes objectifs et les mêmes méthodes.

« L'objectif n'est pas un discours moralisateur sur le bien et le mal, mais il s'agit de montrer l'intérêt de la préservation de l'intégrité physique et intellectuelle, de l'organisme, du corps, des jeunes.

« Deux autres domaines me paraissent encore importants : la recherche clinique, pharmacologique, chimique, sans oublier le domaine des sciences sociales, c'est évident !

« Encourageons aussi les recherches sur les défoliants et autres substances chimiques, susceptibles de détruire sélectivement les plantes dont sont tirés l'opium et la cocaïne.

« Enfin, parce que les pays ont aujourd'hui des économies très dépendantes de la production, du marché ainsi que de l'exportation de drogue, il faudrait prendre des mesures d'aide au développement de ces pays. »

A l'issue de ce débat, une demande de vérification du quorum des membres présents dans l'Assemblée ayant permis de constater que ce quorum n'était pas atteint, le renvoi du vote à la partie suivante de la 42^{ème} session ordinaire a été ordonné, à la demande du président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

*
* *

Enfin, en marge de cette deuxième partie de la 42^{ème} session, s'est tenue la première manifestation de l'Institut international de la démocratie parlementaire (résultant d'une initiative de M. Louis JUNG, pendant sa présidence de l'Assemblée de Strasbourg), sous la forme d'une table ronde sur « Démocratie et pluralisme politique — Le rôle des partis ».

SECTION IV

La troisième et dernière partie de la 42^e session ordinaire. (28 janvier - 1^{er} février 1991.)

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est réunie à Strasbourg du 28 janvier au 1^{er} février 1991 (3^e partie de la 42^e session ordinaire). A l'ouverture des travaux, le président Anders BJORCK a souhaité la bienvenue, au nom de l'Assemblée, à *M. Gyorgy SZABAD, président du Parlement de Hongrie*, premier pays de l'Europe de l'Est à adhérer au Conseil de l'Europe en tant que 24^e Etat membre.

La session s'est ouverte dans une période évidemment dominée par la crise internationale née de l'invasion du Koweït par l'Irak, ce qui allait se traduire par un débat inscrit en tête de l'ordre du jour, immédiatement après le rapport d'activité du Bureau, de la Commission permanente et

de la Commission des relations parlementaires et publiques. (Doc. 6370 et ad.).

**A. – Politique générale du Conseil de l'Europe :
la « Nouvelle Europe »
(C.S.C.E., Communauté européenne, Conseil de l'Europe) ;
la crise du Golfe.**

*(Rapporteur : Manuel SOARES COSTA, Démocrate social, Portugal.)
(Doc. 6365.)*

Les thèmes de ce rapport de politique générale ont été déterminés par l'actualité internationale : la C.S.C.E., l'intégration européenne et la crise du Golfe.

Le Conseil de l'Europe aura un rôle accru à jouer dans le processus de la C.S.C.E. Le sommet de Paris, en novembre 1990, lui a donné mandat d'apporter sa contribution aux réunions de la C.S.C.E. de 1991 dans des domaines aussi importants que les minorités nationales, le renforcement des institutions démocratiques et le patrimoine culturel. Il a, d'autre part, souhaité « une plus grande participation parlementaire à la C.S.C.E. » par la création d'une assemblée au sein de laquelle tous les Etats membres seront représentés. L'Assemblée du Conseil de l'Europe, qui a œuvré comme pionnier à cet égard, est prête à contribuer à la conférence préparatoire que le Parlement espagnol convoquera à Madrid pour avril 1991 et qui aura pour tâche de formuler des propositions concernant le domaine d'activité, les méthodes de travail et les dispositions de procédure d'une telle structure parlementaire.

L'ouverture à Rome, le 15 décembre 1990, des deux conférences intergouvernementales parallèles des douze Etats membres de la Communauté européenne, consacrées respectivement à l'union économique et monétaire et à l'union politique, incite l'Assemblée à demander aux ministres des Affaires étrangères des 24 Etats membres du Conseil de l'Europe d'œuvrer avec elle pour que ce dernier soit, lui aussi, à même d'assumer pleinement ses responsabilités dans le nouveau cadre institutionnel.

En ce qui concerne la crise du Golfe et la situation au Proche-Orient de façon générale, l'Assemblée examine les perspectives d'une solution à la crise qui soit conforme au droit international, et note avec intérêt les signes d'un soutien large à la tenue, au moment opportun, d'une conférence internationale convenablement structurée sur la paix et la sécurité au Proche-Orient, que les Nations unies ainsi que les organisations européennes, notamment le Conseil de l'Europe, appellent depuis longtemps de leurs vœux.

M. Jean-Marie CARO (député, U.D.F.) intervient dans ce débat, pour se déclarer tout à fait en accord avec le rapport et combien lui semble judicieuse la décision de consacrer le premier débat de la session, « depuis ce fameux 15 janvier (expiration de l'ultimatum allié à l'Irak) à cette dramatique affaire que représente la guerre du Golfe ». Dédiant sa première pensée aux soldats qui risquent leur vie pour défendre le droit en notre nom, M. Jean-Marie CARO appelle à « une entente et une mobilisation aussi large que possible ».

« Il est dramatique qu'au lendemain de l'arrêt de la tension entre l'Est et l'Ouest, qui nous a permis de célébrer la démocratie et la liberté retrouvées pour nos peuples frères de l'Europe centrale et orientale, la chute du mur de Berlin, la réunification de nos amis allemands, ce magnifique moment d'espérance soit troublé par l'événement épouvantable qui se produit, hélas ! régulièrement dans l'histoire des peuples. Nous avons dû une fois encore assister à l'incarnation paranoïaque du mépris dans un homme qui, pour assouvir ses ambitions, a livré carrément en otage son peuple tout entier.

« Certes, l'Histoire nous apprend que sont extrêmement grandes les responsabilités de tous les pays qui, de près ou de loin, ont participé à l'évolution historique de ce Moyen-Orient fertile en passages à travers l'Histoire, fertile en conquêtes, mais fertile aussi — ô combien — en compétitions.

« Je souhaite évidemment que nous arrivions à faire comprendre que le message des peuples libres est délivré pour donner des garanties à chacun et non pas uniquement pour récupérer un territoire, même si celui-ci représente, pour l'instant, aux yeux de certains, une source d'enrichissement grâce aux gisements qu'il renferme.

« C'est dans cet esprit que je pense à cette partie du monde qui a été le berceau de civilisations absolument remarquables où, une fois de plus, les fils d'Abraham sont en train de s'entre-tuer, où sont nées et se sont développées les philosophies et les méditations qui ont donné naissance à nos religions monothéistes dans lesquelles, avec des langages parfois divers et adaptés à l'Histoire, nous retrouvons non seulement les sources communes, mais des accents communs. Il n'est pas pensable qu'un chrétien, qu'un juif, qu'un musulman puisse accepter que le recours à la force, au mépris du droit des autres, devienne l'ambition d'un peuple, l'ambition peut-être même d'une religion.

« Disant cela, je parle en tant qu'Européen, mais aussi en tant que Français, avec la gravité du souci qui me préoccupe et qui m'étreint, en pensant à nos frères musulmans vivant de l'autre côté de la Méditerranée. Nous autres, Français, avons des relations privilégiées, mais qui ont évolué bien entendu, avec plusieurs pays de l'Afrique du Nord. Tous les musulmans ne sont pas arabes. Combien d'autres musulmans qui ne sont pas arabes ne trouvent-ils pas leurs racines dans l'Afrique noire ? Nous

savons que la religion musulmane s'étend même au-delà des terres asiatiques. Qu'ils sachent tous que l'Europe leur parle également le langage qu'ils veulent parler eux-mêmes. Il serait extrêmement important que le dialogue euro-arabe, comme nous l'avons appelé de nos vœux, puisse s'étendre à tous ces peuples, et qu'ensemble nous puissions réfléchir sur la primauté du droit, mais enracinés dans nos convictions, attachés à ces valeurs fondamentales que notre civilisation comme a su forger au long de l'Histoire.

« C'est dans cet esprit que j'accueille avec beaucoup de ferveur cette demande pour l'instant injonction et espoir — de préparer une sorte de C.S.C.E. pour le Moyen-Orient, qui pourrait inclure aussi les problèmes de sécurité et de stabilité dans la Méditerranée.

« Mes derniers mots seront enfin, Monsieur le Président, pour souligner que l'histoire dramatique que nous vivons a montré une fois de plus combien nous avons été trop lents, insuffisamment exigeants, craintifs devant les risques, pour mettre sur pied une Europe politique dotée d'une politique étrangère commune pouvant reposer sur une défense commune. Une politique étrangère ne peut imprimer son influence si elle ne repose pas en même temps sur la capacité d'une défense.

« L'Europe a tout ce qu'il faut pour parvenir à cette fin. Elle ne l'a pas encore eu en main lors des discussions dramatiques qui, entre le 2 août et le 15 janvier, ont fait espérer au monde que l'on pourrait faire triompher le droit sans porter atteinte aux vies humaines.

« Il semble maintenant qu'ici, au Conseil de l'Europe, mais aussi en dehors : à l'union de l'Europe occidentale, aux Communautés européennes et demain, je l'espère, au sein de la C.S.C.E., nous puissions faire prévaloir ces valeurs fondamentales qui doivent permettre à notre continent, grâce à des institutions solides, de s'imposer dans le monde avec une bonne politique étrangère, de bonnes finances et des moyens de défense capables d'imposer le droit par la force s'il devait être à nouveau méprisé.

« Le meilleur moyen de ne pas se servir de la force est d'en disposer, d'en prouver l'efficacité avec la grande espérance de ne pas s'en servir. Cela a toujours été le fondement de la politique de dissuasion de la non-guerre que nous avons appliquée dans les moments de tension Est-Ouest. Nous n'avons pas pu réussir la même performance pour la crise du Golfe. Ne serait-ce donc pas la preuve qu'en l'occurrence l'Europe n'a pas su jouer de tous ses atouts ?

« C'est l'espoir que je formule en souhaitant que la résolution présentée par la Commission des questions politiques soit approuvée à une écrasante majorité. »

M. Jacques BAUMEL (Député, R.P.R.) est intervenu à son tour en ces termes : « Alors que la conférence de la C.S.C.E. à Paris et l'adoption, par trente-quatre gouvernements, de la charte de Paris pour une nouvelle Europe, ont suscité beaucoup d'espérance, je dois exprimer, au nom de nombre de collègues, nos préoccupations en ce qui concerne la détérioration du climat politique en Europe. Je ne parlerai pas de la guerre du Golfe et je me limiterai aux problèmes européens.

« Cette détérioration a d'abord comme origine l'évolution erratique de la politique soviétique à Moscou. Il semble indéniable que, sans que l'on puisse encore en discerner toutes les raisons, un certain durcissement se manifeste dans les actions du Gouvernement soviétique et dans l'action personnelle de M. GORBATCHEV. Est-il encore maître de ses décisions ? Est-il sous l'influence grandissante du K.G.B., de l'armée et des éléments les plus conservateurs ?

« En tout cas, il est évident que la Pérestroïka ne suit pas le cours sur lequel nous avons fondé beaucoup d'espérance. J'en veux pour preuve les graves événements qui se sont produits dans les pays baltes.

« Notre Assemblée ne peut pas tenir sa session cette semaine, sans évoquer, ne serait-ce que quelques instants, nos préoccupations en ce qui concerne ces graves événements. Je sais que certaines dispositions ont déjà été prises et je m'en félicite.

« Ainsi, une commission *ad hoc* a été créée, qui va demander à aller sur place pour mener une enquête. J'espère d'ailleurs que les autorités soviétiques accorderont les visas nécessaires. Il est essentiel, en effet, à la fois pour l'opinion des pays baltes et pour le respect des droits de l'homme, que nous puissions envoyer des représentants du Conseil de l'Europe, voir sur place ce qui se passe, ce qui s'est passé et nous rapporter des conclusions.

« Je sais mieux que quiconque, connaissant très bien les dossiers, que les problèmes des pays baltes sont très difficiles et comportent des facettes différentes. Il ne s'agit évidemment pas de se laisser emporter par l'émotion naturelle qui nous étroit devant la tragédie de ces pays, notamment à la suite des violences impardonnables commises par certaines unités de l'armée soviétique ou, plus exactement, du ministère de l'Intérieur soviétique. Nous savons très bien que cela se situe dans un problème juridique et politique très complexe.

« Il n'empêche que, quel que soit l'aspect juridique du problème, aucune Assemblée parlementaire, surtout pas celle du Conseil de l'Europe, ne peut laisser se dérouler sans réagir des incidents causant des pertes en vie humaines et des violences indiscutables dans les pays baltes. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il convient de prendre des initiatives. Je me félicite donc de la création de la commission *ad hoc* et des décisions de notre Bureau.

« Puisque nous avons le grand honneur d'avoir parmi nous une délégation parlementaire soviétique composée apparemment de dix-huit députés, il serait opportun que, dans le courant de cette semaine, les groupes ou les commissions spécialisées puissent les écouter, leur demander quelques explications et ouvrir un dialogue avec eux. Peut-être d'ailleurs certains de ces parlementaires partagent-ils nos préoccupations dans l'affaire des pays baltes ; peut-être même plusieurs condamnent-ils certains procédés du Gouvernement de Moscou, notamment du ministère de l'Intérieur.

« En tout cas, je pense que, au cours de cette session, il faudra intervenir de façon très claire afin que l'opinion européenne sache que la plus haute assemblée européenne, défenderesse des droits de l'homme, s'est préoccupé de cette question. Peut-être pourrait-on également, au retour de la commission spéciale, envoyée par nous dans les pays baltes, demander l'audition, sur la base du rapport qu'elle nous présentera, soit devant une commission — celle des questions politiques ou celle des pays non membres — de représentants des gouvernements des trois pays baltes, par exemple les ministres des Affaires étrangères qui effectuent actuellement un tour d'Europe. Ils étaient à Paris il y a trois jours où ils ont été reçus officiellement par le Gouvernement français. Cela serait une bonne décision que d'envisager de recevoir ici les représentants de ces gouvernements.

« Pour terminer, j'indique qu'il faudrait, de la façon la plus claire, que nous fassions savoir, par toutes voies et tous moyens, par toutes les filières possibles, que le Conseil de l'Europe, fidèle aux droits de l'homme, ne peut pas admettre certains procédés contraire à la morale, à la justice et aux droits de peuples, d'autant que des représentants de l'Union soviétique participent aux débats de notre Assemblée.

« A partir du moment où ce pays a, d'une part, approuvé formellement les décisions de la C.S.C.E. dans le processus d'Helsinki et, d'autre part, signé la charte de Paris pour la "Nouvelle Europe", nous devons lui demander respectueusement mais fermement qu'il mette en accord ses déclarations et ses signatures avec ses actes. C'est ce que nous souhaitons du fond du cœur. »

A l'issue de ce débat, l'Assemblée adopte, après l'avoir amendé, le projet de résolution (954) et le projet de recommandation (1139).

B. — Les réformes économiques en Europe centrale et de l'Est : un défi pour toute l'Europe (6351 et 6376).

Les pays d'Europe centrale et orientale ont commencé la transformation de leurs économies centralisées en économies orientées vers le

marché. Il est extrêmement important que ce processus aboutisse, de façon à consolider les acquis démocratiques tout en répondant aux aspirations légitimes d'ordre économique, social et écologique des populations.

Les pays de la région devraient reconnaître l'interdépendance de tous les aspects d'une économie de marché. Ainsi, recourir à quelques-uns de ces aspects seulement tout en conservant des éléments de l'ancien système ne saurait garantir le succès. Les priorités sont : le droit à la propriété privée, des prix qui reflètent bien la situation du marché des biens et des services, la privatisation à de justes prix, une concurrence réelle entre producteurs, une lutte déterminée contre l'inflation et la création d'un système bancaire adéquat, y compris d'une banque centrale indépendante.

Les pays membres du Conseil de l'Europe, de leur côté, devraient examiner les allègements possibles de la dette des pays de la région et renforcer l'assistance financière lorsqu'elle sert à des fins productives. En outre, ils devraient chercher à coordonner leurs différents efforts d'assistance, s'efforcer d'ouvrir leurs marchés aux exportations de la région, faciliter le transfert des technologies et mettre l'accent sur une assistance visant à combler le « fossé des connaissances » entre l'Est et l'Ouest en ce qui concerne le fonctionnement de l'économie de marché.

M. Jean-Pierre MASSERET (Sénateur, S.) avait été désigné pour présenter l'avis de la commission des relations avec les pays non membres, ainsi résumé devant l'Assemblée : « Premièrement, si les économies occidentales sont organisées en économie de marché, chacune d'entre elles a ses caractéristiques et ses spécificités propres. Dans chaque Etat membre, l'orientation politique est choisie librement par le peuple souverain.

« Deuxièmement, la commission considère qu'il n'appartient pas à notre Assemblée d'imposer aux pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale une ligne directrice obligatoire pour la conduite de leur politique économique dans le cadre d'une économie de marché.

« C'est pourquoi notre conclusion est que, au mieux, notre Assemblée peut suggérer aux différents Etats d'Europe de l'Est et d'Europe centrale des pistes de réflexion, conseiller des réformes et concrétiser cela par des aides spécifiques et coordonnées.

« Tel doit être, selon la Commission des relations avec les pays non membres, le sens profond et juridique du document qui nous a été soumis. »

M. Jean VALLEIX (Député, R.P.R.) après avoir félicité, en qualité de président de la commission des questions économiques et du développement, les auteurs pour la qualité de leurs travaux, a poursuivi

en ces termes : « Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous rappelle que lorsque nous avons formé ce projet de travaux parlementaires Est-Ouest, il y a deux ans et demi, il s'agissait d'une idée très novatrice. Cela est tellement vrai que nous avons d'abord envisagé de les tenir à Vienne, car le dégel de l'Europe de l'Est n'était absolument pas entamé ; il n'allait l'être qu'au cours de l'été 1989. Nous avons ensuite décidé de les tenir à Budapest et je remercie la délégation autrichienne d'avoir accepté ce transfert.

« Aujourd'hui, quelle que soit l'évolution de l'Europe actuelle, on s'aperçoit que la tension de la guerre froide n'a pas totalement disparu. Cela doit nous conduire à considérer que plus l'effort est difficile, plus il doit être appliqué et soutenu. En cela, les conclusions de la déclaration de Budapest et les travaux actuels sur lesquels nous allons voter gardent toute leur actualité.

« Cette évidence est malheureusement encore accrue par le drame du Golfe. Plus les tensions économiques risquent, au-delà de ce drame, de se développer à travers le monde, et en particulier en Europe, plus il importe de s'appliquer à maintenir notre volonté de consentir des efforts économiques en faveur des pays de l'Est, ainsi que vis-à-vis du tiers-monde.

« En définitive, devant les difficultés nouvelles que nous rencontrons, je n'oublie jamais que Vaclav HAVEL, intellectuel et révolté, peu de mois avant dans son pays, puis Président de la Tchécoslovaquie — prochainement pays membre à part entière du Conseil de l'Europe lorsque le Comité des ministres aura suivi notre avis favorable — était venu nous dire que l'économie de marché devait être choisie parce qu'elle rendait son sens au travail de l'homme. Ainsi, la nécessité d'améliorer le niveau de vie correspond non seulement à un souci de production, mais également à un besoin d'élévation de la dignité humaine, nécessaire pour tendre vers la vraie démocratie, au sens plein du terme.

« A cet égard, nos travaux ont une dimension plus actuelle qu'il y a deux ans, quand nous les lancions, et plus encore qu'il y a un an, lorsque nous les engageons à Budapest.

« Dans ces conditions, je souhaite que nous puissions trouver un accord unanime sur les textes proposés. Je crois d'ailleurs que les amendements pourront recevoir un très large agrément.

M. Jean-Pierre MASSERET (Sénateur, S.) avait déposé huit amendements qui sont tous adoptés par l'Assemblée qui adopte ensuite la résolution 955 ainsi amendée.

**C. — Transfert de technologie
aux pays de l'Europe centrale et de l'Est.**

Rapporteur : Karl-Heinz KLEJDZINSKI, Social démocrate, Allemagne.
(6337, 6367 et 6373).

Quatre ans d'attente pour l'installation du téléphone en U.R.S.S., 200 000 demandes en instance à Moscou... De pareilles difficultés d'équipement compromettent sérieusement l'efficacité économique et commerciale des pays d'Europe centrale et orientale. Malgré les efforts faits pour sortir leur économie de l'isolement (entre 1988 et 1989, le nombre d'accords entre entreprises soviétiques et étrangères a augmenté de 400 %), les secteurs clés de l'ingénierie, du marketing et des services souffrent encore, et pour longtemps, d'un sous-équipement critique. Il en va de la survie économique et politique de ces pays. Le C.O.C.O.M. (Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations), véritable verrou des licences d'exportation, a diminué, en juin 1990, d'un tiers (30 sur 120) la liste des produits industriels de haute technologie (informatique, télécommunications et machines-outils) placés sous embargo.

Le rapporteur propose aux gouvernements d'établir de nouveaux critères d'autorisation liés à la « démocratisation » des pays destinataires et une nouvelle liste industrielle limitée aux seuls produits ayant des implications militaires significatives. Enfin, il conviendrait d'équilibrer les poids relatifs de zones géographiques afin que l'Europe (C.E.E. et A.E.L.E.) puisse jouer un rôle accru dans le contrôle de la politique de transfert technologique.

A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté la résolution 956 et la directive 457.

**D. — Demande d'adhésion de la République fédérative tchèque
et slovaque au Conseil de l'Europe.**

Rapporteur : Jacques BAUMEL (Député, R.P.R.)
(Doc. 6346, 6361, 6380).

M. Jacques BAUMEL (Député, R.P.R.), rapporteur au nom de la commission des questions politiques, présente ainsi ses observations, à partir de nombreux contacts avec les nouveaux responsables de l'Etat démocratique né de la « Révolution de velours » : « J'appartiens à une génération qui ne peut pas oublier, chaque fois que l'on évoque la Tchécoslovaquie, les terribles événements qui ont plongé celle-ci pendant quarante ans dans une période d'épreuves. Je crois que ce souvenir

doit être évoqué au moment même où la Tchécoslovaquie, émancipée d'un régime de mensonge et de violence, a accédé à un système démocratique légitime.

« En effet, de tous les événements historiques qui se sont déroulés au cours de l'année 1989, ceux qui, dans l'Histoire, resteront les plus remarquables sont, huit jours après la chute du mur de Berlin, la Révolution de velours qui a entraîné la chute du régime communiste de Prague et l'avènement d'un régime démocratique.

« Certes, nous connaissions depuis quelques années l'action courageuse que menaient, autour de Vaclav HAVEL, nombre d'intellectuels et d'étudiants, de jeunes pour la défense de la liberté dans leur pays. Mais les manifestations puissantes du peuple, notamment à Prague sur la place Wenceslas, ont permis, sans effusion de sang, sans aucune violence, le remplacement du régime honni du parti communiste, par une démocratie qui, en quelques mois, a montré d'éminentes qualités en matière de responsabilité et de légitimité.

« D'abord, nous avons accueilli avec satisfaction l'élection à la présidence de l'Assemblée nationale de M. DUBCEK, justé revanche des temps. Ensuite, c'est avec un grand plaisir que nous avons vu M. Vaclav HAVEL accéder au poste suprême. Tous ceux qui ont écouté son discours dans cette enceinte gardent le souvenir inoubliable d'une intervention d'un des plus grands hommes d'Etat de notre Europe, qui sait allier la responsabilité de l'action à l'intelligence, à la pensée et à la morale.

« C'est donc avec un préjugé très favorable que j'ai abordé l'enquête qui m'a été confiée par l'Assemblée aux côtés de mes collègues, M^{me} EKMANN et M. FORNI, afin de présenter ce rapport sur l'admission de la République fédérative tchèque et slovaque.

« Au cours des contacts, des entretiens, des conversations que j'ai eus et lors de ma visite dans ce pays, j'ai pu constater — ce que l'on savait parfaitement — que la Tchécoslovaquie avait, par étapes, réuni toutes les conditions lui permettant d'être admise sans difficulté dans le Conseil de l'Europe.

« D'abord, elle avait procédé, dans le calme, au remplacement des autorités les plus compromises, notamment en ce qui concerne la police politique et la justice.

« Ensuite, elle avait mis en place un nouveau pouvoir fondé sur la légitimité, notamment sur des élections. Ainsi les élections législatives des 8 et 9 juin 1990 se sont, de l'avis de tous les observateurs, notamment ceux du Conseil de l'Europe, déroulées dans des conditions irréprochables. On ne saurait en aucun cas mettre en doute la parfaite tenue et la légitimité de ces élections démocratiques et libres.

« Après que les libertés eurent été reconquises de cette façon, un immense travail législatif a été accompli. Certains y ont vu une activité peut-être un peu trop féconde et un peu trop dispersée. Mais il fallait rattraper des années entières et bâtir une construction juridique et démocratique essentielle à ce nouvel Etat.

« Nous avons pu constater l'excellent travail, effectué à une vitesse très rapide, des parlements, notamment en ce qui concerne la Loi constitutionnelle, la Charte des droits de l'homme, l'indépendance des juges et un ensemble de dispositions pénales.

« Dans le même temps, le gouvernement légitime a entrepris, sous la haute autorité de M. Vaclav HAVEL, une opération délicate d'assainissement financier et de redressement économique dans un pays qui avait été dévasté par un système dont nous connaissons les méfaits. Il s'agit d'une entreprise très difficile et il a fallu beaucoup de courage aux gouvernants pour adopter des mesures qui n'ont peut-être pas été populaires, mais qui constituent la base même de toute œuvre de redressement économique.

« Certes, ce secteur est encore l'un des points faibles de la situation en république fédérative, comme d'ailleurs dans toutes les autres républiques libérées dans l'Europe de l'Est. Néanmoins, un très grand effort a été accompli, notamment pour le retour vers l'économie de marché et la privatisation d'entreprises.

« Il est même un problème délicat que les pouvoirs publics tchèques et slovaques ont abordé courageusement, celui de la restitution des anciennes propriétés confisquées abusivement par le pouvoir communiste aux anciens propriétaires, légitimement en droit de demander le retour de ces sociétés ou de ces entreprises.

« A notre avis — je partage, à ce sujet, le sentiment de mes deux collègues, M^{me} EKMAN et M. FORNI — les conditions fondamentales que nous exigeons, à juste titre, pour autoriser l'adhésion d'un pays au Conseil de l'Europe sont pleinement remplies par la République fédérative tchèque et slovaque.

« Toutefois, utilisant les dernières minutes qui me restent, je ne voudrais pas éluder certains aspects de la question.

« Comme pour beaucoup d'autres pays libérés de l'Europe de l'Est, trois menaces sérieuses planent sur l'avenir encore fragile de cette nouvelle République.

« La première de ces menaces — je viens d'en parler et je n'insisterai donc pas — tient aux difficultés rencontrées pour rétablir une situation économique délabrée, pour lutter contre le chômage, pour assurer la consolidation de la monnaie et pour arriver à l'économie de marché. Pour cela, il ne suffira pas d'injecter des dollars, des marks ou

des francs ; il faudra surtout que s'opère un changement complet dans les mentalités et les réactions des cadres économiques et politiques lesquels, pendant quarante ans, ont été plongés dans une toute autre conception de l'économie.

« Il s'agit d'un problème très sérieux.

« La deuxième question difficile, même si elle est moins grave que dans d'autres pays voisins, est celle des minorités.

« En ce domaine, il est évident que la lourde chape de plomb qui a pesé sur certaines républiques durant le régime communiste a pu faire oublier la permanence historique de problèmes de minorités qui n'ont pas disparu pour autant.

« Ainsi la Tchécoslovaquie est confrontée à ce problème, en raison moins de la minorité sudète qui, du fait de la guerre, est réduite à très peu de chose, que d'une minorité hongroise, encore importante et surtout très active, notamment dans la partie slovaque de la République : 565 000 Hongrois posent certainement encore quelques difficultés relatives au respect des langues et de ses traditions.

« En réalité, le véritable problème de cet Etat est la cohabitation durable de deux peuples : le peuple tchèque et le peuple slovaque. Cette cohabitation, historiquement nécessaire, est difficile à réaliser. Je rappelle que la Tchécoslovaquie est, à ma connaissance, le seul Etat qui possède trois gouvernements, trois parlements et un seul chef d'Etat.

« Je fonde de grands espoirs sur le bon sens du Président Vaclav HAVEL et sur la volonté des responsables tchèques et slovaques d'obtenir un bon équilibre entre les pouvoirs. Néanmoins la question reste délicate. Il ne serait pas bon de l'oublier dans la présentation de ce rapport.

« Enfin, la troisième menace qui pèse sur l'avenir de ce pays est liée à l'avenir politique de l'ensemble de l'Europe et à l'évolution de la politique soviétique.

« Les événements qui se sont produits depuis quelques semaines semblent jeter un nuage sur la *perestroïka*, mais je n'insisterai pas, car je ne veux pas sortir de mon sujet. J'indique seulement que la République fédérative, comme toutes les républiques de l'Europe de l'Est, comme l'ensemble de l'Europe, doit trouver une satisfaction dans la nouvelle structure politique européenne que traduisent la Conférence de Paris et la signature de la Charte de l'Europe nouvelle à Paris par trente-quatre gouvernements, car cela donne l'espoir que nous allons vers une nouvelle architecture européenne.

« Je conclus rapidement.

« Toutes les conditions étant réunies, je pense qu'il y a lieu de satisfaire cette demande d'adhésion.

Situé à l'est de l'Europe, ce pays a un passé européen dont chacun peut prendre conscience en contemplant, du haut de la terrasse Ratchani, ce paysage extraordinaire de la magnifique ville de Prague aux cent coupoles. Compte tenu de tout ce qu'elle représente dans la culture, dans l'art, dans la science de ce continent européen, personne ne pourrait imaginer que la République fédérative tchèque et slovaque restât à la porte du Conseil de l'Europe.

« C'est la raison pour laquelle je propose l'adoption de l'avis recommandant d'accepter la demande d'adhésion de cette république à notre Assemblée parlementaire et au Conseil de l'Europe. »

M. Raymond FORNI (Député, S.) intervient à son tour en ces termes, en tant que rapporteur pour avis de la commission des relations avec les pays européens non membres : « Ma tâche est facilitée par le rapport que vient de présenter M. BAUMEL et je ne m'attarderai pas sur l'histoire de la Tchécoslovaquie, même si elle est pour nous, responsables politiques, pleine d'enseignements, en raison de ses symboles et des retours d'histoire qui se produisent dans ce pays tous les vingt ans.

« De "deux mille mots" en quelques phrases, il aura en effet fallu attendre vingt ans pour que le printemps de Prague se transforme en révolution de velours, comme il avait fallu patienter deux décennies, de 1948 à 1968, pour que, au coup de Prague et à son cortège de violations de la démocratie, se substituent les prémices d'un printemps prometteur permettant la semence du champ de la démocratie, mais dont la récolte ne s'effectuera que vingt ans plus tard.

« Pendant toute cette période, des hommes politiques, des hommes responsables ont marqué l'histoire de ce pays, de MAZARYK à BENES, de DUBCEK à Vaclav HAVEL, en passant par Jan PALACK.

« Le résumé est certes rapide, mais il explique l'immense sympathie que j'ai, vous l'avez compris, à l'égard de la Tchécoslovaquie, en raison de la qualité des hommes et des femmes de ce pays, de la grande lucidité dont ils ont su faire preuve, de l'extraordinaire patience qui a marqué la vie politique de certains d'entre eux, passant de jardinier à responsable du Parlement tchécoslovaque, de responsable de quelques entreprises artisanales au ministère des Affaires étrangères, d'une opposition farouche et de la détention à la présidence de la République.

« Cette ténacité et cette patience ont conduit la Tchécoslovaquie à frapper aux portes de l'Europe. Ainsi, le statut d'invité spécial a été accordé à ce pays le 7 mai 1990. Depuis lors — mais cela était déjà le

cas avant —, le Conseil est resté attentif à tout ce qui s'est passé en Tchécoslovaquie, à la fois sur le plan politique et sur le plan juridique.

« Laissons cependant de côté la sympathie qui n'a rien à voir dans un débat comme celui-là, puisqu'il s'agit de se prononcer sur l'adhésion de la Tchécoslovaquie au Conseil de l'Europe.

« Nous nous devons, parce que c'est notre devoir, de vérifier à cet instant si, sur le plan politique et sur le plan juridique, les conditions sont remplies pour que nous puissions répondre favorablement à la question posée.

« Je vais, d'une manière peut-être inhabituelle, vous donner mes réponses à mes interrogations.

« Nous sommes dans un monde qui bouge et qui change, dans un monde où s'affrontent certains pays. Nous vivons sur une planète où la stabilité n'est pas forcément la règle. Ce qui se passe en Union soviétique et au Moyen-Orient doit être pour nous une source d'enseignement, et l'occasion de nous méfier des emportements. Nous ne devons pas nous laisser dominer par la sympathie car il convient de garder raison par rapport aux règles de fonctionnement de nos démocraties.

« C'est pourquoi, dans ma conclusion, j'émetts quelques réserves quant à cette adhésion, non pas que je considère que la Tchécoslovaquie serait indigne d'entrer dans le giron des démocraties occidentales, mais tout simplement parce que nous disposons de statuts qui permettent de patienter à la porte du Conseil de l'Europe tant que les conditions politiques et juridiques ne sont pas complètement remplies.

« A quoi servirait-il d'avoir ces statuts particuliers, notamment celui d'invité spécial, si la seule alternative dont nous disposions était de répondre par oui ou par non à un pays qui sollicite son entrée dans le Conseil de l'Europe ?

« Au stade où nous en sommes, compte tenu à la fois de la complexité de la situation tchécoslovaque et de l'extraordinaire rapidité législative adoptée par ce pays — un train d'enfer : soixante lois votées en une année sur des sujets essentiels et fondamentaux dans lesquels nos démocraties traditionnelles mettent plusieurs années avant d'opérer une quelconque modification ! — Face à ce foisonnement d'idées, à ce foisonnement législatif et à cet extraordinaire bouleversement, je prône une certaine prudence, même si je me rends compte que l'on risque d'interpréter mon propos comme une réticence devant l'arrivée de la Tchécoslovaquie au sein du Conseil de l'Europe. Or tel n'est nullement mon sentiment profond.

« Très rapidement, et en vous renvoyant à mon rapport écrit qui traite du sujet en détail, car il est difficile d'aborder toutes les questions en sept minutes, je veux souligner que, sur le plan politique, le change-

ment de personnel politique intervenu en Tchécoslovaquie depuis quelques années va dans la bonne direction.

« Le pluralisme politique adopté par la Tchécoslovaquie et le résultat des élections des 8 et 9 juin 1990, l'ont engagée dans la voie de la démocratie. Il est vrai aussi que le renforcement de la Fédération a été la préoccupation essentielle des responsables politiques tchécoslovaques.

« Néanmoins, de ce point de vue, je ne puis m'empêcher de rappeler à l'Assemblée du Conseil de l'Europe les propos qu'a tenus le Président Vaclav HAVEL dans cette enceinte : "L'Europe n'ouvrira pas ses portes à la Tchécoslovaquie si nous ne pouvons garantir l'intégrité de notre Etat." C'est sur cet aspect du problème que j'exprime les plus expresses réserves.

« Il est, en effet, indéniable que l'action de minorités, qu'elles soient hongroises, ukrainiennes ou slovaques, pose et ne manquera pas de poser des problèmes à l'Etat tchécoslovaque.

« Certes, les dispositions constitutionnelles prises tendent à renforcer la Fédération tchécoslovaque. La Charte des droits de l'homme adoptée au début de l'année 1991 et les réformes constitutionnelles engagées visent à souder cet Etat tchécoslovaque de création relativement récente, ne l'oublions pas. Ainsi, la notion de peuple et de nation n'a peut-être pas encore imprégné autant qu'il l'aurait fallu une démocratie comme celle de la Tchécoslovaquie.

« Sur le plan politique, je considère que c'est sur le renforcement de la Fédération que l'action devra porter en priorité. La démonstration de l'unité de la République tchécoslovaque devra être apportée, ce que, du fond du cœur, j'appelle de tous mes vœux.

« Sur le plan juridique — car il faut également vérifier que les conditions juridiques sont remplies, je ne peux m'empêcher de reprendre les propos tenus par mon collègue M. BAUMEL sur la rapidité avec laquelle le travail législatif a été accompli. Or, dans un Etat de droit, il faut aller plus loin dans le détail afin que l'ensemble du dispositif législatif soit précisément cadré pour éviter, à l'avenir, tout débordement ou interprétation préjudiciable au fonctionnement démocratique de la Tchécoslovaquie.

« Je n'insisterai pas, puisque mon temps de parole est malheureusement écoulé.

« Je tiens tout simplement à indiquer, au nom de la commission des relations avec les pays non membres, que nous nous réjouissons, malgré les réserves exprimées par son rapporteur, de l'entrée de la Tchécoslovaquie au sein du Conseil de l'Europe. Je souhaiterais qu'au-delà des conditions politiques et juridiques, cette entrée permette d'ancrer un peu

plus ce pays dans le camp des démocraties et de l'aider dans le travail qui l'attend.

« N'imaginons pas, en effet, que l'ensemble du processus est achevé. Il reste beaucoup à faire surtout, je le répète, lorsqu'on se trouve quelque peu à l'ombre du grand frère soviétique avec les problèmes qui sont les siens aujourd'hui, avec les chances de succès ou les risques d'échec de la *perestroïka*. Tout cela n'est pas totalement étranger à nos préoccupations aujourd'hui, même si le souhait de nos amis tchécoslovaques est de se détacher le plus possible à la fois de Moscou et de ce qui était le bloc de l'Est.

« Voilà pourquoi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est adoption qui est préconisée par la commission à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir. En remerciant les autorités tchécoslovaques de l'accueil qu'elles nous ont réservé lorsque nous sommes allés sur place pour rencontrer beaucoup de ceux qui exercent une responsabilité dans ce pays, je sollicite un vote positif de l'Assemblée. »

M. Georges LEMOINE (Député, S.) est intervenu à son tour dans le débat en ces termes, après avoir félicité les rapporteurs : « Nous avons noté une tonalité un peu différente dans le rapport de M. FORNI lequel, avec beaucoup de sensibilité et d'intelligence, a montré que des questions se posaient encore. Même si, sentimentalement, nous étions acquis à l'adhésion, il fallait raisonnablement ne pas gommer ce qui demeure dans des zones d'ombre.

« L'orateur qui m'a précédé a déclaré qu'il ne fallait pas laisser plus longtemps la République tchèque et slovaque sur le perron, d'autant que le froid avance et que la situation à l'Est semble de plus en plus imprécise.

« Si nous étions dans un autre contexte, nous aurions pu attendre encore quelques mois. Mais aujourd'hui, surtout depuis quinze jours, les données ont beaucoup évolué. Si la question de savoir s'il fallait accueillir dès maintenant la République tchèque et slovaque était posée, la situation nous oblige à revoir les réticences que nous pouvions encore avoir.

« L'Europe a un réel besoin de se renforcer. Ainsi que cela a été rappelé à plusieurs reprises la construction de l'Europe a été commencée, il y a vingt ans, autour d'un grand fleuve, le Rhin. Or, chacun comprend aujourd'hui que l'Europe, c'est le Rhin plus le Danube. Elle doit donc s'organiser, parce que sa géographie et son histoire le commandent, autour de ces deux grands fleuves.

« Ce qui a été réalisé autour du Rhin montre que nous avons la capacité d'aller plus loin et de nous réconcilier à la fois avec notre histoire presque millénaire et avec notre histoire la plus récente.

« En examinant les mérites dont le peuple tchèque et slovaque a fait preuve depuis quelques mois, on peut estimer que les preuves apportées de cette volonté de renouer avec la démocratie sont aujourd'hui suffisantes.

« Il est certain que tout n'est pas encore parfait, mais nous aiderons certainement au processus démocratique en disant aux responsables de ce pays qu'ils ont déjà fait beaucoup et que, même si cela n'est pas assez, nous ne leur en tenons pas rigueur et nous acceptons de les accueillir. En effet, je pense que cette République pourra puiser au sein du Conseil de l'Europe les forces dont elle aura besoin, dans les mois et dans les années à venir, pour surmonter ses difficultés.

« Je partage tout à fait l'opinion émise par M. FORNI. Il est indéniable qu'un Etat composé de deux peuples fondamentaux et de minorités a du chemin à parcourir avant de devenir une nation qui puisse vivre son histoire au-delà de ses contradictions.

« C'est précisément parce que cet enjeu existe que nous devons, aujourd'hui, accueillir avec chaleur et fraternité la République du peuple tchèque et slovaque.

« Comme tout cela appartient aussi à ma jeunesse. En 1968, je suis allé déposer un bouquet de fleurs à l'endroit même où s'est immolé Jan PALLACH. Ce matin, en demandant que la République fédérative tchèque et slovaque nous rejoigne au sein du Conseil de l'Europe, je voudrais aussi, dans ma mémoire, effacer cette image. »

Au terme du débat M. Jacques BAUMEL (Député, R.P.R.) rapporteur de la commission des questions politiques, a repris la parole en ces termes : « D'abord, je constate avec une immense satisfaction que tous les orateurs ont conclu favorablement à l'admission de la République fédérative tchèque et slovaque au sein du Conseil de l'Europe, en dépit de quelques réserves ou nuances, formulées notamment par M. FORNI.

« En tout état de cause, le résultat est évident. Nous allons approuver l'entrée de la Tchécoslovaquie dans le Conseil de l'Europe. C'est un très grand jour pour la démocratie européenne que celui qui consiste pour elle à admettre en son sein une démocratie assassinée il y a cinquante ans. Nous allons admettre auprès de nous un peuple très grand par son histoire, par sa culture et par son action politique, en particulier dans les événements de notre histoire récente.

« L'admission de la Tchécoslovaquie est un témoignage de reconnaissance pour le courageux combat de pionniers qui ont constitué pendant de nombreuses années l'avant-garde de ceux que nous avons aujourd'hui à Prague. »

A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté à l'unanimité un amendement proposé par M. Raymond FORNI (Député, S.) et à l'unanimité également la recommandation 155, en vue de l'adhésion plénière de la République fédérative tchèque et slovaque au Conseil de l'Europe, adhésion qui est d'ailleurs intervenue peu après, le 21 février 1991.

E. - Changement de l'environnement mondial, la science et la démocratie (7^e conférence parlementaire et scientifique, Ottawa, juin 1990) (Doc. 6364).

Détérioration de la couche d'ozone, progression du désert, diminution de l'eau potable, disparition d'espèces, empoisonnement chimique des sols caractérisent le plus souvent l'environnement de notre planète, dégradé par une industrialisation massive et une démographie galopante.

Pour tenter d'inverser cette tendance, le rapporteur estime qu'il faut motiver l'individu en lui transmettant un message clair expliquant les phénomènes scientifiques, encourager un dialogue entre scientifiques et décideurs politiques et motiver l'industrie en appliquant la notion de développement durable prônée par le rapport Brundtland, qui permet de poursuivre la croissance grâce à des voies nouvelles tout en diminuant la concentration de CO₂ dans l'atmosphère.

Il propose que des droits d'émission négociables représentant un « quota de pollution » soient accordés à chaque pays permettant aux « petits générateurs de pollution » de céder des droits aux gros « producteurs de pollution ».

Le rapporteur propose au Comité des ministres du Conseil de l'Europe d'introduire « un droit à un environnement sain » dans la Convention européenne des droits de l'homme, d'appuyer la Convention internationale sur le climat lors de la conférence mondiale prévue au Brésil en 1992 et d'accepter le principe de la réduction drastique des émissions de gaz suspectés de favoriser « l'effet de serre ».

M. Claude BIRRAUX (Député, App. U.D.C.) est intervenu dans ce débat en ces termes : « C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de l'excellent rapport de notre collègue M. BLENK, présenté au nom de la commission de la science et de la technologie.

« Membre de l'Office parlementaire français d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, je me réjouis d'abord de voir que notre Assemblée prend acte des résultats de cette septième conférence parlementaire et scientifique, ainsi d'ailleurs que de toutes les autres rencon-

tres internationales ayant eu lieu depuis et qui, je l'espère, ont été aussi fructueuses.

« Quels sont les messages laissés par Ottawa ? Je ne reviendrai pas, par conséquent, sur les constats établis en cette occasion — j'étais d'ailleurs intervenu en septembre 1989 devant notre Assemblée sur la détérioration de la couche d'ozone — mais je voudrais plutôt insister sur les messages d'Ottawa.

« Le premier message étant celui de l'urgence, cela doit nous pousser à agir vite sans attendre de nouveaux développements, de meilleures données, des preuves plus concluantes, car il se peut qu'il existe des seuils qui, une fois dépassés, déclencheraient des processus irréversibles.

« Le deuxième message est celui du dialogue, de la transmission, de l'information entre ceux qui savent, les scientifiques, et ceux qui décident, les politiques, mais surtout entre ceux qui savent, les scientifiques, et ceux qui ne savent pas ou sont mal informés, le public.

« Le troisième message consiste en une double prise de conscience : celle de la dimension globale de l'environnement mais surtout celle de la connexion environnement-énergie et développement qui doit être abordée comme un tout.

« Enfin, et je terminerai mon avant-propos par là, le quatrième message d'Ottawa concerne ce que M. BLENK appelle la "mentalité collective", dont dépend avant toute autre chose la sauvegarde de notre environnement.

« C'est la raison pour laquelle je commencerai mon propos par l'approche culturelle des questions d'environnement par l'éducation et la connaissance.

« L'enjeu suprême étant d'assurer en même temps la croissance économique et la qualité de l'environnement, on peut certes imaginer que la science et la technologie pourvoient aux moyens de relever ce défi mais cette vision est optimiste, voire réductrice et insuffisante.

« En effet, comme le fait très justement remarquer M. BLENK, je suis persuadé que le moyen de vaincre ces enjeux passe par un changement des habitudes, des mentalités, de la "mentalité collective" — écrit-il — et cela se fait par l'éducation. Je pense ainsi qu'il est urgent d'intégrer l'environnement dans la vie quotidienne de nos concitoyens afin d'en faire l'affaire de chacun et de façon quotidienne. Il s'agirait alors de développer un véritable "humanisme vert au quotidien" par les vertus de la pédagogie. Il conviendrait ainsi de mieux intégrer l'environnement dans l'enseignement traditionnel — en réhabilitant par exemple la merveilleuse leçon de choses.

« Toutes les initiatives prises dans le domaine de l'éducation comme la recommandation 1130 ou les trois propositions supplémentaires et ponctuelles de notre rapporteur me semblent à cet égard tout à fait intéressantes pour sensibiliser l'opinion publique et notre jeunesse.

« Après l'éducation, l'information me semble être le second grand remède pour lutter contre la détérioration de notre environnement. L'ignorance est, en effet, le pire ennemi de l'homme dans le domaine de l'environnement ; l'information claire et compréhensible du public a un rôle primordial à jouer.

« Je rejoins les propositions de M. BLENK visant à la clarification des messages des scientifiques et à l'amélioration des techniques d'information du public. Je rapprocherai cette préoccupation de celle de l'extension à tous les pays membres des différentes structures d'évaluation scientifique et technologique gouvernementales et parlementaires. En effet, devant le développement au cours de l'année 1990 de l'activité de l'Office parlementaire français des choix scientifiques et technologiques et son rôle grandissant en matière d'information du Parlement et du public, je pense que de telles structures ont une véritable mission à remplir en matière d'environnement dans tous les pays membres.

« La structure de l'Office parlementaire français — qui repose sur une délégation commune aux deux assemblées, composée de huit députés et de huit sénateurs représentatifs des groupes politiques — a ainsi permis en 1990 la présentation de plusieurs rapports d'information portant sur les C.F.C., les déchets nucléaires ou le contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires.

« Travaux dont les retombées — pas seulement médiatiques — sont tout à fait intéressantes et encourageantes : ouverture d'un débat sur la filière nucléaire lors de notre prochaine session parlementaire, projet de loi gouvernemental sur la gestion des déchets nucléaires à haute activité.

« L'Assemblée nationale a d'ailleurs demandé fin décembre à l'Office d'engager un nouveau programme d'étude sur le problème du contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires dont je continuerai à être le rapporteur.

« Enfin et pour conclure, je terminerai sur la nécessité d'intégrer dans notre économie de marché les préoccupations d'environnement comme le préconise M. BLENK dans ses propositions ayant trait à l'économie.

« Je suis entièrement d'accord avec lui pour reconnaître que la destruction de l'environnement a un coût et que ce coût n'est pas reflété par les indicateurs économiques. Notre environnement n'ayant pas encore de valeur marchande, il risque d'être dévasté et nous risquons de courir à notre perte si nous ne laissons pas les prix exprimer la vérité environnementale. Il faudra par conséquent un jour faire appel au

consommateur pour que les prix reflètent ce qu'il en coûte à la nature, faire appel au pollueur en taxant son activité et faire appel au contribuable pour que les Etats puissent remplir leurs missions d'intérêt général.

« Aussi vais-je conclure en m'inspirant de Voltaire et des propos de son *Candide* : "Cela est bien dit mais il faut cultiver notre jardin."

« L'homme a fait de la planète son jardin. Le jardin à cultiver est devenu complexe, au jardinier de s'adapter ! Et à nous autres, élus, de donner l'exemple par notre engagement qui peut être à la fois un révélateur pour l'opinion et un moteur pour engager chacun dans une approche globale et responsable. »

A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté une recommandation (1140) et une directive (458).

F. — Situation dans les Républiques baltes.

Décidé sous forme de « débat d'actualité », ce débat a été l'occasion d'évoquer, sur la base des travaux antérieurs de l'Assemblée, l'avenir des peuples d'Europe centrale et orientale, et l'évolution des structures étatiques ainsi que les garanties nécessaires pour protéger les droits des minorités nationales.

M. Jean-Marie CARO (Député, U.D.F.) est intervenu dans le débat en ces termes : « Je voudrais, à mon tour, exprimer les regrets que notre Assemblée n'ait pas été en mesure d'adopter une procédure pour voter un texte à propos de l'affaire des pays baltes. Cette situation nous a conduits, notamment ce matin au sein du groupe démocrate chrétien, à avoir un débat et à nous mettre d'accord pour inciter la majorité de nos collègues à contresigner une déclaration écrite qui sera incessamment déposée à la Présidence.

« Ce texte comporte la phrase suivante : "exige le retrait des troupes soviétiques, la fin de l'état de siège et le rétablissement de la liberté de la presse".

« Nous avons entendu M. SAGER nous donner les dernières informations concernant la rencontre entre le Président BUSH et M. BESSMERTNYKH et l'intention soviétique de mettre un terme aux interventions militaires.

« Nous avons aussi entendu Sir Geoffrey FINSBERG posant la question de savoir — celle que tout le monde se posait après les entretiens de Washington — si les fameux bérets noirs, les troupes spéciales du ministère de l'Intérieur soviétique, allaient ou non être retirées.

« Je viens d'apprendre que les renforts du ministère soviétique de l'Intérieur déployés dans les pays baltes avaient quitté ou étaient sur le point de quitter la région.

« Il y a donc une certaine évolution qui ne peut être que la conséquence de l'unité de la revendication des pays libres contre les interventions militaires soviétiques dans les pays baltes, d'abord bien entendu en Lituanie, ensuite en Lettonie et, comme nous le craignons également, en Estonie.

« A cet égard, nous ne saurions accepter de procès d'intention contre une prétendue ingérence de notre part dans les affaires intérieures de l'Union soviétique. Ainsi que nous le proclamons chaque fois qu'il y a un problème de cette nature, dès lors qu'il s'agit de défendre le droit, celui-ci n'a pas de frontières.

« Nous tenons à approfondir au maximum le dialogue avec nos amis délégués soviétiques – invités spéciaux de l'Assemblée parlementaire – et à affirmer que la souveraineté des Etats baltes ne saurait être mise en question par qui que ce soit puisque le Parlement de l'Union soviétique lui-même a déclaré illégaux les accords entre Hitler et Staline, ainsi que les accords secrets qui ont permis à l'Union soviétique d'envahir et d'occuper les trois Etats baltes.

« Cela dit, et si la déclaration de M. Alexandre BESSEMERT-NYKH – selon un de ses porte-parole à Washington cité par l'agence Reuter – affirmant l'intention des autorités soviétiques de renouer le dialogue avec les représentants des Etats baltes était suivie d'effet, une telle évolution s'inscrirait dans la ligne directe des interventions que nous avons faites.

« C'est la raison pour laquelle je souhaite vivement que malgré l'absence de texte sanctionnant nos débats, nous puissions faire état d'un consensus général et que la déclaration écrite que j'ai annoncée puisse être contresignée par le plus grand nombre de nos collègues, afin de matérialiser une prise de position à laquelle nous pourrions nous référer demain.

« Si nous parvenons à faire rétablir le respect des principes fondamentaux du droit et à promouvoir le dialogue entre les Baltes et les Soviétiques ainsi qu'entre nous-mêmes et la délégation soviétique, nous pourrons contribuer à améliorer les conditions du progrès pour les populations de ces trois Etats. Nous aurons aussi démontré notre capacité à maîtriser l'actualité et à ne pas rater le train de l'Histoire qui continue de rouler à une allure parfois dramatique. »

G. — Situation des radios locales en Europe (6343).

(Rapporteur : Dument COLUMBERG, Démocrate chrétien, Suisse.)

Le développement anarchique des radios locales nuit à la qualité des émissions et représente même un danger pour la navigation aérienne. Par ailleurs, le manque de professionnalisme de certaines d'entre elles et leur dépendance financière sont autant d'obstacles aux buts qu'elles devraient poursuivre : être un moyen privilégié au service de la liberté d'expression et d'information, et assurer la diversité des opinions et informations.

Le rapporteur analyse la situation des radios locales dans les Etats membres à l'heure actuelle et montre l'urgence d'une réglementation — et de son contrôle — par les Etats, souhaitée par les radios locales elles-mêmes.

Selon lui, l'Assemblée devrait inciter les Etats membres à se doter d'une réglementation établissant certains critères assurant la qualité, la pluralité, la diversité, l'indépendance et le professionnalisme. Une concertation entre régions frontalières devrait se faire pour éviter la concurrence « sauvage ». Enfin, les Etats qui ne l'ont pas encore fait devraient autoriser l'existence des radios locales.

M. Paul DHAILLE (Député, S.) est intervenu dans ce débat en ces termes : « Il est évident que nous sommes tous sensibles à la question des radios locales, et peut-être davantage ici qu'ailleurs, puisqu'elle touche à la liberté d'expression.

« En effet, ce phénomène, d'apparition relativement récente en France, nous conduit à nous interroger sur bien des points, en particulier lorsque cette éclosion n'est pas accompagnée par l'élaboration d'une réglementation suffisamment stricte.

« Ainsi que l'ont rappelé les rapporteurs, le premier problème est que les émissions des radios locales risquent d'interférer avec les transmissions aériennes, celles des services de santé, celles des télécommunications et même avec celles de l'armée, ce qui peut être particulièrement gênant en cette période agitée. Ces organismes ont ainsi été les premiers à réagir, non pour défendre un monopole, mais pour préserver leurs possibilités de communication qui revêtent, dans leur cas, une importance essentielle.

« Je ne m'attarderai pas davantage sur ce point, préférant insister sur le fait que la multiplication des radios locales, lorsqu'elle n'est pas réglementée, peut entraîner leur chevauchement. Dès lors, ce que l'on

appelle le confort d'écoute d'une radio locale peut être perturbé par les émissions d'une autre.

« Selon une expression française simple, la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. Dans ce domaine, on peut se demander où commence la liberté de chacun. Dans un pays comme la France où la population est dense sur tout le territoire et où les radios locales sont nées de manière un peu spontanée, se pose un véritable problème, non plus de liberté d'expression mais de liberté d'écoute. Il me paraît nécessaire que soit appliquée une réglementation stricte en la matière.

« Cela est d'autant plus nécessaire que très souvent, nous l'avons constaté dans notre pays où des radios locales se sont mises à émettre en dehors de toute réglementation, en s'appuyant sur la liberté d'expression. Or, la mise en place d'une réglementation demandant quelque temps dans nos Etats développés, ces radios n'étaient pas interdites immédiatement et elles considéraient que, le temps s'étant écoulé, elles avaient acquis un droit d'émettre comme elles le voulaient, même au risque de gêner les autres.

« Tel est le premier problème que nous avons à résoudre : la liberté d'expression des uns ne doit pas nuire à celle des autres.

« La deuxième question essentielle traitée dans le rapport est celle des ressources. Dans la mesure où les radios locales ne bénéficient pas nécessairement de subventions, leurs ressources peuvent provenir, soit de la publicité, soit d'associations. Or il faudra bien, un jour ou l'autre, s'interroger sur le marché publicitaire, en se demandant notamment s'il est extensible à l'infini ou s'il n'offre que des ressources limitées.

« On constate également que les radios locales prennent tant sur le marché publicitaire national — je n'insisterai pas sur les dangers de dérive que cela présente — que sur le marché publicitaire local. A ce niveau, il ne s'agit plus alors de concurrence entre des radios locales, mais de concurrence entre des médias différents. Dans les pays où la presse locale vit sur un marché publicitaire restreint, cela risque d'engendrer des difficultés de liberté d'expression pour la presse écrite.

« Dans ces conditions, il faut une réglementation ou, à tout le moins, une réflexion sur la répartition de la ressource publicitaire au profit des radios locales.

« J'évoquerai un dernier point sur lequel je ne voulais pas intervenir, mais qui me semble important en cette période.

« On a parlé à plusieurs reprises d'objectivité. Alors que plusieurs Etats membres sont engagés dans un conflit, on ne peut que s'interroger sur l'objectivité des médias, non seulement nationaux mais aussi locaux. En effet, les radios locales ne me semblent pas plus objectives que les

radios nationales. Ce problème peut revêtir une acuité particulière en certaines périodes.

« Toutes ces remarques ne n'empêchent nullement d'approuver totalement le rapport Columberg qui nous fait franchir un pas important dans la voie du développement et de la réglementation des radios locales. »

M. Georges LEMOINE (Député, S.) intervenait à son tour dans le débat, sur un point précis, "le rapport entre les radios locales et le pouvoir local" : « En France, nous vivons, depuis une dizaine d'années, l'expérience de radios locales ayant une portée qui peut varier de quelques kilomètres à une trentaine de kilomètres.

« Une première remarque s'impose.

« Lorsque liberté fut donnée aux radios locales, les créations ont été nombreuses. Dans des villes de taille moyenne, il n'était pas rare de voir cinq ou six radios locales. En peu de temps, deux ou trois ans, s'est opérée une sélection que l'on peut qualifier de naturelle en fonction de deux critères : la capacité de financement et la qualité.

« En ce qui concerne la qualité, nous avons eu affaire, dans beaucoup de cas, à des amateurs et l'on a quelque peu confondu les radios locales avec la possibilité de passer en permanence des disques, entrecoupés de messages publicitaires. Ce type de radio a très rapidement disparu.

« Les radios qui ont réussi à survivre ont été obligées de satisfaire à deux critères : le financement et la qualité. Est alors apparu le rapport entre l'expression écrite et l'expression orale, sur lequel nous devrions réfléchir parce que cela risque de mettre en cause l'évolution de notre civilisation.

« Dans bien des cas, les meilleures radios locales étaient jumelées, couplées avec la presse écrite, voire, dans certains cas, engendrées par elle, un journal créant lui-même un journal-radio. Cette formule a sans doute des avantages, car elle permet de soutenir la presse écrite. Cependant, nous devons être vigilants pour les années à venir dans la mesure où trop de radios locales pourraient tuer localement la presse écrite.

« Il n'y aura pas de bonne intervention sur le plan de la démocratie s'il n'y a plus de possibilités de faire vivre la presse locale. Nous devons éviter la contradiction dans laquelle la multiplication des radios locales engendrerait un monopole de la presse écrite. Pour cela, il faut donner à la presse écrite la possibilité de recourir à des sources de financement qui ne seraient pas obligatoirement orientées ensuite vers des radios locales.

« Chacun ici sait que presse et radios locales ne peuvent vivre que grâce à la publicité. Or localement, dans une commune de 100 000 habitants par exemple, il est facile de déterminer le volume du marché de la publicité. Il est donc aisé de déterminer ce qu'elle peut rapporter à la presse orale ou à la presse écrite.

« Je souhaite — sans doute est-ce aussi la volonté des rapporteurs — que nous atteignons en la matière un véritable équilibre, afin que la publicité recueillie par les radios locales ne puisse en aucun cas remettre en cause les ressources de la presse écrite, car nous devons défendre une civilisation capable de lire.

« Dans tous les pays, en effet, on se "bat les flancs" en constatant que les jeunes lisent de moins en moins parce qu'ils sont prisonniers de la télévision et de la radio. Les articles de fond, ne l'oublions pas, ne pourront toujours avoir, comme support, que la presse écrite.

« S'agissant de ce que l'on peut appeler la déontologie, nous devons également avoir conscience du fait qu'une bonne radio locale doit avoir du personnel professionnel et affirmer qu'en aucun cas on ne saurait admettre une liberté démesurée qui permettrait, par exemple, de lancer sur les ondes je ne sais quel scoop susceptible, dans certains cas, d'effrayer la population. Nous en avons connu des cas que tout le monde a présents à l'esprit.

« Je suis très favorable aux radios locales. Elles peuvent aider la démocratie locale et renforcer le pouvoir local. Mais soyons vigilants ! Ayons un bon équilibre entre l'expression écrite et l'expression orale. »

M. Jean SEITLINGER (Député, U.D.F.) est intervenu à son tour en ces termes : « Je partage bien entendu, comme nous tous ici, l'idéal de pluralisme de l'information, un des éléments de la vie démocratique et je remercie nos rapporteurs M. COLUMBERG et M. SOELL de l'avoir si excellemment souligné.

« Le progrès technique a multiplié les moyens d'expression et nous assistons partout à la floraison de radios locales. Néanmoins, nos commissions l'ont rappelé, les caractéristiques mêmes de l'émission radiophonique imposent une répartition des longueurs d'ondes.

« L'intervention publique doit-elle se limiter à cette répartition ou doit-elle énoncer des critères et prévoir des contrôles pour garantir le plus large accès à ce moyen d'expression ? Là encore, je partage le point de vue de nos commissions et j'approuve, en particulier, l'énoncé que contient le projet de résolution, à l'article 7, des principes que devraient respecter les radios locales : objectivité, qualité et diversité.

« J'approuve, de même, l'institution d'organismes de contrôle pour garantir le respect de ces principes. En revanche, il me semble qu'à l'intérieur de ces règles et ces contrôles, il convient de faire confiance

au foisonnement des initiatives et de ne pas étouffer une nouvelle liberté en l'accablant de protections paralysantes.

« Ainsi, pourquoi interdire à la presse écrite et aux maisons d'édition, comme à tout groupe financier, de participer à l'essor des radios locales ? Nous savons tous que la presse écrite n'est pas toujours dans une situation florissante ; nous savons aussi qu'elle est souvent le vivier des talents journalistiques. Comment peut-on leur interdire à la fois le débouché des radios locales et poser l'exigence de qualité telle que la prévoit l'article 11 du projet de résolution ?

« De même, pourquoi exclure *a priori* et en général les maisons d'édition ? Il en est qui ont un long passé au service de la diffusion et de la défense des cultures régionales. Pourquoi leur interdire un développement dans l'audiovisuel qui consoliderait peut-être leur équilibre économique ?

« Nous savons tous que l'indépendance intégrale est une fiction. Il est sans doute plus raisonnable et aussi plus efficace de lui préférer une transparence de la propriété des radios locales sous le contrôle des organismes régulateurs que prévoit d'ailleurs le projet de résolution.

« C'est dans cet esprit que j'ai déposé un amendement tendant à donner une rédaction plus souple de l'article 8 du projet de résolution, en harmonie avec les principes énoncés à l'article 7 et les mécanismes de contrôle prévus à l'article 13. »

Plusieurs amendements sont déposés, soit pour accentuer le libéralisme du régime des radios locales, soit pour, au contraire, les soustraire aux lois du marché, notamment publicitaire.

M. Jean SEITLINGER (Député, U.D.F.) reprend le parole, au moment de l'examen des amendements, en ces termes : « Le projet de résolution, par ses paragraphes 7 et 11, a pour juste ambition d'obtenir des radios locales une excellente qualité, l'objectivité et même un certain niveau professionnel. Quant à son paragraphe 8, il a pour objectif principal d'empêcher les positions dominantes, les monopoles. Or, tel qu'il est rédigé, il ne répond pas à cette double exigence contradictoire.

« En effet, sa rédaction actuelle semble écarter la presse écrite, les maisons d'édition et, ce matin, notre collègue M. LEMOINE a, comme moi-même, insisté sur le fait que ces professionnels sont capables de mettre au service des radios locales leurs compétences, leur expérience et leur savoir-faire.

« Pourquoi frapper de suspicion généralisée la presse écrite et les maisons d'édition ? Alors que l'on souhaite le professionnalisme pour les radios locales, pourquoi écarter ceux qui, précisément, ont une expérience professionnelle ?

« La rédaction que propose mon amendement pour le paragraphe 8 tend à interdire très clairement les positions dominantes, les monopoles, c'est-à-dire toute entrave à l'indispensable pluralisme.

« De toute évidence, d'ailleurs, ce pluralisme de l'information doit être garanti par l'organisme qui est visé au paragraphe 13 du projet de résolution. Une institution de ce genre existe déjà dans certains pays. Tel est le cas en France avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Cette instance indépendante est composée de neuf membres nommés, trois par le Président de la République, trois par le président de l'Assemblée nationale, trois par le président du Sénat. Elle se prononce en toute indépendance et est garante du respect du pluralisme. Elle a notamment pour objet d'éviter les positions dominantes. La nouvelle rédaction que je propose pour le paragraphe 8 est plus générale. Elle répond bien à la nécessité d'assurer le pluralisme de l'information. »

M. Jean-Pierre WORMS (Député, S.) répond à M. Jean SEITLINGER de la façon suivante : « La commission des questions juridiques et des droits de l'homme a été sensible aux arguments de notre collègue M. SEITLINGER. Elle y a d'ailleurs répondu par la modification du début du paragraphe 8 qu'a évoqué son rapporteur, afin d'éviter une possible mauvaise interprétation de sa rédaction, précisant que l'indépendance vise "le contenu des programmes".

« De toute évidence, l'indépendance dont il est question n'est pas l'absence de lien, c'est l'autonomie de l'équipe rédactionnelle de la radio par rapport à tout pouvoir extérieur. » Il propose de rejeter l'amendement, l'estimant, en substance, satisfait.

M. Roland BEIX (Député, S.) intervient à son tour dans le débat qui s'instaure sur les amendements au projet de résolution : « Si la diversité ne garantit pas l'indépendance, l'unicité de financement assure, à tout coup, la dépendance.

« Il est évident que si le financement des radios locales était exclusivement publicitaire, elles seraient livrées aux seuls intérêts marchands.

« J'ajoute que si l'on interdisait à une commune ou à l'Etat de concourir au financement des radios, ils pourraient intervenir d'une autre manière, notamment par le biais d'entreprises de publicité qui financeraient les radios. Le mieux serait ainsi l'ennemi du bien et l'amendement ne serait pas efficace ; il obligerait seulement à transiter par un tiers publicitaire. Il doit donc être rejeté par l'Assemblée. »

A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté la résolution 957.

H. — Etiquetage des denrées alimentaires de qualité (doc. 6347).

Le marché des produits dits « de qualité » a augmenté sensiblement ces dernières années (augmentation de près de 8 % et trois cent cinquante créations d'emploi dans ce secteur dans le Sud-Ouest de la France). Les rapports entre la qualité du produit et son prix étant évidents, le consommateur est en droit d'être pleinement informé sur la qualité et l'origine des denrées alimentaires. En effet, les abus et la contrefaçon peuvent aller de la simple escroquerie jusqu'à l'empoisonnement (une réglementation interdit au Royaume-Uni, depuis 1984, les présentations trompeuses des produits). Un étiquetage sérieux et le contrôle des appellations sont une garantie pour le consommateur autant que pour le producteur.

Après avoir examiné les intérêts mutuels des producteurs et des consommateurs tant sur le plan de l'hygiène alimentaire qu'en termes économiques, le rapport rappelle que du sérieux du conditionnement de ces produits dépend aussi en partie la survie du patrimoine gastronomique européen. La commission propose que soit élaboré un code européen établissant des critères et des normes communes pour l'accès à l'information (étiquetage, promotion du patrimoine gastronomique...) ainsi qu'un mécanisme de contrôle afin de pénaliser tout abus.

Après plusieurs orateurs proclamant leur attachement à la qualité et à l'authenticité des productions agro-alimentaires caractéristiques des différents terroirs européens, M. Jean ROGER (Sénateur, R.D.E.) est intervenu en ces termes : « Je veux d'abord féliciter nos trois rapporteurs pour le travail approfondi qu'ils nous proposent, ainsi que M. JESSEL pour sa contribution au débat. J'approuve tout à fait les orientations du projet de recommandation. Si j'interviens, c'est pour apporter non seulement mon accord mais en outre quelques éléments d'informations sur l'importance et même sur l'urgence d'une concertation européenne en faveur d'une production agro-alimentaire de qualité.

« On évoque souvent les impératifs de la santé, mais cela me semble bien dépassé. En effet, la réglementation sanitaire et les procédés de fabrication de plus en plus sévères appliqués à la production des denrées alimentaires protègent efficacement la santé des consommateurs. En revanche, et cela n'est pas moins important, ces procédés font bon marché de la qualité gustative de produits de plus en plus aseptisés, souvent inertes et insipides.

« Je sais que le Conseil de l'Europe s'est toujours attaché dans son œuvre d'édification d'une grande Europe, au respect de la richesse, de

la diversité culturelle de toutes les régions de l'Ancien Continent ; la gastronomie en fait partie.

« J'ajoute que l'intérêt économique à long terme de l'Europe rejoint l'intérêt évident des consommateurs : l'image, dans le commerce mondial, des produits européens, spécialement celle des produits agro-alimentaires, est celle d'une production de haute qualité. Dans une concurrence renforcée, un abaissement de cette qualité nous priverait d'un atout décisif alors même que les exportations agro-alimentaires sont un poste important et positif dans notre commerce avec le reste du monde.

« L'importance est donc évidente et nos rapporteurs l'ont bien soulignée. Mais il y a également urgence et je voudrais appeler l'attention de tous mes collègues sur les effets que produisent déjà les décisions de la Cour de justice des Communautés européennes.

« Sans doute la Communauté a-t-elle engagé des négociations minutieuses, je dirai même laborieuses, sur une harmonisation des normes de fabrication de certains produits alimentaires. Ces travaux n'ont pas encore abouti et ils se poursuivent notamment en ce qui concerne les règles d'étiquetage.

« Notre débat pourrait donc contribuer à enrichir et à éclairer la délibération au sein des Douze. Malheureusement, pendant que nous essayons de dégager des solutions équilibrées à un problème difficile, la Cour de justice décide à la place des gouvernements, et des responsables politiques ayant la pratique des problèmes de la production agricole et des difficultés des agriculteurs.

« De leur empyrée du Kirchberg, les juges européens décident seuls, au nom du principe de libre circulation des produits, de la composition des pâtes alimentaires, de la fabrication des yaourts et, tout récemment encore, de la proportion des substances pouvant entrer dans la confection des produits de charcuterie.

« Je m'arrêterai un instant sur cette dernière décision rendue le 25 septembre dernier.

« La Cour a, en effet, non seulement décidé que le produit conforme aux normes les plus basses devrait librement circuler et être accepté même dans les Etats membres de la Communauté qui imposaient des normes plus élevées, mais elle a dit — et ce point nous intéresse évidemment beaucoup — que l'Etat qui avait édicté ces normes plus élevées ne pouvait pas réserver aux seuls produits qui respectaient un taux minimal de produits organiques nobles, l'appellation « charcuterie ».

« Ainsi, non seulement les produits de bonne qualité sont soumis à la pleine concurrence de produits de niveau bien inférieur, mais le consommateur ne peut pas être informé de cette différence de qualité.

« La Cour ne fait malheureusement que confirmer ainsi une jurisprudence antérieure qui a permis la libre circulation de substituts du lait, se parant même de dénominations qui induisent le consommateur en erreur comme par exemple l'appellation « crème », alors même que nous imposons à nos agriculteurs des restrictions dramatiques de la production de lait, et que leurs productions de qualité, excédentaires, sont sans débouchés suffisants.

« Elle a également tout récemment écarté les réglementations nationales qui entendaient interdire toute dénomination évoquant le sucre pour les édulcorants de synthèse, toujours sur la base de la réglementation nationale la moins exigeante. Cette politique jurisprudentielle me paraît à plusieurs égards criticable.

« En effet, elle équivaut à niveler systématiquement par le bas nos productions agro-alimentaires. Cette jurisprudence empêche l'information correcte et loyale des consommateurs. Elle déclenche une guerre des prix qui favorise les productions industrielles les plus médiocres au détriment des producteurs traditionnels. Elle aboutit à réserver les produits de qualité à quelques consommateurs privilégiés.

« N'y a-t-il pas une contradiction flagrante entre le volonté officielle de préserver une agriculture familiale, et une politique de standardisation au plus haut niveau des produits agro-alimentaires, politique qui ne peut d'ailleurs qu'ouvrir la voie à la généralisation de produits de substitution le plus souvent importés à bas prix des pays tiers ou de produits de synthèse qui aggraveront encore la crise de la production agricole ?

« J'irai donc jusqu'à dire que les produits artificiels souvent synthétiques ou, en tout cas, de nature animale ou végétale différente des produits originaux naturels qui sont à la base de leur dénomination propre, ne doivent pas pouvoir s'insérer plus ou moins insidieusement et même frauduleusement dans chaque créneau de marché. La dénomination spécifique originale doit être réservée au seul produit naturel d'origine qui l'a déterminée et qui lui est propre.

« Dans l'intérêt du consommateur et des agriculteurs, cette harmonisation doit se faire par le haut, avec des objectifs de qualité, de salubrité et de protection des consommateurs, que seul un étiquetage rationnel et rigoureux, élément essentiel, nous permettra d'atteindre.

« Il y a urgence si nous ne voulons pas que s'imposent, souvent par intérêt spéculatif, les normes les plus basses, au gré des décisions jurisprudentielles échappant à la concertation démocratique, comme à la responsabilité politique, et risquant, paradoxalement, d'ouvrir la porte aux tromperies.

« C'est dans cet esprit que j'apporterai sans réserve mon suffrage à la recommandation que nous proposent nos trois rapporteurs. »

A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté la recommandation 1142.

I. — Les relations entre l'élevage et la qualité de l'environnement (Doc. 6363).

Le développement de l'élevage intensif en Europe a entraîné une pollution liée à la surabondance d'engrais d'origine animale. Ceux-ci à forte teneur en nitrates, phosphates ou autres matières organiques indésirables ont des répercussions négatives, notamment sur la qualité des eaux souterraines de certaines régions.

Après un tour d'horizon des législations en vigueur dans différents pays membres du Conseil de l'Europe, le rapporteur envisage une coordination des moyens de lutte contre ce type de pollution.

Il propose un projet de recommandation visant à permettre une utilisation plus rationnelle de ces engrais lors de l'épandage, leur commercialisation dans des régions n'enregistrant pas d'excédents, la limitation de cheptel en fonction des terres agricoles disponibles et une diminution des substances nocives de ces engrais par une modification de l'alimentation animale.

Il met l'accent sur le rôle d'information qui incombe aux gouvernements et à la Communauté européenne quant aux techniques de traitement d'engrais qui permettent de diminuer la pollution de l'air.

En outre, les mesures adoptées doivent tenir compte du principe du « pollueur-payeur », mais doivent éviter de créer des inégalités entre les législations concernant ces pollutions et celles d'origine industrielle qui pourraient être moins restrictives.

M. Xavier HUNALT (Député, App. U.D.F.) a pris la parole dans ce débat, non sans remercier l'auteur, M. LANNER, de la motion à l'origine de ce rapport, puis il poursuit ses observations ainsi : « Je formulerai deux remarques dont la première se présentera sous forme de question.

« Certes, il est nécessaire de prendre des dispositions pour limiter les dégâts et dénoncer les atteintes à l'environnement. Cependant, les pollutions constatées ne découlent-elles pas de la mise en œuvre d'une politique agricole commune qui n'a eu pour seul objectif que la baisse des prix et qui, pour satisfaire aux exigences de cette finalité, a contraint les producteurs à utiliser des méthodes préjudiciables à l'environnement

**J. — Situation des populations et des travailleurs frontaliers
(Doc. 6353, 6362 et 6368).**

Malgré les efforts déployés depuis des années, tant dans le cadre de la Communauté européenne que du Conseil de l'Europe, la situation des populations et travailleurs transfrontaliers ne s'est guère améliorée concrètement.

Il subsiste toujours des incompatibilités ou contradictions entre les différents systèmes de protection sociale et législations fiscales. Les conditions de travail (insécurité de l'emploi, manque de formation professionnelle...) ne font qu'accroître ces problèmes.

Le rapporteur examine les causes de ces problèmes et esquisse des solutions d'ordre général. Il souhaite que l'Assemblée demande au Comité des ministres d'intégrer dans les instruments juridiques existants une liste de principes visant à éliminer les discriminations d'ordre fiscal et social.

Pour ce qui est des autres questions (formation permanente, information, conditions d'emploi et de travail), il suggère au Comité des ministres d'adopter un modèle d'accord interétatique à intégrer dans la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière, qui a été adoptée à Madrid en mai 1980 et ratifiée à l'heure actuelle par quinze Etats membres.

M. François GRUSSENMEYER (Député, R.P.R.), rapporteur pour avis, a présenté les observations suivantes au nom de la commission des migrations, se limitant « volontairement à certains aspects de la vie quotidienne des travailleurs frontaliers lesquels, je tiens à le souligner, sont exclus du champ d'application des instruments juridiques relatifs aux travailleurs migrants, car leur condition est radicalement différente.

« A l'heure actuelle, la situation des frontaliers est régie par de multiples accords bilatéraux, comme l'a d'ailleurs souligné M. PINI, ce qui peut engendrer, au sein d'un même Etat, des discriminations liées à la nationalité du frontalier.

« De plus, dans certaines régions, les frontaliers ne sont perçus que comme une main-d'œuvre nécessaire ou d'appoint au bon fonctionnement de l'économie, ce qui rend difficile leur participation à la vie culturelle et sociale de la société d'accueil.

« De ce fait, nous préconisons que, parallèlement à l'établissement d'un cadre juridique fixant les droits et devoirs des frontaliers, soit mise

en évidence la richesse représentée par leur apport à la coopération frontalière.

« Ainsi, une politique éducative devrait tendre à une amélioration de la connaissance mutuelle et à une participation accrue des frontaliers à la vie professionnelle et associative afin de leur permettre de se qualifier et d'accéder à des postes de responsabilité au sein des entreprises, et d'éviter qu'ils demeurent éternellement de la main-d'œuvre non qualifiée.

« Même si le problème frontalier — il faut le souligner — sera modifié lors de la mise en œuvre du Marché unique, je prie l'Assemblée de bien vouloir adopter l'avis de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie en tenant compte des deux amendements que nous voudrions voir insérer dans le rapport de M. CUATRECASAS relatif à la situation des populations et des travailleurs frontaliers. »

M. Claude BIRRAUX (Député, App. U.D.C.) est intervenu à son tour en ces termes : « Intéressé au premier chef de par la géographie de ma circonscription d'élection aux problèmes frontaliers, je veux d'abord remercier et féliciter nos rapporteurs pour la qualité de leur travail, tant dans l'analyse de la situation des travailleurs frontaliers dans sa dimension économique, sociale, fiscale et culturelle, que dans leurs propositions qui ont le grand mérite d'être cohérentes et d'application générale.

« En effet, comme le décrivent bien les rapporteurs, les travailleurs frontaliers, s'ils sont nombreux, ne forment pas un bloc monolithique mais une mosaïque de situations particulières, contrastées et parfois contradictoires d'une frontière à l'autre.

« Ils ont en commun de résider dans un pays et de traverser une frontière pour travailler. Ils ont en commun d'être trop souvent considérés comme une main-d'œuvre d'appoint qui participe à la croissance économique d'un pays ou d'une région. Ils ont en commun d'être une masse de travailleurs qui exportent leur savoir-faire, mais qui laissent à la frontière du pays d'emploi leurs problèmes d'intégration sociale, de logement, de formation pour eux-mêmes ou pour leurs enfants.

« Malgré les apparences que donnent les taux de change et leurs conséquences sur la vie de tous les citoyens du pays de résidence et les déséquilibres engendrés, la situation des travailleurs frontaliers demeure, dans de nombreux cas, précaire. Ils constituent, en quelque sorte, l'interface entre deux pays, deux cultures, deux économies. Or, chacun sait que les interfaces entre deux fluides donnent naissance à des turbulences et que les interfaces entre deux solides donnent naissance à des tensions.

« Le mérite de nos rapporteurs et, à travers eux, de notre Assemblée, est de proposer la mise en œuvre de principes qui donnent une base

« Je prends l'exemple d'un travailleur frontalier qui, à vingt ans, commence son activité professionnelle en Allemagne, et qui la poursuit, trois décennies plus tard, chez lui en France. Il a alors cinquante ans. A l'âge de cinquante-huit ans, il est frappé par la maladie et devient inapte au travail. Le médecin-conseil français lui reconnaît l'invalidation mais il ne perçoit une pension d'invalidité que pour les huit années de cotisation en France.

« Dans le cadre de la coordination, le dossier est certes transmis à la caisse allemande à laquelle il a cotisé pendant trente ans, mais le médecin-conseil allemand n'accepte pas la décision du médecin-conseil français, de sorte que le travailleur frontalier touche une pension inférieure au minimum vital, faute de concordance entre les décisions des médecins-conseils français et allemands.

« Il faut d'ailleurs savoir qu'il n'est pas exceptionnel que ces derniers refusent de s'aligner sur les décisions des médecins français. Cela est pratiquement le cas général.

« Les seuls pays, à ma connaissance, en Europe, et peut-être dans le monde, qui accordent la concordance automatique, qui reconnaissent la décision du médecin-conseil du pays voisin, sont la Belgique, le Luxembourg, l'Italie et la France. Ces quatre pays acceptent automatiquement de reconnaître cette concordance.

« Comment sortir de cette situation inextricable ?

« Vous comprenez bien qu'il y a vingt ou trente ans les cas étaient peu nombreux parce qu'il n'y avait pas de travailleurs frontaliers qui arrivaient à l'âge de l'invalidation puisque, en général, cette main-d'œuvre était jeune. Mais ce problème prend de l'ampleur et l'urgence d'une solution s'impose.

« M. BÜCHEL a formulé une remarque intéressante à laquelle j'avais déjà pensé. En effet, il est difficile d'obtenir de tels accords au niveau des Etats et, pour l'instant, les autorités allemandes s'opposent fermement à mettre leur législation en concordance avec celle des autres Etats.

« Afin d'être efficaces nous devons explorer deux voies : celle d'un accord entre les régions limitrophes, ce qui réglerait déjà 90 % des cas et celle de la codécision. En ce cas, chaque médecin-conseil ne prendrait plus, dans son bureau, une décision souveraine, mais les deux médecins-conseils de ces régions limitrophes devraient se rencontrer, se concerter et prendre une décision en commun.

« Que se passerait-il en effet dans le cas inverse ? Celui qui, à cinquante-huit ans, perçoit une pension de 1 000 F n'a plus la possibilité de continuer à travailler ; mais il ne peut pas vivre avec cette somme. Il ne peut plus travailler parce que son employeur estime qu'il lui est

K. — Suites à donner à la conférence
parlementaire paneuropéenne de Vienne
sur la protection de l'environnement Est-Ouest (doc. 6371).

(*Rapporteur : Victor RUFFY, socialiste, Suisse.*)

« L'ouverture du Conseil de l'Europe vers les pays de l'Est a notamment des conséquences dans le domaine de l'environnement.

« D'abord, les programmes et structures administratives de l'Organisation des "24" doivent être adaptés à cette nouvelle situation.

« En outre, un comité *ad hoc* pourrait être chargé de l'élaboration de normes écologiques sous forme d'une charte pour l'organisation de l'espace et la protection de l'environnement du territoire européen dans sa totalité.

« Pour assurer une formation et une information correspondante, le rapporteur recommande le renforcement des moyens du Centre Naturopa. Enfin, il prévoit le recours au Fonds de développement social du Conseil de l'Europe pour financer des projets de restauration d'écosystèmes dégradés et éventuellement de reconversion de ces zones dans les pays d'Europe centrale et orientale.

« Ces propositions, résultant de la conférence de Vienne, font partie d'un projet de recommandation au Comité des ministres. La création d'un comité paneuropéen de l'environnement, tel que proposé à Vienne, est également envisagée. Il veillera à coordonner les actions entreprises en faveur de la lutte contre la pollution et contrôlera le respect des normes établies.

« L'étude du mode de fonctionnement d'un tel comité, composé de représentants de parlements et de gouvernements nationaux, ainsi que d'organisations gouvernementales, devrait incomber, selon le rapporteur, à la commission compétente de l'Assemblée parlementaire. »

M. Georges LEMOINE (Député, S.) est intervenu dans ce débat en ces termes : « J'ai lu, avec beaucoup d'intérêt, le rapport que vient de présenter M. RUFFY. Dans le projet de recommandation, au paragraphe 5, M. le rapporteur fait allusion à l'air, à l'eau et à la Terre.

« Il me semble, monsieur le rapporteur, que nous pourrions songer aussi au quatrième élément, le feu. En effet, il importe, dans une réflexion sur la protection de l'environnement, que nous puissions prendre en compte des événements que nous vivons, surtout l'été, dans certaines parties du bassin méditerranéen. Je veux parler des incendies.

« Ces paroles furent prononcées par le Premier ministre de l'Angleterre, Benjamin DISRAELI, voici près de 120 ans, après la naissance de l'Allemagne et à l'heure où s'opérait un remodelage de la politique européenne.

« Le changement libère mais il s'accompagne, en même temps, d'incertitude et de tension.

« Nous vivons une époque où les torts anciens sont redressés et où les accusations lancées contre de nouveaux torts jettent le ferment de tensions futures.

« Lorsque les contradictions traditionnelles s'effacent, d'autres, nouvelles ou anciennes, restées sous-jacentes, font leur apparition. Dans l'Europe que nous vivons, de tels signes sont perceptibles.

« Je crois néanmoins que les traits d'un développement favorable s'affirment avec plus de force. Je pense que l'Europe grandit vers une sécurité durable.

« L'Europe satisfait aujourd'hui les engagements contractés à Helsinki en 1975. L'Acte final a jeté la base des changements actuels dans les conditions politiques, militaires, économiques et sociales.

« Parmi les facteurs qui président à la rapide évolution survenue ces derniers temps, aucun sans doute ne surpasse en importance le changement qui s'est produit en Union soviétique et dans sa politique internationale. Mais, pour vaincre la guerre froide, un esprit de compréhension nouveau entre l'Est et l'Ouest était nécessaire.

« Les députés de cette même Assemblée ont pu entendre, il y a un peu moins d'un an, le Président Gorbatchev exposer ses vues sur l'édification commune de l'Europe, fondée sur des valeurs communes aux différents pays et sur leurs intérêts communs. La scission en blocs et la politique d'équilibre des forces doivent être reléguées dans l'histoire, disait en substance son message.

« Ce processus de développement ne saurait jamais être achevé. L'Europe ne s'uniformisera, la paix ne s'instaurera que si les efforts sont poursuivis de manière rationnelle. Nous devons apprendre les uns des autres et nous enrichir de nos expériences respectives pour être en mesure de promouvoir les conditions dans lesquelles nous vivons, et les porter au niveau que nous permettent nos moyens, dans la coopération.

« Il y aura, sans doute, des revers mais ceux-ci peuvent être surmontés si les affaires essentielles sont jugées plus importantes.

« Les structures communes de l'Europe doivent être renforcées. Nous pouvons nous appuyer sur les principes et les expériences qui ont abouti au succès présent. Mais, face aux nouveaux défis, nous devons développer nos méthodes de coopération.

« Même à l'époque de la partition, contre nature, de l'Europe, ceux qui forgèrent les principes d'Helsinki ont su reconnaître la diversité de l'Europe. Ils ont garanti aux peuples leur droit à une identité nationale et à l'autodétermination, à l'époque, et en pensant aussi à l'avenir.

« Ayant affirmé alors notre soutien aux droits de l'homme, nous avons en même temps libéré cette force créatrice qui est l'aspiration de l'individu à quelque chose de meilleur. L'individu gagna la position clé qui doit être la sienne dans l'édification du bien-être spirituel et matériel de l'Europe.

« Les participants à la Conférence de la C.S.C.E., à Bonn, ont communément reconnu le lien entre la pluralité politique et l'économie de marché.

« Le changement de cap politique survenu dans les pays de l'Europe centrale et orientale s'est opéré en bon ordre : c'est encourageant pour nous.

« La démocratie multipartite, l'état de droit et le respect de la dignité humaine favorisent l'essor et la réforme de l'économie. Ils sont eux-mêmes la base du progrès social et des relations pacifiques stables dans toute l'Europe.

« Le pluralisme politique et les forces du marché ont été amenés à supporter le poids des grands espoirs.

« Lorsque la démocratie progresse et que la coopération s'améliore, c'est toute l'Europe qui est mieux préparée à faire face à la restructuration de l'économie qui l'attend.

« Ainsi qu'il est dit dans le document de Bonn, l'Europe est le théâtre d'un changement profond et rapide. En Europe occidentale, le défi revêt la forme de l'intégration économique. En Europe centrale et orientale, l'objectif est avant tout la relance de l'économie.

« L'Europe n'a pas de récompense à espérer, au terme de la partition politique et idéologique, tant le fossé de l'inégalité économique subsiste, à plus forte raison s'il se creuse.

« A la Conférence de Bonn, les pays d'Europe ont montré qu'ils perçoivent l'occasion qui se présente, mais aussi la responsabilité qui s'offre, d'élargir maintenant la coopération économique, de manière efficace et équitable. Les marchés ne peuvent fonctionner que s'il y a ouverture mais aussi réciprocité.

« Le passage à l'économie de marché progressera lorsque nous créerons un espace économique commun à toute l'Europe. Nous devons, par la même occasion, apporter notre soutien à une réforme économique durable. C'est là un élément essentiel de l'unification des économies européennes.

« L'élaboration et l'adoption d'une technologie commune apte à préserver l'environnement serait, pour l'Europe, la meilleure illustration de sa volonté d'œuvrer à un effort commun. Nous ne pourrions sauver un environnement atteint, pour le transmettre aux générations futures, qu'à force d'efforts communs.

« La course aux armements est devenue un fardeau économique pour l'Europe. L'occasion politique se présente maintenant, et aussi la nécessité économique de réévaluer nos investissements militaires et leur signification en tant que facteurs de notre sécurité.

« Tandis qu'aux négociations sur le désarmement des résultats historiques sont en vue, il est devenu possible de stopper la prolifération des armements et de briser la spirale sans fin de leur renouvellement.

« L'Europe commence à être prête à se libérer de ce surarmement dont elle a été prisonnière pendant tant d'années et de décennies.

« L'un après l'autre, les pays d'Europe tirent des conclusions à propos de ce fardeau que représente pour leurs économies la course aux armements. Les premiers à le faire sont les pays pour lesquels le fardeau s'est avéré trop lourd, par rapport à leurs moyens, et qui doivent faire place à la réforme de l'économie et favoriser sa relance.

« Autre constat, tout aussi important : le désarmement modifie la réalité militaire. La nouvelle configuration stratégique réduit et élimine l'instabilité militaire et les risques de conflit.

« Les négociateurs de Vienne ont la possibilité de remplir leur mandat. Un accord peut éliminer la menace d'une attaque surprise et d'une offensive de grande envergure dans une région où la confrontation militaire a été le symbole — et à la base — de telles craintes, dans une Europe partagée en deux.

« Les profondes réductions d'armes accroissent la sécurité, en dernier ressort parce qu'elles s'accompagnent d'un contrôle efficace et de mesures destinées à accroître la confiance et la sécurité ainsi que la franchise. Les négociateurs de la C.S.C.E., à Vienne, ont un rôle important à jouer à cet égard.

« Le désarmement et les nouvelles mesures de sécurité sont d'autant plus crédibles que l'ouverture militaire en est une composante.

« Il n'est plus nécessaire, pour les Etats, d'agir sur la base de la défiance et de l'incertitude. Les Etats peuvent aussi montrer à leurs voisins et aux autres pays que leur politique et leurs intentions sont pacifiques et sincères.

« Cette sécurité de l'Europe dépend de la coopération.

« Au sein des alliances militaires, on cherche ce que seront, demain, le rôle à jouer et de nouvelles responsabilités. Le domaine du contrôle des armements et de la vérification fournissent un terrain de choix. Cette évolution est bienvenue.

« Nous vivons aujourd'hui une phase de transition qui risque d'être longue.

« Les pas franchis en Europe sont historiques, mais il reste du chemin à parcourir. Si la tendance générale est à une plus grande stabilité, nous pouvons voir cependant qu'elle ne s'étend pas nécessairement à tout et qu'elle n'est pas sans interruptions.

« Nous assistons au démantèlement de la confrontation entre l'Est et l'Ouest, mais la responsabilité majeure de la sécurité de l'Europe continue d'incomber aux grandes puissances militaires.

« L'instabilité ou le conflit peut naître de facteurs régionaux. Le souci de cette éventualité peut aller grandissant dans toute l'Europe. La gestion des relations entre les voisins risque d'influer, demain plus que par le passé, sur la sécurité et la stabilité.

« Les mesures communes de sécurité fonctionneront si les voisins et les concurrents sont disposés à se rapprocher et à résoudre leurs problèmes. Une institution commune ne peut résoudre nos problèmes à notre place.

« On ne peut que se féliciter des efforts déployés en Europe centrale et orientale pour instaurer une coopération d'un type nouveau, régionale, surmontant les obstacles et dépassant les formes d'hier, et des efforts en vue de résoudre les différends.

« Le principe fondamental qui sous-tend la politique de la Finlande est le maintien des bonnes relations avec ses voisins. Nous cherchons à promouvoir la sécurité et la stabilité en Europe du Nord et dans la région de la Baltique. Cet environnement est essentiel pour notre sécurité nationale.

« Nous suivons avec inquiétude et sympathie les efforts des peuples baltes en vue de trouver les justes procédures dans leur recherche de l'indépendance, à laquelle la Constitution de l'Union soviétique elle-même leur donne droit. Notre expérience indique qu'avec un grand voisin il convient de chercher à trouver, en négociant, des solutions qui supportent aussi les changements dans le temps.

« Je parle en tant que représentant d'un peuple pour lequel des puissances plus importantes avaient forgé un sort comparable à celui des peuples baltes mais qui suivit une autre voie, voie qui conduisit d'abord à de grandes difficultés et qui fut jonchée de nombreuses victimes mais

qui, par la suite, aboutit à une relation durable avec notre grand voisin. L'Union soviétique est devenue notre bon voisin.

« On n'efface pas l'Histoire mais il conviendrait maintenant de tirer pleinement parti des nouvelles possibilités que l'Europe d'aujourd'hui offre à tous les pays et à tous les peuples.

« Les bases de la sécurité s'élargissent au fur et à mesure des changements politiques et économiques qui se produisent en Europe, et de leurs résultats. De cette manière, en profitant des expériences, il est possible d'instaurer un système de sécurité nouveau et stable.

« Le nouveau système commun de sécurité dont nous parlons doit être vu sous le jour d'une évolution globale.

« A l'heure où l'Europe change, les structures, les procédures et les institutions communes ont des tâches de plus en plus nombreuses dans le domaine de la sécurité. Avec le temps, un tel système commun peut devenir une garantie essentielle pour la sécurité, tant nationale qu'internationale.

« La C.S.C.E. a un rôle essentiel à jouer dans la gestion du changement actuel. On est largement d'accord pour dire que la C.S.C.E. offrira également demain les principales structures nécessaires à la mise en œuvre de la sécurité et de la coopération.

« La Finlande parle depuis longtemps en faveur du renforcement progressif de la C.S.C.E.

« Nous sommes pour l'idée d'organiser des rencontres régulières des ministres des Affaires étrangères de la C.S.C.E. On pourrait en discuter lors du sommet des pays de la C.S.C.E., prévu à la fin de cette année.

« La Finlande a pris, en tant que pays neutre, une part active au processus de la C.S.C.E., depuis le début de celui-ci. Nous sommes fiers que ce processus porte le nom de la ville où se tint son premier sommet, qui est la capitale de notre pays.

« A l'heure où le processus de la C.S.C.E. entre dans une nouvelle phase, nous voyons la perspective de possibilités et de responsabilités nouvelles.

« Les aptitudes de la C.S.C.E. à répondre aux défis nouveaux et croissants devraient être renforcées. La Finlande est prête à apporter sa contribution et ses moyens à cet effort.

« Nous sommes conscients de l'importance de la responsabilité qui est la nôtre, en tant que pays hôte de la Conférence de suivi d'Helsinki en 1992, et, naturellement, nous serons très heureux de voir se tenir la réunion d'été du Conseil de l'Europe à Helsinki, l'année prochaine.

Nous attendons de cette conférence qu'elle donne au processus de la C.S.C.E. de nouveaux objectifs et qu'y soient prises des décisions communes relatives aux nouveaux principes, aux nouvelles procédures et institutions que les participants jugeront utiles.

« Helsinki 1992 donnera à l'Europe de nouvelles instructions pour lui permettre de progresser sur la voie inaugurée par Helsinki 1975. »

B. — M. Václav HAVEL

(Président de la République fédérative tchèque et slovaque).

(10 mai 1990.)

« Monsieur le Président, Madame le secrétaire général, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs, les douze étoiles qui figurent sur l'emblème du Conseil de l'Europe symbolisent, entre autres, le cours du temps, au rythme des douze heures du jour et des douze mois de l'année. L'emblème de l'institution devant laquelle j'ai l'honneur de parler en ce moment renforce ma conviction que j'adresse mes paroles à des hommes qui perçoivent sensiblement la soudaine accélération du temps européen dont nous sommes actuellement les témoins, donc à des hommes qui me comprennent aussi, moi qui non seulement désire cette accélération, mais aussi me trouve directement dans l'obligation de la refléter dans les accomplissements politiques.

« Si vous le permettez, je vais essayer, une fois de plus aujourd'hui, de réfléchir à haute voix sur ce devoir, de méditer sur un terrain qui, pour de telles réflexions, est probablement le plus opportun.

« J'illustrerai mes considérations par la description de l'une de mes expériences personnelles.

« Chaque fois qu'au cours de ma vie je réfléchissais sur des sujets généraux, donc sur des affaires sociales, politiques et morales, chaque fois, tôt ou tard, je rencontrais une personne raisonnable qui, au nom de la raison, se mettait à m'expliquer raisonnablement que je devais aussi être raisonnable, renoncer aux considérations extravagantes et me rendre compte qu'on ne pourrait rien améliorer car le monde était divisé une fois pour toutes en deux mondes, que cette division convenait aux deux moitiés, qu'aucune des deux ne souhaitait rien y changer, que se conduire conformément à sa conscience n'avait aucun sens, car personne ne pouvait rien y changer et que tous ceux qui ne désiraient pas la guerre n'avaient qu'à se taire.

« Cette prétendue voix de la raison parvenait fréquemment jusqu'à moi, notamment après que Brejnev eut perpétré son agression contre la Tchécoslovaquie, agression après laquelle tous les hommes prétendus

raisonnables s'étaient directement ranimés, car ils venaient de trouver un nouvel argument en faveur de la position d'indifférence pour les affaires communes. Ils pouvaient dire : "Tu vois, cela se passe toujours ainsi ; ils ont tous tiré un trait sur nous ; nous n'intéressons personne ; nous n'y changerons rien ; tout est vain ; tirons-en une leçon, il vaut mieux se taire ! Ou veux-tu aller en prison ?"

« Certes, je ne fus pas le seul à me moquer des sages conseils et à continuer à faire ce qui me paraissait être juste. Nous étions nombreux à nous comporter ainsi dans notre pays. Nous ne craignons pas de faire les fous, nous ne cessons de réfléchir pour construire un monde meilleur et nous ne cachons pas nos idées. Petit à petit, nous avons uni nos efforts dans un seul courant coordonné que nous avons appelé la Charte 77.

« Dans la charte, tous ensemble et chacun pour soi, nous réfléchissions librement sur la liberté et l'injustice, sur les droits de l'homme, sur la démocratie et le pluralisme politique, sur l'économie de marché et sur de nombreux autres sujets encore. Nous réfléchissions, donc nous rêvions, que ce soit dans les prisons ou en liberté ; nous rêvions d'une Europe sans fils de fer barbelés, sans murs, sans nations artificiellement divisées, sans stocks gigantesques de munitions, d'une Europe se libérant du schéma des blocs, de la politique européenne fondée sur le respect de l'homme et de ses droits, d'une politique qui ne serait pas subordonnée à des intérêts temporaires et particuliers. Oui, nous rêvions d'une Europe qui serait une communauté de nations amies et indépendantes, et d'Etats démocratiques. Lorsque avec mon ami Jiri DIENSTBIER, actuellement vice-Premier ministre du Gouvernement tchécoslovaque, et notre ministre des Affaires étrangères, nous avions la possibilité de parler ensemble un quart d'heure en nous transmettant la machine à la fin de la journée de travail dans la prison de Hermanice, il nous arrivait parfois de rêver à haute voix à toutes ces choses.

« Plus tard — déjà chauffeur de chaudière —, Jiri DIENSTBIER écrivit son livre *Rêveries sur l'Europe*. « A quoi sert à un chauffeur d'écrire ses idées utopiques sur l'avenir alors qu'il ne peut pas le moins du monde l'influencer et ne risque que de s'attirer de nouvelles brimades ? » s'interrogeaient les amis de la raison en agitant, sans comprendre, leurs têtes avisées.

« Puis il se produisit quelque chose d'exceptionnel : le temps s'accéléra subitement. Ce qui se passait autrefois en une année se produisait brusquement en une heure ! Tout commença à se transformer à une allure surprenante ; l'impossible se transforma soudainement en possible et le rêve devint réalité. La rêverie du chauffagiste se transforma en travail quotidien de ministre des Affaires étrangères et les partisans de la raison se divisèrent en trois groupes.

« Les premiers attendent en silence quelques mauvais augures qui leur serviront de nouvel argument pour soutenir leur théorie nihiliste ; les deuxièmes se demandent comment faire pour chasser les rêveurs des postes qu'ils occupent dans l'Etat et pour les remplacer par des « sages » pragmatistes ; les troisièmes s'écrient qu'enfin il vient de se passer quelque chose dont ils avaient toujours su que cela se passerait un jour.

« Je ne vous parle pas de cette expérience pour me moquer, en ce lieu, de mes concitoyens, les prétendus raisonnables, mais pour une tout autre raison : vous montrer qu'il n'est jamais inutile de réfléchir, même aux alternatives qui, à un moment donné, paraissent improbables, impossibles, voire directement chimériques.

« On ne rêve pas pour que les résultats de notre rêverie puissent un jour venir bien à-propos ; on rêve, dirais-je, par principe. Néanmoins, il s'avère que, dans l'histoire, des moments surviennent où le fait d'avoir un jour « rêvé par principe » peut tout à coup nous rendre des services.

« Le temps passe. Il fuit même dans cette salle. C'est pourquoi je ne peux pas vous retenir plus longtemps par mes réflexions littéraires. Je dois en venir au sujet.

« D'abord quelques mots sur le pays d'où je viens.

« Après l'attaque contre les étudiants, le 17 novembre dernier, la coupe de la patience de nos deux nations a débordé. Elles ont très rapidement renversé le système totalitaire qui régnait depuis quarante-deux ans dans notre pays. Nous nous sommes engagés sur le chemin de la démocratie, du pluralisme politique et de l'économie de marché. Dans notre pays, la presse jouit de la liberté et, dans un mois, nous aurons nos premières élections libres, depuis quarante-deux ans, auxquelles participeront des forces politiques de toutes tendances.

« Je suis fermement persuadé que ces élections réussiront, même sous les regards des observateurs étrangers. Nous avons la liberté de l'esprit et des convictions. Tous les diocèses catholiques ont, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, leurs évêques ; les ordres religieux ont repris leurs activités. Notre pays n'a aucune idéologie d'Etat. La seule idée avec laquelle il veut respirer dans sa politique intérieure et extérieure est celle de l'observation des droits de l'homme — dans le sens le plus large de ce mot — et du caractère unique de chaque être humain.

« Notre parlement a, entre autres nombreuses lois, adopté plusieurs textes importants sur l'économie. Ils ont pour but de faciliter le passage vers l'économie de marché et de redonner un sens au travail humain. Nous préparons des constitutions démocratiques au niveau fédéral, ainsi que pour nos deux républiques nationales. Nous souhaitons donner enfin une expression institutionnelle à l'identité nationale de nos deux nations et garantir des droits collectifs à nos minorités nationales. Nous

estimons être un Etat souverain. Nous désirons vivre en amis avec toutes les nations dans le monde, mais, en cas de nécessité, nous sommes résolus à défendre notre souveraineté.

« J'estime que nous avons le droit au statut d'invité spécial dans votre Assemblée. Je vous remercie, au nom de notre peuple, de nous l'avoir accordé il y a trois jours. J'espère fermement que le Conseil de l'Europe accueillera avec compréhension notre demande d'adhésion à part entière.

« Ce que je viens de dire à propos de notre pays ne signifie pas que la Tchécoslovaquie d'aujourd'hui est une oasis harmonieuse. Bien au contraire, nous connaissons, à l'heure actuelle, une des périodes les plus dures de notre histoire moderne. Nous sommes submergés par une quantité énorme de problèmes qui étaient restés à l'état latent pendant des années et dont la profondeur et l'entrelacement ne nous sont apparus en pleine lumière que sous le coup de la liberté récemment recouvrée. Du régime précédent, nous avons hérité un paysage dévasté, une économie délabrée et, avant tout, une conscience morale mutilée.

« L'abolition du pouvoir totalitaire a été, certes, un pas important parce qu'il était le premier, mais il n'est que le début du chemin sur lequel nous devons rapidement faire de nombreux autres pas, des pas incomparablement plus difficiles.

« Nous constatons que nous ne savons presque rien faire convenablement et que nous devons apprendre bien des choses. Nous devons apprendre la culture politique, la pensée individuelle indépendante et la conduite civique responsable. Nous sommes bien conscients, peut-être plus que de nombreux autres qui nous observent, avec préoccupation, de loin, et se désespèrent devant notre maladresse.

« Je ne parle pas de cela ici pour vous demander, sans les mériter, certains avantages, voire de la compassion, mais parce que j'ai l'habitude de dire la vérité, même dans des situations où, apparemment, il y aurait avantage pour moi et mes concitoyens à mentir ou, tout au moins, à mentir. J'estime en effet que l'avantage d'une bonne conscience ne peut pas être éclipsé par un quelconque autre avantage.

« Vous ayant ainsi dressé un tableau général du pays d'où je viens, je puis enfin vous livrer à haute voix mes réflexions sur l'Europe d'aujourd'hui et de demain. Elles ne seront certainement pas que la reproduction de mes anciens rêves de dissident ; elles représenteront aussi l'image de ce que j'ai compris jusqu'ici, dans l'exercice de ma fonction, au cours des nombreux entretiens avec des hommes d'Etat étrangers que j'ai eu la chance de connaître grâce à cette fonction.

« Il est inutile de répéter ici ce que chacun sait, à savoir qu'à l'heure actuelle s'ouvrent à l'Europe des perspectives qu'elle n'avait encore jamais eues dans l'histoire, notamment la possibilité de devenir un

continent de coopération pacifique et amicale de toutes les nations qui l'habitent.

« C'est pourquoi je vais passer directement aux considérations sur les pas concrets dans les domaines des structures, des institutions et des liaisons contractuelles. Il faudra certainement les accomplir conjointement ou dans un ordre convenu, afin que la perspective ouverte se transforme progressivement en réalité. Ce faisant, je vais partir de l'hypothèse que les structures anciennes, tributaires des époques passées, devraient soit se transformer de façon continue en structures nouvelles, soit se fondre dans ces dernières, ou qu'il faudrait tout simplement les supprimer ou les laisser s'éteindre. Parallèlement, devraient naître des structures tout à fait nouvelles, points de départ ou embryons de l'organisation future.

« Pour ordonner cela, je distinguerai quatre catégories : structures, institutions ou mécanismes de sécurité politique, économie et civisme.

« La division de l'Europe d'après-guerre dans le domaine de la sécurité et dans le domaine militaire est consacrée aujourd'hui par l'existence de deux pactes : le traité de l'Alliance atlantique et le Pacte de Varsovie. Ce sont deux groupements militaires présentant une mission, une histoire et un caractère assez dissemblables.

« Alors que l'O.T.A.N. s'est constituée en tant qu'instrument de défense des démocraties de l'Europe occidentale contre le danger d'expansion de l'Union soviétique stalinienne, le Pacte de Varsovie, au contraire, s'est formé en quelque sorte comme un rejeton de l'armée soviétique et un instrument de la politique soviétique. Sa mission consistait à proclamer la condition de satellite pour les pays européens sur lesquels Staline avait établi sa domination après la Seconde Guerre mondiale.

« Si l'on prend en considération le contexte géopolitique, donc le fait que les démocraties de l'Europe occidentale sont bordées à l'ouest par l'océan et que les anciens satellites soviétiques touchent à l'est l'Union soviétique, on se rend alors pleinement compte de l'asymétrie de la situation.

« Néanmoins, je pense que, dans cette situation radicalement nouvelle, les deux regroupements devraient se transformer progressivement en un système de sécurité totalement nouveau, préfigurant la future Europe unifiée. Il formerait une sorte d'arrière-plan ou de garantie de la sécurité. Ce serait une sorte de communauté composée de la sécurité qui enserrerait une grande partie de l'hémisphère Nord.

« Les garants du processus d'unification en Europe devraient donc non seulement être les Etats-Unis d'Amérique et le Canada à l'ouest, mais aussi l'Union soviétique à l'est. Quand je parle d'Union soviétique,

j'entends la communauté des nations qui se forme actuellement dans ce pays.

« Qu'est-ce que cela signifie pour l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie, dans le contexte de la situation asymétrique déjà mentionnée ?

« Cela imposera aux deux pactes de renforcer sensiblement la fonction qu'ils remplissent déjà dans une certaine mesure — celle d'instruments politiques dans les négociations communes de désarmement — et d'affaiblir considérablement leur ancienne fonction, c'est-à-dire celle d'instruments de défense d'une moitié de l'Europe contre l'attaque éventuelle de l'autre moitié. Autrement dit, les deux pactes devraient toujours fonctionner plus nettement comme des instruments de désarmement et non comme des instruments d'armement.

« Il semble que l'O.T.A.N., en tant que structure plus sensée, plus démocratique et d'un meilleur fonctionnement, pourrait — mieux que le Pacte de Varsovie — constituer le germe d'un nouveau système de sécurité en Europe. Il est cependant évident qu'elle aussi doit se transformer. Avant tout — face aux réalités du monde actuel —, elle devrait modifier sa doctrine militaire. Elle devrait aussi — en raison du changement de sa fonction — changer bientôt également son appellation, au moins pour deux raisons.

« La première tient au fait que les transformations actuelles sont le résultat de la victoire de la raison historique sur l'absurdité historique et non celle de l'Ouest sur l'Est. L'appellation actuelle est à tel point liée à l'ère de la guerre froide qu'il y aurait une marque d'incompréhension de l'évolution actuelle si l'Europe devait se rallier sous le drapeau de l'O.T.A.N. Si les structures actuelles de l'alliance ouest-européenne de sécurité peuvent constituer la préfiguration ou l'embryon de la future alliance paneuropéenne, cela n'est certainement pas dû au fait que l'Occident aurait gagné la Troisième Guerre mondiale ; c'est le résultat de la victoire de la justice historique.

« La deuxième raison du changement inévitable est son évidente imprécision géographique. En effet, dans le futur système de sécurité, seule une minorité de ses participants serait limitrophe de l'océan Atlantique.

« Quant au Pacte de Varsovie, il semble que lorsqu'il aura achevé son rôle d'instrument politique du désarmement européen et de guide de certains pays européens pour leur retour au sein de l'Europe, il n'aura plus aucun sens et disparaîtra. Ce qui s'était initialement constitué comme le symbole de l'expansion stalinienne perdra, avec le temps, toute raison d'être.

« La grande zone "septentrionale" de sécurité, comme cela apparaît d'évidence au premier coup d'œil, pourrait, en principe, porter le nom de "zone d'Helsinki". Les pays qui pourraient et devraient y appartenir

« Si le sommet se réunit cette année, il pourrait également décider que la conférence, portant le nom de travail « Helsinki 2 » et prévue pour 1992, se tienne déjà en automne de l'année prochaine.

« La troisième et la plus importante décision que le sommet de cette année pourrait prendre serait celle relative au contenu et à la signification d'Helsinki 2, ainsi qu'au lancement immédiat de préparatifs rapides en ce sens auxquels pourrait, entre autres, contribuer la commission proposée. Ce devoir devrait être la préparation et peut-être aussi déjà la signature d'une nouvelle génération de conventions d'Helsinki. La nouveauté, dans ces conventions, devrait être le fait qu'il ne s'agirait plus seulement d'un grand ensemble de recommandations aux gouvernements et aux Etats, mais d'une série de traités réciproques de coopération et d'entraide dans la sphère de la sécurité. Il s'agirait donc d'une obligation de s'aider réciproquement en cas d'agression extérieure et de se soumettre aux procédures d'arbitrage en cas de conflits locaux dans toute la région.

« Il paraît évident que de telles négociations et de tels traités fixeraient définitivement les frontières actuelles de l'Europe et le système des accords qui en assureraient la garantie pourrait mettre un point final, après la Seconde Guerre mondiale, à ses funestes conséquences, surtout après l'ère de la longue et artificielle division de l'Europe.

« En conclusion, avant la fin de l'année prochaine, on pourrait avoir posé les bases d'un système nouveau et commun de sécurité d'Helsinki qui donnerait à tous les Etats européens la certitude de ne plus avoir à se craindre mutuellement, car ils feraient partie du même système de garanties réciproques, d'un système fondé sur le principe de l'égalité de tous les participants et sur le devoir de tous de protéger l'indépendance de chacun.

« Permettez-moi de formuler encore une remarque. Elle concerne les armes nucléaires en Europe. Ces armes — fabriquées pour ne jamais être utilisées — sont devenues, dans la période d'après-guerre, une partie du modèle de sécurité qui, paradoxalement, garantissait la paix par l'équilibre de la peur. Cependant, les peuples de l'Europe centrale et orientale payaient un lourd tribut pour l'efficacité de ce modèle nucléaire en demeurant enfermés dans une carapace totalitaire.

« Une quantité excessive de toutes sortes d'armes, en particulier nucléaires, déforme inévitablement l'espace dans lequel elles se trouvent. Cela est particulièrement valable pour celles qui ne volent qu'à petite distance et que l'on appelle « armes tactiques ».

« Nous apprécions par conséquent la proposition du Président BUSH de renoncer à la modernisation planifiée de ces armes. Si la rencontre de l'O.T.A.N., en été, décidait aussi de la liquidation progres-

« Sur le vaste arrière-plan de cette grande zone de sécurité "septentrionale" ou "d'Helsinki" et parallèlement à sa constitution, l'Europe pourrait, relativement vite et libérée des obstacles qui semblaient jusqu'ici insurmontables, s'intégrer politiquement en tant que communauté démocratique d'Etats démocratiques.

« Incontestablement, ce processus connaîtrait plusieurs phases et serait assuré simultanément par des mécanismes divers. Il est possible que, dans la première phase — disons dans cinq ans —, pourrait se former sur le territoire européen une communauté que l'on pourrait appeler "Organisation des Etats européens", par analogie à l'existence de l'Organisation des Etats américains. Puis, au début du troisième millénaire, pourrait peut-être, si Dieu le veut, commencer à naître la confédération européenne, telle que la propose le Président Mitterrand.

« Au fur et à mesure que cette future confédération se consoliderait, se stabiliserait et ferait ses preuves à tous les points de vue, tout le système proposé de sécurité d'Helsinki pourrait progressivement disparaître jusqu'à ce que l'Europe soit en mesure d'assurer elle-même sa sécurité. A ce moment, évidemment, le dernier soldat américain pourrait quitter l'Europe, car celle-ci n'aurait plus aucune raison de craindre la force militaire soviétique, ni l'imprévisible politique de ce puissant pays.

« A mon avis, tout ce qui contribue à ces objectifs doit être soutenu. Plus on entreprendra de tentatives diverses et parallèles, mieux cela vaudra, car on aura alors plus de chances que l'une d'entre elles aboutisse et fasse ses preuves.

« Pour cette raison, la Tchécoslovaquie soutient les initiatives les plus variées, comme par exemple les petites associations régionales de travail du type "Initiative 4", association danubo-adriatique, et examine aussi des projets comme celui du Premier ministre polonais Mazowiecki, qui est proche de nos idées, consistant à constituer un organe politique permanent composé des ministres des Affaires étrangères de tous les Etats européens.

« Vous comprenez certainement pourquoi je développe ces idées d'une manière aussi large justement ici, devant les représentants de la plus ancienne et de la plus grande organisation politique de l'Europe, qui a des bases aussi solides et saines et qui a déjà effectué beaucoup de travail utile. Oui, les valeurs spirituelles et morales sur lesquelles repose le Conseil de l'Europe et qui sont l'héritage commun de toutes les nations européennes constituent la meilleure base possible pour la future Europe intégrée.

« Je ne vois pas pourquoi vos assemblées parlementaires et vos organes exécutifs ne pourraient pas constituer le noyau de cristallisation de la future Europe confédérée. La Tchécoslovaquie estime que tous les critères pour l'adhésion des autres Etats au Conseil de l'Europe sont très

ni les principes suivant lesquels nous avons mené notre combat pour la liberté. C'est aussi la raison pour laquelle nous nous rendons compte combien il est indispensable que les efforts d'intégration les plus variés des Etats, des gouvernements et des parlements soient accompagnés, voire directement inspirés, par des efforts civiques parallèles.

« C'est pourquoi j'ai soutenu récemment, avec Lech WALESZA, le projet du rassemblement civique européen. J'espère que les gouvernements d'Europe occidentale auront de la compréhension pour ce projet.

« Il semble, à la conclusion de ces réflexions, que je doive encore mentionner deux thèmes d'actualité qui intéressent aujourd'hui le monde entier et qui sont étroitement liés à l'avenir de l'Europe.

« Le premier d'entre eux est l'Allemagne.

« Nous avons déjà mentionné à maintes reprises le point de vue tchécoslovaque. Néanmoins, je répéterai que la nation allemande, artificiellement divisée, doit se réunifier un jour en une seule formation étatique. Cela nous a toujours paru clair.

« Il fut un temps où cette opinion — prononcée à haute voix — était considérée comme une provocation, y compris par bon nombre d'Allemands. Nous sommes heureux que ce qui devait se produire se réalise à l'heure actuelle.

« Nous sommes heureux, non seulement pour la raison que nous ne souhaitons à aucun pays d'être artificiellement divisé, mais aussi parce que nous concevons le démantèlement du mur allemand comme le démantèlement de tout le Rideau de fer, donc comme un phénomène qui nous libère tous.

« Ainsi que nous l'avons déjà dit maintes fois, l'unification de l'Allemagne en un seul Etat démocratique ne constitue pas un frein au processus d'unification de toute l'Europe. Il doit être conçu, au contraire, comme un moteur.

« Nos idées et nos actes tendant vers la mise en place d'un ordre nouveau en Europe devraient emboîter le pas à l'unification de l'Allemagne. C'est pourquoi nous sommes en faveur des négociations appelées "4 + 2". Simultanément, nous comprenons pleinement les inquiétudes de nos frères polonais à propos de la frontière occidentale de leur pays. Nous la considérons comme définitive et nous soutenons les droits de la Pologne à participer à toutes les négociations qui concernent ses frontières.

« A notre avis, ces négociations pourraient définitivement aboutir à la conférence « Helsinki 2 », qui devrait formellement confirmer les frontières européennes actuelles, comme la première conférence d'Helsinki l'a fait, mais plus encore les garantir juridiquement.

« Le deuxième thème, très actuel de nos jours, est l'avenir de l'Union soviétique.

« La Tchécoslovaquie reconnaît sans réserve le droit de toutes les nations à leur indépendance et à la décision autonome quant au caractère de leur Etat et de leur politique. Je suis persuadé que le processus de démocratisation dont nous sommes les témoins en Union soviétique est irréversible. C'est pourquoi je suis fermement convaincu que toutes les nations de l'Union soviétique passeront par la voie pacifique au type de souveraineté politique qu'elles désirent et même que la direction soviétique donnera libre cours à cette évolution avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire avant que les confrontations violentes ne commencent à menacer.

« Il semble que l'on ne soit pas loin de l'époque où certaines républiques de l'Union soviétique vont devenir absolument indépendantes et où certaines autres vont fonder un nouveau type de communauté, que ce soit sur le principe d'une confédération ou sur un principe encore plus libre.

« A mon avis, il n'y a aucune raison qui empêche, sur l'arrière-plan du grand système de sécurité d'Helsinki certaines ou toutes les nations européennes de l'actuelle Union soviétique d'être simultanément membres de la confédération européenne et d'une éventuelle confédération « postsoviétique ».

« La direction soviétique d'aujourd'hui, qui se réclame de la conception scientifique des processus historiques, doit certainement comprendre l'aspiration naturelle de tous les peuples à l'indépendance et le caractère artificiel de la structure actuelle de l'Etat soviétique, héritée de l'hégémonie tsariste et, plus tard, stalinienne. Pour toutes ces raisons, l'Occident devrait enfin se défaire de sa traditionnelle terreur devant l'Union soviétique.

« On ne peut pas à la fois admirer M. GORBATCHEV et le craindre. On ne peut pas indéfiniment brandir l'épouvantail des forces conservatrices ou des faucons qui vont renverser GORBATCHEV et renvoyer l'Union soviétique aux années 50. Moins encore, on ne peut cultiver cet épouvantail uniquement pour que l'industrie des armements ait suffisamment de commandes. Il n'y a pas de retour en arrière possible et l'avenir du monde, aujourd'hui, ne dépend plus d'un seul homme, pas plus qu'il n'existe de force humaine capable d'arrêter l'Histoire qui s'est mise inexorablement en mouvement.

« En conclusion, je mentionnerai la crainte, fréquente aujourd'hui, des conflits nationaux, ethniques et sociaux sur le territoire de l'Europe centrale auxquels pourraient aboutir les problèmes les plus divers, irrésolus pendant des années et empirant d'une façon latente. Cette

crainte se transforme en question de savoir si cette partie de l'Europe ne deviendra pas, bientôt, une sorte de baril de poudre du type balkanique.

« Il est de notre devoir d'exclure une telle menace et de considérer cette crainte comme sans fondement. C'est avant tout le devoir de nos pays eux-mêmes qui devront, sans délai, d'une façon coordonnée et dans une totale compréhension mutuelle, résoudre les problèmes hérités. Mais c'est aussi un devoir pour les pays de l'Europe occidentale qui, par leur soutien, pourraient sensiblement nous aider dans ce processus compliqué.

« Mesdames, Messieurs, en 1464, le roi de Bohême, Georges de PODEBRADY, avait envoyé une importante mission au roi de France, Louis XI, pour lui proposer de se mettre à la tête de la ligue de la paix et de convoquer les souverains chrétiens pour la conclusion d'un traité qui, sur la base du droit international, empêcherait les guerres entre les membres de l'union et permettrait leur défense commune.

« Je pense que, si l'une des premières grandes tentatives d'unification pacifique de l'Europe émane du territoire de l'Europe centrale, ce n'est absolument pas un hasard. Carrefour traditionnel de tous les conflits européens, c'est précisément cette région qui est particulièrement intéressée à la paix et à la sécurité dans toute l'Europe. Je suis heureux d'avoir pu parler de ce thème, ici, à Strasbourg, dans la ville qui, jadis symbole des confrontations traditionnelles, est aujourd'hui celui de l'unité européenne.

« Honoré d'avoir pu prendre la parole devant le forum politique le plus important d'Europe, je me suis naturellement consacré à des considérations sur les structures politiques, les systèmes, les institutions et les mécanismes ; mais cela ne signifie pas que je ne connaisse pas ce qui est plus qu'évident, à savoir qu'aucune structure vraiment nouvelle ne se créera et qu'aucune structure actuelle ne changera substantiellement sans changements radicaux dans la pensée humaine, dans le comportement des hommes et dans la conscience sociale. Sans hommes audacieux, les transformations structurelles audacieuses sont impossibles.

« Par cette remarque, je reviens à ce par quoi j'avais commencé, à savoir le rêve. Tout porte à croire que l'on ne doit pas avoir peur de rêver sur ce qui est en apparence impossible si l'on souhaite que l'apparemment impossible devienne réalité. Sans rêver d'une meilleure Europe, on n'édifiera jamais une Europe meilleure.

« Je ne conçois par les douze étoiles de votre emblème comme l'expression de la conviction que le Conseil de l'Europe édifiera le paradis sur terre. Il n'y aura jamais de paradis sur terre. Pour moi, ces douze étoiles signifient que l'on pourrait vivre mieux sur terre si l'on osait, de temps en temps, lever les yeux vers les étoiles.

« M. Jacques BAUMEL (député, R.P.R.) a interrogé M. HAVEL en ces termes : « Monsieur le Président, nous avons écouté avec un immense intérêt et avec un grand respect le magnifique discours que vous venez de prononcer devant nous et qui n'a éludé aucun des grands problèmes. Nous ressentons tous, sur tous les bancs, le caractère historique du moment que nous venons de vivre et nous sommes vraiment très émus de vous voir ici devant cette grande Assemblée européenne.

« « Permettez-moi de vous poser une question qui a trait au projet de commission européenne de sécurité dont vous avez parlé et qui a été proposé par votre Gouvernement.

« « Il est dit, de façon judicieuse, que la construction d'un système moderne de sécurité suppose le recours à l'expérience acquise par les institutions existantes de la coopération, tel le Conseil de l'Europe.

« Estimez-vous que l'expérience que le Conseil de l'Europe a accumulée depuis de nombreuses années, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, le respect de l'Etat de droit et de la démocratie pluraliste — cela est consacré dans le statut du Conseil —, pourrait nous permettre de devenir le volet parlementaire indispensable d'une future construction européenne ?

« « Quant à la coopération européenne dont vous avez parlé, qui pourrait être l'héritière de la C.S.C.E., comment voyez-vous la position du Conseil de l'Europe par rapport à l'évolution de la C.S.C.E. ? »

« M. HAVEL lui a répondu en soulignant que le Conseil de l'Europe ne traite pas des questions de sécurité ; aussi avait-il pensé que la commission qui serait éventuellement mise en place par la C.S.C.E. pourrait constituer le germe d'un nouveau système de sécurité et de l'intégration politique de l'Europe.

**C. — Exposé de M. Janez DRNOVSEK,
Président de la Présidence de la République
socialiste fédérative de Yougoslavie.**

(Le 8 mai 1990.)

« Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est un honneur pour moi de prendre la parole en ma qualité de Président de la Présidence de la République socialiste fédérative de Yougoslavie devant cet éminent forum européen. Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de vous saluer, mesdames, messieurs les députés et parlementaires des pays européens au Conseil de l'Europe, vous, éminents partisans de la paix, de la coopération, des droits et des libertés de l'homme, du

développement démocratique et des liens sur notre continent qui se fondent sur nos valeurs humanitaires, politiques et culturelles communes.

« La période que nous vivons et le changement qui, je dirais, fait époque et dont nous sommes témoins, confirment et justifient les efforts que vous et votre forum avez déployés, ainsi que la valeur des objectifs pour lesquels nous avons, tous ensemble, opté.

« Je crois que nous pouvons considérer avec un espoir justifié les évolutions internationales actuelles et l'avenir de l'Europe, mais aussi celui du monde dans son ensemble. A l'évidence, les relations entre les grandes puissances dont la tension a marqué les relations internationales durant toute la période suivant la Seconde Guerre mondiale se détendent. On voit se refouler les éléments de confrontation militaire et politique et les surenchères des grandes puissances.

« En effet, le monde que nous connaissions encore hier — nous pouvons le dire — n'existe plus. De nouvelles données politiques, économiques et sociales déterminent de plus en plus le dynamisme et le contenu des relations internationales, et l'ensemble des évolutions mondiales. Notre continent figure au centre de ces transformations positives. Le processus de communication et de coopération des deux parties de l'Europe est ouvert. Les processus d'intégration existants s'intensifient et l'on en voit émerger de nouveaux souvent complémentaires.

« La démocratisation vient s'affirmer dans la vie politique de tous les pays européens. Sur le plan économique, on voit dominer les lois du marché et s'intaurer les mécanismes assurant la satisfaction des besoins matériels et spirituels de l'individu, à un niveau supérieur.

« Le respect des droits et des libertés de chaque individu, la protection de son environnement et la qualité de sa vie deviennent la mesure de l'humanisme et du degré de démocratie de chaque système.

« Les relations et le dialogue entre les grandes puissances continuent à exercer une influence essentielle sur l'ensemble des développements au niveau des relations internationales.

« Cependant, le tableau change rapidement, complété par la croissance de la puissance et de l'influence des autres pays et des autres facteurs. Nous avançons vers un monde multipolaire qui demande des mécanismes nouveaux de coordination des intérêts et de maintien des équilibres sur lesquels doit reposer notre sécurité commune.

« Les tournants radicaux et de longue portée qui se sont opérés dans les pays de l'Est, unis aux changements qui ont touché l'Union soviétique, ont modifié le tableau politique général de l'Europe; les cadres idéologiques et politiques longtemps inhibiteurs sont enlevés. Le

champ est ouvert à l'économie de marché, aux élections libres et à l'expression de divers intérêts et besoins. La voie est tracée pour la réunification des deux Etats allemands, pour le dépassement des séquelles de la Seconde Guerre mondiale et du symbole de la division du continent. Le débat paneuropéen sur l'avenir commun a commencé.

« Je crois partager votre avis en soulignant qu'en outre nous devons garder une attitude critique à l'égard de notre propre passé, de ses préjugés et de ses exemples d'égoïsme. Nous devons laisser derrière nous l'Europe des divisions et des guerres. Tel est notre devoir envers le monde et la civilisation. En retournant à notre histoire, nous rechercherons des exemples inspirateurs de créativité spirituelle, d'humanisme et de liberté, de compréhension et d'intégration des peuples dans l'ensemble de la civilisation européenne et mondiale.

« Nous devons en être conscients dès à présent, car les brusques changements des relations et de l'équilibre risquent de causer des perturbations, de raviver les anciens antagonismes ou d'en provoquer de nouveaux en encourageant des ambitions chimériques et l'exclusivisme ethnique, religieux ou autre.

« J'espère que la future Europe pluraliste que nous créons sera libre de ces dangers et que, dans sa pluralité et dans son unité, elle sera ouverte aussi aux problèmes des parties extra-européennes du monde. Le sentiment d'interdépendance, de solidarité et de destin commun qui relie les peuples européens impose à ces processus d'intégration, de démocratisation et de prospérité de ne pas demeurer limités dans un seul cadre géographique et politique.

« La Yougoslavie, pays qui développe depuis des décennies la coopération et les relations amicales avec tous les pays, et qui a cherché dans la politique de non-alignement une issue et la garantie de sa sécurité et de son indépendance dans les circonstances les plus dures de la guerre froide, s'emploie aujourd'hui fermement au développement positif des relations politiques entre l'Est et l'Ouest, et à la coopération économique entre le Nord et le Sud. Cela résulte non seulement de la responsabilité que la Yougoslavie assume actuellement en présidant au mouvement du non-alignement qui réunit la majorité des pays en développement, mais aussi de l'expérience et de la connaissance à maintes reprises confirmées de l'interdépendance du monde contemporain. Il est incontestable que seul un monde qui partage des valeurs similaires et aspire à des objectifs similaires peut maintenir la compréhension entre les peuples et garantir ainsi la paix et la sécurité pour tous.

« L'Etat que je représente est relativement jeune en tant qu'entité étatique commune. Cependant, l'histoire des peuples qui le constituent fait partie intégrante de la longue histoire européenne. Notre genèse et nos œuvres sont incorporées dans l'espace, l'histoire, la culture et la civilisation de notre continent. Je crois, mesdames, messieurs, que vous

connaissez bien toute la richesse du paysage historique et culturel yougoslave, dans toute sa diversité nationale, linguistique, confessionnelle et autre.

« Permettez-moi de souligner que, si dans le passé nous avons fait partie de l'histoire européenne et nous avons contribué à la richesse de son patrimoine culturel, si notre pays et ses peuples ont été, dans ce siècle, fermement liés au destin et aux épreuves de tous les peuples européens, il est tout à fait naturel qu'aujourd'hui aussi la Yougoslavie n'ait pas d'intérêt plus pressant que de rejoindre les processus démocratiques d'intégration européenne généralisée. D'autant plus que la Yougoslavie, même dans des circonstances de confrontations acharnées entre les blocs et malgré de nombreuses contraintes, a su garder son indépendance et l'ouverture de ses frontières en cultivant une coopération culturelle, politique et économique avec les pays européens.

« Il est dans notre intérêt de doter les modalités actuelles de la coopération européenne, leurs institutions et organisations, d'un cadre plus large afin d'aboutir, grâce à une plus grande ouverture envers les autres pays et associations, à une nouvelle qualité de la coopération européenne. C'est à cette lumière-là que nous réfléchissons sur le rôle de la Communauté européenne, du Conseil de l'Europe, du Parlement européen et de la C.S.C.E.

« Les changements qui secouent actuellement le monde, et notamment l'Europe, n'ont pas épargné la Yougoslavie non plus, bien que nos changements ne soient pas identiques à ceux qui s'opèrent dans les autres pays. La Yougoslavie est un pays de grandes diversités internes : ethniques, culturelles, religieuses et historiques. Tout en étant une entité étatique complexe, la Yougoslavie a toutefois réussi à assurer, pendant plusieurs décennies, un développement économique et social relativement fructueux, et un équilibre interne entre ses nations et nationalités avec toutes leurs différences. Les principes auxquels la Yougoslavie cherchait à rester attachée durant son développement après la guerre consistaient à garder l'autonomie de son activité internationale, qui s'est manifestée sous forme du conflit avec l'Union soviétique stalinienne, à maintenir là ses distances face au bloc de l'Est, et à conserver sa politique de non-alignement. Sur le plan interne, la Yougoslavie se basait sur l'autonomie de ses peuples organisés en Etats-républiques, liés mutuellement au sein de la fédération yougoslave. De nombreux droits ont été garantis à toutes les minorités nationales. Dans le domaine économique, les entreprises ont bénéficié, à partir des années cinquante déjà, d'une autonomie relativement élevée, comprenant le droit des travailleurs à la gestion. Ce système s'est développé durant plusieurs décennies comme un système socialiste autogestionnaire dans lequel un accent important était mis sur la décentralisation du marché.

« Le système politique a été, certes, celui du parti unique, mais il a toutefois été orienté vers une participation politique aussi large que

possible de tous les citoyens. Après des résultats initiaux positifs, le système, qui reposait par ailleurs sur des principes humanistes de participation politique et d'autogestion ouvrière, commença à sombrer dans la crise, en l'absence d'éléments de concurrence tant dans la vie politique qu'économique. Les performances économiques s'avèrent insuffisantes dans un environnement économique international aggravé, caractérisé par le protectionnisme commercial et la crise résultant de l'endettement qui a secoué pratiquement tous les pays en voie de développement, sans épargner, bien entendu, la Yougoslavie. Ainsi, ces dix dernières années, la Yougoslavie a été confrontée à la stagnation économique et à un écoulement important des capitaux sacrifiés au service de la dette extérieure. La baisse du produit social destiné aux dépenses internes a donné lieu à la dispute de sa redistribution, qui, à son tour, a aggravé les relations entre les nations et les nationalités yougoslaves.

« Cette situation s'est accompagnée de la baisse du niveau de vie, d'un chômage croissant, de problèmes sociaux toujours plus nombreux et d'un taux d'inflation toujours plus élevé. Pendant toutes ces années, la Yougoslavie a tenté de régler ces problèmes dans le cadre du système en place. Cependant, ces tentatives sont restées vaines. Au contraire, de nombreux phénomènes négatifs se sont multipliés. Les antagonismes ethniques surtout se sont aggravés. On peut dire que l'équilibre établi autrefois dans le cadre du système politique et économique a commencé à se perdre.

« Depuis un an, nous avons radicalisé en Yougoslavie les réformes, tant politiques qu'économiques, au point que des changements substantiels du système politique et économique sont intervenus. Nous sommes en train d'achever les réformes économique basées sur les principes du marché. En cette matière, nous bénéficions d'une circonstance atténuante qui découle de notre tradition de gestion décentralisée de nos entreprises et de leur expérience de marché appropriée. En procédant à une déréglementation interne généralisée et à la libéralisation du commerce extérieur, nous durcissons au maximum les conditions de concurrence de l'activité économique. Cela a marqué le début d'un processus pénible et douloureux de restructuration de notre secteur économique sur la base du principe du maximum d'efficacité économique.

« Nous sommes en train de mettre en œuvre le marché des capitaux, nous avons établi l'entière égalité des différentes formes de propriété qui a pour effet la croissance de la forme privée de la propriété, nous garantissons des conditions égales aux investisseurs étrangers.

« Au cours de l'année dernière, la crise économique en Yougoslavie a culminé par une inflation excessive dont le galop a été arrêté complètement grâce au programme anti-inflationniste que nous avons fermement mis en œuvre ces quatre derniers mois. En même temps, les résultats de la balance des paiements, qui ont été positifs pendant

plusieurs années consécutives, nous ont permis d'assurer la libre convertibilité de la monnaie nationale yougoslave, laquelle convertibilité devrait servir de base à notre ouverture financière et économique générale au monde.

« L'intention de ce bref aperçu a été de vous faire savoir que la Yougoslavie a déployé des efforts exceptionnels pour surmonter, par ses propres forces, les difficultés dans lesquelles elle s'était trouvée dernièrement. Les résultats que je viens d'évoquer ont été réalisés pratiquement sans assistance financière extérieure et en dépit d'un écoulement net exceptionnellement important des capitaux destinés au service de la dette extérieure.

« Tout en cherchant à mettre en œuvre un système économique efficace par des réformes économiques de longue portée, qui serait compatible avec les systèmes européens et mondiaux les plus développés, la Yougoslavie se pose de plus en plus sérieusement la question de son adéquation aux processus d'intégration européens et mondiaux. Ce que nous cherchons aujourd'hui, ce n'est pas un système économique autarcique, mais notre entrée dans les processus d'intégration, en premier lieu européens. Depuis un certain temps déjà, la Yougoslavie bénéficie d'un accord spécial avec l'A.E.L.E. Nous avons intensifié dernièrement nos relations avec ce groupement et nous sommes prêts à en devenir membre à part entière. Depuis des années, la Yougoslavie est membre associé de l'O.C.D.E., et maintenant nous souhaitons en devenir membre à part entière.

« La majeure partie de nos relations économiques s'opère avec la Communauté européenne. Jusqu'ici, ces relations étaient régies par des accords commerciaux et financiers spéciaux, et maintenant nous voudrions établir des liens fonctionnels et institutionnels aussi étroits que possible avec la Communauté européenne. Je crois qu'en maintenant le rythme actuel des changements économiques et politiques, la Yougoslavie pourra, dans deux, ou trois ans, réunir les conditions nécessaires pour poser sa candidature en vue de devenir membre à part entière de la Communauté économique européenne.

« Nous sommes conscients que la suite du processus de restructuration de l'économie yougoslave sera pénible, que nous aurons à faire face aux importantes difficultés de transition, mais nous voudrions toutefois concevoir notre future structure économique et notre nouveau cycle de développement en harmonie avec l'espace économique européen commun.

« Nous opérons des changements également au niveau du système politique. Nous avons adopté l'idée de la nécessité de la concurrence politique, nous avons rejeté le monopole du parti unique. Divers partis s'organisent dans tout le pays. La cadence des changements politiques varie d'une république à l'autre, mais l'idée du pluralisme politique est

adoptée partout. Des élections parlementaires pluralistes ont eu lieu récemment en Slovénie et en Croatie, et ne tarderont pas dans les autres républiques aussi. Nous espérons que le Parlement fédéral yougoslave, lui aussi, se constituera sur les principes pluralistes avant la fin de l'année. Le système plurinational et fédéral de notre pays entend aussi un processus assez complexe de changement du système constitutionnel et législatif, qui, parfois, marque des retards face aux changements déjà réalisés ou acceptés. J'estime qu'il n'est pas possible d'arrêter les processus démocratiques intenses, dans aucune partie de l'Etat.

« En matière de changements constitutionnels et législatifs, une place de choix est réservée à la protection des droits de l'homme. Nous avons lancé l'initiative en vue des changements au niveau du code pénal, qui sera désormais plus précis et épuré des dispositions idéologiques. C'est ainsi qu'il se conformera aux normes et aux acquis internationaux les plus élevés. Nous avons opté pour une justice autonome avec tous les attributs de l'Etat de droit. La Yougoslavie a adhéré aux nombreuses conventions internationales portant sur la protection des droits de l'homme et elle est prête à adhérer prochainement aux autres aussi, y compris à la Convention européenne des droits de l'homme, une fois qu'elle sera devenue membre du Conseil de l'Europe.

« Tous les changements évoqués du système politique et économique s'opèrent dans les conditions qui sont celles des antagonismes ethniques internes aggravés, où, suite à la dégradation des conditions économiques et politiques, s'accroît la méfiance mutuelle, se ravivent les nationalismes et les différends du passé. Souvent, les émotions nationales voilent les causes objectives de nos problèmes et entravent la recherche des solutions rationnelles.

« Dans ce contexte, je me permets de parler des difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans notre province de Kosovo où, dans un espace relativement petit géographiquement parlant, nous devons faire face à de nombreux problèmes tels que les relations perturbées entre les nations et nationalités, les problèmes démographiques et de développement ainsi que la crise des institutions politico-juridiques. Les attitudes extrêmes nationales rendent impossible l'organisation d'une vie économique et politique normale dans cette province depuis déjà une décennie. Elles ont conduit également à des pertes tragiques de vies humaines et au recours involontaire à la force afin de garantir la paix élémentaire et l'ordre public légal. Nous sommes en train de rechercher la solution d'une telle situation par des moyens politiques, sur des bases démocratiques, et par la mise en œuvre d'un programme économique et de développement qui offre une possibilité pour la participation des institutions internationales. Nous sommes convaincus que cette dernière évolution se trouve dans la bonne direction et que les conditions se réunissent progressivement afin de trouver une telle solution.

« Ce que nous tentons actuellement en Yougoslavie, c'est d'établir un nouvel équilibre entre nos nations et nationalités dans un environnement politique et économique changé, dans le cadre d'une démocratie parlementaire pluraliste et d'une économie de marché efficace, sans recours à l'autorité politique, qui viendrait, *a priori*, trancher les conflits interethniques d'une manière autoritaire. Les cadences différentes de la mise en œuvre des changements politiques et économiques dans différentes parties du pays accroissent davantage les antagonismes internes et aggravent les confrontations. Nous savons que ce problème n'est point typiquement yougoslave, que les antagonismes interethniques du passé ressuscitent dans différentes parties de l'Europe. Jusqu'à présent aussi, l'Etat yougoslave reposait sur une autonomie et une souveraineté larges des républiques qui le constituent. C'est sur ces bases que nous voudrions actuellement consolider les relations entre certaines de nos nations et nationalités. Nous espérons une issue fructueuse du processus des réformes économiques et politiques que nous sommes en train de mettre en œuvre, ce qui ne tardera pas à se répercuter positivement sur le règlement des relations interethniques au sein de l'Etat. A ce niveau, il est à noter la grande importance de la dynamique de notre adhésion aux processus d'intégration mondiaux, et plus spécialement européens. La majorité des Yougoslaves voient leur place dans la future Europe unie du point de vue économique, culturel, mais aussi politique. Je crois que la Yougoslavie peut contribuer à la constitution d'une telle Europe. Certes, l'Europe peut, à son tour, aider considérablement la Yougoslavie à surmonter ses actuelles difficultés internes, en premier lieu en intensifiant l'adhésion yougoslave aux différentes intégrations européennes.

« Mesdames, messieurs les députés, c'est avec un plaisir tout particulier que je constate que la Yougoslavie développe depuis plusieurs années déjà une coopération fructueuse avec le Conseil de l'Europe. Cette coopération s'est intensifiée notamment au cours de ces dernières années. La Yougoslavie participe aux travaux du Conseil de l'Europe en qualité d'invité spécial et nous avons exprimé, de notre côté, de manière officielle, notre intérêt à en devenir membre à part entière. En s'intégrant pleinement aux activités du Conseil de l'Europe, notre pays souhaite contribuer à la transformation de l'Europe en un continent de paix, d'une nouvelle stabilité, de coopération et de prospérité.

« En m'adressant à cette auguste assistance, aux députés de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, je tiens à souligner que nous apprécions hautement l'apport du Conseil de l'Europe aux actuels changements dynamiques qui s'opèrent sur notre continent. Nous apprécions plus particulièrement sa solidarité, son appui pondéré et en même temps déterminé à l'évolution démocratique qui s'opère à l'intérieur des pays européens qui traversent aujourd'hui la phase de restructuration de leurs systèmes économiques et socio-politiques. C'est pourquoi je considère que le Conseil de l'Europe, en tant qu'institution internationale unique dans son genre, qui assure le cadre juridique et politique

des acquis de tous les Européens en matière de civilisation et de démocratie, mérite qu'un hommage approprié lui soit rendu. Le Conseil de l'Europe contribue à la consolidation des développements positifs en Europe et au renforcement de leur contenu démocratique. C'est dans l'intérêt de tous les pays européens, y compris le mien.

« Mesdames, messieurs, permettez-moi, aujourd'hui que j'ai l'honneur de présenter pour la première fois la Yougoslavie aux parlementaires du Conseil de l'Europe, d'exprimer l'espoir que très prochainement la Yougoslavie pourra, en tant que membre à part entière du Conseil et de concert avec vous, prendre part à la création de l'Europe de demain. »

« M. Jean VALLEIX, (député, R.P.R.) a interrogé M. DRNOVSEK en ces termes : « Monsieur le Président, en raison des problèmes de nationalités et de minorités, le système politique yougoslave est fédéral.

« « Tout naturellement, pour accompagner les profondes transformations économiques et politiques de votre pays, vous prenez des mesures difficiles, ainsi que vous venez de le rappeler, par exemple contre l'inflation. Le paradoxe, c'est que vous poussez la structure fédérale jusqu'à une présidence tournante, permettant ainsi à chaque province de s'exprimer à tour de rôle.

« Ma question est celle-ci : comment conciliez-vous l'efficacité avec une telle procédure ?

« « Après plusieurs réformes constitutionnelles auxquelles vous avez procédé depuis deux ans — ma question s'enchaîne avec celle posée par M. HARDY — voyez-vous la nécessité de réformer la Constitution de votre pays en ce qui concerne les pouvoirs du Président ou des autorités au plus haut niveau ? »

« M. DRNOVSEK lui a fait la réponse suivante : « Nous souhaiterions, bien entendu, améliorer l'efficacité de notre processus de gestion. Nous avons d'ailleurs, dans la nouvelle Constitution, prévu un renforcement de l'autorité des organes de la fédération. Toutefois, en l'absence de "confidences" entre les différentes républiques et nationalités, et compte tenu des conflits actuels, un système prévoyant un accroissement de l'autorité de l'Etat central paraît difficilement acceptable. Il est donc important que nous améliorions d'abord nos relations internes.

« Dans le cadre de la présidence collégiale de l'Etat, les décisions à prendre posent véritablement des problèmes en raison du système du vote à la majorité. Il serait toutefois très difficile, en Yougoslavie, d'accepter un Président d'une république pour une période plus longue. Tout en ayant conscience de la faiblesse de cette présidence collégiale, nous persistons à penser qu'elle est la meilleure façon de prendre des décisions politiques. »

SECTION II

Débat C.S.C.E. (26 et 27 septembre 1990).

A. - M. VITALONE, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères d'Italie, représentant la présidence de la C.E.E.

L'orateur se félicite de ce débat réunissant des délégations de tous les pays signataires de l'Acte final d'Helsinki, et, en tant que représentant de la présidence du Conseil européen, exprime son appréciation pour cette initiative. L'Assemblée parlementaire peut, alors que s'approfondit le processus de la C.S.C.E., donner les assises d'une organisation parlementaire paneuropéenne. Le Conseil de l'Europe doit, en effet, continuer son œuvre d'intégration avec les pays de la Communauté, de l'A.E.L.E. et les pays de l'Europe de l'Est, tout en poursuivant le dialogue avec les Etats-Unis et le Canada. Or, après les sommets de Bonn, de Copenhague et de Majorque, celui de Paris doit confirmer le rôle que la C.S.C.E. et d'autres institutions sont appelées à jouer dans la construction d'une Europe élargie. Chacun voit aujourd'hui que l'amélioration des relations Est-Ouest n'a pas éliminé les menaces contre la paix et qu'il convient plus que jamais d'instituer des relations internationales fondées sur le respect des principes qui animent la charte du Conseil. Les Européens doivent avoir le courage de se donner de nouveaux instruments qui permettront un développement conforme à ces idéaux. Le sommet de Paris doit prendre à cet égard de nouveaux engagements dans des domaines comme la démocratie pluraliste, les droits de l'homme, le respect des minorités, la vie culturelle, dans lesquels le Conseil de l'Europe s'est déjà engagé par des actions complémentaires de la C.S.C.E. Le sommet de Copenhague a d'ailleurs réaffirmé des principes qui sont ceux-là mêmes qui font le patrimoine du Conseil de l'Europe.

Le sommet qui doit se tenir à Paris devra également prendre en compte la dimension méditerranéenne et chercher les moyens de remédier à la crise grave que connaissent les pays du Proche-Orient. Une meilleure situation économique, grâce à la diversification et à l'apparition d'une nouvelle classe d'entrepreneurs peut seule modifier les courants migratoires et éviter dans cette région une longue période d'instabilité politique.

Ce sommet de Paris devra aussi contribuer de façon décisive à une plus grande stabilité en Europe et jeter les bases d'un nouvel ordre, plus

ample et plus durable, en faveur de la paix et de la coopération, sur la base des accords déjà conclus en matière de réduction ou de contrôle des armements ou des fournitures d'armes. La réunification allemande ouvre à cet égard de grands espoirs.

Il faudra également, dans la ligne de la Conférence de Bonn, œuvrer à une nouvelle coopération économique, liant effectivement le développement de la démocratie et la solution des problèmes économiques que rencontrent les pays de l'Est. A cet égard, l'aide de la C.E.E. et des autres Etats occidentaux apparaît particulièrement nécessaire. Il ne faut plus s'en tenir au mode traditionnel de coopération, mais faire appel à tout le potentiel économique existant afin de diffuser l'esprit d'entreprise et diversifier les activités productives dans toute la partie centrale et orientale du continent.

Cette construction d'une Europe libre exige de nouveaux instruments institutionnels, un forum permanent autorisant des consultations politiques régulières au plus haut niveau et permettant de donner l'élan nécessaire à la coopération. Ce sera aussi le moyen de faciliter le règlement des conflits et des différends, ainsi que l'application des mesures de confiance et sécurité. Ce sera enfin le moyen d'affirmer la dimension démocratique représentative de la nouvelle Europe. La C.E.E. attache donc un très grand intérêt à la proposition de créer un organe parlementaire de la C.S.C.E. à partir de l'Assemblée du Conseil de l'Europe. Au terme d'un automne à bien des égards extraordinaire, celui-ci apparaît bien en effet comme la première version d'une maison européenne commune, libre et démocratique. N'est-ce pas vers lui que se sont tournés les pays de l'Est lorsqu'il leur a fallu concrétiser leurs aspirations en matière de respect des droits de l'homme, d'identité culturelle et de coopération juridique? L'orateur souhaite donc que l'adhésion prochaine de la Hongrie soit bientôt suivie par celle de la Tchécoslovaquie et de la Pologne. A tous les pays de l'Europe centrale et orientale il adresse, au nom de la C.E.E. et du Gouvernement italien, ses encouragements les plus chaleureux. Il rappelle que l'Italie a souhaité la convocation, au début de l'année prochaine, d'une réunion du Comité des ministres du Conseil de l'Europe en vue de faciliter ces adhésions.

L'élargissement du Conseil de l'Europe s'inscrit tout naturellement dans le processus de la C.S.C.E. et dans la ligne des événements qui ont changé le paysage à l'Est. Les instruments dont cette organisation s'est dotée ne peuvent que faciliter grandement l'institutionnalisation graduelle du processus C.S.C.E. Il faudrait cependant définir des mécanismes d'association nouveaux ainsi que les formes d'une coopération intergouvernementale entre les pays non membres. Il sera également nécessaire de préparer des ajustements à la Convention européenne des droits de l'homme. Des choix délicats et complexes s'imposeront aussi sans doute en ce qui concerne la dimension parlementaire du processus. Mais, en tout état de cause, le Conseil a fait un premier pas utile en établissant

des liens plus étroits avec les autres pays de la C.S.C.E. : la Communauté donne donc son plein appui à cette initiative. L'orateur souhaite donc en conclusion que l'« aile parlementaire » de la C.S.C.E. batte fort et haut pour offrir au trente-cinq Etats concernés la meilleure structure paneuropéenne possible, dans un cadre réellement démocratique.

**B. — Exposé de M. Felipe GONZALEZ,
Président du Gouvernement espagnol.**

« Monsieur le Président, mesdames et messieurs les parlementaires, je tiens à renouveler au président BJÖRCK, que j'ai eu le plaisir de recevoir à Madrid il y a quelques mois, ainsi qu'à vous tous, mes remerciements pour l'aimable invitation qui me permet de prendre la parole devant cette Assemblée à l'occasion du débat qu'elle consacre à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Assemblée dont la composition, bien que restant fondée sur la réunion des parlementaires du Conseil de l'Europe, tend à regrouper tous les participants au processus d'Helsinki.

« C'est la troisième fois que j'ai l'honneur de m'exprimer devant les parlementaires du Conseil de l'Europe. En octobre 1977, avec d'autres représentants du peuple espagnol élus, comme moi, lors des premières élections libres tenues en Espagne depuis quarante ans, je suis intervenu pour affirmer notre volonté de doter mon pays d'une Constitution pleinement démocratique, garantie des libertés et conforme aux principes et aux normes de la Convention européenne des droits de l'homme. Je me rappelle encore avec émotion la recommandation de l'Assemblée, favorable à l'entrée immédiate de l'Espagne au Conseil de l'Europe, avant même l'adoption de sa Constitution. Peut-être ce souvenir prend-il aujourd'hui un caractère d'actualité au moment où des pays comme la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie frappent aux portes de l'Organisation.

« A la veille de l'adhésion de l'Espagne à la C.E.E., alors que j'étais déjà Président du Gouvernement, je suis revenu devant cette Assemblée en janvier 1984. J'ai souligné à cette occasion que nous, Espagnols, avons réussi à asseoir les bases d'une coexistence pacifique dans la liberté, qui nous a permis depuis lors de montrer notre volonté indéfectible d'entrer dans une Europe solidement unie sur la base à la fois de principes communs acceptés par nous tous et d'institutions auxquelles nous participons ou voulons participer.

« J'ai également réaffirmé que l'Europe existe et que le vrai problème est de savoir comment l'unifier dans sa diversité. Pour moi, en effet, les institutions européennes étaient et sont, protagonistes d'un processus dans lequel l'important, je dirais même l'essentiel, est l'objectif

commun du bien-être des Européens et l'affirmation de l'identité de l'Europe.

« Monsieur le Président, l'Assemblée à laquelle je m'adresse aujourd'hui est très différente de celle que j'ai connue : en effet, y prennent part en qualité d'invités spéciaux des parlementaires des pays de l'Europe centrale et orientale. Assistent également au présent débat des parlementaires de presque tous les Etats participant au processus d'Helsinki.

« Ce changement est un fidèle reflet des événements qui continuent de marquer les relations internationales, de la "Table ronde" de Pologne jusqu'à la chute du mur de Berlin, avec ses conséquences de toutes sortes pour l'Europe et le reste du monde.

« Je me suis demandé à quoi était due cette nouvelle invitation. Je crois que, plus qu'à moi, on a pensé au pays qui, il n'y pas si longtemps, est passé, en douceur, d'une dictature à un régime de liberté, et qui est parvenu simultanément à s'ouvrir au monde et à adhérer aux institutions européennes.

« J'ai dit plus d'une fois que je ne crois pas qu'il existe "un modèle" espagnol au sens propre du terme. L'Histoire est en train de nous montrer que chaque pays, lorsqu'il est confronté à la réalité, essaye de trouver lui-même des solutions à ses problèmes. De surcroît, l'Espagne a dû opérer fondamentalement une transition politique. Nos nouveaux invités — qui seront bientôt nos compagnons de route — sont, qui plus est, confrontés à la tâche difficile de transformer également leur économie, étant entendu qu'ils s'appêtent à compter sur l'aide des autres mais sans oublier que ce sont eux-mêmes qui devront fournir l'effort principal.

« Je ne crois pas qu'il existe — je le répète — un "modèle espagnol" ; en revanche, je me risquerai à parler d'un précédent espagnol, qui peut être utile à d'autres dans la mesure où ils pourront s'inspirer de ses réussites et éviter ses erreurs. S'il y a une chose que la transition espagnole peut apporter, peut-être peut-on le résumer en disant que c'est la quête du consensus au sein de toutes les forces en présence, la volonté de surmonter les affrontements et le renoncement à toute tentation de vengeance. Tourner la page et écrire ensemble un nouveau chapitre : tel fut, tout simplement, le secret de la transition espagnole.

« Monsieur le Président, sur notre continent en pleine mutation coexistent diverses institutions dont aucune ne peut prétendre monopoliser le concept d'Europe. Il est inévitable que se produisent des chevauchements de compétences entre les diverses institutions, et que surgissent des zones d'ombres entre les unes et les autres. Le débat qui s'est ouvert il y a quelques mois, et qui se poursuit actuellement, devrait contribuer à clarifier les idées.

« Le coup d'accélérateur de l'Histoire dont nous sommes actuellement les témoins et aussi, d'une certaine manière, les protagonistes, se reflète dans le contexte communautaire, lequel progresse à pas de géant vers l'union économique et monétaire et l'union politique ; et il se reflète également au Conseil de l'Europe, comme le montre bien la composition actuelle de l'Assemblée.

« Dans la nouvelle configuration européenne qui est en train de se dessiner, le Conseil de l'Europe, parmi les autres institutions, peut et doit jouer son rôle, dans les limites qui lui sont propres.

« Il est possible que Churchill, lorsqu'il a pour la première fois utilisé l'expression "Conseil de l'Europe", songeait à l'Europe que nous avons appelée "occidentale". Il est possible, même, que le Conseil se soit initialement considéré comme un organe de défense, au sens positif du terme : défense des valeurs démocratiques, de la prééminence du droit, du pluralisme politique, des droits de l'homme. Mais il est incontestable que le choix de l'appellation "Conseil de l'Europe" était heureux. Jamais on n'a parlé de "Conseil de l'Europe occidentale", bien que les valeurs reconnues dans cette partie de l'Europe fussent celles que le Conseil incarne et défend. Aujourd'hui, avec la disparition des systèmes imposés depuis la guerre à l'autre moitié de l'Europe, le Conseil est sur le point de devenir véritablement le Conseil de l'Europe, de toute l'Europe.

« Notre Conseil a contribué notablement à renforcer la démocratie et à tisser une trame de relations de coopération de caractère intergouvernemental, indispensable pour l'unité du continent. Cette importante contribution doit se poursuivre, alors que nous sommes en train de jeter les bases de ce qu'on a fini par appeler "la nouvelle architecture européenne".

« Le premier élément grâce auquel le Conseil peut contribuer à enrichir la réalité européenne actuelle est sa valeur de référence. Le Conseil de l'Europe a été à la fois un phare et un facteur de légitimation pour les démocraties naissantes ou en évolution. Utilisant la terminologie communautaire, on pourrait qualifier le Conseil de l'Europe de "douane de la démocratie" dans la mesure où il est le gardien des droits de l'homme et un espace de coexistence et de participation. Ce rôle, il l'a joué en 1977 pour l'Espagne, mais également, un peu avant, pour la Grèce et le Portugal. Il le joue aujourd'hui pour les sociétés d'Europe centrale et orientale, dont l'intégration dans l'Organisation, que souhaite résolument l'Espagne, doit être un élément de stabilité pour ces pays et pour l'Europe dans son ensemble. La référence qu'il constitue n'est pas, en particulier à l'époque actuelle, un élément lointain et théorique, mais une réalité immédiate garante de la coopération et de l'apprentissage et de la concrétisation d'aspirations génériques ; ces aspirations se reflètent dans les conventions et les autres normes qui sont l'apanage du Conseil de l'Europe.

« Je me souviens avoir dit, en 1977, à propos de l'Espagne, que ce qui garantit le caractère démocratique d'une nation ce n'est pas le texte même de la Constitution, mais la volonté des démocrates qui défendent et mettent en œuvre cette Constitution. J'ai insisté sur le fait que la volonté de tout un peuple de défendre sa démocratie est plus importante que la Constitution en elle-même. Je suis convaincu que, dans le contexte de l'adhésion des pays qui en font la demande, le Conseil de l'Europe pourra mesurer la volonté résolue et irréversible de toutes les forces politiques d'instaurer un régime de liberté, mieux encore que l'application des textes écrits. Je ne demande pas que l'on "baisse la barre", mais que l'on applique le critère général avec générosité et dans la perspective de l'avenir.

« Le deuxième élément de la contribution du Conseil de l'Europe à la "nouvelle architecture européenne" est sa dimension parlementaire. Je suis heureux de souligner ici, devant cette Assemblée, que le Conseil de l'Europe a déjà effectué un travail extraordinaire pour surmonter la division de l'Europe. L'octroi du statut d'invité spécial à des parlementaires de la majorité dans les pays d'Europe centrale et orientale est un facteur très important sur la voie du rapprochement entre les deux Europe. A cet égard, votre Assemblée va jouer, une fois de plus, un rôle de pionnier.

« Il convient maintenant d'approfondir l'idée de la dimension parlementaire de la construction européenne. La conférence pour la sécurité et la coopération en Europe tend à s'institutionnaliser. Pour réaliser cette tâche capitale pour la configuration de la nouvelle Europe, nous devons être à la fois ambitieux dans nos objectifs et pragmatiques dans nos moyens. Parmi les propositions formulées pour l'avenir de la C.S.C.E., il faut souligner, maintenant et en ce lieu, celle de créer un forum parlementaire pour lequel l'expérience de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ne peut pas être gaspillée. En effet, à cause de la souplesse de son action, des liens directs et immédiats qui l'unissent aux Parlements nationaux des Etats membres et de la manière dont elle a su ouvrir la voie en douceur à la participation de parlementaires d'autres pays à ses travaux, l'Assemblée du Conseil de l'Europe a vocation à constituer le noyau de ce nouvel organe parlementaire qui transcenderait l'Europe, puisqu'il comprendrait également les Etats-Unis et le Canada.

« Il semble évident que, dans la mesure du possible, nous devons nous efforcer d'éviter les doubles emplois et tirer profit au maximum de l'expérience des institutions qui, comme le Conseil de l'Europe, ont déjà fait un long parcours. Mais dans le même temps, il faut veiller à ne pas attribuer au Conseil de l'Europe un rôle qu'il ne peut pas assumer. Il y a d'un côté les suites de l'Acte d'Helsinki et de l'autre le Conseil de l'Europe et nous devons, ni les uns ni les autres, confondre ces deux réalités. Le Conseil de l'Europe peut apporter son aide, son expérience

et sa collaboration à la C.S.C.E., mais il me semblerait peu opportun de modifier son essence même, ses finalités et ses critères, qui demeurent au cœur de l'identité européenne que nous souhaitons conserver.

« Le troisième élément apporté par le Conseil à la nouvelle réalité européenne est la coopération intergouvernementale. Les chapitres sont multiples (culture, information, environnement, harmonisation du droit, jeunesse, etc.), mais l'un d'eux les domine : la défense et la promotion des droits de l'homme.

« Il est certain que dans le cadre de la C.S.C.E. il s'est établi progressivement un mécanisme de protection des droits de l'homme orienté vers des objectifs fondamentaux inscrits, grâce à la formulation doctrinale de l'Acte d'Helsinki, dans les documents de Vienne et de Copenhague. Cependant, ce n'est pas un moindre résultat que le Conseil de l'Europe a obtenu en mettant au point un système complet, le plus perfectionné du monde, pour chercher à garantir le respect des droits de l'homme. Comment harmoniser et rendre compatibles ces deux réalités ? Ici comme ailleurs, je pense qu'il faudra faire preuve de décision et de prudence à la fois. Pourquoi ? Eh bien, les difficultés sont évidentes. Les pays participant au processus de la C.S.C.E. ne sont pas et ne pourraient pas dans les circonstances présentes s'engager dans les mécanismes de protection des droits de l'homme dont bénéficient les vingt-trois Etats membres du Conseil. Que faire ? Il faut, je crois, une adaptation graduelle et pragmatique. Dans un premier temps, le Conseil de l'Europe pourrait apporter au processus de la C.S.C.E., et par conséquent à tous les Etats participants, son expérience et ses connaissances, son savoir en matière de droits de l'homme. Ensuite, il faudrait penser à des formules imaginatives, par exemple, pour permettre à tous les Etats participant au processus de la C.S.C.E. d'accéder ou de participer d'une manière ou d'une autre au mécanisme de sauvegarde des droits de l'homme qui fonctionne si bien aujourd'hui encore. Soyons patients et optimistes et travaillons en ce sens.

« Monsieur le Président, travaillons en ce sens dans cette nouvelle Europe que nous sommes tous en train d'inventer. Nous l'inventons, dis-je, depuis la fin de la guerre froide qui a certes obtenu une paix relative, mais une paix fondée sur un équilibre de la terreur. Il faut maintenant penser à une Europe positive qui recherche l'intégration, l'espérance, la coopération et la solidarité.

« Le système surgi de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre froide a réussi artificiellement à supprimer bon nombre des tensions qui caractérisent en bien ou en mal l'histoire de notre continent. L'exemple le plus frappant est celui des *minorités* ethniques, linguistiques ou religieuses qui font à nouveau surface alors que les restrictions artificielles qui les dissimulaient disparaissent. Les lézards qui apparaissent dans la couche de béton qui couvrait une partie de l'Europe font éclater une réalité énorme, mais pose aussi des problèmes insoupçonnés.

« Il serait périlleux de confondre la liberté, le progrès et la démocratie (je pense aux pays qu'on appelait hier "l'autre Europe") avec la recrudescence des tensions nationalistes ou particularistes qui aboutissent souvent à une désagrégation. Je suis convaincu que l'avenir de l'Europe et son unité nécessaire en un monde qui se complexifie passe par le respect des différences culturelles qui ont fait la grandeur de notre civilisation. Sans prétendre donner de leçon à quiconque, car elle a beaucoup à apprendre, l'Espagne peut se sentir modestement satisfaite de la solution apportée aux problèmes délicats de la diversité des nationalités et des cultures qui la constitue. L'"Etat des autonomies" conçu par notre Constitution et la suite législative qui lui a été donnée ne constituent pas une formule parfaite, puisqu'il n'y en a pas, mais, j'ose le dire, une bonne approche d'un problème complexe et c'est ce que nous avons dit dans la conférence de Copenhague sur la dimension humaine.

« Monsieur le Président, on a coutume, quand on parle de l'Europe, de se référer à la "maison commune". Pourtant, l'Europe, plus qu'une maison commune, a toujours été une route à suivre. L'une des premières routes européennes a été celle de Saint-Jacques-de-Compostelle. Nos efforts doivent tendre à ce que l'Europe, la construction européenne, continuent à suivre une route, une voie créatrice d'un monde sain, fondé avant tout sur la culture, recherchant la qualité de la vie, les conditions d'épanouissement de la jeunesse et, ce point est très important, qui ne soit pas fermé sur lui-même mais bien au contraire ouvert aux horizons qui lui ont toujours permis de développer sa personnalité.

« Une voie à suivre. Etablissons les conditions du dialogue entre tous les peuples d'Europe, reconnaissons la richesse énorme que représentent nos diversités, respectons-les et rendons-les compatibles. BRAUDEL affirmait que l'espace européen, considéré dans son ensemble, formait une zone culturelle à peu près cohérente : "l'Europe est à la fois unie et diverse". C'est dans le respect de la liberté, on ne le répétera jamais assez, que se reconnaît la culture véritable. De même, il est certain qu'une pleine liberté ne saurait exister sans culture.

« Une voie ouverte. Qu'est-ce que l'Europe sans projection extérieure ? Sans discrimination, je pense aux dimensions de la projection européenne, de la grande Europe, qui n'est pas centrée sur elle-même mais ouverte au monde, car telle a toujours été sa vocation.

« Il me semble que l'on ne peut guère douter non plus du caractère européen de l'Amérique. L'Amérique des Etats-Unis et du Canada participe au grand projet européen que concrétise la C.S.C.E. et ces pays sont nos partenaires de l'Alliance atlantique et les associés privilégiés avec lesquels la Communauté européenne cherche à créer une relation extrêmement étroite.

d'une certaine croissance budgétaire. Dans le projet de budget que j'ai déposé, je propose — mais la décision n'est pas encore prise — une majoration de 20 % en termes réels du budget de notre Organisation.

« Cette majoration importante est justifiée par les raisons suivantes :

« Premièrement, l'extension et le rééquilibrage du programme d'activité autour des droits de l'homme, de la démocratie, de l'Etat de droit, de la culture et des grands problèmes de société, ainsi que l'ouverture de certaines activités, notamment ce que nous appelons les projets de grande Europe, aux Etats d'Europe centrale et de l'Est.

« Deuxièmement, le développement des activités de votre Assemblée en raison de l'ouverture vers ces mêmes Etats. Je dois dire qu'en accord avec M. le Président, j'ai pratiquement repris toutes les demandes formulées par l'Assemblée car elles me paraissent pleinement justifiées.

« Troisièmement, le renforcement du programme Démosthène. Je vous en parlé il y a un instant.

« Quatrièmement, le renforcement de l'efficacité du système de contrôle en matière de droits de l'homme. Il s'agit des crédits qui concernent la Commission et la Cour européennes des Droits de l'Homme, le Comité de la Charte sociale européenne et le Comité prévu par la Convention gouvernementale pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

« Cinquièmement, dans les demandes budgétaires, je tiens compte des répercussions résultant des initiatives précédentes sur l'ensemble des services généraux de l'Organisation.

« Sixièmement, nous accélérons la réalisation du programme d'informatisation.

« Septièmement, nous devons adapter le patrimoine immobilier de notre Organisation à l'élargissement et aux nouvelles tâches du Conseil de l'Europe.

« J'ai parfaitement conscience que le débat budgétaire sera difficile. Il ne sera certainement pas facilité par les récentes évolutions internationales. Dès la semaine prochaine, notre Comité du Budget se réunira et, je vous l'avoue, je m'attends à des discussions assez rudes.

« La modernisation et l'adaptation du Secrétariat ont requis également des restructurations. C'est ainsi que la Direction des affaires politiques a été renforcée. Nous avons également commencé à restructurer la Direction des affaires culturelles, de l'éducation et des sports.

« Petit à petit, tous les secteurs de la maison devraient être adaptés à des tâches nouvelles en concertation avec les personnels. Ces restructu-

turations devraient être facilitées par l'exécution, en 1990 et 1991, conformément aux souhaits exprimés par votre Assemblée, de plusieurs audits : audit de la fonction "personnel", audit de la fonction "secrétariat", audit du secteur de la documentation.

« J'ai préféré, et je m'en suis expliqué à plusieurs reprises, ne pas faire procéder à un audit général de la maison, lequel aurait été extrêmement coûteux et n'aurait sans doute pas été adapté aux besoins. J'ai choisi des audits sectoriels afin d'essayer d'améliorer la rationalité dans la gestion de ces secteurs.

« Enfin, nous nous sommes efforcés de proposer un ensemble cohérent de mesures en matière de politique du personnel, pour faire face aux besoins de la conjoncture et adapter progressivement les ressources en personnel aux nouvelles tâches.

« Succinctement, on peut les résumer ainsi. D'abord, nous ne créerons qu'en nombre limité des emplois permanents au Greffe, dans les secteurs couverts par les conventions, notamment dans le domaine des Droits de l'homme, mais nous recourons à des renforts temporaires dans un triple souci : ne pas figer prématurément les développements d'activités qui restent à confirmer ; permettre la poursuite nécessairement lente des redéploiements de postes permanents, tout en faisant la soudure ; garder un peu de réserve pour la création très proche d'emplois permanents associés à l'adhésion de nouveaux Etats, car nous aurons des fonctionnaires venant des nouveaux membres au fur et à mesure de leur arrivée.

« Cette politique de recours à des temporaires qui offre un volant de souplesse est donc, j'insiste, essentiellement conjoncturelle et ne remet nullement en cause notre attachement à une fonction publique européenne.

« Par ailleurs, je propose au Comité des ministres de mettre en place un régime *ad hoc* de cessation anticipée de fonction permettant d'envisager des départs exceptionnels d'agents à une période où le nombre des départs naturels est exceptionnellement faible, alors que les besoins de renouvellement sont élevés. Nous en escomptons des effets positifs sur les carrières des agents les plus jeunes de la maison, le renouvellement des compétences, la possibilité de recruter de nouveaux talents.

« Enfin, je demande des crédits substantiels pour améliorer le programme de formation des agents de la maison.

« Telles sont, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les parlementaires, quelques-unes des mesures en cours. Il y en a beaucoup d'autres, mais je ne puis en parler faute de temps.

« J'aurai cependant l'occasion de parler de points particuliers dans vos commissions dont je suis les travaux autant que je le peux. Mon souci essentiel, qui est aussi celui du Président BJÖRCK et celui du Président du Comité des ministres, notre souci à tous est de repositionner le Conseil de l'Europe sur la scène européenne. Pour ce faire, nous essayons de profiter des circonstances qui nous servent. Cependant, permettez-moi d'indiquer en conclusion que, pour atteindre cet objectif, nous devons tous unir nos efforts. Il n'y a pas d'un côté l'Assemblée parlementaire, d'un autre le Comité des ministres, et d'un troisième le Secrétariat. Les uns et les autres, chacun dans le cadre de ses compétences et des attributions que le Statut lui donne, doit faire le maximum et nous ne pourrons réussir qu'en étant au coude à coude. »

M. József ANTALL, Premier ministre de la Hongrie
(le 2 octobre 1990).

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est un grand honneur pour moi de pouvoir prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée parlementaire. Et une grande joie aussi car, en vue de pouvoir prendre position, l'Assemblée se penche ce jour sur la question de l'admission de la République de Hongrie au Conseil de l'Europe. L'admission au Conseil de l'Europe représente pour la Hongrie, et même pour toute la région d'Europe centrale et orientale, une étape historique dans la voie qui nous ramène en Europe.

« Après quarante années de division artificielle de l'Europe, division dont la Hongrie a tant souffert, la possibilité nous est donnée de réintégrer la vie politique, économique et culturelle de notre continent, ainsi que ses systèmes de valeurs et d'idées. Je dis bien "réintégrer" car, depuis plus de mille ans, la Hongrie fait partie intégrante du développement politique, économique, culturel et religieux en Europe ; grâce à d'étroites relations humaines, elle n'a cessé de puiser dans ses valeurs, peut-être l'a-t-elle aussi enrichie.

« Au cours de son évolution étatique, elle a toujours tenu compte des normes et traditions qui étaient celles des sociétés d'Europe occidentale. Au péril de son existence nationale, en perdant même, plus d'une fois, son statut d'Etat ou son intégrité, elle a souvent défendu la civilisation chrétienne européenne. Tout cela constitue une base historique et morale à ce que la Hongrie réintègre le processus de la coopération européenne.

« Après 1945, à deux reprises, le peuple hongrois a tenté sans succès de réoccuper, sous le signe des valeurs démocratiques européennes, la place qui lui revient dans la vie de notre continent. En 1947, il en a été empêché par un régime communiste, soutenu de l'extérieur, en 1956, c'est une intervention armée qui a mis fin à la tentative d'épanouissement démocratique du peuple hongrois.

« Le chemin de la réintégration européenne a été ouvert par le processus de transformation pacifique mis en route il y a un an et demi sous la pression de l'opposition d'alors, par les délibérations de la table ronde nationale. L'objectif principal de ces délibérations était, tâche quasi impossible, de liquider par la voie pacifique un système totalitaire et de créer à sa place une démocratie au sens européen, un système parlementaire multipartite. Les premières élections législatives libres en Hongrie depuis quarante-trois ans et la formation de mon gouvernement ont été des événements saillants de l'évolution conduisant à la réalisation de cet objectif. Du point de vue politique, ce processus vient d'être parachevé par les élections des pouvoirs locaux qui ont permis de créer dans les communes aussi les conditions de la gestion démocratique.

« Evidemment, la transition pacifique n'aurait pas été possible sans un large consensus national, sans coopérer même avec des adversaires politiques ayant reconnu que le système précédent totalitaire ne pouvait être réformé. Certes, il a fallu que quarante ans passent pour que cette vérité soit reconnue. Et, maintenant, le gouvernement doit relever en même temps le défi de la crise économique, de la sortie de cette crise, et celui de la transformation démocratique de la société. Au même moment, le nouveau Gouvernement de la Hongrie œuvre de manière déterminée et consciente pour créer une économie sociale de marché.

« La Hongrie a aujourd'hui un président de la République, un gouvernement et des pouvoirs locaux librement et démocratiquement élus, un parlement multipartite qui fonctionne et qui a donné, au cours des derniers mois, une nouvelle Constitution au pays.

« La politique étrangère menée ces derniers temps par la Hongrie allait dans le même sens. Nous avons joué et nous continuons de jouer un rôle actif et constructif en vue de faire évoluer le processus d'Helsinki. Cela a créé une base favorable à la mise en place de relations de plus en plus étroites, d'un niveau de plus en plus élevé avec le Conseil de l'Europe. Nous avons reconnu que le Conseil de l'Europe, qui est constitué aujourd'hui de vingt-trois démocraties européennes, est le moteur de l'identité et de la coopération culturelles en Europe.

« En même temps, au Conseil de l'Europe, il a été de plus en plus reconnu que, dans la culture européenne tout comme dans d'autres domaines de compétence du Conseil, la coopération ne pouvait être réalisée sans la participation des pays d'Europe centrale et orientale dont la Hongrie, tous ces pays faisant indiscutablement partie du patrimoine culturel européen. Grâce à tout cela, pendant la dernière période, les relations politiques n'ont cessé de s'intensifier entre notre pays et le Conseil de l'Europe, les invitations qu'ont reçues de Strasbourg le ministre hongrois des Affaires étrangères et le Premier ministre du gouvernement précédent en sont d'ailleurs des preuves éclatantes.

« M. Anders BJÖRCK, Président de l'Assemblée parlementaire, et M^{me} Catherine LALUMIÈRE, Secrétaire Général du Conseil, se sont eux-mêmes rendus plusieurs fois à Budapest. Nos relations interparlementaires se sont également intensifiées. Plusieurs manifestations et réunions de commissions de l'Assemblée parlementaire ont eu lieu à Budapest et, depuis juin 1989, la Hongrie a un statut d'invité spécial dans votre Assemblée où siègent six députés hongrois.

« Nous apprécions hautement le fait que ces derniers temps nos observateurs ont pu assister aux activités de presque toutes les commissions d'experts. Dans plusieurs domaines, des programmes concrets de coopération ont été adoptés, des rencontres de spécialistes, des échanges d'informations, des programmes de stages ont été réalisés.

« La Hongrie a déjà adhéré à plusieurs conventions élaborées sous l'égide du Conseil de l'Europe et notamment à la Convention culturelle européenne, adhésion par laquelle nous avons déclaré notre appartenance au patrimoine culturel européen. Nos experts gouvernementaux sont en train d'étudier notre adhésion éventuelle à d'autres accords. Au moment où elle deviendra membre à part entière du Conseil de l'Europe, la Hongrie entend rejoindre le Fonds de développement social européen et nous examinons également les possibilités de notre adhésion à la Charte sociale européenne.

« Ces derniers temps, nous avons été régulièrement invités aux réunions ministérielles sectorielles organisées par le Conseil de l'Europe ainsi qu'à d'autres manifestations d'importance, par exemple, la dernière fois, au colloque réuni par le Secrétaire Général. Après notre admission, nous serions heureux d'accueillir dans notre pays aussi des réunions ministérielles sectorielles ou d'autres manifestations. Nous nous félicitons de voir le Centre européen de la jeunesse ouvrir un bureau à Budapest, conformément à la recommandation de la Conférence des ministres européens responsables de la Jeunesse réunie à Lisbonne, et nous croyons qu'il serait utile également que le Conseil de l'Europe crée un centre d'information et de documentation dans notre capitale.

« Il ressort des évolutions et projets que je viens d'énumérer que la Hongrie a tâché de faire le maximum pour que sa demande d'admission soit bien fondée. Notre demande est, d'autre part, d'autant plus légitime que, parallèlement à notre entrée au Conseil de l'Europe, nous entendons signer la Convention européenne des Droits de l'homme dont la ratification pourrait se faire, selon nos projets, à peu près un an après, ce qui signifierait que la Hongrie se soumet sans réserve au mécanisme de protection des Droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Gouvernement de la République de Hongrie attribue une importance particulière à l'adhésion de notre pays au Conseil de l'Europe. A notre avis, le Conseil de l'Europe est en effet appelé à devenir un élément essentiel de

l'architecture de l'Europe de demain. Une fois la Hongrie devenue membre à part entière, nous espérons que, dans un proche avenir, d'autres pays d'Europe centrale et orientale, qui pourront convenir aux critères de l'admission, adhéreront également à l'Organisation, en renforçant le caractère et la mission paneuropéens. Une telle évolution sera en même temps susceptible d'aider les nouveaux adhérents à coexister en respectant les normes européennes définies au Conseil de l'Europe.

« Nous pensons que le Conseil de l'Europe peut jouer un rôle important dans le processus de sécurité et de coopération européennes et notamment au sujet des questions de dimension humaine, car le mécanisme de contrôle et d'exécution du respect des Droits de l'homme que possède le Conseil de l'Europe peut être utilisé à tout moment par les Trente-cinq également. Le Conseil de l'Europe peut, d'autre part, se donner un rôle éminent dans la défense des intérêts des minorités, problème qui nous touche de si près, et au sujet duquel nous mettons de grands espoirs dans l'activité de la Commission européenne pour la démocratie par le droit siégeant à Venise. Pareillement à d'autres pays européens et conformément à la position prise au dernier sommet de l'O.T.A.N., nous estimons que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe peut constituer une bonne base pour une Assemblée européenne des Trente-cinq.

« La Hongrie est fermement décidée à contribuer de manière constructive et exemplaire au règlement des problèmes des minorités à l'intérieur du pays tout comme à l'extérieur des frontières. Nous estimons qu'il est nécessaire que les principes et les cadres soient élucidés et approuvés au niveau européen, mais nous sommes conscients du fait que, vu les spécificités des différentes régions, des différents pays et même des différentes minorités, il ne peut y avoir de solution réelle qu'après examen de chaque cas concret.

« Nous considérons que garantir de manière globale les droits des minorités ethniques fait partie intégrante de la transformation démocratique. L'objectif de la loi en préparation sur les minorités est de garantir, en partant du droit de l'homme à l'identité, les conditions nécessaires à toutes les minorités vivant en Hongrie, de sauvegarder leurs identités, leurs cultures, de s'organiser et d'avoir leur autonomie. Au service des mêmes objectifs ont été institués l'Office des minorités nationales et ethniques, fonctionnant auprès du gouvernement, ainsi que le Commissaire parlementaire des droits des minorités nationales et ethniques, ce dernier figurant même dans la Constitution.

« Cinq millions de Hongrois vivent en dehors de nos frontières, dont trois millions cinq cent mille dans notre voisinage direct ; nous sommes responsables de leur sort tout comme de celui des minorités vivant dans notre pays. Nous souhaitons que, tout en restant des Hongrois, ils puissent être des citoyens fidèles du pays où ils vivent et

nous sommes prêts à les y aider dans toute la mesure du possible, conformément aux normes juridiques internationales.

« L'objet et les moyens de nos efforts sont conformes aux principes, idées et solutions juridiques du Conseil de l'Europe. Nous apprécions hautement le fait que, sans qu'il s'agisse de protection globale des minorités, le Conseil de l'Europe fait valoir très largement dans ses chartes et conventions des considérations importantes pour les minorités aussi, lesquelles sont entièrement applicables dans nos conditions spécifiques en Europe centrale. En exprimant notre désir de nous joindre au Conseil de l'Europe, nous nous sommes engagés à tenir compte de l'ensemble de ces considérations dans notre législation, nos accords internationaux et notre pratique quotidienne.

« L'Organisation dispose de bonnes possibilités pour trouver le moyen de faire participer également l'Union Soviétique de manière convenable et pour l'aider à se rapprocher de la communauté des peuples européens.

« Notre adhésion représenterait plusieurs avantages directs pour nous : les 135 conventions et les recommandations encore plus nombreuses du Conseil de l'Europe pourraient en effet contribuer à ce que notre législation se développe conformément aux normes européennes. Le meilleur exemple en est le fait que nos lois sur les pouvoirs locaux et l'élection de leurs corps dirigeants ont été élaborées dans le respect de l'ensemble des conventions et recommandations d'experts y relatives du Conseil de l'Europe.

« Cela dit, notre adhésion au Conseil de l'Europe marquerait sans équivoque, pour l'opinion publique hongroise et internationale, l'importance de ce que nous avons déjà fait en vue de mettre en place un Etat de droit et déterminerait notre orientation future, en nous offrant de nouvelles possibilités d'assimiler des valeurs européennes dans ces domaines.

« Je voudrais souligner également qu'à travers les expériences du Conseil de l'Europe il nous sera moins difficile de relever le défi que représentera à partir de 1992 la création du marché intérieur des Communautés européennes. Tous les Etats membres des Communautés européennes étant en même temps membres du Conseil de l'Europe, notre adhésion devrait nous permettre de resserrer nos liens avec les Communautés également. Vous n'ignorez pas qu'à notre avis nos relations avec les Communautés européennes constituent une des questions clés de notre intégration en Europe. Le Gouvernement hongrois se doit donc de développer dans tous les domaines ses relations avec les Communautés et de tout faire pour pouvoir signer le plus tôt possible un accord d'association avec l'organisation.

« Sur la base de la résolution politique adoptée à la conférence au sommet des Communautés européennes, réunie en avril dernier, le Gouvernement hongrois souhaite, avant même la signature de l'accord d'association, entrer dans le système de coopération politique européenne pour pouvoir assurer que notre politique étrangère soit en harmonie avec les aspirations européennes.

« Voilà pourquoi nous avons été le premier ancien pays socialiste à nous joindre aux sanctions décrétées contre l'Irak par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les prises de position des différentes commissions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, celles de la Commission des questions politiques réunie à Varsovie, celles de la Commission des questions juridiques et des Droits de l'homme réunie à Budapest et celles de la Commission des relations avec les pays européens non membres réunie à Paris m'ont persuadé que vous avez une vision réaliste des problèmes encore existants du développement démocratique de mon pays et que vous considérez cependant que la Hongrie a rempli les conditions nécessaires pour devenir membre à part entière du Conseil de l'Europe.

« En tant que Premier ministre de Hongrie, je peux vous assurer que mon pays fera, à l'avenir aussi, tout ce qui sera en son pouvoir pour répondre à votre confiance. C'est dans cet esprit, et compte tenu de la résolution adoptée récemment par le Parlement européen, que je prie l'Assemblée de soutenir la demande d'adhésion du Gouvernement hongrois, d'aider la Hongrie, pays attaché par des liens millénaires à la civilisation européenne, à réoccuper sa place parmi les nations libres de notre continent.

« En attendant vos questions, je vous remercie de votre attention. »

Pour conclure, M. ANTALL indique que les six partis représentés au Parlement sont unanimes dans leur volonté de respecter la Constitution et d'œuvrer en faveur de l'intégration européenne de leur pays. Sur ce point, il n'y a pas de solution de continuité entre la politique du précédent gouvernement et celle du gouvernement dont il est le Premier ministre. Il remercie donc l'Assemblée de son soutien et de l'avis qu'elle vient de voter en se déclarant tout à fait disposé à répondre aux questions des parlementaires.

M. Jean VALLEIX (Député, R.P.R.) interroge M. ANTALL en ces termes : « Je tiens à mon tour, Monsieur le Premier ministre, à exprimer notre joie après le vote favorable à l'adhésion de la Hongrie au Conseil de l'Europe, d'autant qu'il a été unanime.

« Je vous rappelle que les 18, 19 et 20 mai derniers vous nous avez accueillis pour un colloque interparlementaire Ouest-Est — le premier du

genre — alors que vous n'étiez encore que le Premier ministre désigné, puisque vous ne deviez être confirmé à ce poste que la semaine suivante.

Depuis, vous avez fait accomplir des pas de géant à votre pays en direction de la démocratie et de l'économie de marché. Mais vous aviez déjà fait voter une loi, entrée en vigueur en 1989, concernant les structures des sociétés industrielles. Je souhaiterais savoir si ce dispositif vous donne satisfaction et comment vous le jugez à l'expérience. Par ailleurs, notre colloque ayant été qualifié de défi en ce qui concerne le dialogue pour toute l'Europe du centre et de l'Est, mais également pour l'Europe occidentale, pensez-vous qu'il permette aussi la coopération que nous souhaitons si vivement entre vous et nous ? »

M. VALLEIX précise encore qu'il fait allusion « à la loi sur les sociétés industrielles, c'est-à-dire celle qui définit les différentes structures de sociétés privées, qu'il s'agisse de sociétés à responsabilité ou de sociétés anonymes. J'aimerais savoir si la procédure que vous avez adoptée fonctionne bien et vous donne satisfaction. »

M. ANTALL en réponse, précise que la loi permettant aux différentes entités économiques de se transformer avait été adoptée par le précédent parlement. Depuis, elle a été amendée en vue de faciliter les privatisations, en garantissant un contrôle public par l'Agence des propriétés d'Etat qui les rendent acceptables par l'opinion.

Le Gouvernement hongrois entend soumettre au parlement de nouveaux projets de privatisation portant sur une vingtaine de sociétés, représentant un capital d'un milliard de dollars. La privatisation complète du petit commerce est en cours et devrait être achevée rapidement.

M. Louis JUNG (Sénateur, U.C.) interroge M. ANTALL en ces termes : « Monsieur le Premier ministre, je vous adresse mes compliments pour votre magnifique discours. Je suis un homme heureux, car cette journée marque l'entrée de votre pays au Conseil de l'Europe.

« Lors de nos différents entretiens à Budapest, nous avons abordé un problème très important resté en suspens du fait de la situation de l'Europe à ce moment-là : celui de la protection de l'environnement et de la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau. En ma qualité d'ancien Président de cette Assemblée, je crois être l'interprète de tous en soulignant que c'est l'un des aspects qui nous préoccupe pour l'ensemble des pays de l'Est.

« J'aimerais savoir ce que peut faire la Hongrie pour améliorer cette lutte contre la pollution de l'air et de l'eau. Très souvent, les fleuves sont internationaux et leur préservation exige une coopération. Je crois personnellement que votre pays a un grand rôle à jouer dans ce domaine et j'aimerais connaître votre opinion. »

« M. ANTALL lui répond en rappelant que la situation de l'environnement était un des principaux griefs qui rassemblait l'opposition contre l'ancien régime. Elle reste une des préoccupations les plus importantes du nouveau gouvernement. On sait que dans les anciens pays communistes de graves dégâts ont été causés à l'environnement : les installations industrielles étaient particulièrement polluantes et les moyens de contrôler la qualité de l'air et de l'eau n'existaient pas.

« Le Premier ministre annonce que des voies de contournement de Budapest sont à l'étude pour limiter la grave pollution de la capitale par la circulation automobile. Plus généralement, il estime qu'aucun pays ne peut résoudre seul les problèmes de pollution de l'air et de l'eau. La Hongrie espère obtenir des concours internationaux et elle voit dans le Conseil de l'Europe un forum approprié pour organiser la solution des problèmes au niveau régional, par exemple dans le bassin des Carpathes.

SECTION IV

Troisième partie de la 42^e session ordinaire (28 janvier - 1^{er} février 1991.)

A. — Communication du Comité des ministres à l'Assemblée (le 29 janvier 1991).

M. Fernandez ORDONEZ, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, Président en exercice du Comité des ministres présente, le 29 janvier 1991, le rapport statutaire du Comité des ministres qui détaille les activités de celui-ci au cours des derniers mois. La période en cours se révèle extrêmement délicate : alors que 1990 avait débuté dans l'espoir, 1991 commence sous le signe d'une profonde inquiétude. La guerre du Golfe était sans doute inévitable après l'échec de tous les efforts en vue de trouver une solution pacifique et le refus de l'Irak de revenir sur une politique que condamnait l'ensemble de la Communauté internationale.

Dès le 12 septembre, le Comité des ministres a joint sa voix à celle de la Communauté internationale pour condamner les violations du droit commises par l'Irak et inviter ses Etats membres à appliquer les résolutions des Nations Unies. Lors de la dernière réunion quadripartite en octobre entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne, les deux institutions ont réitéré leur position. De même, lors de la dernière session du Comité des ministres, celui-ci a réaffirmé sa grave préoccupation. Il faut continuer à espérer que le conflit sera de courte durée et que les dirigeants irakiens comprendront l'étendue de leur

erreur. En attendant, il faut condamner avec vigueur les violations des conventions de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre, les provocations lancées par l'Irak contre Israël et les atteintes portées à l'environnement. Cependant, M. Saddam HUSSEIN vient de réaffirmer sa volonté de consacrer ce qu'il appelle la « 19^e province ».

Chacun est bien conscient que ce conflit ne débouchera pas sur la paix, mais sur la victoire d'une des parties, et qu'il faudra donc déployer une intense activité dès l'après-guerre pour arriver à un apaisement durable. Dans cette perspective, de l'avis du gouvernement espagnol, le processus de la C.S.C.E. sera un instrument indispensable. En effet, on ne peut attendre la paix que d'un mécanisme consensuel et non de l'affirmation d'une domination.

En ce qui concerne les relations avec les pays européens non membres, le Comité des ministres a réaffirmé lors de la réunion de Rome sa ferme volonté de poursuivre les contacts avec les pays de l'Europe centrale et orientale.

« Monsieur le Président, dans le rapport statutaire du Comité des ministres qui a été distribué sont détaillées les activités du Comité pendant ces derniers mois ainsi que les résultats obtenus dans le domaine de la coopération intergouvernementale.

« Je voudrais, en cette occasion, partager, avec les parlementaires ici réunis, quelques réflexions sur les thèmes les plus importants de l'actualité internationale, dans la perspective des activités du Conseil de l'Europe. Ces réflexions se situent à un moment particulièrement délicat de la vie internationale.

« Alors que nous avons débuté 1990 pleins d'espérance, nous entamons 1991 avec une logique inquiétude.

« La guerre du Golfe qui nous préoccupe tous au plus haut point, et à laquelle votre assemblée vient de consacrer un débat, était sans doute devenue inévitable après l'échec de tous les efforts en vue de trouver une solution pacifique. Il a fallu en arriver au recours à la force pour obliger l'Irak à se retirer du Koweït et rétablir ainsi la légalité internationale. Les dirigeants irakiens, en effet, n'ont pas donné le moindre signe d'une disponibilité à éviter le conflit et ils n'ont pas été capables de modifier une politique condamnée par la communauté internationale et sanctionnée de façon répétée par le Conseil de sécurité des Nations Unies. La communauté internationale n'a ménagé aucun effort pour rendre possible une solution pacifique.

« Au mois d'octobre et suite à l'avis de votre assemblée, le Comité des ministres a invité la Pologne à adhérer à notre organisation après la tenue d'élections législatives libres et démocratiques et a décidé d'admettre, en attendant, des représentants de ce pays à des réunions du Comité des ministres. Je suis convaincu que nous espérons tous que les condi-

tions seront bientôt remplies pour que la Pologne, premier pays sur lequel a soufflé le vent de la liberté, puisse prendre la place qui lui revient au Conseil de l'Europe.

« En ce qui concerne la Yougoslavie qui a également déposé une demande d'adhésion au Conseil de l'Europe, actuellement en cours d'examen au sein de votre assemblée, le Comité des ministres, tout en gardant à l'esprit la coopération déjà ancienne entre ce pays et le Conseil de l'Europe, a exprimé l'espoir, que dans un proche avenir, il progressera rapidement vers les réformes politiques et la démocratie parlementaire dans toutes ses composantes.

« Lors de cette session est également prévue la visite du Président de la République de la Bulgarie, M. Jeliu JELEV. Cette visite se situe à un moment particulièrement intéressant alors que le processus de démocratisation en Bulgarie semble sur la bonne voie et que ce pays vient de demander son adhésion au Conseil de l'Europe. Le Comité des ministres suit attentivement la situation dans ce pays avec lequel une coopération a déjà été engagée. Il vient d'ailleurs d'être invité à adhérer à trois conventions du Conseil de l'Europe.

« Quant à la Roumanie, nous sommes confiants et pensons que des progrès continus sur la voie de la réforme démocratique permettront un rapprochement politique avec le Conseil de l'Europe. Entre temps nous avons décidé de maintenir les contacts techniques avec ce pays et, à la demande du Gouvernement roumain, une mission d'experts en droit constitutionnel s'est rendue en Roumanie pour prêter assistance à l'élaboration du projet de nouvelle Constitution.

« Je suis certain que votre assemblée suivra avec le plus grand intérêt l'intervention du Premier ministre roumain, M. Petre ROMAN, dans votre débat de cet après-midi consacré aux réformes économiques et au renouvellement technologique en Europe centrale et de l'Est, ainsi que l'échange de vues que deux de vos commissions tiendront avec le Premier ministre sur la situation dans son pays qui devrait nous permettre de nous informer de manière précise sur les développements les plus récents dans ce pays.

« Afin de mieux faire le point sur la situation de ces cinq pays — (Tchécoslovaquie, Pologne, Yougoslavie, Bulgarie et Roumanie) — j'y effectuerai une visite, en compagnie de Mme Catherine LALUMIÈRE, secrétaire général. Cette visite devrait permettre de mieux évaluer le processus de réformes en cours et la coopération avec le Conseil de l'Europe, ainsi que d'examiner ensemble les possibilités de chacun d'entre eux d'adhérer pleinement au Conseil de l'Europe. Tout cela constituera une excellente préparation à la réunion ministérielle extraordinaire à laquelle j'ai invité mes collègues à Madrid le 21 février.

« En ce qui concerne nos relations avec ces pays, je souhaite qu'il soit clair, en particulier pour ce qui est de leurs possibilités d'adhésion au Conseil de l'Europe, que le Comité des ministres que j'ai l'honneur de présider est bien décidé à n'abaisser en aucun cas les critères et les exigences statutaires du Conseil de l'Europe. Cela n'empêche pas que, dans le respect de ses principes de l'état de droit, de la démocratie parlementaire, du respect des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, nous appliquons nos critères avec générosité et avec souplesse, le tout dans une perspective d'avenir. N'oublions pas le rôle important que peut jouer l'appartenance au Conseil de l'Europe pour la consolidation des nouvelles démocraties européennes.

« Monsieur le Président, l'Union Soviétique mérite une mention spéciale ; notre coopération avec ce pays a continué à s'intensifier et à s'approfondir dans plusieurs domaines ; l'étape la plus marquante fut certainement l'invitation à adhérer à la Convention Culturelle Européenne adressée à ce pays, par le Comité des ministres, le 6 novembre. Une telle adhésion permettrait à l'Union Soviétique de participer à part entière à toutes nos activités intergouvernementales dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la coopération universitaire, de la jeunesse et du sport. D'autre part, l'Union Soviétique a déjà adhéré en novembre à trois conventions du Conseil de l'Europe.

« L'évolution positive de nos rapports avec ce pays nous fait regretter les événements récents dans les Républiques baltes. Le 15 janvier 1991, le Comité des ministres a exprimé sa vive préoccupation face aux événements en Lituanie et condamné l'emploi contre la population de la force militaire qui a causé plusieurs morts, auxquels viennent malheureusement s'ajouter des victimes en Lettonie.

« Ces événements sont en contradiction avec les principes de la C.S.C.E. et l'esprit de la Charte de Paris. Nous avons donc demandé instamment aux autorités soviétiques de mettre fin à tout acte de violence et d'ouvrir le dialogue, seule voie légitime pour trouver une solution qui tienne compte de la volonté de la population. Si de tels actes de violence devaient se poursuivre, ils compromettraient la politique de réformes démocratiques et de respect des Droits de l'homme dans lesquels s'est engagée l'Union Soviétique.

« Conformément au texte de la Déclaration, la Présidence du Comité des ministres a fait connaître aux autorités soviétiques la préoccupation du Comité devant les événements dans les Républiques baltes.

« En s'élargissant géographiquement le Conseil de l'Europe se transforme de plus en plus en "Conseil de toute l'Europe". Une Europe dont l'évolution dépendra en grande partie de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Cela est beaucoup plus clair depuis le Sommet de Paris. Depuis déjà un certain temps le Conseil de

l'Europe a posé la question de ses relations avec la C.S.C.E. ou, plus exactement, de l'articulation entre l'une et l'autre enceinte, afin que le Conseil de l'Europe puisse faire bénéficier la Conférence de sa riche expérience.

« Pour la première fois, le Secrétaire Général, M^{me} LALUMIÈRE, s'est adressée, au nom du Conseil de l'Europe, au Sommet de Paris. Grâce à son intervention et à celle de nombreux Etats membres et non membres, la Charte de Paris reconnaît l'importante contribution de notre Organisation à la promotion des Droits de l'homme, des principes de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi qu'au développement de la coopération culturelle. La Charte se félicite de l'intérêt manifesté par plusieurs Etats participants quant à une adhésion au Conseil de l'Europe et à sa Convention européenne des Droits de l'homme ainsi que de la disponibilité de l'organisation à mettre son expérience à la disposition de la C.S.C.E.

« Au Sommet de Paris, le Conseil de l'Europe a été invité à apporter une contribution au Symposium sur le patrimoine culturel qui se tiendra à Cracovie en mai-juin, au séminaire d'experts sur les institutions démocratiques qui doit se tenir à Oslo en novembre et à la réunion d'experts sur les minorités nationales qui aura lieu à Genève en juillet. Selon une habitude déjà établie, le Conseil de l'Europe participe à d'autres réunions de la C.S.C.E. au sein de la délégation de la présidence du Comité des ministres. Ce fut le cas, par exemple, pour les réunions récentes de La Valette sur le règlement pacifique des différends et de Vienne qui rassemblait des hauts fonctionnaires.

« Le Sommet de Paris a également préconisé une plus grande participation parlementaire à la C.S.C.E., en particulier par la création d'une Assemblée parlementaire de la C.S.C.E. réunissant des parlementaires de tous les Etats participants.

« Comme vous le savez, le Premier ministre de mon pays, M. Felipe GONZALES, a annoncé au Sommet de Paris que le Parlement espagnol lancera des invitations pour une réunion de parlementaires des Etats participants à la C.S.C.E. qui débattront de ces questions. Les invitations ont déjà été envoyées et la réunion aura lieu à Madrid les 2 et 3 avril. J'espère que les délégations parlementaires à cette réunion seront identiques à celles à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

« J'espère en outre que, que lors de cette réunion des progrès pourront être réalisés dans le sens souhaité par votre Assemblée et que l'on pourra, avec patience et diplomatie, parvenir à un consensus entre tous les Etats participants.

« D'autre part, dans la contribution que le Conseil de l'Europe peut apporter à la C.S.C.E. en ce qui concerne le domaine intergouvernemental,

tal, les Droits de l'homme occupent une position clé. Les normes et les systèmes de garantie au sein de notre Organisation doivent constituer une référence pour tous les Etats participant à la C.S.C.E. car il y a lieu d'éviter que ne se créent des mécanismes plus faibles qui abaisseraient le niveau de protection de ces droits. Nous devrions examiner, avec tous les Etats participants à la C.S.C.E., les voies et moyens permettant d'apporter un concours administratif et institutionnel au développement des procédures relatives aux Droits de l'homme.

« Nous devrions également nous efforcer d'établir, au plan de l'articulation entre le Conseil de l'Europe et la C.S.C.E., dans les domaines de compétence de notre Organisation, des liaisons entre les instances qui seront créées au sein de la C.S.C.E. et les organes du Conseil de l'Europe.

« Etant donné la complexité de ces questions, un véritable défi est lancé au Conseil de l'Europe afin de trouver des formules imaginatives et créatrices. A cette fin, et en temps utile, nous pourrions inviter tous les participants au processus de la C.S.C.E. à discuter avec nous de ces formules. C'est pour cette raison que, dans un domaine qui tient particulièrement à cœur à mon gouvernement, celui de la coopération culturelle, le ministre de la Culture de l'Espagne a invité ses collègues à une réunion informelle qui se tiendra en Espagne le 22 mars. Tous les Etats participants à la C.S.C.E. seront invités à une partie de cette réunion consacrée aux perspectives de la coopération culturelle en Europe.

« Les relations entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne ont également une incidence importante sur les travaux de notre Organisation. L'institutionnalisation des réunions quadripartites entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne constitue un précieux élément de nature à maintenir la coopération au niveau le plus élevé. La plus récente de ces réunions a conclu qu'il importe plus que jamais de renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et les institutions de la Communauté européenne et notamment de réaliser de plus amples convergences entre les positions arrêtées par les Douze et les pays membres du Conseil de l'Europe qui n'appartiennent pas à la Communauté.

Avant de conclure, je souhaite insister sur le fait que les activités du Conseil de l'Europe qui prennent de plus en plus d'ampleur ne pourraient être menées à bien sans augmentation correspondante des ressources budgétaires. J'ai le plaisir d'annoncer que le Comité des ministres a approuvé une augmentation de 18,56 % du budget pour 1991.

« Permettez-moi enfin de formuler une remarque.

« Le rôle du Conseil de l'Europe vis-à-vis des pays de l'Europe centrale et orientale est de plus en plus important et il est logique qu'il en soit ainsi. Mais l'attention que nous portons à cette partie du continent, ne doit pas nous faire oublier que nous devons maintenir ouverte une fenêtre sur le reste du monde, sinon nous courons le risque de remplacer la guerre froide entre l'Est et l'Ouest par d'autres conflits, ce que l'actualité la plus récente nous enseigne de façon dramatique. »

M. Roland BEIX (député, S.) interroge M. ORDÓÑEZ en ces termes : « La sécurité dans les démocraties européennes se joue — cette question est liée à la crise du Golfe — certainement aux frontières d'autres continents et aux frontières de l'Europe.

« Ne pensez-vous pas que, dans la prochaine architecture des institutions européennes, la C.S.C.E. pourrait avoir comme mission la mise en place en son sein d'un observatoire chargé d'examiner les flux commerciaux que nous connaissons, qui peuvent naître, cesser ou s'amplifier, concernant les armes. »

M. le Président du Comité des ministres déclare qu'une malheureuse lacune existe dans ce domaine, mais que ce sujet ne paraît pas relever de la compétence du Conseil de l'Europe, ni de celle de la C.S.C.E. Il rappelle que le Parlement européen vient d'adopter, le 22 janvier, une résolution sur la guerre du Golfe demandant aux pays industrialisés de parvenir à une limitation concertée des ventes d'armes au Moyen-Orient. Si une leçon doit être tirée de la guerre du Golfe, c'est bien dans ce domaine, encore que M. ORDÓÑEZ estime difficile de mettre en place un mécanisme véritablement efficace.

M. Roland BEIX, reprend la parole pour souligner « l'urgence d'une décision pour fixer vraiment le lieu de coopération politique et culturelle afin que soit connu très vite s'il s'agit de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ».

M. Xavier HUNAULT (député, app. U.D.F.) interroge M. ORDÓÑEZ en ces termes : « Monsieur le Président, mesdames, messieurs, selon les termes du paragraphe 10 du projet de recommandation relatif au rôle institutionnel du Conseil de l'Europe dans un continent aspirant à une unité renforcée, l'Assemblée recommande au Comité des ministres d'examiner d'urgence en 1991, conjointement avec elle, toutes les mesures, y compris la révision du statut de 1949, nécessaires pour que le Conseil de l'Europe soit à même d'assumer pleinement ses responsabilités dans la construction institutionnelle de l'Europe.

« L'Europe, l'Europe ! Qu'advienne un élément majeur comme la crise du Golfe, et l'Europe, du moins celle de la C.E.E., hier si conquérante, s'évanouit. Elle demeure désespérément muette, d'où certaines initiatives nationales qui laissent à penser que l'Europe ne

serait faite que d'accords économiques limités et parfois, comme en matière agricole, contestés.

« L'Europe de la défense, en tout cas, ne saurait être de la compétence de la C.E.E., mais bien de celle de l'U.E.O. Or quel rôle a joué l'U.E.O., malgré les efforts méritoires déployés par son président, le sénateur PONTILLON ?

« Quand à la C.S.C.E. qui s'est superposée aux instances existantes et générées, elle a engendré une confusion qui ne peut que contrarier les résultats acquis, confusion aggravée par l'évolution de la situation en Europe orientale. Les propos tenus le 8 janvier par le conseiller agricole de l'ambassade d'Union soviétique à Paris, devant les membres de la commission de l'agriculture de notre assemblée, ont illustré cette évolution en Union soviétique.

« C'est pourquoi Monsieur le Président du Comité des ministres, il est temps de mettre de l'ordre dans cette situation. Le Conseil de l'Europe a une mission essentiellement politique : la défense des droits de l'homme. Il a, à son actif, plus de quarante années d'activités, de plus en plus importantes. Le nombre des Etats le composant en est l'illustration et si l'on y ajoute les Etats "invités spéciaux", il est véritablement devenu l'assemblée parlementaire de l'Europe.

« Dès lors, ne croyez-vous pas le moment venu, dans le cadre de la Recommandation 6365, d'ériger l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en "assemblée constituante" de l'Europe ? »

M. le Président du Comité des ministres indique qu'il ne peut pas répondre à l'orateur au nom du Comité des ministres et ne peut lui donner des assurances sur l'Assemblée constitutive. En ce qui concerne le rôle joué par l'Europe dans la crise du Golfe, il apparaît à l'évidence que les pays européens ne peuvent avoir dans les affaires internationales la place qui devrait être la leur, s'ils ne disposent pas d'une politique de défense commune. Il est certes difficile pour certains Etats de s'engager dans cette voie, mais l'on peut espérer qu'après la prochaine réunion du Conseil de la Communauté, certains pas seront faits dans cette direction, notamment en ce qui concerne l'U.E.O.

M. Jean-Pierre WORMS (Député, S.) a posé au Président du Comité des ministres la question suivante : « Constatant que, lorsque le Conseil de l'Europe comptait vingt Etats membres, le nombre des sessions plénières et des jours de session était identique à ce qu'il est aujourd'hui ;

« Considérant que le nombre croissant des Etats membres, l'entrée de six Etats invités spéciaux, la multiplicité des problèmes posés par le retour au pluralisme démocratique de l'Europe centrale font souhaiter

au moins une session officielle supplémentaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

« Demande au Président du Comité des ministres quel est son point de vue sur cette question et s'il entend permettre à l'Assemblée parlementaire d'approfondir son rôle par la création d'une session annuelle supplémentaire. »

Le Président du Comité des ministres, ayant concédé que l'ouverture vers l'Europe centrale et orientale était source d'un accroissement des missions et par conséquent de la charge de travail de l'Organisation, a souligné qu'un crédit supplémentaire de 500 000 F avait été attribué pour le fonctionnement de l'Assemblée, à laquelle il appartient éventuellement de porter d'une vingtaine de jours actuellement, aux trente et un jours prévus par le statut, la durée totale de ses sessions.

M. Jean-Pierre WORMS a alors repris la parole en ces termes : « Il est clair, d'une part, que davantage de membres participent d'ores et déjà et participeront à l'avenir aux activités du Conseil de l'Europe et de notre Assemblée et, d'autre part, que les évolutions du continent européen vont nous appeler à jouer un rôle de plus en plus important et actif sur la scène internationale, ce qui donnera beaucoup plus de travail aux membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

« A ce propos, vous avez certes rappelé que, si nous siégeons en moyenne aujourd'hui dix-huit jours par an, nous sommes autorisés à siéger trente et un jours. Cependant, il ne faut pas oublier que, si nous n'avons que dix-huit jours de session, c'est parce que nous n'avons pas les moyens d'en organiser davantage. Or, si l'organisation de notre travail est de notre ressort à nous, Assemblée, les moyens de notre travail nous sont donnés par le Comité des ministres. Je vous suis reconnaissant de nous avoir annoncé qu'une petite rallonge est envisagée et j'espère qu'elle nous permettra effectivement d'accroître de façon significative le nombre de jours de session au cours desquels nous pourrions assumer nos nouvelles responsabilités historiques. »

**B. — Exposé de M. Petre ROMAN, Premier ministre de Roumanie
(le 29 janvier 1991).**

« Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je suis réellement très honoré d'être ici devant vous. Je vous remercie vivement de m'avoir offert cette excellente occasion non seulement d'évoquer la réforme économique et la situation générale de mon pays, mais également d'entendre d'excellents rapports qui seront d'une grande aide pour notre avenir.

« A la fin du mois de décembre 1989, la Roumanie a mis nettement fin à une moitié de siècle d'oppression. Depuis la dictature royale de 1938, suivie par celle, fasciste, de 1940 et ensuite par celle, militaire, pendant la Seconde Guerre mondiale, le comble étant atteint avec celle, communiste, instaurée après la guerre, mon pays n'a connu d'autre chose, le long de deux générations de son histoire, que l'expérience du totalitarisme.

« Lorsqu'elle a dit non au système totalitaire, la Roumanie l'a fait de la manière la plus explosive de tout l'Est de l'Europe ; c'est ici que toute l'amertume et toute la colère amassées pendant des décennies de souffrances et d'humiliations ont ravageusement jailli.

« L'avantage essentiel est que la société en question peut tout refaire *ab initio*. Le risque consiste en la décompression politique trop brusque. Aujourd'hui, un an et un mois après la révolution de décembre 1989, je crois pouvoir affirmer que l'avantage dont je viens de parler commence à prendre le dessus sur le risque.

« Certes, il serait malhonnête d'éluder, à cette occasion, le problème de la méfiance, du doute qui existe aussi bien à l'intérieur qu'au dehors des frontières de notre pays que notre option fondamentale pour la démocratie et pour les valeurs du monde libre ne saurait jamais être réversible. Je déclare, du haut de cette tribune du Conseil de l'Europe, que l'option de la Roumanie pour la démocratie et pour une vie en liberté en tant que digne nation, parmi les autres nations du continent européen, reste définitive, comme l'est aussi la rupture avec son passé totalitaire.

« A la suite des élections du 20 mai passé, la recherche — et la redécouverte — de sa propre cadence a produit toute une série de changements essentiels dans la société. L'adversité commence à revêtir les formes de la libre concurrence, sans pour autant déchirer le tissu culturel de notre société.

« Il est, à cet égard, primordial que la réforme en Roumanie vise une réorganisation de la société et le passage vers l'économie de marché, tout en accordant, en même temps, une place de choix à la réforme morale de la société, pour rendre conscientes les valeurs européennes et leurs critères moraux d'appréciation, pour accéder à la disponibilité complexe de la Roumanie vis-à-vis de l'Europe et de l'Europe vis-à-vis de la Roumanie.

« Le désir d'une intégration économique européenne est, sans aucun doute, important et salutaire. Mais, il faut aussi estimer, avec lucidité, les possibilités qu'elle soit immédiatement ou dans un délai très court réalisable.

« Nous doutons que les économies affaiblies par la mise en pratique prolongée du modèle communiste des pays est-européens puissent

vraiment coopérer et concurrencer les économies déjà en équilibre des pays ouest-européens sans que cela implique des dépenses presque insurmontables des deux côtés.

« C'est pourquoi nous sommes soucieux de trouver une solution pour approcher à pas successifs de l'objectif de créer un Marché commun vraiment européen, de créer une zone de libre-échange, dans l'Europe centrale et de l'Est qui permette, d'une part, une concurrence bénéfique entre des agents économiques puissamment comparables, et d'autre part, le développement général des systèmes économiques de la zone mentionnée vers l'homogénéisation progressive du marché européen dans son ensemble.

« En tant que pays danubien, nous sommes aussi préoccupés de créer un système spécial de coopération entre les pays riverains de ce fleuve, incluant la perspective de lier le Danube au Main et au Rhin, offrant des facilités spéciales aux pays fermés dans le continent, aux pays sans accès à la mer. Nous souhaitons éliminer, par une pareille voie de coopération, toute une série de sources de tension qui minent encore la paix et inquiètent certains pays parvenus à l'état d'indépendance et de souveraineté à la suite du démembrement de l'ancien empire des Habsbourg.

« Nous sommes un pays aux multiples richesses naturelles, aux grandes possibilités de développer l'agriculture, le commerce, le tourisme, l'industrie. Il y a, en Roumanie, des ressources humaines douées d'une créativité et d'une envie de travailler tout à fait remarquables.

« Lucides, nous sommes conscients des grandes difficultés et des risques de l'étape de transition vers une économie de marché, de son coût économique et social — un coût que, malheureusement, il nous faudra payer, car il n'y a pas en ce domaine de formules à succès assuré, seulement des hypothèses et des tentatives plus ou moins vérifiées.

« Notre tâche actuelle est de maintenir la stabilité sociale d'ensemble, dans un environnement dynamique, imposé par la réforme.

« En ce qui concerne le processus de réforme de l'économie roumaine, en l'espace de quelques mois seulement, a été projetée et même créée la majeure partie du nouveau cadre législatif et institutionnel.

« Nous avons changé l'essence des bases de la propriété. L'Etat a cessé d'être l'unique propriétaire et l'unique manager des capacités de production. Mais, il nous faut modifier radicalement le type de gestion, au niveau économique comme au niveau macro-économique.

« En ce qui concerne la concurrence, nous avons adopté une législation inspirée par les réglementations de la Communauté européenne. De même, nous avons introduit des réglementations visant la

libéralisation des exportations et des importations, inspirées par les réglementations du G.A.T.T.

« D'autre part, nous avons introduit un système visant la réduction draconienne des subventions de l'Etat qui, désormais, ne peuvent être accordées que dans des cas précis, bien motivés du point de vue social et économique et pour une durée de quatre années seulement — durée maximale, obligatoirement marquée par des réductions annuelles de la subvention.

« A partir du 1^{er} novembre dernier, nous avons amorcé un processus de libéralisation des prix, et nous venons justement d'amorcer aussi le processus de libéralisation des salaires. Enfin, nous avons l'intention d'amorcer, durant le premier semestre de l'année courante, le processus du passage, étape par étape, à la convertibilité de la monnaie nationale.

« Conséquence des décennies de manque de management dans l'économie, les structures de celle-ci sont incompatibles avec le mécanisme économique que nous créons. D'autre part, ces structures sont condamnées au blocage — car leur caractéristique est le déséquilibre aigu entre ressources et capacités, doublé par un autre déséquilibre, tout aussi aigu, entre la structure de l'offre industrielle et la structure des demandes du marché. C'est ainsi que la Roumanie se trouve dans la situation paradoxale d'être sujette, à la fois, à une crise de sous-production et à une crise de surproduction. D'une part, tout une série de biens indispensables manquent, d'autre part, nous disposons d'immenses stocks invendables. Cela impose un réajustement de l'économie roumaine.

« Toute réforme reste sans valeur en l'absence d'une telle restructuration.

« On vit aujourd'hui les effets du progrès technologique. Ce progrès apparaît comme une constante de l'évolution de la société. Il est considéré souvent comme paradoxal, voire merveilleux, dans sa continuité ininterrompue. L'accumulation accélérée de nouveaux procédés et d'objets technologiques reste, dans le fond, mal comprise, mais acceptée comme partenaire inamovible de notre vie quotidienne. D'autre part, le désir de protéger davantage la nature est un trait de permanence sous la forme d'un flux social diffusif de crainte vis-à-vis du progrès technologique. Cette cohabitation devrait profiter d'un trait d'union.

En effet, les vingt dernières années ont eu une importance capitale dans la réorientation générale de la société occidentale vers un environnement économique dominé par le secteur des services. Cette nouvelle topologie de la vie économique dans les sociétés développées basée sur un accès quasiment illimité aux différentes formes d'énergie utilisables est le résultat d'une formidable concentration dans la matière travaillée. L'image de l'inpugnabile inertie de la matière amorphe est désormais dépassée. C'est de cette source qu'est né le décalage entre les pays

